

Rapport *sur*

l'homophobie 2009

*À l'appelant du Sud-Ouest,
qui s'est donné la mort
pour ne plus subir d'homophobie*

SOS homophobie
c/o Centre LGBT Paris IDF
61- 63 rue Beaubourg
75003 Paris

Directeur de la publication
Jacques Lizé, président de SOS homophobie

Directeurs de la rédaction
Marion Le Moine
Christian Boyer
Julien Lemonnier

Rédaction
Jean-François Berthou
Ingrid Beyaert
Frédéric Burnier
Jean-Philippe Cazier
Mériadec de Rigaud
Julien Delhorbe
Michel Duvail
Laurent Gauchon
Agnès Gautier
Marien Gouyon
Jean-François Lacoux
Dorothee Lopès
Olivier L.
Viktor Morris
Laurent Neauport
Ronan Rosec
Yohann Roszewitch

Maquette
Marty de Montereau

Impression
Imprimerie CPI France-Quercy
ZA des Grands Camps
46090 Mercuès

Distribution/ Diffusion
KTM éditions
15 rue Claude Tillier
75012 Paris

SOMMAIRE

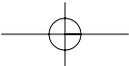
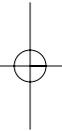
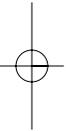
Édito	7
Définitions	11
L'association SOS homophobie	15
Action "Je m'engage"	19
Le Rapport 2009	23
Panorama 1997-2008	27

Analyses et témoignages 31

Agressions physiques	33
Commerces et services	41
Famille, entourage proche	51
Internet	59
Justice	67
Lesbophobie	81
Lieux publics	89
Mal de vivre	99
Milieu scolaire	109
Police-Gendarmerie	123
Politique	131
Presse	147
Religions	159
Santé-Médecine	163
Sport	171
Travail	177
Voisinage	189
Divers	195

Annexes 199

Les recommandations de la Halde concernant la place des stéréotypes et des discriminations dans les manuels scolaires	201
Le droit français face à l'homophobie	205
Récapitulatif des communiqués de presse de SOS homophobie	207
Table des documents	209
Informations pratiques	211
Remerciements	213



Edito

2008 aura été une année en demi teinte : si nous avons constaté de réelles avancées dans certaines politiques de lutte contre l'homophobie, nous regrettons aussi une stagnation dans la mise en place d'actions positives sur des aspects pourtant préoccupants.

Il y a deux ans, SOS homophobie s'était donné deux axes d'action prioritaire : l'homophobie chez les jeunes et sur le lieu de travail.

Si nous avons choisi de nous pencher sur la violence et le mal-être des adolescents liés à l'orientation sexuelle et l'identité de genre, c'est suite à la publication de plusieurs études qui démontraient que les jeunes homosexuel-le-s ont entre sept et treize fois plus de comportements à risque et conduites suicidaires que les autres. Par ailleurs, notre propre observation révélait que les actes violents envers les homosexuel-le-s semblent majoritairement commis par des moins de vingt-cinq ans. Ainsi, si l'homosexualité semble globalement un peu mieux acceptée dans la société, ce phénomène semble s'inverser chez les jeunes. Les adolescents d'aujourd'hui seront les adultes de demain et ne devons nous pas, en conséquence, nous préparer à un retour en force de la haine ? Malgré les alertes lancées par les associations et les chercheurs sur ce sujet, les politiques de prévention n'avançaient pas, voire se trouvaient bloquées.

En 2008, enfin, avec le soutien de la Halde et de chercheurs, la société civile a réussi à attirer l'attention des ministères concernés, Santé et Éducation nationale notamment, mais aussi des collectivités locales, et à obtenir la mise en place de politiques et des prises de positions claires sur l'urgence de prévenir l'homophobie chez les jeunes. Nous souhaitons que les autorités ne « s'endorment pas sur leur lauriers » et maintiennent ou renforcent les actions positives engagées.

Si nous avons mis en exergue l'homophobie au travail, c'est simplement parce que, cette année encore et depuis notre création, ce contexte reste le plus évoqué dans les cas qui nous sont soumis. Cet ancrage fort a été corroboré par l'enquête du cabinet RCF, commanditée par la Halde, et par de nombreuses observations européennes. Force est de constater que la loi n'a pas toujours d'impact significatif sur les délits. C'est particulièrement le cas dans ce contexte, puisque la modification du droit du travail ne semble pas avoir fait régresser les agressions et discrimi-

nations en raison de l'orientation sexuelle dans le milieu professionnel. Les institutions et associations européennes ont alerté les acteurs concernés depuis plusieurs années et si de nombreux pays ont pris en main cette problématique, la France semble creuser son retard.

En effet, en 2008, nous avons constaté une quasi-absence de programmes et de politiques allant dans ce sens, que ce soit de la part des entreprises, des syndicats ou des pouvoirs publics. Si l'on peut entendre de belles prises de positions sur la lutte contre toutes les discriminations de la part des entités concernées, les initiatives concrètes restent sporadiques et l'on ne voit apparaître que des "mesurettes", essentiellement centrées sur les droits des pacésés et tournant radicalement le dos à la lutte contre l'homophobie.

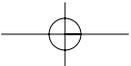
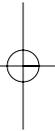
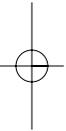
Cette situation provient sans doute du manque de visibilité des actes violents ou discriminatoires envers les homosexuel-le-s dans le monde du travail. Si notre Rapport insiste sur l'importance de ce phénomène, si des enquêtes démontrent que ces actes sont commis chaque jour dans les entreprises et les administrations françaises, les cas qui parviennent aux directions des ressources humaines ou aux délégués syndicaux demeurent extrêmement rares. Pression du marché du travail en période de crise, poids du tabou, manque de confiance dans les voix de recours sont sans doute les raisons de cette rareté. En conséquence, bien des acteurs restent sur une position de déni de l'homophobie au travail. Et ainsi, les recommandations de la Halde aux entreprises tardent à se mettre en place. Si l'on observe les pratiques adoptées chez nos voisins européens, on constate pourtant que des actions simples et peu onéreuses pourraient faire reculer ce fléau.

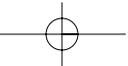
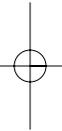
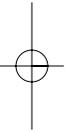
La différence de traitement de ces deux aspect de l'homophobie nous conduit à nous interroger : faut-il des procès, des scandales, des suicides ou des crimes pour que la société finisse par prendre en compte une problématique, pour que les acteurs et institutions mettent en place une autre politique que celle de l'autruche ?

Si le combat pour la visibilité des homosexuel-le-s semble bien engagé, celui de la visibilité de l'homophobie reste d'actualité. C'est pourquoi SOS homophobie s'investit d'ailleurs de plus en plus dans la lutte spécifique contre la lesbophobie : trop souvent, l'homosexualité féminine, et les violences et discriminations que subissent les lesbiennes, sont passées sous silence. Gageons que ce Rapport, comme l'Enquête sur la lesbophobie publiée pour la première fois en France en mai 2008, contribueront à visibiliser ces difficultés que peuvent encore rencontrer les gays et les lesbiennes.

Stéphanie Arc
Vice-Présidente

Jacques Lizé
Président





Définitions

L'homophobie, qu'est-ce que c'est ?

Le terme **homophobie**, apparu dans les années 1970, vient de *homo*, abréviation de « homosexuel », et de *phobie*, du grec *phobos* qui signifie crainte. Il désigne les manifestations de mépris, rejet et haine envers des personnes, des pratiques ou des représentations homosexuelles ou supposées l'être.

L'homophobe est ainsi toute organisation ou individu rejetant l'homosexualité et les homosexuel-le-s, et ne leur reconnaissant pas les mêmes droits qu'aux hétérosexuel-le-s. L'homophobie est donc **un rejet de la différence**, au même titre que la xénophobie, le racisme, le sexisme, les discriminations sociales, liées aux croyances religieuses, aux handicaps, etc.

Une **discrimination** est une attitude, une action ou une loi qui vise à distinguer un groupe humain d'un autre à son désavantage. La lutte contre les discriminations est avant tout une démarche pour obtenir l'égalité en droit et en considération. Il ne s'agit pas d'obtenir des droits spécifiques ou des privilèges.

Le terme **lesbophobie**, apparu plus récemment que le terme d'homophobie, désigne les formes d'homophobie qui visent spécifiquement les lesbiennes. Cette discrimination combine homophobie et sexisme.

Le terme de **gayphobie**, apparu plus récemment, désigne les formes d'homophobie qui visent spécifiquement les hommes homosexuels.

Les termes de **biphobie**, désignant les discriminations à l'encontre des bisexuel-le-s, et de **transphobie**, à l'encontre des transsexuel-le-s, sont souvent associés à celui d'homophobie.

L'abréviation **LGBT** signifie Lesbiennes, Gays, Bisexuels et Transgenres.

« Faire son **coming out** » signifie annoncer son homosexualité.

« **Outer** » quelqu'un signifie annoncer l'homosexualité de quelqu'un sans l'accord de cette personne.

L'homophobie, ça se manifeste comment ?

Dans sa forme la plus violente, l'homophobie s'exprime par des violences physiques et peut dégénérer : de la bousculade, du passage à tabac, jusqu'au viol et même au meurtre.

Dans une forme plus quotidienne, elle se traduit par des réactions, avouées ou non, de rejet, d'exclusion : injures verbales ou écrites, moqueries, humiliations, harcèlements, refus de service, dégradations de biens et discriminations.

Elle se manifeste dans tous les domaines de la vie quotidienne : famille, amis, entourage, voisinage, travail, milieu scolaire, commerces, services, administrations, lieux publics, etc.

Depuis 2003 et 2004¹, la loi française punit plus sévèrement les agressions et les insultes lorsqu'elles sont motivées par l'homophobie, de manière similaire aux comportements racistes ou antisémites.

L'homophobie, quelles conséquences ?

L'homophobie peut avoir des conséquences psychologiques, physiques et sociales dramatiques pour les personnes qui en sont victimes.

D'un point de vue **psychologique**, les conséquences vont de la tristesse et du repli sur soi à l'inquiétude, l'angoisse, la dépression, voire à la tentative de suicide. Rappelons que l'homophobie est aussi une cause de suicide. Certaines études² ont indiqué que des jeunes homosexuel-le-s ont quatre à sept fois plus de risque de faire des tentatives de suicide que les adolescents hétérosexuels. Pour d'autres homosexuel-le-s, l'homophobie va au contraire susciter un sursaut de combativité qui les portera à affirmer leur orientation sexuelle et leur mode de vie.

D'un point de vue **physique**, les agressions peuvent causer de lourdes séquelles. Parfois, les victimes n'y survivent pas³.

D'un point de vue **social** enfin, l'homophobie peut aussi avoir des conséquences importantes et difficiles à gérer pour les personnes qui en sont l'objet, et ce dans différents domaines :

- dans le monde du travail, l'homophobie se manifeste par le refus de promotion, la mise au placard et parfois même le licenciement
- dans la vie quotidienne, l'obligation de déménager ou de changer d'établissement scolaire sont parfois les seules solutions pour fuir un quotidien insupportable
- plus généralement dans la vie sociale, l'homophobie prend la forme du rejet, de l'incompréhension, de la solitude et de l'isolement.

Lutter contre l'homophobie, c'est...

Outre un cadre législatif, encore insuffisant certes mais pour lequel nous nous sommes battus car il permet un réel recours pour les victimes⁴, notre association reste persuadée que la lutte contre l'homophobie passe par la mise en place d'une ambitieuse politique de prévention. Expliquer, rassurer, éduquer à la différence, sensibiliser à l'acceptation des orientations sexuelles : autant d'objectifs que nous poursuivons dans notre lutte à travers le travail de l'ensemble de nos commissions. Mallettes et dossiers de sensibilisation sont ainsi préparés et présentés autant que possible, partout

¹ Cf. chapitre Justice

² Etude 1999-2003, Marc Shelly, médecin en santé publique à l'hôpital parisien Fernand-Widal, et David Moreau, de l'association de prévention Aremedia.

³ Cf. *Rapport Annuel sur l'homophobie 2008* p.30 : liste des meurtres dont la motivation homophobe est avérée (Janvier 2002-Janvier 2008)

⁴ Cf. chapitre Justice

où cela est nécessaire : milieu scolaire⁵, policier, professionnel. Enfin, pour que cette discrimination ne soit plus considérée comme négligeable, voire inexistante, notre lutte passe aussi par la visibilité de la réalité des agressions homophobes aujourd'hui. Ce *Rapport sur l'homophobie*, qui existe depuis 1997, est pour nous un moyen d'en rendre compte et de mieux connaître l'homophobie pour mieux la combattre.

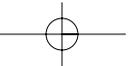
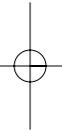
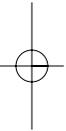
Pour en savoir plus :

Daniel Borrillo, *L'homophobie*, PUF (collection Que sais-je ?), 2001

Louis-Georges Tin (sous la direction de), *Dictionnaire de l'homophobie*, PUF, 2003

Commission Lesbophobie de SOS homophobie, *Synthèse de l'enquête sur la lesbophobie*, mai 2008

⁵ Cf. chapitres Milieu scolaire, Police-gendarmerie et Travail





L'association **SOS homophobie**

L'origine

11 avril 1994 : création de SOS homophobie.

Une poignée de militant-e-s se mobilise autour de la lutte contre l'homophobie. Leur projet : créer en France une permanence téléphonique qui puisse répondre spécifiquement aux problèmes de violence et de discrimination que rencontrent les gays et les lesbiennes, comme cela existe dans d'autres grandes villes à l'étranger (Londres, Berlin, New York). Les agressions homophobes sont nombreuses et aucune structure d'écoute spécialisée n'existe alors.

Le 25 octobre 1994, la ligne d'écoute anonyme est ouverte. Les écoutant-e-s assurent des permanences quotidiennes. Conscient-e-s que ces témoignages constituent un outil capable d'influer sur des décisions politiques et de faire avancer les droits des homosexuels, les militants publient en 1997 le premier Rapport sur l'homophobie. Analyse des témoignages reçus, de façon à la fois quantitative (statistiques) et qualitative, ce rapport dresse un état des lieux de l'homophobie en France. Il est envoyé aux médias et aux responsables politiques, et est réédité chaque année.

Le fonctionnement de SOS homophobie

SOS homophobie est organisée en trois pôles :

Pôle Écoute et soutien

L'assistance aux victimes s'organise en deux niveaux :

Niveau 1 : anonyme

Il s'agit de la ligne d'écoute, des réponses aux courriels, apportant aux victimes écoute et information.

La Commission Écoute gère le fonctionnement

de la ligne d'écoute, assure la formation initiale et continue des écoutant-e-s, via un groupe de parole régulier et un séminaire annuel.

Niveau 2 : personnalisé

Dans certains cas, les victimes nous demandent d'agir concrètement. L'anonymat doit être rompu et la personne qui nous a contactés nous adresse sa demande par téléphone, courrier électronique ou postal.

En raison de l'augmentation du nombre de

demandes de ce type, un service particulier a été créé : la Commission Soutien.

Dans de nombreux cas, la commission envoie une " lettre de soutien " à la victime et/ou un courrier à l'agresseur qui indique les faits signalés et fait un rappel de la loi.

Dans les cas les plus complexes, nous pouvons faire appel à nos avocat-e-s conseil, et aller plus en avant dans le dossier : rencontre avec la victime, accompagnement dans ses démarches. L'association ayant plus de 5 ans d'existence, elle peut également se porter partie civile.

Pôle Prévention

Interventions en milieu scolaire (I.M.S.)

La Commission Interventions en Milieu Scolaire organise des actions de prévention de l'homophobie en collège et lycée à l'aide d'outils créés par l'association.

Convaincue que la lutte contre l'homophobie ne consiste pas seulement en une logique de répression mais également en un vrai travail de prévention et d'éducation et ce, le plus tôt possible, la Commission IMS sollicite des proviseur-e-s de toute la France ou répond à leurs demandes, et anime un module dans différents établissements. En 2008, la commission est intervenue au sein de 17 établissements, dans 64 classes soit plus de 1500 élèves.

Formation pour adultes

La Commission Formation pour Adultes s'est donné l'objectif de sensibiliser les professionnel-le-s des domaines des ressources humaines, de l'éducation, de la santé, du sanitaire et social, de la justice, de la police, de la gendarmerie, et les différents acteurs sociaux (syndicats, associations...) à la prise en compte des phénomènes de discrimination homophobe.

Lesbophobie

La Commission Lesbophobie étudie les aspects spécifiques des discriminations dont

les lesbiennes sont les cibles. Devant le manque criant d'informations sur la lesbophobie, elle a réalisé en 2004 une enquête auprès de 1793 lesbiennes afin de mieux connaître le phénomène, son ampleur, les contextes dans lesquels elle se déploie, ses formes, ses conséquences, ses points communs et ses différences avec la gayphobie. Ce afin d'adapter les formes d'action pour la combattre. Elle a édité en mai 2008 un rapport présentant ses conclusions.

La commission participe à des actions de communication, d'information et de prévention à Paris, en province et à l'étranger, tissant ainsi des liens avec de nombreuses associations lesbiennes.

Elle veille en outre à ce que la mixité soit assurée au sein de toutes les commissions de l'association.

Dossiers de sensibilisation

L'association édite des documents de référence, le Guide Pratique contre l'homophobie (sortie actualisée prévue courant 2009), synthétisant les droits des gays et des lesbiennes dans leur vie quotidienne (agression, adoption, plaintes, travail...) et a également réalisé le Guide gay de la drague en collaboration avec d'autres associations, rappelant les principes de sécurité dans le cadre de rencontres entre hommes, ainsi que les actions à mener en cas de problème ou d'agression.

Groupe Adolescent-e-s

Ce groupe a pour vocation de travailler sur des actions dédiées aux plus jeunes, population particulièrement sensible et vulnérable face à l'homophobie : projet de création d'un site Internet sur cette thématique, intensification de la formation des infirmiers et infirmières scolaires. Elle s'appuie notamment sur les actions et interventions menées par la commission IMS ainsi que sur les projets du Groupe Formation pour Adultes.



Marche des Fiertés, Paris, juin 2008

Pôle Actions

Rapport Annuel

La Commission Rapport Annuel assure la publication du Rapport sur l'homophobie, à partir des témoignages reçus et d'un suivi de la ligne éditoriale des titres majeurs de la presse.

Communication / Evénements

La Commission se charge de la participation de SOS homophobie à diverses manifestations: Journée internationale de lutte contre l'homophobie, Marches des Fiertés, Printemps des Associations et autres salons associatifs. Elle co-organise également des soirées de promotion et de soutien en faveur de notre association.

Enfin, elle gère les outils de communication en interne et en externe, notamment la lettre de SOS homophobie qui paraît régulièrement et informe de ses nombreuses actualités.

Internet

Ce pôle est constitué d'expert-e-s qui assurent une veille sur les sites web et propos homophobes. Il intervient auprès des webmasters de ces sites afin qu'ils retirent les propos homophobes, comme la loi du 30 décembre 2004 les y oblige.

Organisation

L'association s'appuie sur une assemblée générale annuelle, un conseil d'administration qui se réunit régulièrement et prend toutes les décisions importantes qui engagent l'association, et un bureau.

Consciente d'un nécessaire développement en régions, l'association développe également un réseau de correspondant-e-s régionaux. Enfin, depuis 2005, l'ensemble des adhérent-e-s de l'association se réunit une fois par an lors d'Assises nationales afin de partager projets, pistes de travail et de réflexion.

Association de référence

Force est de constater que la rigueur de nos méthodologies et l'ampleur de notre approche, couvrant l'exhaustivité des aspects de l'homophobie, ont su faire de nous l'association de référence de la lutte contre l'homophobie en France. À ce titre, de nombreuses organisations gouvernementales ou territoriales font appel à notre expertise en la matière.

Pour ne citer que quelques exemples, SOS homophobie :

- a reçu plusieurs agréments rectoraux pour ses Interventions en Milieu Scolaire (Académies de Versailles, Paris et Créteil),

- est membre du Conseil pour le développement durable mis en place par le Conseil général de la Seine-Saint-Denis,
- est membre de plusieurs groupes de travail de la Halde⁶,
- est représentée par son président au Conseil de l'Égalité du Conseil régional d'Ile-de-France,
- fait partie du groupe de travail sur les fichiers de police, réunit par le ministère de l'Intérieur.

⁶ Halde : Haute Autorité de Lutte contre les discriminations et pour l'égalité. www.halde.fr

Contre l'homophobie, je m'engage

Malgré les législations combattant l'homophobie et les différentes et trop rares actions de prévention, nous restons intimement persuadés que les réflexes homophobes gardent une place prépondérante et peut-être inconsciente dans nos cultures. Un véritable travail de fond est indispensable pour que chacun prenne conscience de la portée et du sens de ses paroles. Les témoignages qui sont reçus par SOS homophobie, les propos que nous entendons ou tenons parfois, les tags que nous apercevons sur des affiches, des banderoles, des murs... nous interpellent encore mais ne semblent choquer personne ou si peu. Pourtant, comment se construire ou s'épanouir dans une société qui associe une partie de notre identité à des « valeurs » négatives ? A l'occasion de la journée mondiale de lutte contre l'homophobie, le 17 mai 2008, nous avons mené une action de prévention et de sensibilisation dans trois lieux de Paris⁷, cherchant, par l'intermédiaire d'un questionnaire, à nouer le dialogue avec des passants et à engager les prémices d'une réflexion sur ce sujet.

Notre démarche se voulait préventive et n'avait pas l'ambition d'être scientifique ; les témoins ont été choisis au hasard et ne constituent pas un panel représentatif de la population française. Néanmoins, les 248 questionnaires remplis ce jour-là nous procurent des informations et des

pistes de travail qu'il serait dommage d'ignorer. A partir d'une liste d'injures homophobes plus ou moins usuelles, nous avons invité les personnes interrogées à s'engager contre l'homophobie en refusant d'employer certains mots dans l'avenir. Ce sont essentiellement des Parisiens (33% des répondants) et des habitants de banlieue (30%) qui ont été interrogés. La parité de ce panel est respectée (50% de chaque sexe) mais les tranches d'âges sont volontairement ciblées vers les jeunes (39% de 18-25 ans et 10% de 15-17 ans), population que nous souhaitons particulièrement toucher avec ce questionnaire « *Je m'engage* ». Seules 71 personnes (29% du panel) n'utilisent jamais ou ne souhaitent plus prononcer une des injures homophobes qui figurent dans la liste proposée. Certains, rares, revendiquent un droit à la liberté d'expression ou encore affichent clairement un attachement à l'ensemble de ce triste vocabulaire. L'immense majorité utilise et continuera d'utiliser quelques uns de ces mots et notamment pédé, enclulé et gouine.

Plusieurs lesbiennes et gays semblent s'être approprié ces injures, peut-être afin d'en ôter la portée insultante et humiliante dans un réflexe de fierté retrouvée. On nous parle ainsi de « *réappropriation* », de « *plaisanterie entre homos* » ou encore de « *autodérision* ».

⁷ Place Saint-Michel, rue Beaubourg et place de la Fontaine des Innocents (Les Halles)

Des hétérosexuel-le-s, et tout particulièrement les plus jeunes, semblent presque ignorer le sens premier ou la portée des mots pédé ou enculé. Ils se défendent de toute homophobie et disent l'utiliser « *pas dans un sens homophobe* » ou encore en s'adressant « *à des personnes hétéros* », dans un « *contexte amical* », « *ces mots-là je les utilise dans un autre sens* ». Quelques uns précisent qu'ils ne savaient pas que certains des mots proposés sont des insultes : « *j'utilise gouine sans savoir que c'était une insulte* » ou insistent sur la banalisation : « *il y a une hiérarchie dans les insultes ; tapette et pédé sont des "vannes" que j'utilise au même titre que d'autres insultes sans pour autant vouloir dévaloriser* ».

Plusieurs fois, il nous a néanmoins été expliqué que ces insultes, et notamment pédé et enculé, sont prononcées lors d'échanges plus ou moins violents, parfois « *dans des bagarres entre cités* ». Lors de ces altercations, les insultes fusent : « *tantouze, tafiole, tapette, tarlouze...* » et le caractère injurieux des mots est d'ailleurs assumé et reconnu.

Le sens détourné de certains mots semble faire consensus ; on nous l'indique parfois : « *tapette* » à la place de « *peureux* » ou de « *mauviette* ». Ainsi les vieux poncifs ont la vie dure, les qualificatifs initialement destinés à blesser l'homosexuel masculin amalgament ce dernier à

des valeurs de fourberie (enculé) ou encore de veulerie.

L'usage de ces mots, directement adressé à des homosexuels ou de manière détournée, n'est pas anodin. L'homophobe convaincu n'en a néanmoins pas toujours besoin. Quelques rares personnes nous ont ainsi indiqué : « *je suis en couple normal ; je trouve ça choquant quand les gens ont ces manières particulières, cette gestuelle et ce langage...* », « *c'est pas naturel d'être pédé* », ou encore cette dame qui, place Saint-Michel, nous a dignement expliqué : « *Je suis contre l'homosexualité mais les homosexuel-le-s sont des êtres humains comme moi. Mais pour moi c'est une perversion. Je n'insulte personne car le Christ a été moqué et insulté et il s'est identifié à ces souffrances-là* ». Ces homophobes affirmés n'étaient, lors de cette opération de sensibilisation, pas notre cible directe. Il semblait néanmoins important de rapporter ces propos.

On peut rire de tout. Pourquoi pas également des homosexuel-le-s ? Notre association n'a pas une position fermée sur ce sujet. L'important est néanmoins d'être conscient de la portée des propos que l'on tient, des « *dommages collatéraux* » qu'ils peuvent générer, de leur sens caché ou initial. C'est le but que nous nous étions donné ce jour là : initier les premiers pas d'une sensibilisation sur cette forme d'homophobie qui ne veut pas se reconnaître comme telle.

Le questionnaire « Contre l'homophobie, je m'engage... »

Parce que l'homophobie, ce sont aussi des mots qui font mal, je m'engage à ne plus jamais dire* :

- | | | |
|--------------------------------------|---------------------------------------|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> tantouze | <input type="checkbox"/> tafiole | <input type="checkbox"/> tapette |
| <input type="checkbox"/> travelot-te | <input type="checkbox"/> gouine | <input type="checkbox"/> gouinasse |
| <input type="checkbox"/> brouteuse | <input type="checkbox"/> broute-gazon | <input type="checkbox"/> enculé |
| <input type="checkbox"/> pédé | <input type="checkbox"/> tarlouze | <input type="checkbox"/> folle |
| <input type="checkbox"/> pédale | | |

* cochez les mots que vous n'utilisez jamais ou que vous n'utiliserez plus

Quelques informations sur vous...

Vous êtes : une femme Votre âge :
 un homme
 vous ne souhaitez pas vous définir

Le département dans lequel vous habitez :

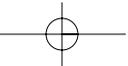
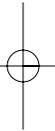
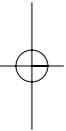
Vous vous définissez comme :

- hétérosexuel-le
- homosexuel-le
- bisexuel-le
- autre
- vous ne souhaitez pas répondre

Merci pour votre engagement et votre participation.

Les résultats de ce questionnaire anonyme seront prochainement publiés.

ne pas jeter sur la voie publique



Le rapport **2009**

Comment est réalisé le *Rapport sur l'homophobie* ?

Comme les années précédentes, le *Rapport sur l'homophobie 2009* a été constitué à partir de quatre sources :

- les témoignages reçus par l'association au cours de l'année 2008 (sur notre ligne d'écoute, par courrier, par mail ou lors de certains événements auxquels l'association participe),
- le travail des différents groupes et commissions de l'association,
- le suivi de l'actualité de mars 2008 à février 2009,
- l'analyse de la presse au cours de cette même période.

Il n'est donc pas le recensement exhaustif de toutes les manifestations homophobes survenues en 2008 mais bien une vision de l'homophobie à travers les outils de l'association et son vécu de terrain.

La combinaison de ces sources nous a permis d'alimenter seize rubriques, en plus du suivi de la presse :

- quatorze étudient les contextes dans lesquels se manifeste l'homophobie : commerces et services, famille et entourage proche, Internet, justice, lieux publics, mal de vivre, milieu scolaire, police et gendarmerie, politique, religions, santé-médecine, sport, travail et voisinage,
- deux sont des analyses transversales : agressions physiques et lesbophobie.

Les témoignages reçus en 2008

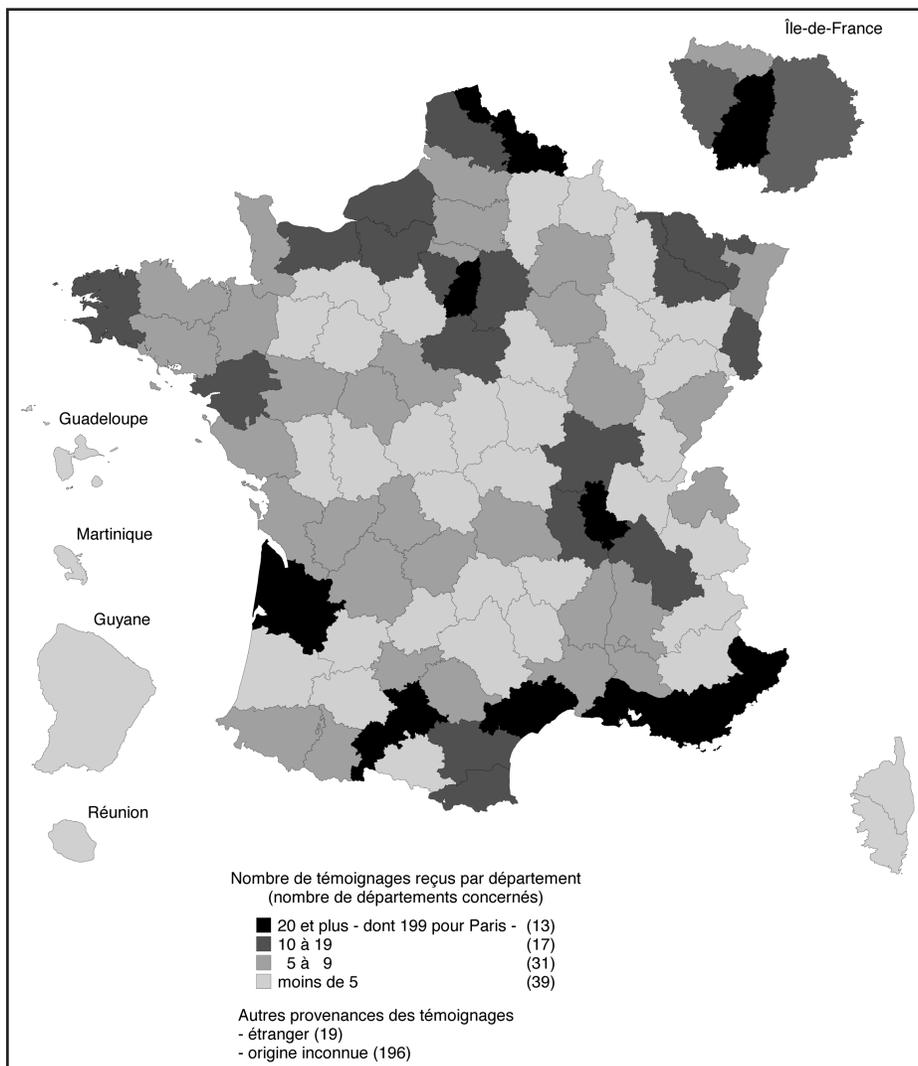
Nous avons reçu en 2008 **1246 témoignages**, en très légère baisse par rapport à l'année précédente (-1.3%). Le nombre de cas⁸ que cela représente est lui en légère aug-

mentation de 3,4%.

Nous présentons dans les pages suivantes une cartographie et une typologie des cas que nous avons reçus en 2008.

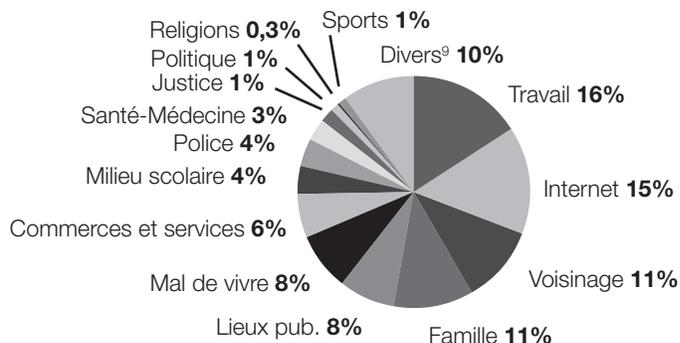
⁸ Certain-e-s appelant-e-s contactent l'association à plusieurs reprises pour une même situation.

Nombre de témoignages reçus en 2008 par département



Répartition des témoignages par département, 2008

Contextes des témoignages reçus en 2008



L'homophobie dans le travail reste le premier motif d'interpellation de l'association avec 16% des témoignages, confirmant ainsi une tendance initiée dès le premier *Rapport Annuel*.

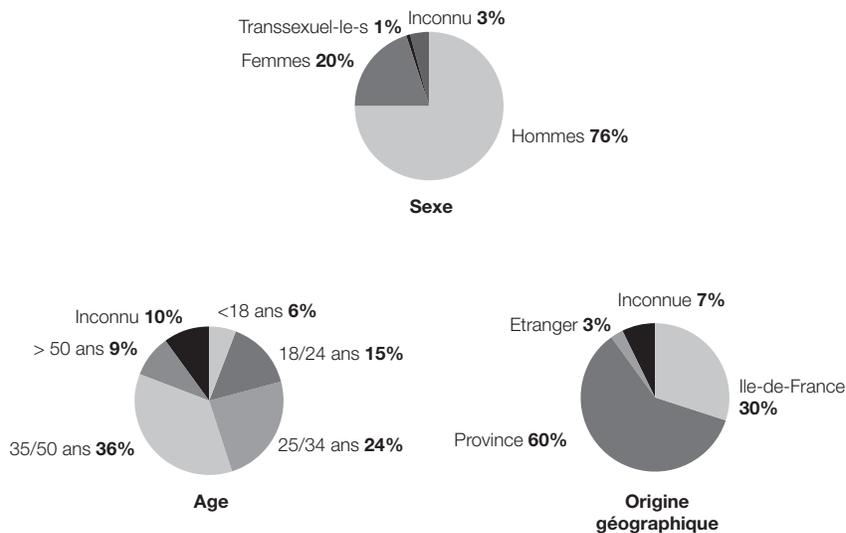
Internet devient cette année le second contexte pour lequel l'association est contactée : 15% des témoignages (il se situait l'an dernier en 4^e position avec 11% des témoignages). Vient ensuite l'homophobie dans le voisinage qui confirme son importance avec 11% des témoignages (13% l'an dernier). Autre bastion de l'homophobie, la famille et l'entourage proche qui cumule cette année 11% des témoignages, proportion similaire aux années précédentes, 2005 et 2006. Viennent ensuite les lieux publics et mal de vivre, avec chacun 8% du total des témoignages, part en baisse pour les lieux publics et stable pour le mal de vivre.

Proportionnellement, les femmes témoignent beaucoup plus que les hommes dans les contextes milieu scolaire (indice 186¹⁰) et famille (indice 134). La proportion des hommes est surreprésentée dans les contextes travail et voisinage (indice 111 pour ces deux contextes).

⁹ La rubrique Divers regroupe les appels et mails concernant les médias, le monde associatif, les demandes d'informations... (Cf. chapitre Divers).

¹⁰ Indice représentant le pourcentage de femmes témoignant dans ce contexte rapporté au pourcentage de femmes ayant témoigné au total des contextes (indice 100). Exemple : la proportion de femmes témoignant dans le contexte milieu scolaire est 1,86 fois plus élevée que la proportion de femmes ayant témoigné sur l'ensemble des contextes.

Typologie des témoignages reçus en 2008



Le profil des personnes qui nous contacte évolue très peu par rapport aux années précédentes¹¹ : il s'agit majoritairement d'hommes (76%) même si cette proportion est en légère baisse (-2 points), âgés de 35 à 50 ans (36%) et vivant en province (60%).

Remarque :

Nous avons reçu en 2008 8 témoignages émanant de personnes transsexuel-le-s. Mais il est possible que nous ayons reçu des témoignages de personnes transsexuelles ne se définissant pas comme telles.

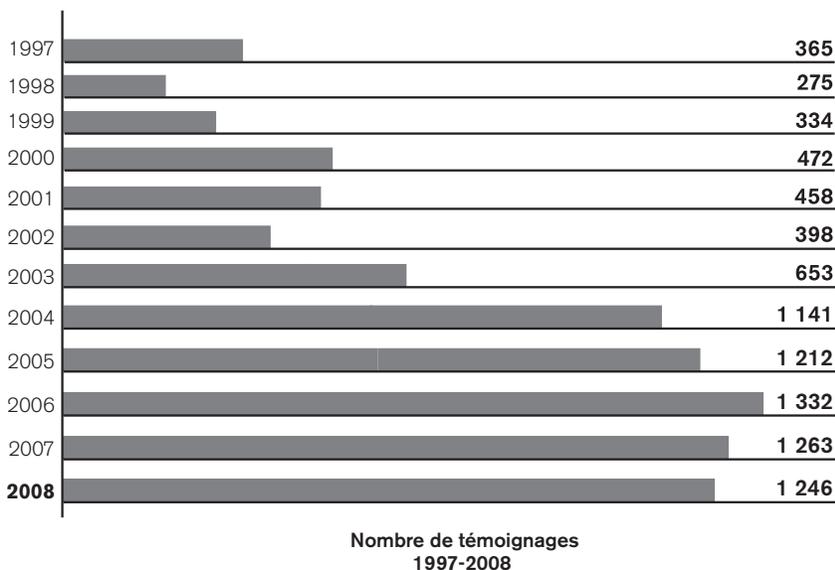
¹¹ Cf. également Panorama, pages suivantes

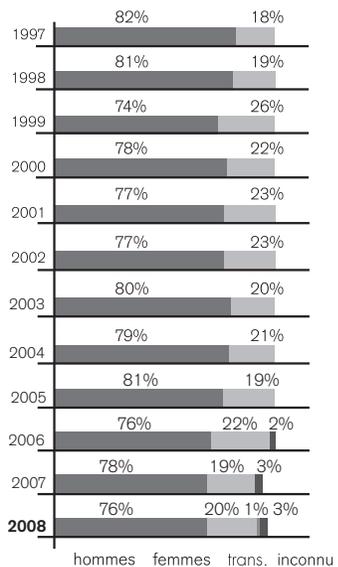
Panorama 1997-2008

Les trois pages qui suivent présentent un panorama des témoignages que SOS homophobie a reçus de 1997 à 2008.

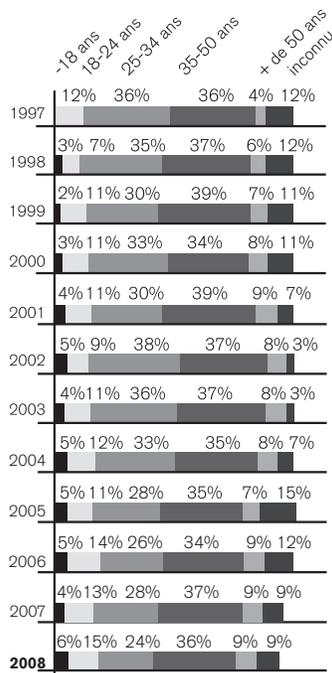
Les faits marquants :

- le nombre de témoignages semble se stabiliser depuis quelques années, avec toujours plus de 1200 témoignages depuis 2005. Il était de quelques centaines à la fin des années 90,
- ce sont très majoritairement des hommes, âgés de 25 à 50 ans qui nous contactent,
- la part des témoignages de province augmente de façon régulière,
- le travail est depuis le début des années 2000 le contexte d'homophobie qui revient le plus souvent dans les témoignages.

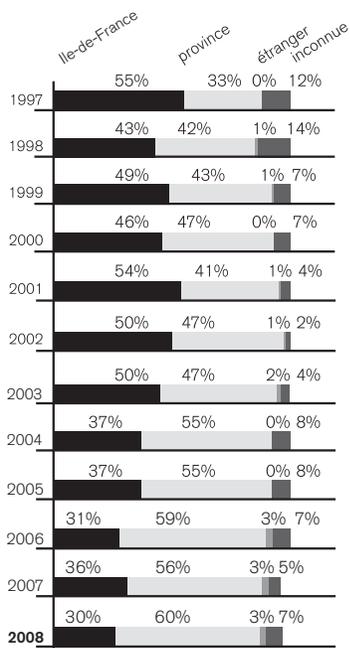




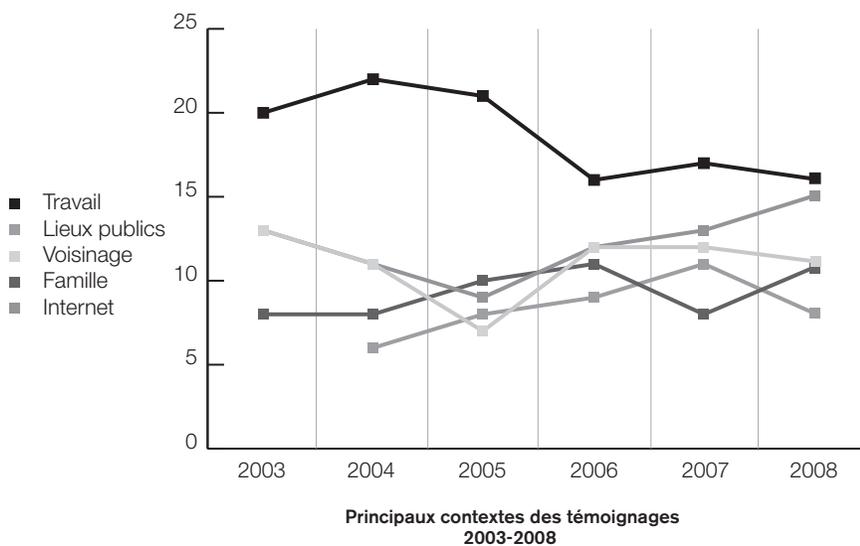
Répartition par Sexe
1997-2008



Répartition par Age
1997-2008

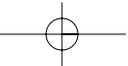
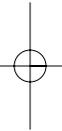
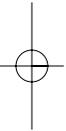


Origine géographique
1997-2008



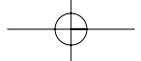
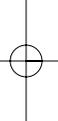
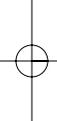
Remarques :

- Afin de rendre ce graphique plus lisible, nous n'avons pris en considération que les contextes représentant au moins une fois depuis 2003 plus de 10% des témoignages reçus.
- En 2003, nous ne tenions pas compte des témoignages relatifs à l'homophobie sur Internet.



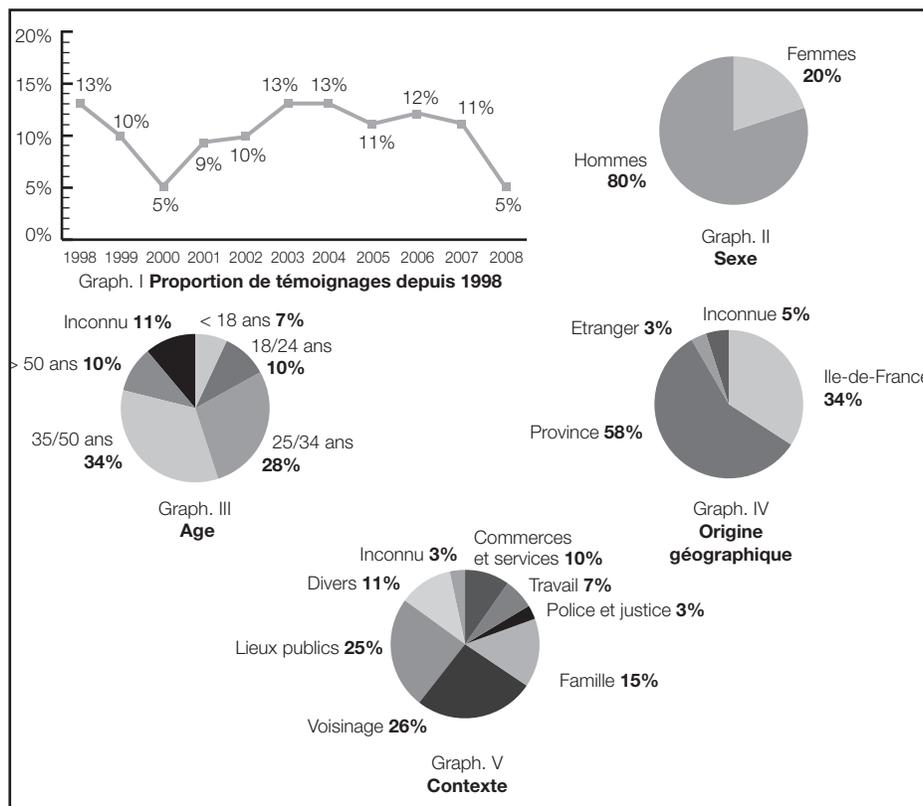


Analyses et témoignages



Agressions physiques – Données chiffrées

• 66 témoignages, correspondant à 61 cas uniques, soit 5% du total.



Analyse

- **Sexe** : la proportion des femmes (20% des cas) est en hausse.
- **Age** : les 25/34 ans (28% des cas) et les 35/50 ans (34% des cas) sont toujours les tranches d'âge les plus touchées.
- **Origine géographique** : la répartition est stable par rapport à 2007. La part des agressions physiques dans les grands centres urbains français (Ile-de-France, Bouches-du-Rhône, Haute-Garonne, Gironde, Nord) est de 52%.
- **Contexte** : les lieux publics continuent de baisser : 25% en 2008 contre 35% en 2007 et 41% en 2006. Les autres contextes sont tous en hausse (moins de 5 points), sauf le travail (7% contre 10% en 2007) et la police (3% contre 5%).

Chapitre 1

Agressions physiques

Une homophobie frappante

En 2008, 61 cas d'agressions physiques ont été rapportés à SOS homophobie. Même si cela représente 71 cas de moins qu'en 2007, il reste profondément choquant et scandaleux d'avoir à déplorer ne serait-ce qu'un seul cas. Le travail de terrain et de prévention mené par les associations et les pouvoirs publics apparaît toujours aussi urgent et primordial. De même, l'existence des dispositions pénales introduites par les lois du 18 mars 2003 et du 9 mars 2004, relatives à la circonstance aggravante à caractère homophobe des infractions pénales, doit être portée à la connaissance de tous. Parce qu'il n'y a encore que très peu de cas devant les tribunaux, les victimes ne doivent pas hésiter à porter plainte et à se défendre.

Concernant les chiffres que nous publions, la première chose à préciser est le fait que, comme chaque année, nous ne comptabilisons que les agressions nous ayant été rapportées via notre ligne d'écoute ou courriel. Nous ne pouvons donc prétendre donner une liste exhaustive ou un aperçu global des agressions physiques homophobes en France. La baisse du nombre de cas qui nous ont été rapportés est donc difficilement interprétable.

Comme les années précédentes, outre l'Ile-de-France où 19 cas nous ont été signalés (9 sur

Paris et 10 en banlieue), les départements pour lesquels on nous a rapporté le plus grand nombre d'agressions physiques correspondent à de grands centres urbains : les Bouches-du-Rhône et la Haute-Garonne (4 cas chacun), ainsi que la Gironde (3 cas). Ces chiffres s'expliquent-ils par le tissu associatif dense et une meilleure information des populations en zones urbaines, ou plus simplement par le fait qu'une population plus nombreuse entraîne mathématiquement un nombre de cas plus élevé ? La présence d'associations de terrain permet une plus grande prise de conscience de la part des populations, ainsi que l'accompagnement des victimes dans leurs démarches et un soutien psychologique. En zone rurale, les personnes agressées peuvent se sentir isolées et hésiter à porter plainte, sans l'anonymat propice des grandes villes.

Concernant le contexte dans lequel ces agressions ont lieu, le voisinage ainsi que l'entourage proche (famille, amis ...) représentent 25 cas (16 pour le voisinage, 9 pour l'entourage), soit un peu moins de la moitié. Les conséquences psychologiques d'une agression commise par des personnes fréquentées régulièrement sont dramatiques, d'autant plus si les victimes sont amenées à les revoir. La famille, les amis, ou tout simplement le domicile personnel sont les derniers refuges de l'individu, où il doit se sentir respecté et en sécurité.

- Alex, 47 ans, est agressé par son colocataire.

Ce dernier brise la porte de la chambre d'Alex et le frappe avec tout ce qu'il trouve. Résultat : 10 jours d'interruption temporaire de travail (ITT) pour Alex qui, désespéré, doit séjourner en maison de repos.

- *Suite à son coming-out, Guillaume, 27 ans, est frappé par son père, et subit les propos les plus extrêmes de la part de ses parents : « les homosexuels devraient retourner dans les camps de concentration » ; « les PD ça devrait pas exister » ; « dégage, ne m'appelle plus jamais » ; « tu peux crever, tu nous manqueras pas ! ». Il est aujourd'hui sans domicile fixe, et ne sait plus comment se construire.*

Les lieux publics représentent le deuxième contexte où ont lieu le plus d'agressions physiques homophobes (15 cas). Les lieux de drague homosexuels sont l'un des cadres privilégiés de ces actes odieux, dont certains sont prémédités. Le sentiment d'impunité des agresseurs, et les raisons qui les poussent à perpétrer de tels actes dans l'espace public sont troublants. Ont-ils l'impression d'effectuer une mission de service public en débarrassant les rues des homosexuel-le-s ? L'indifférence que l'on rencontre parfois chez les témoins (passants, ...) est préoccupante.

Dans les commerces et services, ces agressions physiques ne suscitent qu'indifférence pour les victimes, voire compréhension envers les agresseurs, de la part des professionnels sous la responsabilité desquels elles se sont pourtant produites. Ces agressions sont même parfois commises par les professionnels eux-mêmes !

- *A Paris, sur le quai de la gare de Lyon, Jérémy, 26 ans, échange un baiser avec son compagnon qui prend le train. Un groupe de 5 vigiles s'approche alors, l'un d'eux lâche « dans mon pays, on t'aurait déjà crevé les yeux », et leur violence se déchaîne. Jérémy est tabassé et projeté sur les rails. Il finira à l'hôpital avec une double fracture. Son compagnon, en allant déposer plainte, est confronté à l'hostilité des policiers qui tentent de mini-*

miser l'incident en traitant l'agressé de « petite chose fragile ». L'association a interpellé le président de la SNCF qui nous a indiqué avoir lancé une enquête auprès de son prestataire de service.

Cette même impunité se retrouve dans les actes violents d'homophobie au travail (4 cas). Presque toujours, les directions des entreprises concernées tentent d'étouffer les cas d'agressions physiques, voire se retournent contre les victimes !

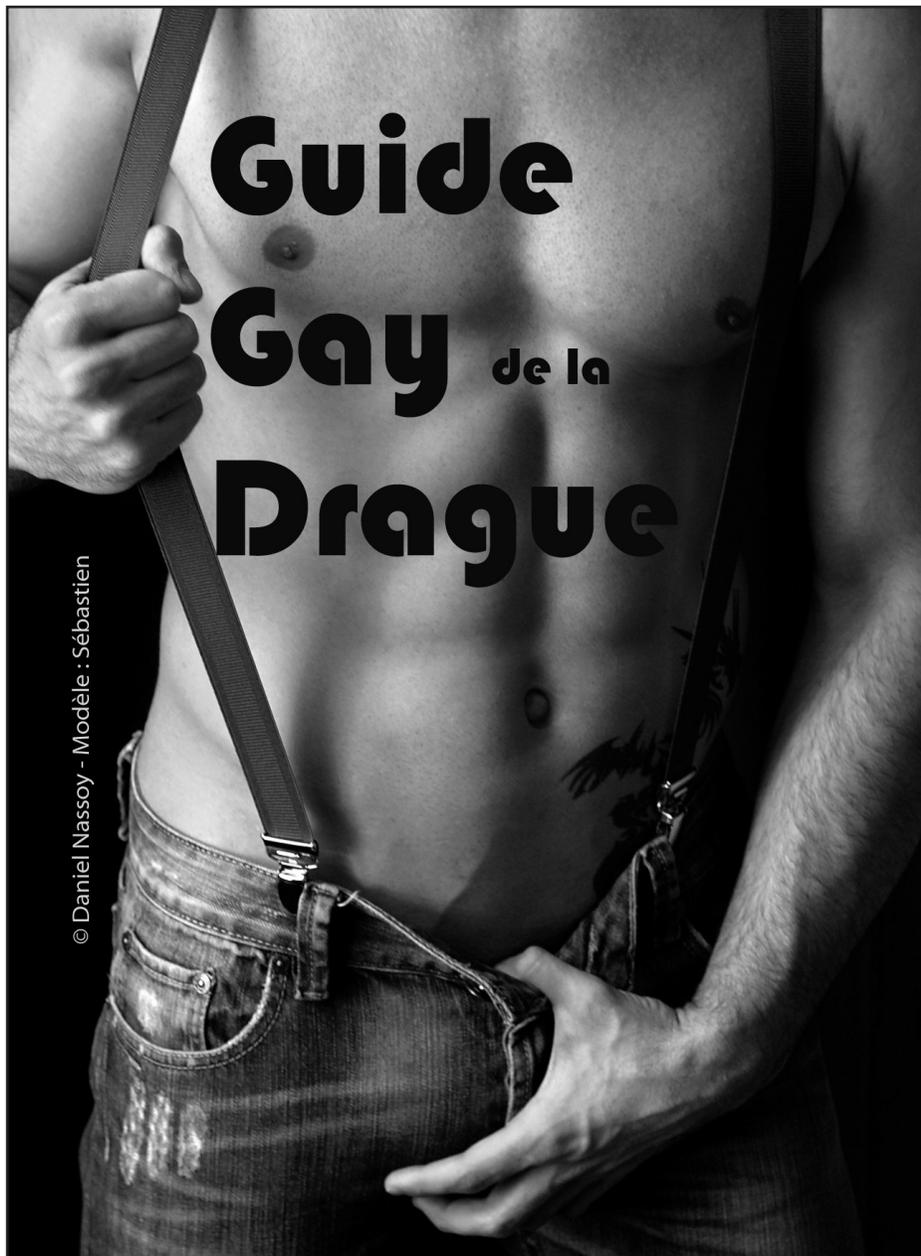
Concernant les pouvoirs publics (police, justice), si le nombre de cas signalés a baissé, les violences homophobes de leur part n'en restent pas moins inacceptables, et il est absolument ahurissant de devoir toujours déplorer des agressions de la part d'institutions censées représenter la loi et faire respecter l'ordre public.

- *Joseph, 38 ans, et son compagnon Bertrand, 44 ans, échangent un baiser sur un parking. Six policiers en civil se jettent alors sur eux et les rouent de coups. Ces derniers les placent ensuite en détention au poste de police pour « rébellion à agent ».*

Les forces de l'ordre semblent encore hésitantes, voire ignorantes sur la possibilité de retenir l'orientation sexuelle de la victime comme circonstance aggravante de l'agression lors du dépôt de plainte. Sur 35 plaintes signalées à l'association, seules 9 ont effectivement reçu cette qualification.

- *Marc, 40 ans, invité au baptême du fils d'un ami de longue date, est agressé et insulté (« crevure, PD ») par ce dernier. Résultat : 8 jours d'ITT. La police refusera de retenir la qualification d'homophobie pour cet acte. Marc fond en larmes au téléphone et nous demande « ce que vaut un PD agressé ».*

Plus que jamais, une sensibilisation des pouvoirs publics à la réalité de l'homophobie, ainsi qu'aux dispositions mises en place par les lois du 18



© Daniel Nassoy - Modèle : Sébastien

En 2008, SOS homophobie et d'autres associations ont publié le *Guide Gay de la Drague*

mars 2003 et du 9 mars 2004 (voir encadré) apparaît indispensable. Les homosexuel-le-s trop souvent se sentent méprisé-e-s par les forces de police, ce qui les amène parfois à hésiter à porter plainte.

- *Gérard, 54 ans, se fait tabasser par 3 jeunes au bois de Boulogne. Se rendant ensuite au commissariat pour porter plainte, il se fait sermonner par les policiers : « vous l'avez bien cherché ».*
- *Benoît, 49 ans, et un ami, sont violemment agressés et insultés « PD » par deux jeunes dans un parc, connu pour être un lieu de drague homosexuel. Benoît s'en sort avec quelques contusions, mais son ami est hospitalisé et doit subir une chirurgie faciale. Ils connaissent l'identité et le domicile d'un des deux agresseurs. Benoît se rend immédiatement au poste de police local pour*

déposer plainte. Il donne le signalement des deux agresseurs, et l'identité ainsi que l'adresse de celui qu'il connaît. Les policiers sont débordés et lui demandent de repasser le lendemain. Cette même nuit, un homosexuel sera assassiné dans le parc... (Cf. chapitre Justice).

Autre point à souligner : la proportion de témoignages concernant des femmes a plus que doublé, passant de 9% en 2007 à près de 20% pour l'année 2008. Faut-il y voir là une conséquence de la publication en 2008 de l'Enquête sur la lesbophobie par SOS homophobie ? Beaucoup en effet subissent de très fortes pressions du fait de leur double condition de femme et d'homosexuelle, et le tabou dans lequel la société les plonge rend leur existence très difficile.

Les dispositions pénales

Face au nombre important d'actes à caractère homophobe, et pour lutter contre ces phénomènes, le législateur a voté la loi du 18 mars 2003 qui crée, pour un certain nombre d'infractions pénales, la circonstance aggravante à caractère homophobe. Le législateur a également voté la loi du 9 mars 2004, qui élargit les cas permettant de retenir les circonstances aggravantes à caractère homophobe.

Dans la loi du 18 mars 2003 sur la sécurité intérieure (JO du 19 mars 2003) l'article 132-77 du code pénal prévoit expressément la possibilité de retenir une nouvelle circonstance aggravante lorsqu'un crime ou un délit est commis en raison de l'orientation sexuelle de la victime. Pour la première fois, la loi prévoit la prise en compte du mobile homophobe comme circonstance aggravante de certaines infractions pénales. Cette circonstance est constituée lorsque l'infraction est précédée, accompagnée, ou suivie de propos, écrits, utilisation d'images ou d'objets ou d'actes de toute nature portant atteinte à l'honneur ou à la considération de la victime ou d'un groupe de personnes dont fait partie la victime à raison de leur orientation sexuelle réelle ou supposée.

La loi 2004-204 du 9 mars 2004 portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité a élargi aux menaces, vol, et extorsion la liste des infractions pour lesquelles le caractère aggravant d'homophobie peut être retenu.

Par exemple, pour des violences ayant entraîné une incapacité inférieure ou égale à 8 jours, la peine encourue est, dans le cas d'un acte homophobe, de 3 ans d'emprisonnement et 45000 € d'amende au lieu d'une pénalité contraventionnelle. De même, l'auteur d'un meurtre encourt, si le caractère aggravant d'homophobie est retenu, la réclusion criminelle à perpétuité, contre 30 ans de réclusion pour les autres cas.

Source : ministère de la Justice

Porter plainte

Les victimes sont encore trop nombreuses à hésiter à porter plainte, par méconnaissance de leurs droits, ou par crainte des représailles.

La décision de porter plainte appartient en définitive aux victimes elles-mêmes. Cependant, il est capital que de telles agressions ne demeurent pas impunies, tant pour la reconstruction psychologique des victimes, que pour faire avancer l'intérêt général, en dissuadant les éventuels agresseurs et/ou en faisant jurisprudence.

Il est recommandé de demander aux témoins une attestation écrite dans laquelle ils décriront les faits le plus précisément possible. Si vous ne connaissez pas l'auteur de l'infraction, vous pouvez porter plainte contre X. En droit, la police et la gendarmerie ne peuvent refuser d'enregistrer votre plainte.

Si vous ne souhaitez pas porter plainte, vous avez la possibilité de déposer une "main courante" au commissariat de police le plus proche du lieu de l'infraction ou du domicile de l'auteur de l'acte si vous le connaissez. Il s'agit d'une déclaration enregistrée sur un cahier appelé main courante. Cette déclaration n'aura aucune conséquence : ni déclenchement d'enquête, ni transmission au procureur. En cas de récidive, ou s'il arrivait quelque chose, cette déclaration peut constituer un point de départ pour une enquête ou un début d'élément de preuve et être utile pour porter plainte par la suite. La police ne peut pas refuser d'enregistrer votre déclaration sur la main courante. Il est vivement conseillé de noter les références de la déclaration (n°, date, adresse du commissariat).

Mode d'emploi

- Relevez l'identité et les coordonnées des personnes présentes prêtes à témoigner.
- Ensuite, rendez vous si possible au service d'urgences médico-judiciaires le plus proche, sinon aux urgences de l'hôpital le plus proche afin de faire constater les blessures et vous faire éventuellement prescrire une ITT (Incapacité Temporaire de Travail).
- Enfin, rendez vous au commissariat de police ou à la gendarmerie le ou la plus proche du lieu de l'infraction pour faire enregistrer votre plainte.

Ces trois étapes peuvent être effectuées dans un ordre différent (ne tardez toutefois pas à faire constater vos blessures).

- *Suite au décès de leur père, les sœurs d'Isabelle, cadre de la région lyonnaise, la rouent de coups et l'injurient. Sa famille, notamment son père, n'a en effet jamais voulu entendre parler de sa compagne, malgré plus de 15 ans de vie commune.*
- *Marjorie et sa compagne Amandine ont été agressées à coups de pierres dans un jardin public par 4 jeunes garçons, qui leur parlent de leurs pénis, en précisant qu'ils allaient leur « montrer ce dont elles avaient réellement besoin ». Plusieurs témoins s'approchent ensuite, et sans s'inquiéter de l'état des deux jeunes femmes, se mettent à les*

questionner avec une curiosité indécente sur leur sexualité. Suite à cette agression, outre une ITT pour Amandine, les deux femmes sont choquées par l'indifférence des témoins.

Quant aux agresseurs, s'il est impossible d'en dresser un profil-type, l'extrême jeunesse d'un grand nombre d'entre eux est stupéfiante, et prouve une fois de plus l'absolue nécessité de mener des actions de prévention au sein des établissements scolaires. Dans l'agression de Cambrai (cf. chapitre Justice), l'un des meurtriers avait à peine 18 ans.

Bien qu'ayant baissé par rapport à l'année dernière, le nombre d'agressions physiques nous ayant été rapportées reste inquiétant. Notons une progression plus importante de la part des femmes qui nous contactent pour ces agressions. La société est toujours imprégnée de relents homophobes, qui poussent certains, notamment les plus jeunes, à passer à l'acte. Plus que jamais, une sensibili-

sation des populations à la réalité de l'homosexualité est indispensable afin de briser les tabous et les clichés. De même, une action concertée des associations, des pouvoirs publics (police, justice), des élus locaux, ainsi que des victimes, de leur entourage et des témoins d'agressions homophobes, est nécessaire, afin de venir à bout de ces actes de violence inacceptables.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 5 MARS 2008

Bagneux : un jeune homme victime de violences antisémites et homophobes

Un jeune homme de 19 ans, de confession juive, a été séquestré à Bagneux (Hauts-de-Seine) le 22 février par un groupe de 6 jeunes. Il a été insulté et battu à coups de poing et de pieds pendant plusieurs heures. Selon une source judiciaire, les agresseurs lui auraient fait subir des sévices à caractère antisémite et homophobe. Ils auraient écrit « *sale juif* » et « *sale pédé* » sur son visage, l'auraient obligé à avaler des mégots de cigarette et à sucer un préservatif déroulé sur un bâton.

Les six jeunes ont été mis en examen pour "violences en réunion en raison de l'appartenance véritable ou supposée à une race ou à une religion et en raison de l'orientation sexuelle, séquestration en bande organisée, actes de torture et de barbarie, vol aggravé, extorsion et menaces ». Ils auraient reconnu « à peu près l'ensemble des faits ».

Cette affaire ignoble montre que le racisme, l'antisémitisme et l'homophobie naissent à la même source, la déshumanisation de l'Autre, et se traduisent par des actes similaires.

Comme très souvent dans les agressions homophobes, il apparaît que les auteurs présumés sont des mineurs et de jeunes adultes, âgés de 17 à 24 ans. D'où la nécessité, systématiquement répétée par SOS homophobie, d'une politique ambitieuse de prévention de l'homophobie à destination de l'ensemble de la jeunesse.

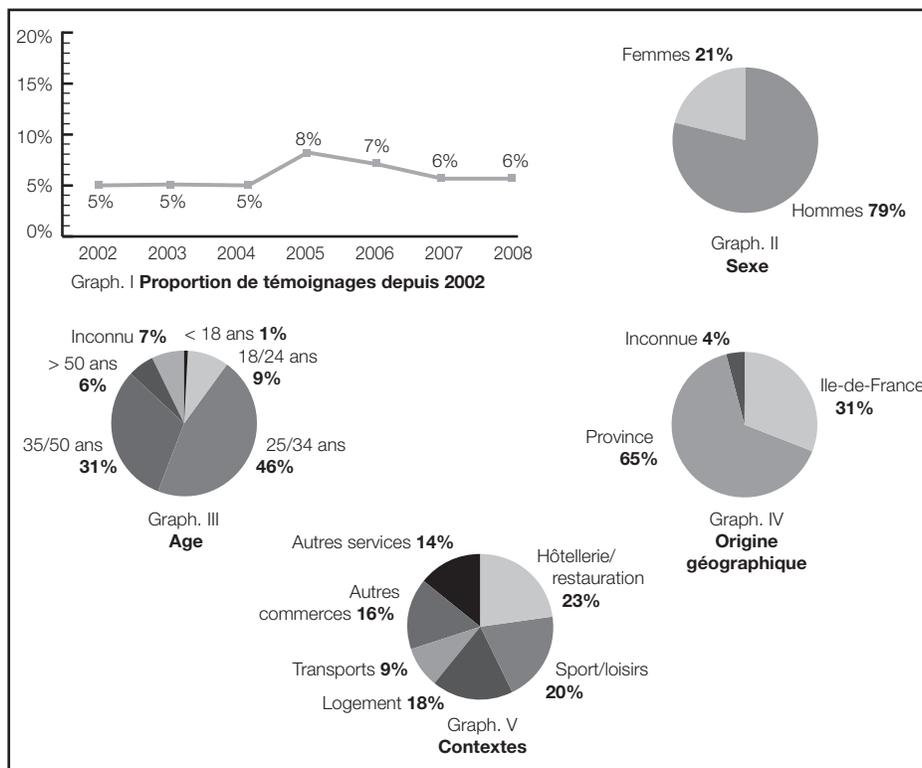
En présentant la semaine dernière le Plan santé des jeunes, la ministre de la Santé annonçait « *la conduite d'une politique gouvernementale vigoureuse de lutte contre l'homophobie* ». Plus que jamais, il est temps que le gouvernement passe aux actes, en appliquant les circulaires de l'Education nationale relatives à la prévention, et en permettant aux associations d'y concourir, comme le Président de la République s'y est engagé.

Il est temps aussi que cesse le soutien inconditionnel de l'UMP à Christian Vanneste, condamné pour avoir déclaré que « l'homosexualité est une menace pour la survie de l'humanité », car des témoignages reçus par SOS homophobie montrent que de tels propos peuvent ne pas être sans influence sur les agresseurs. En 2007, un homme agressé dans la rue à Metz nous a rapporté les propos tenus par son agresseur lors de la confrontation au commissariat : « *Sale PD, si tout le monde était comme toi ce serait la fin de l'humanité* ».

SOS homophobie étudie la possibilité de se porter partie civile aux côtés de la victime de Bagneux, à laquelle elle exprime son plein soutien.

Commerces et services – Données chiffrées

• 77 témoignages, correspondant à 70 cas.



Analyse

En 2008, la part des manifestations d'homophobie dans les commerces et services demeure identique à 2007 : 6% du total. Le nombre de cas est stable.

- **Sexe** : la part des témoignages de femmes est en recul de 8 points par rapport à 2007, mais s'inscrit avec 21 % dans la moyenne des statistiques générales de ce rapport.
- **Age** : les 25/34 ans sont en nette hausse (+ 12 points), les 18/24 ans et plus de 50 ans baissent respectivement de 5 et 6 points. Les 35/50 ans restent très bien représentés, mais stagnent (32% en 2008 contre 34 % en 2007).

- **Origine géographique** : avec 64% des témoignages provenant de province, et 32% d'Ile-de-France, les statistiques reflètent ici la moyenne générale (60 contre 30). Les témoignages de province sont en augmentation par rapport à 2007.

- **Contexte** : des catégories plus spécifiques apparaissent : l'hôtellerie et la restauration, qui représentent 23% des témoignages en 2008, et les transports 23%. Les sports et loisirs chutent de 17 points par rapport à 2007, et le logement diminue légèrement (19% contre 23%).

Chapitre 2

Commerces et services

Satisfait ou agressé

Les années quatre-vingt-dix ont marqué l'apparition d'une nouvelle cible marketing de choix dans nos sociétés occidentales : l'homosexuel, comme d'autres avant lui, est entré dans le cercle des consommateurs au pouvoir d'achat supposé non négligeable. Ainsi, non sans un certain cynisme et opportunisme cédant à la mode, ou un recours fréquent à la caricature, les mondes de la publicité et de la mercatique ont néanmoins donné une visibilité à la population gay, devenue potentiellement lucrative. Le profit, la volonté de développement des marchés, des commerces de grande échelle ou de proximité, permettent-ils donc aux homosexuel-le-s de profiter d'offres et de services, sans craindre un traitement stigmatisant ou des agressions de tous ordres dont ils sont fréquemment victimes ? Devant la stagnation du nombre de témoignages dans la sphère des commerces et services (70 cas en 2008, contre 68 en 2007), il est permis d'en douter : si la situation ne semble pas se dégrader, elle n'est en revanche pas révélatrice de grandes avancées.

Toujours prédominante dans les contextes des sports et loisirs, de la restauration et de l'hôtellerie, du logement, cette homophobie qui s'exprime spécifiquement par les discriminations telles que le refus de vente

ou de service, mais également par les traditionnelles insultes, harcèlements, menaces, coups et blessures, est aussi bien l'apanage des commerçants que des clients. Les personnes qui la subissent n'ont certes pas toujours la force de réagir, mais au-delà du malaise, une indignation saine et constructive se fait jour.

Commerçants agresseurs : liquidation totale

Même si l'adage « nul n'est censé ignorer la loi » demeure une fiction juridique, il serait logique d'imaginer que commerçants et prestataires de services aient connaissance des législations récentes sur l'insulte, les coups et blessures aggravés par leur caractère homophobe, et plus particulièrement des dispositions du Code pénal sur les discriminations et leurs sanctions. Pourtant, en 2008, 77% des cas d'homophobie dans le cadre des commerces et services concernent un comportement homophobe directement imputable aux commerçants, chefs d'entreprise, ou leurs employés. Sourires affables, disponibilité de rigueur, font place à l'agression verbale avec supplément coups et blessures, au harcèlement en solde, à la discrimination professionnelle accompagnée d'une garantie menaces illimitée.

Contexte dans lequel des dérapages hostiles envers les homosexuel-le-s ont été le plus relatés (avec 23% des témoignages), l'hôtellerie et la restauration illustrent parfaitement cette tendance : 75% des actes homophobes y ont été le fait des patrons de restaurant, directeurs d'hôtel, et/ou de leurs employés à l'encontre de leurs clients. Du « *un peu de tenue* » qu'un serveur intime à Céline et son amie après un baiser discret (tandis que les couples hétérosexuels du même bar parisien s'affichent), au « *pédo-phile* » dont le patron d'un bar de province taxe Pierre (gay de 45 ans accompagné d'amis plus jeunes), sans oublier le délicat « *tarlouze* » par lequel un animateur dans un hôtel de Marrakech interpelle Nathan (mannequin invité par l'établissement en échange de photos promotionnelles), et les menaces du directeur d'un hôtel lorsqu'il réalise qu'il a loué une chambre à deux hommes, on ne compte plus les situations où une homophobie décomplexée s'assume au détriment de la loi et du bon sens commercial.

- *Franck séjourne en Martinique avec son ami. De retour de la plage, ils se retrouvent face à une femme de chambre qui, comprenant qu'ils ne sont pas frères, les appelle « Monsieur et Madame », les assomme de questions stéréotypées d'une bêtise alarmante (« Qui fait l'homme, qui fait la femme ? »), affirme « ne jamais avoir vu d'homosexuels en vrai en Martinique ». « Cette totale méconnaissance alors qu'on se trouvait en France d'outre-mer (...) dans un club qui accueille en permanence six cent touristes nous a inquiétés » témoigne Franck. « Comment combattre l'homophobie dans certains DOM si les esprits de certains sont si peu ouverts ? »*
- *Amélie, jeune Parisienne, nous écrit qu'elle et son amie se trouvaient en terrasse d'un café de quartier, et venaient de s'embrasser (« et c'est terrible d'être obligée de le préciser, mais nous nous sommes embrassées très chastement ! ») lorsque le patron « fou de rage » s'est précipité sur elles : « Il nous a dit que c'était un*

comportement intolérable, scandaleux, dégueulasse, (...) est devenu menaçant physiquement, nous intimant l'ordre de déguerpir. (...) [Il a ajouté] que c'était horrible pour ses clients « *normaux* », qu'on était malades. (...) Nous sommes parties sous ses insultes (...) sans que personne ne proteste ou se manifeste. »

- *Martin, gay de 62 ans, a porté plainte suite aux insultes proférées par un patron de brasserie à Vincennes. Ayant quitté l'établissement en réglant sa note, mais non sans avoir fait connaître son mécontentement du service et du repas, il s'est vu gratifier d'un « Ah, je vois à qui j'ai affaire ; je vais te mettre le doigt dans le cul, gros pédé ! » peu commercial.*

Autre domaine où les prestataires de services et propriétaires ne dissimulent pas leurs a priori homophobes, celui du logement même si la fréquence de ce contexte est en diminution (19% contre 23% en 2007). Propriétaires qui ne cachent pas leur homophobie (« *désolé, mais je ne loue pas à des homos* » assume l'un d'eux face à Véronique et son amie lorsqu'il comprend qu'elles sont en couple), agences qui refusent des dossiers de location même complets et avec des garanties plus que nécessaires sans justification, ou sous prétexte que les propriétaires sont homophobes, ces refus de service ou de vente constituent des discriminations précisément réprimées par la loi, mais restent pourtant fréquentes. Et lorsque les homosexuel-le-s passent le seuil de la recherche d'appartement, ils ne profitent pas toujours de leur logis : harcèlement, menaces, refus de renouvellement de bail sont des stratégies de choix pour se débarrasser d'un-e locataire homosexuel-le, ou comment passer du « *home sweet home* » au « *sweep homos from home* »¹.

- *Louise est en couple avec son amie. Pendant ses recherches d'appartement, elle nous écrit immédiatement suite au comportement dou-*

¹ Traduction : « *Balayer les homos hors de chez soi* ».

teux d'une agence immobilière : « [Un agent] vient de refuser par téléphone de prendre un rendez-vous pour visiter un appartement au motif que nous sommes deux femmes en couple. (...) Selon l'agent, c'est uniquement le propriétaire qui refuserait les locataires homosexuels. Il a toutefois refusé que nous visitions l'appartement et déposions un dossier si jamais nous étions intéressées par le logement ».

- *Erwan témoigne par courriel des agissements des propriétaires de l'appartement qu'il loue avec son ami pour les déloger* : « Ils nous harcèlent quotidiennement et nous insultent, traitent mon ami de folle, disent qu'il rit comme une fille et que nous avons une mauvaise influence sur son fils de douze ans. Ils ont fait une main courante [prétendant] que mon ami regardait bizarrement leur fils. »
- *Jonathan vient d'emménager en colocation avec son meilleur ami dans la région parisienne. Quelques semaines plus tard, il reçoit des lettres de plaintes infondées et mensongères. Quelques mois après, c'est un préavis de congé le prévenant que le bail ne sera pas renouvelé.* « Après plus de trois semaines pour essayer d'avoir une explication du syndic » nous précise-t-il, « on me répond très rapidement (...) que ma vie et mes fréquentations ne sont pas en accord avec le standing bourgeois de l'immeuble (...), que je devrais plutôt me diriger vers le Marais (...), et qu'ils n'étaient pas au courant que c'était nous qui allions occuper l'appartement sinon on ne me l'aurait jamais loué ». *L'absurde de l'histoire étant par ailleurs que Jonathan est hétérosexuel !*

Pour faire face à ces comportements homophobes, qui ne rêverait pas de se changer un peu les idées ? Une soirée entre amis, la fièvre d'une piste de danse, une sortie en famille, une séance de fitness pour se défouler ? Là encore personne n'est à l'abri d'un professionnel venu gâcher le plaisir de son client du

fait de son orientation sexuelle. En effet, environ 70% des témoignages issus du contexte sports et loisirs tendent à prouver qu'il ne fait pas toujours bon être homosexuel-le et désireux de se distraire : une salle de sport strasbourgeoise pratique un tarif préférentiel pour les couples en précisant sur son site Internet qu'un couple est constitué d'un homme et d'une femme, un videur de boîte de nuit ordonne à Jérôme et son petit ami de cesser tout contact physique entre eux (alors que d'autres couples dansent de manière lascive et sexuellement explicite), un autre videur dans une discothèque de province refoule Virginie et Monika avec insultes (« *gouines* ») en prime, juste parce qu'elles se sont embrassées... Les témoignages sont nombreux et n'épargnent pas les établissements réputés gays qui parfois se rendent également coupables d'homophobie.

- *Alors qu'elles sont dans les toilettes d'une discothèque, Marie et Sandrine sont mises dehors par le videur, frappées et insultées* (« Ferme ta gueule, salope ! Va te faire baiser ailleurs ! »). *C'est sur les (bons !) conseils de la gendarmerie que Marie - qui a quand même écopé d'une semaine d'ITT - contacte notre ligne d'écoute pour nous demander des pistes d'action.*
- *Cédric nous raconte la discrimination dont son ami et lui ont été victimes lors d'une sortie en famille dans un centre nautique du Nord* : « Alors que ma marraine et son mari s'embrassaient dans le jacuzzi, mon compagnon et moi nous sommes faits un simple bisou caché (aucun enfant dans le bassin, ni même à l'extérieur). Un maître nageur est venu nous (...) demander d'être distants et discrets alors que nous l'étions. » *Après signalement au directeur de cet incident, ils s'entendent répondre par ce dernier* « qu'il y en a marre de ce genre de couple » *et que* « ça va changer. »

Avec 9% des cas, le domaine des transports mérite également d'être mis en avant. L'homophobie qui nous a été rapportée dans ce milieu

a systématiquement pour origine des professionnels des transports contre leurs clients. Nous sommes loin d'« *Un Tramway nommé désir* » ou des virées nocturnes à la Wong Kar Wai, et ces témoignages révèlent une fois encore toute la panoplie des agressions homophobes :

- discrimination des couples homosexuels par rapport aux couples hétérosexuels : un chauffeur de taxi parisien aperçoit dans le rétroviseur un bref baiser entre Julien et Matthieu, ses clients, et leur fait savoir avec agressivité « *je ne veux pas de ça dans cette voiture ! Faites ça chez vous si ça vous plaît ! Un peu de respect* »,
- moqueries : un contrôleur de TGV salue Philippe d'un « *Bonjour Madame* » peu à propos,
- insultes : des employés de la Société des Wagons-Lits de la SNCF sifflent Alain et son ami qui se quittent sur le quai et prennent à parti les autres voyageurs pour tenter de justifier le caractère anormal de l'homosexualité, à grand renfort de « *pédés* », « *vous n'avez pas honte* », « *c'est dégueulasse* »,
- et même coups et blessures.
- *Hervé, gay de 34 ans, nous appelle excédé par le conflit récurrent qui l'oppose à un chauffeur de bus : refus de le déposer à son arrêt, abandon à un rond point, refus de s'arrêter pour le laisser monter, insultes répétées (« connard », « pédé »). Devant cet acharnement, Hervé a déposé plainte et ne compte pas en rester là.*
- *Jérémy, 26 ans, embrasse David à la zone de filtrage qui les sépare sur un quai de la gare de Lyon, à Paris. Lorsque le premier s'éloigne pour prendre son train, le second s'entend dire par un des vigiles : « Dans mon pays on t'aurait déjà crevé les yeux ». Le train ayant du retard au départ, Jérémy retourne voir David et le découvre aux prises avec cinq vigiles qui l'insultent, le frappent et le jettent sur les rails. Avec l'aide d'autres voyageurs il descend sur les rails pour aider son ami à se relever mais ce*

dernier est embarqué par la police. A l'hôpital pour une double fracture, David raconte à Jérémy que les policiers ont voulu minimiser l'agression en le traitant de « petite chose fragile ». Une plainte a néanmoins été déposée.

De nombreux autres témoignages concernent des commerces et services variés dont les propriétaires ou prestataires de services, commerçants, patrons, ou personnels divers se sont rendus coupables en 2008 de toutes les manifestations homophobes précédemment citées : refus de service de la part d'un coiffeur marseillais qui exclut de faire profiter Claude, travesti homosexuel, d'une offre promotionnelle, contrat d'obsèques non respecté alors que la défunte et son amie avaient exprimé leur désir d'être enterrées l'une à côté de l'autre et choisi un emplacement, fouille sans motif par le vigile d'un supermarché qui traite l'appelant d'« *espèce de pédé* », proposition aux enchères (par un célèbre site de vente en ligne) d'une « *écharpe anti-PSG, Pédo Sado Gay* » etc. La logique commerciale s'efface devant une homophobie viscérale.

- *Alice, lesbienne de 46 ans, suit une formation d'élevage canin. Dès les premiers jours, le formateur n'a de cesse de la discriminer : moqueries, régime de défaveur par l'attribution des chiens les plus difficiles, propos lesbophobes notamment à l'encontre d'un couple de femmes propriétaires d'un élevage voisin et dont les chiens ne seraient pas « de vrais chiens ». Elle quitte la formation avant son terme.*
- *Suite à sa mise en retraite, Camille, transsexuelle, veut faire transférer son compte bancaire dans l'agence de sa nouvelle ville. Elle est cliente dans cette même banque depuis plus de trente ans et sociétaire depuis quinze. Ayant rencontré un agent et fourni tous les documents demandés et acceptés, elle se déplace à nouveau après deux mois sans réponse : « Pas de trace de ma demande, on prend mon numéro de téléphone pour me rappeler dès le lendemain. Quinze jours plus tard, toujours rien, je retourne*

à l'agence. (...) Coup de fil dans l'après-midi le jour même. Ma demande a été refusée soit disant à cause de mes comptes. Je précise toutefois qu'ils sont clairs et non débiteurs depuis des années. » *Incrédule, Camille pense que le fait qu'elle soit transsexuelle est la véritable cause de ce refus de la banque.*

- *Thomas, 25 ans, nous rapporte les propos d'un patron de magasin à Paris : « sale pédé, pédale ! Va te faire niquer sale trou de sida ! Vous les pédés, vous êtes tous malades ! »... « Et moi je voulais seulement acheter des vieux disques de Jimmy Hendrix. Il m'a frappé et suivi en hurlant ses insultes. »*

Clients agresseurs : sévices Après-Vente

Si les témoignages de 2008 s'inscrivent, à une très grande majorité, dans une relation commerçants/prestataires de services agresseurs contre clients victimes, une deuxième observation se dégage : 23% d'entre eux rendent compte de manifestations homophobes dont les professionnels ne sont pas les auteurs, et les clients pas toujours les victimes.

De cette deuxième tendance, on constate d'abord que la moitié des cas concerne des clients agressés par d'autres clients. Dans les appels et courriels reçus on distingue deux manifestations classiques de l'homophobie : les insultes ou agressions verbales, parfois accompagnées de menaces, et les coups et blessures.

Les insultes et/ou menaces sont la plupart du temps frontales, devant témoins, mais même dites en aparté à une personne qui partage l'homophobie qu'elles véhiculent, elles peuvent faire des victimes si une personne les entend bien qu'elles ne lui soient pas directement adressées.

- *Damien, un Parisien adepte des salles de sport, entend un homme crier après un autre dans les vestiaires, bien fort pour que tous entendent : « Arrête de me mater ! Arrête de me regarder comme ça ! Tu viens me mater jusque dans la*

douche, je sais pas ce qui se passe avec vous (sous entendu les gays), tu te crois sur les Champs ?! Casse-toi ! »

- *Antoine témoigne de l'ambiance homophobe qui règne dans son club de sport : « Dans les vestiaires pour hommes (...) j'entends deux types (je ne les voyais pas, ils étaient de l'autre côté d'une rangée de casiers) dire : « Ah, c'est bien à cette heure-ci, pour une fois, il n'y a pas grand monde.- Ouais et surtout pas de fiottes. - T'as remarqué, il y en a énormément ici, je dirais 30% ; un sur trois tu te rends compte ?! – Moi je dirais plus, 70%. (...) On a beau me dire qu'il faut pas dire ce genre de trucs, (...) que je suis pas tolérant, pas ouvert, moi ce que je dis c'est que ça ouais, je suis pas ouvert du cul ! » Antoine n'ose pas réagir.*
- *Florian, 30 ans, fait partie d'un club de paintball. Après avoir refusé de prêter deux mille euros à un de ses partenaires de jeu peu digne de confiance, il devient la cible d'insultes (« sale tantouze », « va te faire enculer sale pédé ! », « t'es une gerbe parce que t'es pédé », ou encore « je préfère coucher avec un pot de merde ») et de menaces (« un jour je vais mettre ma main sur ta gueule ») qui l'angoissent.*

Les coups et blessures quant à eux interviennent aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'établissement commercial, et peu importe que la victime ne soit pas nécessairement gay ou lesbienne : une simple présomption d'homosexualité basée sur des clichés stigmatisants ou des préjugés sans fondement suffit à motiver une agression.

- *Richard, gay de 27 ans, a porté plainte suite à l'agression dont il a été victime dans un club de sport à Marseille. Interpellé par un des clients se plaignant « d'en avoir marre des conversations de pédés », il a continué à se faire insulter avant de recevoir des coups dont il sort heureusement indemne.*
- *Sylvain est stupéfait : dans les rayons d'une grande enseigne culturelle, un individu*

le frappe au seul motif qu'il est homosexuel (c'est en tout cas ainsi qu'il justifiera son geste à la sécurité du magasin). « Mais il a ajouté que je l'avais provoqué par des gestes obscènes, ce qui est absolument faux : je ne l'avais même pas vu ! ».

- *Fabrice, 37 ans, et son copain Paul, qui ne sont pas homosexuels, n'oublieront pas leur réveillon du nouvel An : alors qu'ils quittent un bar au petit matin du premier janvier 2008, des individus qui étaient sortis peu avant eux du même établissement leur infligent coups et blessures ponctués par des insultes uniquement à caractère homophobe. Les deux amis s'en sortiront avec respectivement un et quatre jours d'ITT. Leur bonne résolution pour l'année nouvelle : porter plainte ; ce qui fut fait.*

La deuxième moitié des témoignages faisant état d'agressions homophobes dont les professionnels ne sont pas auteurs nous rappelle que ces derniers peuvent aussi être victimes. Ici encore, il ne s'agit pas de refus de service ou de vente, mais de témoignages de l'homophobie ordinaire, ou d'insultes, menaces, diffamations, simples expressions d'une haine des homosexuel-le-s ou visant à faire fuir une clientèle.

- *Edouard est employé dans un centre d'appels. Lors d'une conversation téléphonique avec un client, alors qu'il n'a pas pu intervenir en faveur de son dossier, celui-ci, énérvé d'essuyer un refus, lui demande avant de raccrocher s'il est « une pédale ». « J'ai gardé mon calme et naturellement abrégé la conversation, lui précisant qu'on rentrait dans un autre débat » conclut Edouard, indigné qu'on puisse dépasser aussi facilement « les limites de la tolérance ».*
- *Michel, conseiller emploi à l'ANPE, reçoit un demandeur d'emploi né à Casablanca. Etant lui-même amoureux du Maroc, une conversation s'engage alors sur ce pays. Rebondissant sur la thématique de la misère sociale, le demandeur d'emploi évoque alors le dévêtement du tourisme sexuel homosexuel,*

et explique que la pédophilie y serait tolérée.

« Comme je lui rétorquai qu'homosexualité et pédophilie n'avaient rien à voir, (...) il a convenu que la pédophilie est une terrible perversion mais (...) expliqué que l'homosexualité serait une maladie ». *Michel préfère clore le débat mais prend le temps d'envoyer un courriel à notre association, consterné par cet échange qui atteste une fois de plus que « les idées reçues ont la vie dure ».*

- *Jean a déposé une annonce sur Internet pour vendre des biens mobiliers. « Deux individus ont répondu à mon annonce pour m'insulter gratuitement et, chose inacceptable, en proférant des propos à teneur homophobe. Etant hétérosexuel mais ayant de nombreuses connaissances homosexuelles, je ne supporte pas ce manque de respect et le fait que l'homosexualité soit utilisée de manière péjorative pour insulter les gens ».*
- *Lionel, artisan de 53 ans, perd patience face au harcèlement de la placière d'un marché où il travaille. Il déplore des insultes à caractère homophobe dont un collègue commerçant est témoin, de fausses accusations de menaces de mort et de dégradation sur véhicule dont il serait l'auteur. Après des courriers au maire de la ville restés sans réponse et des tentatives vaines de dialogue, il est prêt à porter plainte pour insulte, harcèlement et diffamation.*
- *Théo, galeriste dans une petite ville, s'apprête à déposer une plainte pour insultes. Alors que plusieurs clients étaient dans sa galerie, la femme d'un artiste peintre de la région est venue régler des différends personnels en clamant : « si mon mari a la queue entre les jambes, vous en avez sûrement une dans le cul. »*

Les cas de professionnels victimes révèlent également une autre forme d'agression qui leur est propre : la dégradation de biens dans le but évident de détruire ce qui est essentiel à l'exercice de leur commerce.

- *Eloi, qui a installé son commerce en Basse-Normandie depuis deux ans, subit un acharnement incessant : insultes, critiques devant sa clientèle, insistance de son directeur de banque pour faire vendre ou fermer son établissement, et finalement dégradation des extérieurs de son commerce. « Je ne sais plus à qui m'adresser ; j'ai besoin d'aide et de conseil ».*
- *Olivier et Stéphane ont ouvert un restaurant en Ardèche. Malgré quelques insultes occasionnelles (« sales pédés »), leur petite entreprise est plutôt florissante, mais les insultes s'intensifient jusqu'à devenir de vraies incitations à la haine contre les homosexuel-le-s (« les pédés, on doit leur couper la tête »...). Épuisés, ils décident de fermer et de vendre leur établissement. S'ensuit la dégradation de bien : leur façade est taguée d'un « trou du gay ».*
- *Victime d'insultes et de menaces répétitives de la part d'un de ses partenaires de paint-ball, Florian (cf supra) a beau être soutenu par son petit ami, il se sent épuisé : son agresseur ne se limite plus à leur club de paint-ball, mais le harcèle via courriels et appels téléphoniques. Florian ne dort plus, prend des somnifères, et « jusqu'à trois Lexomil par jour »...*
- *Viviane a été tellement traumatisée par son agression qu'elle a attendu des années avant de témoigner : « C'était il y a huit ans. Je sortais d'un bar situé au centre ville. (...) C'est le patron qui par l'entremise d'un de ses employés m'a mise dehors en m'expliquant qu'il fallait débarrasser la ville « des tarlouzes et goudous de mon espèce ». Il a joint le geste à la parole en me jetant au sol, sur la terrasse. J'ai eu une côte fissurée et des hématomes. Mais j'ai surtout été très humiliée. Je n'ai pas osé déposer plainte : la parole d'un « honnête commerçant » contre la mienne... Il y a eu des suites, intimidations, insultes, qui me poussèrent à une tentative de suicide ».*

Moral des consommateurs en berne

Incompréhension, épuisement psychologique, dépression, craintes, angoisses, reviennent régulièrement dans ce Rapport chaque année, et la sphère des commerces et services ne fait pas exception. Mais des craintes de Chloé et Hélène, étudiantes en couple, qui n'osent pas rencontrer ensemble les propriétaires des appartements qu'elles cherchent à louer, au choc de Virginie et Monika (cf. supra) qui n'avaient jamais souffert de lesbophobie dans leur entourage ou leur vie quotidienne, jusqu'aux répercussions plus graves, nous ne devons cesser de leur donner écho tant qu'une amélioration sensible n'est pas visible.

- *Antoine (cf. supra) nous raconte qu'il était abattu d'être témoin des propos homophobes relatés plus haut, d'autant plus que l'un des individus (il l'a croisé après) était d'origine maghrébine : « Je suppose qu'il a certainement été victime de racisme, et je ne comprends pas pourquoi il ne fait pas la démarche de réaliser que ce qu'il a subi, il le reproduit à l'égard d'une autre minorité. »*

Malgré cela il semble que nombre d'appelants ou témoins paraissent sereins : habitués et comme préparés à d'éventuelles agressions homophobes, ils agissent de leur côté avec sang froid et prennent le temps de simplement témoigner par courriel ou sur notre ligne d'écoute pour dénoncer ce qui n'est pas acceptable sans sombrer dans la déprime. Nous pouvons également ajouter qu'une certaine colère, une révolte salutaire, ou une saine indignation sont de plus en plus perceptibles. La récurrence d'adjectifs comme « énervant », « outré », « scandalisé », « inacceptable » et des phrases lapidaires telles que « *je ne vais pas en rester là* », « *je ne me suis pas laissée faire* », « *cette façon d'agir m'a profondément choqué et je rentre donc en conflit* », « *je ne vais pas quitter les lieux de sitôt* » en témoignent. De même dans 10% des cas, les victimes n'hésitent pas à signaler des établissements pour que des opérations de testing y soient effectuées, si elles n'en ont pas

déjà menées elles-mêmes. Cela est d'autant plus flagrant dans les contextes du sport et des loisirs (clubs, milieux de la nuit), du logement, et de l'hôtellerie.

- *Manuel et son petit ami sont accueillis aimablement dans un restaurant toulousain. Mais le dîner tourne au vinaigre lorsqu'ils entendent le patron abuser de termes homophobes (« Arrête de me toucher les « coronas »², c'est pas un resto de pédés ici ! ») et de blagues salaces sur les homosexuels pour amuser une table d'amis. Manuel hurle son mécontentement et quitte le restaurant avec son ami sans oublier de payer son dû. Plus tard, il téléphone au patron et lui explique calmement ce que son ami et lui ont ressenti. Même s'il minimise l'incident sous couvert d'humour (« pas la peine d'en faire des tonnes ») le patron s'excuse : « Nous avons été d'une grande maladresse. Nous ne voulions pas vous blesser », et offre un dîner à Manuel et son ami. « Ce dîner, je n'irai pas (je ne vais pas au resto pour entendre le patron raconter des blagues sur les pédés, les Arabes, les blondes, les putes etc.). Je ne veux pas créer une polémique inutile autour de ce restaurant mais témoigner de ce qui se fait encore de nos jours. »*
- *Simon s'aperçoit que dans un espace multi-média de sa ville, il est possible de se connecter aux sites de rencontre entre hétérosexuels alors que l'accès aux sites gays proposant les mêmes services est refusé au motif que ce sont des sites pornographiques. Sans hésitation et dans un courrier direct, il fait valoir son mécontentement : « S'agissant d'un paramétrage tout à fait discriminatoire, vous voudrez bien remédier à cette situation particulièrement choquante dans les meilleurs délais, sans qu'il soit nécessaire de mobiliser soutiens associatifs et institutionnels. Bien cordialement. »*
- *Pascal découvre que les termes de « tafiole »*

et de « tapette » sont utilisés dans un support de communication (film d'animation) sur le site d'une grande société de transport. « Les gays sont une fois de plus la risée, la source de bagarre entre « bons hétéros »... (...) Je suis scandalisé. Je ne sais pas comment [cette société] peut avoir l'audace de présenter une telle chose. Il est certain qu'une fois de plus cela va être mis sur le compte de l'humour au troisième degré, mais là je n'ai plus du tout envie de rire. » Précisons que depuis, les termes injurieux ont été remplacés par des « bips » moins stigmatisants.

- *Grégory en couple avec Fred (tous deux sont cadres) s'insurge contre un agent immobilier qui déclare leur dossier irrecevable en tant que couple : « Nous avons souffert d'une pure discrimination. Voici mon témoignage afin d'orienter vos cibles lors d'un prochain testing. »*
- *Ludovic, jeune étudiant habitant dans le Nord, a été rappelé à l'ordre par le patron d'une discothèque alors qu'il embrassait un garçon (« pas de ça ici »). « Bien que nous n'ayons pas été sortis du lieu, je m'interroge sur le droit de ce monsieur à m'interdire d'embrasser qui je veux... Je me demandais si vous effectuiez des testings ou si d'autres moyens d'action étaient envisageables. Par principe, je ne veux pas laisser passer un tel comportement [qui] est inacceptable. Si rien n'était faisable, je m'en irais revoir ce monsieur et lui dire ce que j'en pense ! »*

² Traduction : testicules

Du fait de professionnels qui préfèrent enfreindre la loi plutôt que de favoriser leur commerce, ou de clients qui s'arrogent le droit d'exprimer leur haine, cette homophobie demeurerait presque une pratique commerciale ou une habitude de consommation courante.

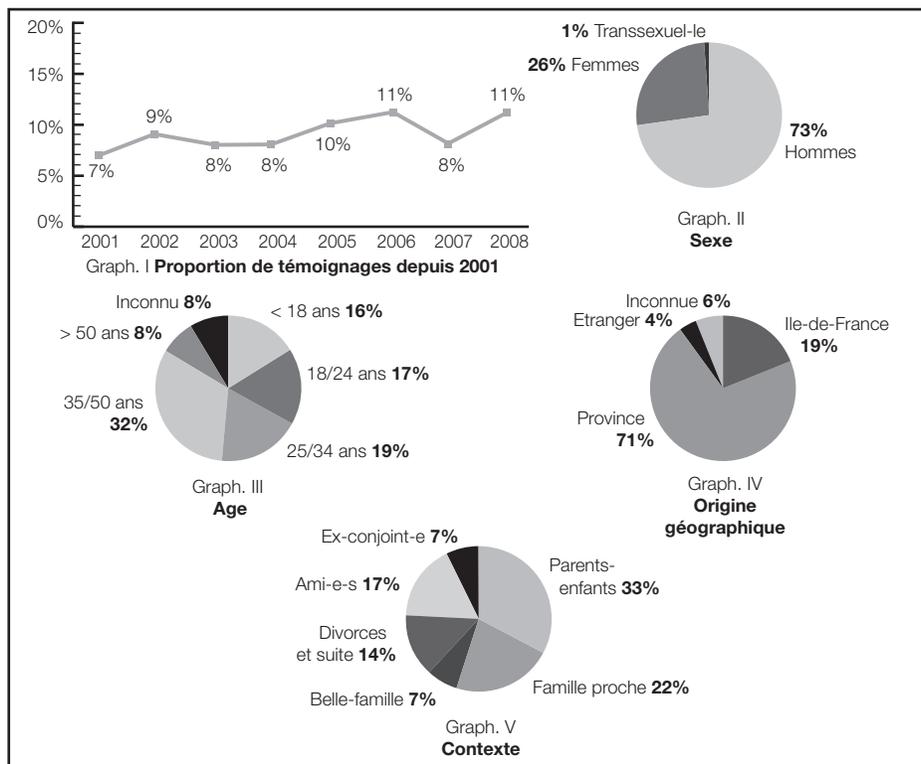
Bien sûr, ses répercussions sont lourdes pour des victimes qui sont parfois laminées physiquement (ITT) et moralement (dépression, fermeture de commerce), ou baissent les bras devant les difficultés de preuve (trouver des témoins, prouver la discrimination exercée par une agence immobilière, ou un propriétaire de logement etc). Pourtant, l'émergence de témoignages de plus en plus engagés est rassurante et stimulante. De simples témoins qui partagent leur indignation, aux victimes qui

connaissent leurs droits, expriment leur mécontentement, demandent des interventions dans des établissements douteux, ils nous rappellent tous que « *le client est roi* », et que sauf à être roi des homophobes, il est en droit de se défendre et de se faire entendre.

Dans cette perspective, les propos d'Amélie, victime de discrimination, d'insultes et de menaces, parce qu'elle avait embrassé son amie à la terrasse d'un café, seront une bonne conclusion : « *Voilà l'homophobie ordinaire... Je ne pense pas avoir besoin d'un soutien particulier, mais je tenais à témoigner, histoire qu'on arrête de dire que l'homosexualité est entrée dans les mœurs et qu'il n'y a aucun problème de discrimination. Bien cordialement, et en vous apportant mon soutien, Amélie* ».

Famille, entourage proche – Données chiffrées

• 130 témoignages, correspondant à 138 cas.



Analyse

Représentant 11 % des témoignages, le contexte de la famille, de l'entourage et des proches présente une forte augmentation de plus de 36 % par rapport à l'année précédente.

- **Sexe** : les témoignages d'hommes restent très majoritaires et augmentent légèrement depuis 2007.
- **Age** : les témoignages de mineurs sont en forte augmentation de plus de 8 points par rapport à 2007,

la proportion des adultes de 18 à 50 ans diminue légèrement.

- **Origine géographique** : la province représente une part croissante des témoignages depuis 2006, année où elle représentait 52 % des témoignages.
- **Contexte** : le contexte des divorces est en diminution depuis 2007, année où il représentait 20% des témoignages.

Chapitre 3

Famille, entourage proche

Beaucoup, passionnément, à la folie... pas du tout

Le nombre de témoignages concernant le contexte familial et amical affiche une augmentation inquiétante de 36% par rapport à 2007. Ainsi, en 2008, les appels et courriels concernant ces situations représentent 11 % des témoignages reçus par l'association.

S'il est bien un milieu au sein duquel l'homophobie ne recule pas, c'est celui de la famille. Le nombre de témoignages d'homophobie concernant les parents, frères, sœurs et famille proche est en augmentation depuis 2 ans, soit plus de la moitié des témoignages traités dans cette partie.

Cette augmentation apparaît d'autant plus dramatique que cette année le nombre de cas concernant des mineur-e-s fait plus que doubler par rapport à 2007, et qu'une fois encore l'homophobie conduit à isoler des jeunes et à les mettre en danger.

Parents homophobes : tous les moyens sont bons...

À la découverte de l'homosexualité de leur enfant, l'homophobie de certains parents se révèle et ils se déchaînent littéralement contre leur fils ou leur fille. Outre les violences verbales : « *je vais te péter la gueule sale gouine* », « *j'ai honte d'avoir un fils homo* », certains parents n'hésitent

pas à agresser physiquement leur enfant et à le menacer. Et dans de nombreux cas ces menaces sont mises à exécution :

- *Dans le sud, la mère de Guillaume lui lance : « les homosexuels devraient retourner en camp de concentration, la France en fait trop pour les PD ». Agressé physiquement par son père, il s'enfoncé dans une dépression qui le conduira au suicide.*
- *Adrien a été puni. Il a passé une partie de l'hiver dans le garage de ses parents. Devenu apprenti, il a pu prendre un studio. Sa mère, son frère et sa belle-sœur le harcèlent dorénavant à son domicile et sont allés faire un esclandre devant son employeur et ses collègues afin de révéler son homosexualité.*
- *David, 16 ans, vit dans la Drôme. Ses parents le privent régulièrement de repas et le raillent constamment : « tu te fais trouer le cul tous les soirs, sale PD ». Sa mère a été jusqu'à lui toucher les parties génitales en lui disant qu'elle pouvait faire la même chose que son copain. Le garçon a déjà fait plusieurs tentatives de suicide.*

Pour certains parents, tout doit être mis en œuvre pour isoler leur enfant. La rupture avec leur milieu scolaire et l'entourage amical leur apparaît comme le meilleur moyen pour « préserver » leur enfant et changer son orientation sexuelle : privation de sorties, téléphones

portables et ordinateurs confisqués quand ce n'est pas un vrai enfermement :

- *Hélène et Sophie étaient ensemble au lycée. Lorsque le père de Sophie a appris la relation entre les deux jeunes filles, il l'a placée en foyer à 350 km de son domicile. Lorsqu' Hélène téléphone au foyer, on lui indique que Sophie ne peut pas lui parler. Après sa fugue, Sophie a été reconduite manu militari à son foyer par ses parents.*

Au contraire de l'enfermement, une autre stratégie familiale consiste à jeter l'enfant à la rue. Le manque de moyens financiers de ces jeunes les conduit à des situations dramatiques, et ils se retrouvent en danger. Il est établi que certains n'ont plus que la prostitution pour survivre.

- *Paul appelle à propos de son ami Kévin, 19 ans. Ce soir encore, son père l'a mis dehors. Il passe la nuit à zoner dans la gare du Nord, à Paris.*
- *L'année où il préparait son bac, Moussou, d'origine camerounaise, a été renvoyé par son beau-père du domicile de sa mère, en s'é-tant entendu dire : « Noir et PD, c'est le pire, ne t'approche pas de ton frère et de ta sœur, tu vas les contaminer ». Il a fini sa scolarité hébergé chez des amis et a eu son diplôme.*

Et le temps ne change parfois rien à l'affaire. Des années après un coming-out, certains parents continuent à distiller reproches, mépris et insultes à leurs enfants devenus adultes, nourrissant ainsi le mal-être éprouvé par nombre de gays et lesbiennes rejeté-e-s par leur famille. La répétition de ces agressions psychologiques les entraîne souvent dans la dépression, et parfois même dans une logique suicidaire.

- *Pascal, homosexuel de 42 ans, vit dans le Bordelais. Son père lui a adressé par recommandé un courrier l'accusant d'avoir tué sa mère, décédée d'un cancer quelques années auparavant. La maladie serait due à la sexualité de son fils.*

- *Isabelle, 55 ans, se rend au chevet de son père mourant, dans la région Lyonnaise. Depuis 15 ans elle vit avec Françoise, qui n'a jamais été acceptée par sa famille. Elle demande à son père de reconnaître son couple, mais il ne dit rien. S'ensuit une très violente dispute avec ses deux sœurs qui lui reprochent « de ne pas respecter l'homophobie de leur père » et la frappent.*
- *Après son divorce, Stéphanie s'est installée avec son amie et ses trois enfants. Elle subit le harcèlement de son ex-conjoint, et ses propres parents lui réclament aujourd'hui la garde de ses enfants et sont à l'origine d'une enquête sociale.*
- *Marie vit avec son amie à quelques mètres de ses parents dans un petit village du Var. Elle vient d'être opérée et reste seule chez elle la journée. Ses parents les menacent constamment, son père est entré par effraction chez elles. Marie nous écrit : « ils sont en train de briser ma vie, mon couple, mes espérances, mon avenir professionnel. Je ne sais plus quoi faire (...) Ils me détruisent à petit feu. Aidez-moi! Que faire pour que ça s'arrête et vivre enfin en paix, heureuse, avoir confiance en moi et arrêter de me sentir coupable et montrée du doigt ? ».*

La honte et le rejet des proches

Les témoignages relatifs à la famille proche, frères, sœurs, grands-parents ou oncles et tantes sont en augmentation depuis deux ans : ils représentent ici 22 % de la thématique, contre 16% en 2007. Dans ce contexte, la pression familiale vise à ce que l'homosexualité ne soit pas dévoilée publiquement. Certaines familles considèrent qu'elles n'ont pas à porter sur elle la honte de l'homosexualité d'un frère, d'une sœur, ou d'un petit-enfant.

- *Antoine, 20 ans, milite dans une association LGBT depuis quelques mois. Il appelle sa grand-mère qui lui reproche d'être trop*

présent dans les journaux : « on est connu ici, je ne veux pas que mon nom soit associé à une équipe de PD. »

- Gaëlle est offusquée par la diffusion du nom d'un membre de sa famille, victime d'une agression homophobe. Pour elle, la presse n'aurait pas dû communiquer tout le contexte du drame, et il convient de dissocier le crime de l'acte homophobe. Elle reproche que l'identité du jeune homme ait été dévoilée, sa mère n'ayant pas été avertie des circonstances exactes du drame.

Il s'agit pour ces personnes de se démarquer d'un membre de leur famille quand celui ou celle-ci est homosexuel-le, et d'afficher qu'on rejette cette réalité. Ce reniement peut se faire dans une violence extrême.

- Abdel, 20 ans, vit à Lyon. Lors d'un rendez-vous fixé par un ami sont arrivés deux jeunes cagoulés qui l'ont violemment agressé et frappé au visage. Abdel a réussi à alerter le voisinage. A sa sortie de l'hôpital, il apprend au lycée que son agresseur s'est vanté d'avoir cassé du PD, et qu'il s'agit de son cousin.
- Etudiant à Paris, Franck vit avec sa sœur dans un logement financé par leur père. Sa sœur a toujours pensé que leur mère était décédée d'une maladie déclenchée après que Franck a parlé de son orientation sexuelle. Elle a exigé qu'il quitte l'appartement et a menacé son père de se suicider s'il demandait que Franck revienne y vivre.

Et même si, dans certains cas, l'homosexualité paraît acceptée, l'homophobie peut se déchaîner lorsque l'ami-e est présenté-e à la famille. L'homophobie se reporte alors sur le-la conjoint-e qui est désigné-e comme le-la responsable. Le couple homosexuel n'est pas reconnu comme légitime aux yeux de la famille.

- Elodie, 30 ans, nous écrit qu'elle ne s'est jamais sentie victime d'homophobie jusqu'à ce qu'elle se mette en couple avec Sanaa, il y a 9 mois.

Elle cachait en public la nature de leur relation, de peur des représailles de la famille musulmane de son amie. Lorsque ceux-ci ont découvert la relation de Sanaa, Elodie a été ouvertement menacée de se faire frapper, elle vit dans la peur depuis ce jour.

- Edouard, 22 ans sort avec Jean, 18 ans. Le père de ce dernier envoie à Edouard des textos très insultants, en exigeant de lui qu'il cesse toute relation avec son fils.
- Pierre, québécois, était marié à Denis, de nationalité française. Tous deux vivaient au Canada. Denis est décédé après 37 ans de vie commune. Sa famille n'a de cesse depuis un an de revendiquer son héritage, arguant du fait que cette union n'a aucune valeur juridique en France.

Ce déchaînement d'homophobie contre le partenaire peut provenir également de ses propres enfants.

- Fabienne, malade d'un cancer, vit avec Rose. Elle a reçu dans la nuit un appel du fils de Rose. L'homme de 35 ans lui assène : « Garce, je vais te donner des coups de pied dans le ventre, tu vas crever de ta maladie ». Rose est d'accord pour qu'elle porte plainte contre son fils.

Divorce et séparation : les enfants pris en otage

Dans le cas des divorces, reste pour les parents homosexuels la question douloureuse de la situation des enfants. Plus des trois-quarts des témoignages concernant les divorces révèlent des situations lourdes et complexes à gérer pour les enfants. Ceux-ci sont pris en otage par un des deux parents et l'homosexualité est utilisée pour discriminer et rabaisser l'autre conjoint.

- Florence a divorcé de son mari anglophone après 10 ans de vie commune. Elle vit aujourd'hui avec ses deux enfants et une femme. Son ex-mari ne l'interpelle plus, et ce devant les enfants, que par les mots : « little queer »,

« lesbien » ou encore « flaplapper » (brouteuse de minou).

- *Marianne s'est séparée de son mari récemment. Faute de ressources, elle a pris le même avocat que lui pour le divorce. Le jugement a mal défini les modalités de garde des 3 enfants. Elle souhaite aujourd'hui clarifier les choses et son mari en contrepartie a annoncé aux deux aînées de 16 et 12 ans l'homosexualité de leur mère et menace aujourd'hui d'en faire de même avec la benjamine de 9 ans. Aujourd'hui, la fille aînée qui vit chez son père ignore sa mère et ne veut plus la voir.*
- *Stéphane nous appelle pour nous alerter du suicide de Patrick avec lequel il était pacsé. L'ex-femme a harcelé Patrick pendant deux ans. Celui-ci n'a pas pu voir ses trois enfants pendant ces années. Aujourd'hui, Stéphane est anéanti, il ne se sort pas des différentes procédures administratives, entre le dépôt de plainte pour harcèlement et la succession, les enfants et l'ex-femme s'étant manifestés depuis lors.*

Plus encore que de rabaisser son conjoint, il s'agit parfois aussi de nuire à son intégrité. Ainsi, plusieurs cas nous ont été rapportés de personnes faisant de l'homosexualité du conjoint un crime pour récupérer la garde des enfants. Pourtant, même si devant un juge l'orientation sexuelle du parent n'est plus censée pouvoir être prise en question pour statuer sur la garde des enfants, certaines associations malsaines demeurent : « *L'homosexualité du parent va déstructurer l'enfant, notamment dans son identité sexuelle* », « *incapacité des parents homosexuels de s'occuper de leur enfant* », quand ce n'est pas l'amalgame homosexualité/violence/pédophilie.

- *Depuis son divorce, Jean-Louis se fait insulter par son ex-femme et ex-belle famille : « gros PD, sale enclulé ». Ils souhaiteraient récupérer la garde de ses deux enfants. Aujourd'hui, il est accusé par la partie adverse de pédophilie. Afin de préparer son audience devant le juge*

des affaires familiales, Jean-Louis est amené à demander des témoignages de son entourage justifiant l'éducation qu'il donne à ses enfants. Il se sent regardé comme un pervers.

- *Alain est séparé depuis 8 ans de sa femme. Il vit avec ses trois fils, son ex-femme ayant refusé la garde des enfants. Il est en couple depuis un an et demi avec Gérard. Depuis cette date, les enquêtes sociales se sont multipliées, il est soupçonné d'être violent à l'égard de ses enfants, à l'école. Alain vit dans l'angoisse qu'on lui retire la garde de ses enfants.*

Famille, entourage proche : l'instrumentalisation de l'homosexualité

Du jour au lendemain, le regard de certaines personnes change dans l'entourage des homosexuel-le-s. L'homosexualité est alors utilisée pour tenter de leur nuire. Il y a dans ce changement brutal des relations la volonté de salir la réputation de la personne, de la déstabiliser afin de tirer profit de cette situation.

- *Sébastien, homosexuel, a emménagé en colocation avec un ami hétérosexuel qui connaissait son orientation sexuelle. Au bout de quelques mois, la situation s'est gravement détériorée. Sébastien a été victime d'insultes de la part des amis de son colocataire : « Sale PD, tapette », et de quatre agressions dont la dernière a donné lieu à 10 jours d'interruption temporaire de travail.*
- *Régis a été désigné personne de confiance pour sa nièce de 16 ans. Aujourd'hui, le père de l'adolescente, qui l'a maltraitée lorsqu'elle était enfant, cite « le mode de vie » de Roger et notamment le fait qu'il soit pacsé à l'appui de sa demande pour obtenir la garde de l'enfant.*
- *Hervé, homosexuel, a eu un enfant avec sa meilleure amie. Un mois après la naissance, la mère lui a écrit qu'elle refusait de lui accorder un droit de visite, arguant que son homosexualité perturberait l'enfant. Lors du juge-*

38 grand angle

LIBÉRATION PHOTOGRAPHIE LA MAI 2008

FAMILLE, ENTOURAGE PROCHE



Mattéo et Abdell (pas vu) vivent ensemble dans un appartement du Rhône, à Montpellier

Sébastien (20 ans) et Mathéo (20 ans, de dos) partageant une chambre d'hôtel

Réfugiés de l'homophobie

Chassés par leur famille, de jeunes gays se retrouvent à la rue. A Montpellier, une structure, unique en France, leur offre un toit et une écoute.

La chambre, rose et moquette bleue, sent le bain mouillé. Les lits jumeaux sont faits. Le dossier de la table est ramené. L'annonce de l'heure de midi. Mathéo (l'invité) Sébastien (le locataire) se recroisent dans la cuisine. Ils sont tous deux en tenue de soirée. Ils parlent d'un mariage à Montpellier, prévu à l'automne. Le mariage, une structure unique en France. Tous deux se sont retrouvés brutalement à la rue de chez eux quand leur famille a appris qu'ils étaient homosexuels.

Dans l'arrière, Sébastien a vu ses efforts récompensés: un contrat de travail, une école de piano, un permis, un diplôme de journaliste... Mais, lorsqu'il a annoncé à sa famille qu'il était gay, il a été chassé de chez lui. Il a dû trouver un nouveau logement à Montpellier, avec son CDI. Il a quitté l'école internationale et états-civils de sa famille, pour se rendre à Montpellier. Il a dû trouver un nouveau logement à Montpellier, avec son CDI. Il a quitté l'école internationale et états-civils de sa famille, pour se rendre à Montpellier. Il a dû trouver un nouveau logement à Montpellier, avec son CDI. Il a quitté l'école internationale et états-civils de sa famille, pour se rendre à Montpellier.

«Tu es mort pour moi»

Malgré les directives familiales, Sébastien ne pensait pas que l'homosexualité allait être un problème. Il avait prévu de partir pour l'école de journalisme, de trouver un logement à Montpellier. Mais, lorsqu'il a annoncé à sa famille qu'il était gay, il a été chassé de chez lui. Il a dû trouver un nouveau logement à Montpellier, avec son CDI. Il a quitté l'école internationale et états-civils de sa famille, pour se rendre à Montpellier.

que comme des indices d'un crime. Les policiers, les élus de paroisses, ont couru après Mathéo. «Il m'a dit que j'étais le frère de la famille que j'étais le mari, qu'il fallait que je sois le mari. Je voulais que j'aille à l'école, que j'aille à l'école...» Sébastien ne pensait pas que l'homosexualité allait être un problème. Il avait prévu de partir pour l'école de journalisme, de trouver un logement à Montpellier. Mais, lorsqu'il a annoncé à sa famille qu'il était gay, il a été chassé de chez lui. Il a dû trouver un nouveau logement à Montpellier, avec son CDI. Il a quitté l'école internationale et états-civils de sa famille, pour se rendre à Montpellier.

ment, l'avocat lui a demandé : « Qu'allez-vous faire d'un enfant de 9 mois ? ». Hervé n'a pas obtenu la garde partagée.

- *Kader, homosexuel, vient d'être traité de « faux PD » par l'ex-mari de sa meilleure amie. Il lui reproche d'avoir eu des relations sexuelles avec elle et d'être à l'origine de la séparation.*
- *Paul, 74 ans, était un ami intime d'une famille très bourgeoise. Dans le divorce en cours du fils de la famille, Paul soutient l'épouse, d'origine étrangère et qui est très isolée. Aujourd'hui, Paul est accusé d'entretenir la jeune femme et de se livrer à des actes de pédophilie à l'égard de l'enfant du couple en séparation.*
- *Jacques, 36 ans, nous explique la rivalité qui a toujours existé avec son frère. Celui-ci l'a souvent insulté et menacé du fait de son homosexualité. Il a plusieurs fois demandé à leurs parents de ne plus le recevoir, afin de l'isoler de sa famille. Aujourd'hui son frère l'accuse de pédophilie à l'égard de son neveu et de sa nièce.*

Signalons enfin ces cas consternants où des homosexuels jouent de l'homophobie de la société pour nuire ou déstabiliser. Dans les séparations de couples homosexuels, certains partenaires n'hésitent pas à utiliser l'homosexualité de leur ex-conjoint, en menaçant de révéler la vie privée de leur ex-conjoint à l'entourage, notamment professionnel. Dans ces cas, l'outing, utilisé comme une vengeance, peut conduire à des situations que les personnes ne sont pas prêtes à gérer.

- *Après deux ans de vie commune et lors de la séparation, l'ex de Philippe le menace d'adresser des photos explicites d'eux deux. Les collègues de Philippe ne connaissent pas son homo-*

sexualité et il redoute aujourd'hui des conséquences sur sa carrière.

- *Jean est séropositif et homosexuel. Son ex-petit ami a colporté sur son lieu de travail des informations sur sa sexualité et sa sérologie, en conseillant à ses collègues de mettre un masque. Son contrat de travail a été rompu.*

Etrangers : homosexuel-le-s en danger

Cette année encore, quelques témoignages nous sont parvenus au sujet d'homosexuel-le-s mis en danger par leur propre famille, dans des pays où l'homosexualité est pénalisée. Devant ces menaces de mort qui peuvent être mises à exécution, quel autre choix que celui de fuir ?

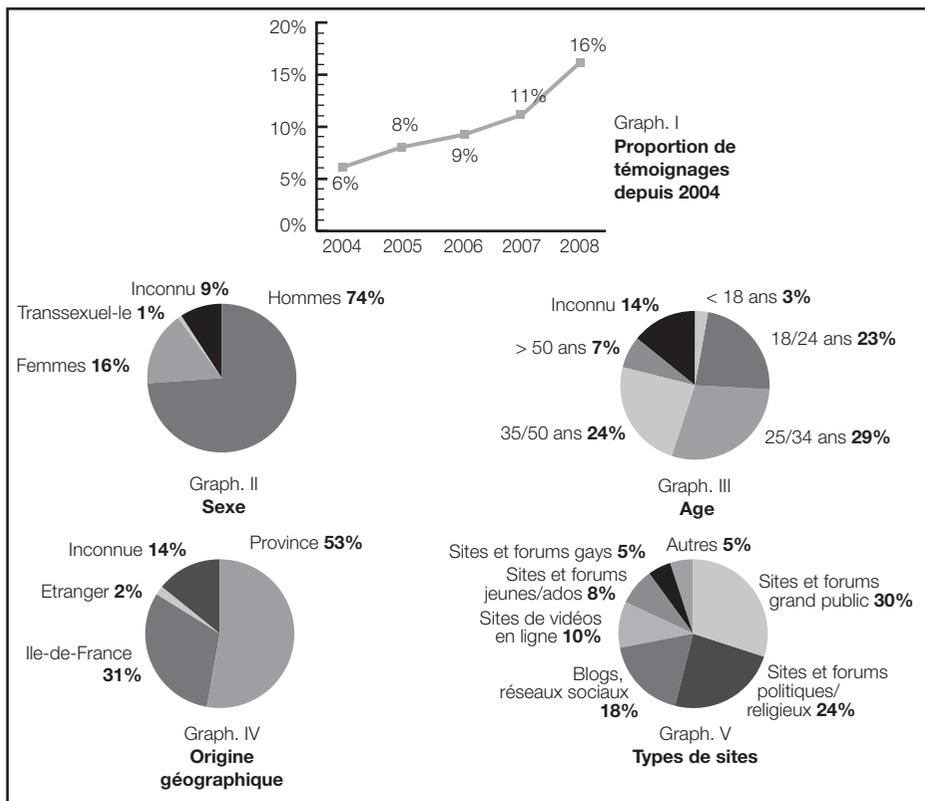
- *Farid vivait en Algérie et avait une relation cachée avec un homme. Celui-ci a révélé la situation à la famille de Farid avant de se marier. La réaction de son père et de ses frères a été très violente et sous les menaces, Farid a craint pour sa vie. Il a fui son pays en profitant d'un visa touristique. Sans papier, il est aujourd'hui hébergé par des amis à Paris.*
- *Mathieu est un immigré ivoirien étudiant à Paris. Il y a deux ans, son cousin est venu en France. A son retour, il a révélé à sa famille que Mathieu était en couple avec un homme. La famille a immédiatement coupé les ponts. Cet isolement l'a conduit à une dépression, il ne peut plus suivre ses cours et la préfecture ne lui renouvelle pas ses papiers au regard de son absentéisme. Il a peur de retourner dans son pays d'origine.*
- *Marie nous appelle concernant sa petite amie Fatiha, d'origine marocaine. La famille de Fatiha vient de découvrir l'homosexualité de la jeune fille et la menace de lapidation ainsi que d'un renvoi au Maroc.*

Qu'elle s'exprime ouvertement ou insidieusement, l'homophobie dans l'univers de la famille ou de l'entourage proche est sans doute celle qui déstabilise et blesse le plus les victimes qui nous contactent. Loin de reculer, cette homophobie reste toujours aussi pugnace, preuve en est l'augmentation du nombre de témoignages reçus cette année, notamment de la part de mineur-e-s.

Parce que le regard de celles et ceux qu'on aime ou qu'on estime est plus important que tout, les conséquences de cet impitoyable rejet n'en sont que plus lourdes pour les victimes : exclusion familiale, précarité sociale et financière, solitude extrême, dépression, perte de confiance en soi, conduisant parfois au suicide.

Internet – Données chiffrées

• 186 cas, soit 16% du total



Définitions

• **blogs** : sites gérés le plus souvent par une seule personne et pouvant s'assimiler à un journal personnel. Les visiteurs peuvent réagir à chacun

des billets publiés par le responsable du blog.

• **forums** : lieux de discussion où tout un chacun peut émettre ses idées et opinions et réagir à celles des autres.

Analyse

Le nombre de témoignages concernant l'homophobie sur Internet ne cesse de progresser. La Toile devient en 2008, après le monde du travail, l'un des premiers lieux de manifestation de l'homophobie.

• **Age** : l'homophobie sur Internet nous est en particulier signalée par les jeunes. 26% des témoignages émanent des moins de 24 ans (alors qu'ils représentent 21% de l'ensemble des témoignages reçus en 2008). 8% de ces témoignages concernent des

sites spécialisés pour les jeunes et adolescents.

• **Types de sites** : près d'un quart des témoignages concernent des propos homophobes diffusés par des sites d'inspiration religieuse ou politique (extrême droite). 30% des manifestations d'homophobie se retrouvent sur des sites et des forums touchant un large public. Le développement des réseaux sociaux, tels que Facebook, profite aussi aux homophobes et à l'expression de leurs idées.

Chapitre 4

Internet

Homophobie 2.0

C'est un des faits marquants de ce Rapport 2009 : l'explosion des témoignages que nous avons reçus signalant de l'homophobie sur Internet. Nous en avons recensé 186, soit une augmentation de 43% par rapport à 2007. C'est désormais le deuxième motif d'interpellation de l'association.

Le pauvre homophobe peut difficilement exprimer ses craintes, ses répulsions envers les personnes homosexuelles dans une société qui s'affiche de plus en plus tolérante à l'égard de celles-ci et au sein de laquelle le politiquement correct fait taire les propos les plus choquants. Si l'homosexualité n'est pas encore en odeur de sainteté, l'homophobie primaire n'est plus de bon ton. Néanmoins, derrière son écran, dans l'intimité de son chez-soi, couvert par l'anonymat d'un avatar, épris du prétendu sentiment d'impunité qu'offre Internet, il redevient loisible de libérer ses frustrations, de les exprimer sans retenue ni fioriture. La prégnance d'une homophobie sans vernis sur le net doit amener à relativiser l'optimisme porté sur une société en apparence plus ouverte.

Les dangereux sodomites toujours à la mode chez les extrémistes religieux

Les sites d'inspiration religieuse ou politique (extrême-droite), dénoncés chaque année dans

ce rapport, n'ont de cesse de diffuser leur rhétorique homophobe. Il ne s'agit pas de réactions épidermiques mais d'une homophobie revendiquée, élaborée, théorisée, systématique... Leur discours demeure inchangé. Mérite-t-il d'être encore rappelé ?

Au-delà des thèses nauséabondes, des amalgames obscènes et scandaleux, au-delà des mots violents et des incitations à la haine, deux points méritent d'être relevés cette année.

Tout d'abord, le net est utilisé comme un vecteur de propagande anti-homo et les outils de communication mis en ligne visent à convertir tous les publics, surtout les plus vulnérables.

Ainsi, un site propose une courte bande dessinée¹ homophobe à destination des plus jeunes (cf. extrait page suivante). Elle met en scène une institutrice qui présente un couple d'hommes à une classe d'enfants. Les deux gays sont flanqués de diabolins... l'enseignante qui promeut l'homosexualité a un air démoniaque... tous trois ont des traits qui rappellent les caricatures antisémites des années 1930. Un élève qui ose affirmer qu'il a entendu dire que l'homosexualité n'est pas normale se fait exclure de l'école. Une fois sortis de la classe, les enfants se retrouvent autour d'une élève qui, elle, prétend détenir la vérité et leur dispense une homélie toute homophobe. Ensuite, il est nécessaire de mettre en lumière les méthodes éditoriales utilisées par certains de

¹ En intégralité sur http://www.chick.com/reading/tracts/1636/1636_01.asp



Bande dessinée chick.com, "fournisseur des Chrétiens en matériel d'évangélisation"

D'autre part, plusieurs gays ont reçu sur leur profil des insultes homophobes... provenant de leurs connaissances. Ainsi, un ado qui ressentait un malaise au lycée a vu l'homophobie de ses camarades s'exprimer sans fard dès qu'il a créé son profil sur Facebook.

Si « Sale PD ! » s'entend moins dans l'enceinte du lycée, il se crie encore facilement sur le web. Des réactions similaires se rencontrent quel que soit le tchat ou le forum. Elles semblent également répandues sur des sites de jeux en ligne. Notons qu'elles touchent alors souvent des personnes plutôt jeunes et que leur impact est d'autant plus dévastateur.

Par ailleurs, il n'est pas paradoxal de constater que les manifestations d'homophobie trouvent également un terreau favorable dans le développement des débats relatifs aux questions LGBT.

Signe d'un intérêt croissant pour le sujet et, dans moins, d'un besoin d'en parler, les groupes et forums de discussion consacrés à l'homosexualité ou aux revendications LGBT (mariage, adoption, éducation, égalité des droits...) se multiplient sur le net sur des sites généralistes comme sur des sites plus thématiques (santé, famille, ados...). Les échanges sont généralement polis et modérés mais des réactions ouvertement homophobes tentent, régulièrement, de mettre un terme radical et violent aux débats. Nous présentons dans le chapitre Justice un florilège de réactions d'internautes suite à la cassation de la condamnation de Christian Vanneste.

Des modérateurs qui réagissent... modérément

Si ces dérapages semblent inévitables, il est regrettable que les modérateurs, même alertés,

n'y apportent pas une réponse appropriée, soit en supprimant le message homophobe, soit en lui joignant un message public de réprobation. Pour un modérateur qui a interpellé l'association outré par la violence d'un message homophobe qu'il venait de censurer, et pour un autre qui a demandé des conseils pour adapter sa réaction à des propos qui lui semblaient litigieux, combien ont opté pour la politique de l'autruche ou ont invoqué la liberté d'opinion ?

On peut attendre légitimement des modérateurs des sites les plus fréquentés (les principaux signalements concernent les forums de *Skyrock*, *Yahoo*, et ceux de la presse nationale, *Libération*, *Le Figaro*, *L'Express*...), une réaction autre que celle d'Orange qui face à un message qui assimilait homosexualité et zoophilie a estimé : « *Ce message peut vous paraître provocateur, moqueur ou simplement faux. Néanmoins, nous ne souhaitons pas censurer des messages sur une appréciation qui reste subjective. Nous devons laisser une certaine liberté d'expression afin justement d'encourager la discussion et l'échange d'idées* ».

Plus regrettable encore est l'attitude de modérateurs qui, loin de condamner les manifestations homophobes, préfèrent exclure des forums les internautes qui les dénoncent.

Par ailleurs, l'homosexualité est un des très rares sujets, avec le conflit israélo-palestinien, qui conduit certaines rédactions à empêcher les internautes de réagir à un article, pour mettre un terme au déferlement de violence verbale. Ce fut par exemple le cas en 2008 sur *20minutes.fr* autour de la décision de justice concernant M. Vanneste.

Il est de la responsabilité des modérateurs non seulement de restreindre la diffusion de messages illicites – les provocations à la haine et à la discrimination à l'encontre de personnes homosexuelles sont un délit – mais aussi et surtout de veiller à ce que les espaces de dialogue demeurent des lieux d'échanges respectueux,

constructifs et conviviaux. Seule la modération garantit la rencontre et le débat d'idées. Les paroles outrancières et outrageuses, les idées scandaleuses, violentes et blessantes, ne devraient pas y trouver leur place. Et le fait que ces dernières soient teintées d'homophobie ne devrait en aucun cas être regardé comme une circonstance atténuante, faire l'objet d'une tolérance toute particulière, voire bienveillante. Sous couvert de la défense d'une liberté d'expression absolue et d'une prétendue incapacité de contrôler ces immenses réseaux, pointe en fait une connivence avec les débordements homophobes. Que penser d'Ebay lorsqu'il interdit la vente d'un film homosensible, non pornographique, faut-il le préciser ? (Cf. encadré).

Un appel spécial à la vigilance peut être adressé aux modérateurs des deux principaux sites de vidéo en ligne : Youtube et Dailymotion. Comme pour les autres forums, les commentaires à connotation homophobe déposés sur ces sites font l'objet de nombreux signalements. Surtout, ce sont les vidéos elles-mêmes diffusant des messages homophobes qui semblent s'y multiplier. Bravade facile ! L'homophobie ne se tape plus seulement sur un clavier ; avec un caméscope, une webcam ou un portable, elle reprend une voix et un visage et se diffuse aisément sur la Toile. Ces clips amateurs transmettent des appels à la haine voire à la violence à l'égard des gays et lesbiennes. Plus grave encore, certains signalements mentionnent des vidéos d'agressions de personnes homosexuelles.

Enfin, l'homophobie sur Internet ne se limite pas à la diffusion d'insultes et de préjugés tout aussi tenaces que dégradants. Le net offre également un formidable terrain de chasse à des personnes pour lesquelles « *casser du pédé* » en tapotant rageusement sur un clavier ne suffit pas à calmer les frustrations. Quand l'homophobie refoulée sur le net ne se contient plus et ressurgit dans la réalité, elle prend le visage d'agressions

Pudibonderies et veilles dentelles

Les amateurs de brocante peuvent encore chiner sur le net quelques perles d'homophobie à l'ancienne. Ici, l'homophobie se veut feutrée et courtoise. Au manteau d'injures, trop vulgaire, certains préfèrent encore utiliser, pour couvrir l'homosexualité, un voile de pudeur, qui sent la naphthaline.

Cachez ce gay que je ne saurais voir !

Sur le site de convivialité paris.onvasortir.com, il « *n'est pas toléré* » de proposer un apéro gay à 19h dans un bar du Marais. Damned ! Il n'y est d'ailleurs pas possible de s'y présenter comme gay. La seule option proposée est : « *gay friendly* ».

Même amalgame puritain sur le site chat-land.org. Les personnes qui ont l'outrecuidance d'indiquer dans leur pseudo qu'elles sont gays sont reléguées aux seuls salons thématiques ad hoc. Pas de gays affichés, sur les salons généralistes ! Ghetto, gayto quand tu nous guettes...

Ebay n'est pas le dernier à défendre la bonne moralité d'antan. Un ebayeur qui souhaitait vendre 2 films gays (... non pornographiques)

a ainsi vu son annonce censurée au prétexte qu'elle enfreignait le règlement du site. *Ebay* précise: « *Veillez noter que la communauté Ebay rassemble des membres du monde entier aux cultures et croyances diverses, aussi est-il concevable que des objets de ce type puissent choquer certains de nos membres.* »

Peut-être pourrait-on regretter alors que cette préoccupation de ne choquer aucun membre de cette belle communauté ne soit ni constante ni universelle, puisque le site a autorisé, notamment, la vente d'une écharpe des Ultras de Marseille portant le slogan « *ANTI PSG PEDO SADO GAY* ».

France 3 cherche tout autant à préserver la pureté d'âme des internautes qui visitent son site. Ainsi, a été retiré de la plateforme vidéo du site un clip qui mettait en scène, non pas un mais deux hommes... qui s'embrassaient ! Shocking, isn't it ?

Ces réactions qui paraissent désuètes, décalées, porteraient à sourire si elles n'étaient pas aussi dangereuses que les insultes et infamies, si elles ne blessaient pas insidieusement, si elles n'avaient pas le goût douceâtre de l'arsenic.

verbales ou physiques, de harcèlements ou de rackets, suite à des rencontres trompeuses sur des sites de rencontres gays. Les 8 signalements d'agressions consécutives à des rencontres sur le web doivent renforcer la vigilance.

Ils rappellent crûment que l'homophobie qui continue à s'exprimer sur le net, souvent dans l'indifférence, parfois dans la complaisance, n'est en rien refoulée et endiguée dans une bulle virtuelle.

Les Autres

La Toile est un monde luxuriant, vivace et dense, parfois obscur et inquiétant.

Il vous arrivera de trouver au détour de vos balades virtuelles des sites qui se présentent comme des havres de paix, de lumière et de vérité. Celui-ci s'annonce comme « *connecté avec le monde réel* », celui-là comme « *collaborateur de la Vérité* ».

Sur le perron tout invite à la sérénité. Des angelots sur la façade. Une vierge au doux visage vous sourit.

On imagine les gens qui vivent ici vêtus de blanc comme la vertu dont ils se parent. Leurs premiers mots sont des messages d'amour.

Mais passé le seuil, les sourires se figent, l'ambiance se fait oppressante. La paix n'est qu'illusion. Derrière les rideaux immaculés, l'enfermement et l'angoisse. Sur chaque visage, la certitude d'être assiégé par un monde corrompu, la terreur d'être la proie incessante de démons.

Au panthéon fantasmagorique de leurs démons, l'Homo est prince.

Seigneur de l'égoïsme, du narcissisme et du repli sur soi. Incarnation de la perversion et du dérèglement de la Nature. S'il ne mange pas les enfants, l'Homo les viole ou les pervertit. L'Homo a l'ambition de régner sur le monde, d'y imposer son modèle et de détruire la bonne société.

Dans leur kabbale, son attribut essentiel est le sexe : pas de représentation de l'Homo autre qu'obscène et dépravée, si bien qu'il prend parfois les traits d'un animal à la sexualité bestiale.

Pour ces êtres apeurés, les fantômes sont légion. La phobie de l'Homo se marie avec celle de l'Etranger, du musulman, du juif, du franc-maçon, du socialiste, du libéral... chacun devient une menace, chacun porte le signe de la Bête.

Ne vous laissez pas tenter par cette peur. L'angoisse est une sirène envoûtante. Cette angoisse gagne tout. Elle devient obsession. Toute différence devient source de haine. Et cette haine engendre le rejet de toute différence. Ici les Autres incarnent le Mal, un cauchemar, un ennemi à éradiquer.

Fuyez ! Derrière leurs atours angéliques, ces sites sont autant de boîtes de Pandore.

Car les démons qu'ils redoutent ne sont pas autour d'eux mais en eux.

Les gens qui vivent ici sont reclus, repliés sur eux-mêmes et leurs convictions, obsédés par leurs fantasmes et leurs peurs. Ils portent une haine et une agressivité qui menacent la société à laquelle ils pensent pouvoir encore imposer leurs doctrines. Les gens qui vivent ici sont coupés du monde réel qui les entoure, attachés à un temps qui n'est plus. Ils sont du blanc livide des spectres. Prisonniers de leurs phobies, ils s'effacent du monde qui palpète, qui bouillonne de ses différences.

Le monde est luxuriant, vivace et dense, parfois obscur et inquiétant mais tellement riche et passionnant.

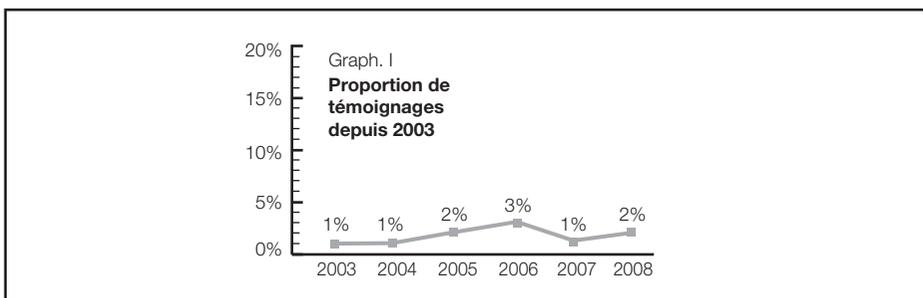
Continuez votre chemin sans vous soucier du sifflement de ces fantômes.

L'homophobie s'est donc bien installée sur la toile, assez mécaniquement compte tenu de l'accès grandissant à Internet des Français-e-s : des sites les plus visités jusqu'aux sites les plus confidentiels, de réactions à l'actualité LGBT à la fourniture pro-active de contenus homophobes. Cachée derrière son écran, elle se déchaîne de façon ultra-violente et semble a priori difficilement

contrôlable. Pourtant, elle le serait sûrement si les hébergeurs en affichaient la volonté autrement que par quelques lignes dans leurs mentions légales, et s'ils ne se cachaient pas quasi-systématiquement derrière la liberté d'expression. Cette dernière s'arrête pourtant bien là où démarrent l'insulte et l'incitation à la haine à l'encontre des homosexuel-le-s, des délits sanctionnés par la loi.

Justice – Données chiffrées

- 21 cas, soit 2% du total des témoignages.



Analyse

Au vu du très faible nombre de témoignages reçus en 2008 dans cette catégorie, une analyse statis-

tique (âge, sexe, origine géographique) n'a pas grand sens.

Chapitre 5

Justice

Des décisions à hue et à dia

JUSTICE

Comme chaque année, le nombre de témoignages sur la Justice reçus par SOS homophobie reste marginal (21) au regard du nombre d'affaires arrivant devant les tribunaux. Il faut cependant noter, en 2008, un nombre plus conséquent de témoignages évoquant les difficultés de toute nature auxquelles sont confronté-e-s les gays et lesbiennes étrangers, que ce soit des personnes seules réfugiées en France ou des couples binationaux confrontés à de multiples tracasseries juridico-administratives. Sur le fond, les années se suivent et se ressemblent, hélas, faute d'une évolution significative des lois touchant directement ou indirectement les homosexuel-le-s, et faute d'un changement réel dans la lecture jurisprudentielle des lois faite par les tribunaux en général et les cours « *suprêmes* » françaises que sont le Conseil constitutionnel, le Conseil d'Etat, et la Cour de cassation, en particulier. Cette dernière a d'ailleurs, dans l'affaire Vanneste, porté un coup dur à la lutte contre l'homophobie en France. Notre analyse porte sur les cas rapportés par la presse.

Agressions, des jugements sans équivoque

Comme tous les ans, des agresseurs, des hommes dans tous les cas, se retrouvent devant

les tribunaux pour répondre d'actes d'agression contre des homosexuel-le-s. Mais ces affaires ne sont trop souvent que la partie émergée de l'iceberg. Pour une vingtaine de procès médiatisés (à comparer aux 60 à 150 témoignages d'agressions que nous recevons par an), combien d'agresseurs restent totalement impunis faute d'avoir été identifiés ou parce que les victimes n'osent pas porter plainte?

Les cas les plus souvent cités rappellent que les lieux de drague sont un terrain de chasse privilégié pour des homophobes lâches et sans scrupules qui attaquent souvent en groupe des hommes isolés.

Ainsi, le 10 avril 2008, le Tribunal de Grande Instance (TGI) de Dunkerque a condamné à 7 mois de prison avec sursis l'un des deux agresseurs d'un gay handicapé mental. L'homme avait été tabassé sur un lieu de drague.

La région de Nantes a été marquée par plusieurs affaires. Le 25 août, le TGI de Nantes a condamné à trois ans de prison, dont deux avec sursis, un jeune homme de 21 ans, et à un an avec sursis son complice de 18 ans pour agression homophobe. Quelques jours auparavant, avec deux autres complices mineurs, ils avaient investi un lieu de drague et menacé d'une arme à feu deux gays pour leur extorquer de l'argent. Après avoir été rouées de coups, les deux victimes avaient réussi à s'enfuir et alerter les secours. Devant les gendarmes, les agresseurs avaient reconnu leur dégoût à l'égard des

homosexuel-le-s. Le 25 septembre le même tribunal condamnait deux hommes à huit mois de prison avec sursis et à verser à leur victime la somme de 4 000 euros au titre des dommages et intérêts. En février, ils avaient asséné un coup de poing au visage de la victime avant de la rouer de coups. Enfin le 9 décembre, le tribunal correctionnel de Nantes condamnait en comparution immédiate deux jeunes hommes de 18 et 20 ans à douze mois de prison, (dont six et huit mois avec sursis) pour avoir frappé à coups de pied et de bâton un homme de 37 ans. Dans ces trois affaires, le caractère homophobe de l'agression a été retenu par le tribunal.

Plusieurs affaires sont en cours d'instruction pour meurtre. Deux jeunes hommes ont été mis en examen pour « *homicide volontaire en raison de l'orientation sexuelle de la victime* » et risquent la prison à perpétuité pour avoir battu à mort, fin janvier 2008, un homme dans un parc de Cambrai, lieu de rencontre gay. Enfin, à Chatou, un homosexuel des Yvelines, a été retrouvé mort à son domicile le 29 janvier 2008, le crâne défoncé. Un homme a été mis en examen et est en attente de son procès.

A noter l'attention particulière portée par les juges à la question de l'homophobie dans deux affaires. Le 24 octobre, à Arras, un homme agressé dans un parc s'est vu reconnaître par le TGI une indemnité au titre du « *préjudice d'agrément* ». Ayant reconnu le caractère homophobe de l'agression le juge a par là même reconnu le caractère de « *socialisation* » du parc, dans lequel ne pourrait plus se rendre la victime traumatisée par son expérience. A Lyon, le juge du siège a désavoué le parquet : il a requalifié les faits retenus pour une agression, retenant le caractère homophobe des violences qu'avait subies un gay attaqué par deux hommes. Malgré cela, le parquet de Lyon semble, quoi qu'il arrive, totalement sourd aux questions

d'homophobie sur son territoire. En effet, dans la lutte que mène la Lesbian & Gay Pride de Lyon pour faire aboutir les poursuites à l'encontre de deux hommes qui avaient attaqué le cortège de la Marche des Fiertés en 2007, un nouveau coup dur vient de toucher les plaignants. Cette fois-ci, le tribunal a refusé de reconnaître la constitution en partie civile de l'association pour cause de délai de prescription. L'association lyonnaise s'interroge sur l'attitude du parquet, qui ne pouvait ignorer ces délais, et qui, dès le départ, semblait vouloir classer rapidement l'affaire sans suite. Décidément, du côté du parquet de Lyon, beaucoup reste à faire en matière de lutte contre les discriminations, le rapport de SOS homophobie 2008 ayant déjà dénoncé la légèreté du procureur de la République à l'égard des agressions contre les gays et les lesbiennes.

Affaires familiales, toujours une justice à deux vitesses

Les familles homoparentales n'ont toujours pas grand chose à attendre des juges en matière de reconnaissance pleine et entière de leur existence.

En matière d'adoption simple (cf. encadré), qui permettrait de reconnaître le même statut à deux pères ou deux mères, les juges campent sur leur refus, s'appuyant sur l'insupportable conservatisme de la Cour de cassation qui ne reconnaît aucune existence juridique à ces familles.

Ainsi, la Cour d'appel d'Amiens qui avait dans un premier temps validé l'adoption simple d'un enfant par la compagne de sa mère, a fait marche arrière le 17 septembre 2008. Le premier arrêt qu'elle avait rendu, favorable, a été cassé en février 2008 par la Cour de cassation. La Cour d'appel est rentrée dans le rang en développant un argument aussi hypocrite qu'insultant vis-à-vis de cette famille : selon la Cour, les deux femmes qui voulaient, après

l'adoption, demander une délégation de l'autorité parentale, délégation qui n'est pas automatique, risquaient de plonger leur famille « dans une insécurité juridique qui n'était pas bénéfique à son intérêt » !

Le 22 octobre, le TGI de Paris a rendu un arrêt allant dans le même sens, rejetant la demande d'une adoption simple croisée entre deux femmes ayant porté chacune un enfant. Comme le dit l'une des requérantes : « *La Caisse d'allocations familiales et le Trésor public nous reconnaissent comme une famille, alors que nous ne sommes même pas pasées, alors pourquoi pas la Justice ?* ».

En matière de délégation parentale, les familles sont ballotées d'une décision à une autre, comme si la Justice s'amusait à jouer au yo-yo avec leur vie. Quand deux Cours rendent des avis favorables, une troisième fait marche arrière.

Ainsi, le 10 septembre 2008, le TGI d'Aix-en-Provence a accordé une délégation totale et croisée de l'autorité parentale. Le parquet n'ayant pas fait appel, ce jugement, définitif, fait désormais partie de la jurisprudence. Le 17 novembre, c'est le TGI de Versailles qui a accordé une délé-

gation d'autorité parentale à la compagne de la mère, alors même que l'enfant avait déjà deux parents légaux. Alors que le parquet s'opposait évidemment à cette délégation, le juge a estimé qu'il en allait de l'intérêt de l'enfant.

En revanche, l'arrêt de la Cour d'appel de Douai du 10 décembre 2008 a de quoi faire bondir. Après avoir obtenu une autorité parentale croisée sur leurs deux enfants, les deux requérantes ont été déboutées en appel, la Cour estimant que cette délégation n'était pas nécessaire puisqu'il n'y avait pas de difficultés particulières dans cette famille ! Le ridicule et l'indécence de cet argument sont surtout l'expression sourde de l'homophobie qui continue à régner dans les tribunaux et l'incapacité de ceux-ci à simplement appliquer le droit commun à toutes les familles, qu'elles soient homoparentales ou non. Les deux femmes ont décidé de faire appel devant la Cour de cassation, qui, sur une affaire semblable, s'est prononcée en 2006 en faveur de la demande de la famille.

Et que penser de ces mesquineries réglementaires et judiciaires qui polluent la vie des gays et des lesbiennes ? Le 20 mars 2008, un juge

Quelques repères en matière de droit familial

Adoption plénière

Elle assimile un enfant adopté à un enfant légitime ; la famille d'origine n'aura plus aucun lien avec lui. Elle est ouverte aux personnes célibataires sous condition d'âge ou, et exclusivement ou, à deux personnes légalement mariées. Cette adoption qui permet, entre autre, une adoption des enfants du conjoint, est donc interdite aux couples n'étant pas mariés, et donc aux couples homosexuels qui n'ont pas le droit... de se marier !

Adoption simple

Elle a pour caractéristique de coexister avec la parenté par le sang. Si donc les effets (et les conditions de réalisation) sont presque les

mêmes que ceux de l'adoption plénière en ce qui concerne la famille adoptive, les différences sont en revanche beaucoup plus grandes concernant la famille d'origine vis-à-vis de laquelle l'adopté garde tous ses droits.

Autorité parentale

C'est un rapport juridique qui unit les enfants à leurs parents. Elle fixe les droits et les devoirs de ceux-ci envers leurs enfants. Elle s'exerce jusqu'à la majorité de l'enfant. Dans le cas d'une famille monoparentale, le conjoint peut demander à bénéficier d'une délégation de cette autorité parentale. Dans le cas où les deux parents ont chacun un enfant, il peut y avoir une demande de délégation croisée de l'autorité parentale.

Justice Le député du Nord avait été condamné pour « injure envers les homosexuels »

La Cour de cassation blanchit Vanneste

« L'homosexualité est inférieure à l'hétérosexualité. Si on la poussait à l'universel, ce serait dangereux pour l'humanité. » Même s'il a assuré hier regretter le terme « inférieure », Christian Vanneste avait bien le droit de tenir ces propos. Condamné en appel pour injure envers la communauté homosexuelle (lire l'essentiel), le député (UMP-CNDI) de Tourcoing a été blanchi, hier, par la Cour de cassation. La juridiction suprême a estimé qu'il n'avait pas « dépassé les limites de la liberté d'expression ». Elle a donc cassé le jugement de la cour d'appel sans même renvoyer le dossier devant une autre juridiction. « Je suis satisfait. Cette décision me fait retrouver une certaine idée de mon pays et prouve qu'il y a une vérité... nous a confié à chaud l'ancien professeur de philosophie. Pendant quatre ans, on a empêché un citoyen, qui plus est parlementaire, de s'exprimer. »

Partie civile dans le procès, SOS Homophobie s'est dite « consternée tout comme les



Christian Vanneste (Tourcoing (Nord)). Les associations de lutte contre les discriminations réfléchissent à l'idée de porter plainte auprès de la Cour européenne de justice.

trois millions d'homosexuels français ». L'association compte rapidement prendre contact avec les autres structures de lutte contre les discriminations afin de définir une position et des actions communes. « La décision de la Cour de cassation semble relever d'un autre âge », a conclu Caroline Mécarie,

l'avocate de l'association, regrettant qu'une fois de plus les homosexuels « apparaissent comme une catégorie de sous-hommes que l'on pourrait injurier à loisir ». Le Syndicat national des entreprises gay envisage d'ailleurs l'éventualité d'un recours devant la Cour européenne de justice.

rappel En janvier 2006, Christian Vanneste avait été condamné à 3 000 € d'amende et à 2 000 € de dommages et intérêts à verser aux trois associations qui s'étaient portées parties civiles.

20 minutes, 13 novembre 2008

aux affaires familiales du TGI de Bordeaux rejetait la demande d'une femme de pouvoir donner comme second prénom le nom de famille de sa compagne. En mai, Roselyne Bachelot, ministre de la Santé, et Xavier Bertrand, ministre des Relations sociales, ont rejeté la demande de deux femmes qui en avaient appelé directement aux deux ministres, après avoir été déboutées par une décision de justice en mars 2006, pour obtenir un congé paternité à l'une des deux femmes. Même l'appui de la Halde en faveur des requérantes n'a pas ébranlé la décision ministérielle de ne rien changer à la loi.

Enfin, l'administration française a, de manière scandaleuse, refusé d'accorder un agrément en vue d'une adoption à une lesbienne qui avait

porté l'affaire devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme en 2008. Alors que cette dernière avait, à partir de cette affaire, condamné la France pour discrimination basée sur l'orientation sexuelle, le Conseil général du Jura a une nouvelle fois refusé d'accorder l'agrément demandé. Motif invoqué : la compagne de la requérante ne serait pas assez impliquée dans le processus d'adoption de sa compagne !

L'affaire Vanneste ou la blessure impunie

En janvier 2005, Christian Vanneste, député UMP, avait déclaré à *La Voix du Nord* que l'homosexualité était « inférieure à l'hétérosexualité » et que « si on la poussait à l'universel,

ce serait dangereux pour l'humanité ». Rappelons qu'il a été condamné pour injures publiques envers un groupe de personnes en raison de leur orientation sexuelle par le Tribunal correctionnel de Lille le 24 janvier 2006 et que cette décision a été confirmée par la Cour d'appel de Douai le 25 janvier 2007. Il s'est toutefois pourvu en cassation. Le 12 novembre 2008 la Cour de cassation a annulé sa condamnation, estimant qu'il n'avait pas dépassé les limites de la liberté d'expression. La Cour s'est appuyée sur l'article 29 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse et sur l'article 10 de la Convention européenne des Droits de l'Homme pour affirmer que les propos de M. Vanneste ne dépassaient pas les limites de la liberté d'expression. La Cour va ainsi à l'encontre de l'esprit de la loi de décembre 2004 qui permet la répression des propos injurieux au motif du sexe, de l'orientation sexuelle et du handicap, les mettant à égalité avec la répression des propos antisémites et xénophobes. La plus haute juridiction française en matière de justice civile et pénale rapproche ainsi ses points de vue de la pensée anglo-saxonne qui place la liberté d'expression au dessus de toute autre considération.

De son côté Christian Vanneste s'est toujours défendu de stigmatiser une catégorie de personnes en particulier, insistant sur la condamnation morale d'un comportement, l'homosexualité, qu'il réprovoque. Ces contorsions sémantiques ne doivent pas faire oublier que cette affaire vise une fois de plus à stigmatiser l'ensemble des gays et des lesbiennes. Et il ne faut pas croire que cette décision, mal expliquée et mal interprétée, est sans incidence sur l'état de l'opinion publique, comme le montrent les réactions multiples sur les différents blogs après le rendu de l'arrêt. La Cour a évalué le cadre de la liberté d'expression à la seule lumière de la qualité de député de M. Vanneste et du contexte particulier dans lequel il a tenu ces propos (vote de la loi de décembre 2004 sanctionnant les propos homophobes). De

tels propos tenus aujourd'hui en dehors de ce contexte seraient peut-être considérés comme dépassant le cadre de la liberté d'expression. Or, nombreux sont ceux qui n'ont pas compris cette nuance. L'affaire Vanneste a réveillé et conforté l'homophobie encore bien présente dans le pays (cf. encadré).

Homosexuel-le et étranger-ère, une combinaison perdante

Les hommes ou femmes qui ont fui leur pays par peur des représailles qu'ils-elles subissent ou pourraient subir en raison de leur orientation sexuelle vivent toujours dans une très grande incertitude juridique quand ils arrivent en France, comme d'ailleurs dans la plupart des pays de l'Union Européenne.

Si certaines personnes arrivent, rarement, à faire reconnaître par la Justice ou l'administration les menaces dont elles sont la cible dans leur pays, il n'y a hélas rien d'automatique, et d'autres sont expulsées sans avoir la moindre chance d'obtenir le droit d'asile. Tout semble dépendre du juge qui, faute de ligne claire, applique à sa façon le droit d'asile.

Ainsi, le 12 mars 2008, le tribunal administratif de Lyon a annulé la décision d'expulser un jeune Algérien, scolarisé depuis huit ans en France, et vivant avec son compagnon depuis deux ans. Le juge a reconnu qu'un renvoi dans son pays était de nature à mettre en danger sa vie. De même, l'Office français pour la protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) a accordé le 28 mai le statut de réfugié à un homosexuel camerounais qui craignait de retourner dans son pays à cause de son orientation sexuelle. La mobilisation des associations, et tout particulièrement l'Association de Reconnaissance des Droits des personnes Homosexuelles et transsexuelles à l'Immigration et au Séjour (ARDHIS), a contribué à obtenir ce résultat.

Mais pour quelques cas positifs, combien de gays et lesbiennes qui se voient refuser le droit de vivre

La blogosphère se déchaîne après l'arrêt de la Cour de cassation

Ne jamais sous-estimer la portée d'un arrêt de justice sur l'état de l'opinion publique. Celles ou ceux qui pourraient (ou voudraient) croire qu'un tel jugement ne peut avoir de conséquences sur l'état d'esprit des Français méditeront quelques unes des réactions retrouvées dans certains blogs¹ de grands journaux français (*Le Monde*, *Libération*, *Le Figaro*) à la suite de la décision de la Cour de cassation. Et nous n'avons là qu'un échantillon très « soft » de ce que doivent réellement penser les homophobes les plus violents, dont les propos sont parfois filtrés par les modérateurs. Ceux qui applaudissent à l'arrêt de la Cour de cassation se répartissent en 4 groupes.

- Celles et ceux pour qui les homosexuels ne sont pas normaux :

- *Enfin justice est rendue, les homosexuels ne sont pas des sous hommes, mais bon, ils ont quand même un petit problème pour préférer les hommes aux femmes qui sont si belles et si douce comme moi (...)*

- Celles et ceux pour qui M. Vanneste est porteur d'un discours philosophique et non d'un rejet des homosexuels-le-s :

- *Que les personnes ne se sentent pas attaquées quand c'est de l'ACTE seul dont parlait ce député ...*
- *M. Vanneste n'a jamais dit que les homosexuels étaient inférieurs aux hétérosexuels. Il a dit que la pratique de l'homosexualité était inférieure à l'hétérosexualité. Ce n'est quand même pas la même chose. Ca n'a même rien à voir. Si je dis que le fait d'aller donner sa vie pour aider les plus pauvres, comme Mère Teresa par exemple, est un acte supérieur au fait de regarder la Star Academy, je ne dis pourtant pas que Mère Teresa est une personne supérieure à ceux qui regardent la Star Academy. NDLR : Comprenez qui pourra !*

- *A lire les commentaires des homos outragés, la mauvaise foi est encore de sortie on dirait. M. Vanneste n'a JAMAIS injurié les homosexuels en les qualifiant d'inférieurs. L'amalgame fait entre la critique du comportement et celle des personnes est complètement stupide - si elle est involontaire, et immonde dans le cas contraire.*

- Celles et ceux pour qui rien ne doit brimer la liberté d'expression, que ce soit pour dire qu'on aime ou qu'on n'aime pas telle ou telle catégorie de personnes. Qu'importe que ces jugements soient affirmés dans une confusion intellectuelle totale qui met sur le même plan les homosexuel-le-s et les propriétaires de 4X4 :

- *Chaque citoyen doit pouvoir librement s'exprimer sur tous les sujets de société, aucune attitude, aucun comportement, aucune manière de vivre ne doit être tabou, sinon plus de partage d'opinion, plus de dialogue, plus de recherche, plus de philosophie... Plus rien!*

- *Moi je revendique le droit de dire et d'écrire des âneries sur les curés, les rabbins, les imams, les homos, les hétéros, les chasseurs, les écolos, les proprios de 4x4 (...) lâchez-nous les baskets, tous les porte-parole de vos morales ou de vos convictions ».*

- *La liberté d'expression existe donc encore un peu en France. J'avais fini par ne plus le croire.*

- *Au prétexte de tolérance, il faudrait peut-être éviter le terrorisme intellectuel. Merci de respecter l'Etat de droit. La "sensibilité" des hétérosexuels est aussi respectable que celle des homosexuels.*

- Celles et ceux qui crient victoire contre ce qu'ils appellent une dictature de la pensée unique, l'égalité des droits et le respect de la personne homosexuelle étant, selon eux, une

¹ Nb : les fautes d'orthographe sont d'origine.

violence intellectuelle insupportable à leurs yeux. Bref, ils applaudissent M. Vanneste, seul à lutter contre le « *politically correct* » :

- *Ouf, ouf et ouf, il était temps de mettre un point d'arrêt à la déferlante des pro-homos et à leur terrorisme intellectuel imbuvable (...)*
- *Quoiqu'on pense du fond des propos de ce député, il me semble que s'il devient interdit en France de tenir ces propos sans tomber sous les coups des flics de la pensée, notre pays ne va pas tarder à sombrer (...)*
- *Comme d'habitude, les rois du sectarisme et de l'intolérance jouent les vierges outragées dès que l'on pense autrement qu'eux. Ne leur en déplaise, la liberté d'opinion et d'exprimer cette opinion existe, y compris pour ceux qui tolèrent l'homosexualité tout en lui préférant l'hétérosexualité comme plus conforme à leurs valeurs personnelles et aux valeurs de la civilisation à laquelle nous appartenons (...) sinon c'est le règne de la pensée unique et du politiquement correct qui font tant de mal à la France...*
- *On ne va plus pouvoir parler de rien ni échanger des idées sans risquer d'être condamné dans ce pays, les profs de philo ne serviront plus qu'à distiller la pensée unique, la moitié des mots seront retirés du dictionnaire (...) Voilà ce que veulent les minorités décadentes.*

- A l'heure où la planète compte 200 000 personnes supplémentaires chaque jour, où les démographes prévoient qu'il y aura plus de 9 milliards d'êtres humains en 2050 contre 6,5 milliards aujourd'hui, les homosexuel-le-s représenteraient aujourd'hui une menace pour l'espèce humaine !

- *On peut objectivement considérer l'homosexualité comme peu souhaitable socialement et économiquement, imaginons un monde avec 6 milliards d'homosexuels, ça tient une génération, pas plus. Les homosexuels ne produisent ni ne financent leur quote-part de futurs coti-*

sants sociaux, une société ne peut donc supporter qu'une frange marginale d'homosexuels.

- *L'homosexualité n'est certainement pas le comportement le plus adapté pour la reproduction des espèces. C'est là toute la distorsion entre nature et culture, à vouloir « faire l'ange l'homme fait la bête ».*
 - *(...) A moins de changer pour un modèle de société ou les couples homos femme devraient trouver un géniteur pour procréer et les couples homos homme adopteraient, on imagine mal comment l'espèce humaine pourrait perdurer... Ce modèle de société homosexuelle est-il possible ou seulement souhaitable?*
 - *Je remercie monsieur Vanneste pour son courage, Il est vrai que la vérité blesse d'une part, d'autre part il est aussi vrai que la vérité finie par triompher.*
 - *Depuis quelques années, les homos cherchent à adopter des enfants... Si l'homosexualité était égale à l'hétérosexualité, les couples homos feraient entre eux, en toute fidélité des enfants légitimes comme le font les hétéros. Si les homos se croient au top, alors qu'ils arrêtent de vouloir adopter les enfants faits par nous les hétéros. Merci monsieur le député. L'hétérosexualité est l'avenir de l'humanité.*
 - *Je dis et le répète : la volonté d'institutionnaliser un prétendu « mariage » homosexuel ne correspond à aucun droit naturel dans la mesure où le mariage est destiné à la procréation. C'est aussi simple que cela et invoquer une quelconque égalité de « droits » totalement abstraits est une chimère.*
- Celles et ceux qui se réjouissent de la victoire contre une minorité agissante qui opprimerait et voudrait imposer ses règles à la majorité. Cette dialectique qui voit dans les minorités des lobbies dangereux et diaboliques qu'il faut combattre, cela ne vous rappelle rien ?
- *Une excellente décision de la Cour de cassa-*



20 minutes, 13 novembre 2008

tion. Aujourd'hui si vous dites homosexuel, noir, maghrébin, une foule d'associations vont disséquer vos propos pour y trouver une allusion raciste, homophobe etc. Ils vous feront un procès en demandant moult dommages et intérêts. En réalité ils ont trouvé une case idéologique pour se faire du pognon sur la bêtise française, car pas de danger, ils ne réclameront pas un euro symbolique. C'est l'appât du gain.

- Bien qu'ils s'en défendent les homos ont un lobby très actif et verraient bien une France "moderne" où tout le monde serait homo (...). On ne peut plus rien dire sans que les minorités jouent la victimisation. Je me réjouis de la décision car bientôt on ne pourra plus rien dire sauf si on appartient à une minorité.
- Il est grand temps d'inviter les associations qui prônent l'homosexualité à plus de discrétion. Il est regrettable de voir évoluer ces dernières années un tel étalage, considérant que nos enfants doivent être protégés. Montrer des hommes, avec des perruques roses et des bas résilles, c'est tourner l'homme en ridicule; et le père en finalité ! Le montrer jusqu'à l'overdose, c'est faire croire à nos enfants qu'il s'agit

d'une normalité ! Et c'est tout le contraire!... Sans pour autant tomber dans une chasse aux sorcières, ni un esprit de censure. La liberté des uns s'arrête là où commence la liberté des autres... Certes ! Mais un peu moins d'étalages provocants contribuent à laisser le Père Noël œuvrer en toute dignité. Pour le bien de nos enfants, finalement. Et c'est essentiel...

- Il faut croire qu'une bonne nouvelle n'arrive jamais seule, la Californie interdit le mariage pour les homosexuels, et la Cour de cassation rétablit la liberté d'expression des élus de la Nation face au lobby Gay.
- Enfin! il y en a assez de se laisser impressionner par toutes les minorités ou groupes de pression de toutes sortes.
- Si les homos faisaient un peu moins de tapage (...) toutes ces manifs à la limite du ridicule qui ne servent en aucun cas la cause des homos sauf celle peut-être, des assos. A vrai dire personne n'a de haine pour eux, ce sont des voisins ou des amis ordinaires, avec leurs qualités et leurs défauts point barre.
- Je suis également pour la suppression de la Halde, cette honteuse inquisition mise en place par l'ancien Président pour "caser" ses copains et qui est l'expression d'une certaine nostalgie marxiste-léniniste.
- Il y en a assez des oukases d'une minorité agissante qui explique à la majorité ce qu'elle a le droit de dire et de penser. J'admire et remercie le juge qui a rendu ce jugement de bon sens! Et je rends hommage au courage de M. Vanneste.
- C'est la loi sur une prétendue homophobie qui est stupide. On devrait avoir le droit d'être défavorable à l'homosexualité et pouvoir le dire. N'en déplaise aux homosexuels militants qui voudraient un enseignement contre l'homophobie à l'école. Ce qu'il faut enseigner c'est la tolérance et il y a assez de lois pour punir les exactions contre les homosexuels. Arrêtons ce délire législatif d'interdictions en tout genre.

librement leur orientation sexuelle dans notre pays sont renvoyés dans des pays où l'homophobie règne à tous les niveaux de la société ? Ainsi, un gay algérien de 20 ans a été expulsé le 20 août 2008 vers son pays, alors que sa famille, qui avait découvert son homosexualité, l'avait menacé de représailles. Même chose pour un Tunisien, installé en France avec son compagnon, et qui a été renvoyé dans son pays où il craint les représailles de sa famille, des autorités et de ses anciens employeurs.

Enfin, SOS homophobie a reçu un nombre conséquent de témoignages en 2008 sur les problèmes rencontrés par des gays et lesbiennes étrangers ou des couples binationaux. Un couple de lesbiennes chinoises risquant l'internement psychiatrique, un Français marié à un Algérien en Espagne ne sachant pas s'ils pourront s'ins-

taller en France, un étudiant étranger pacsé aux prises avec l'administration qui traîne des pieds pour lui offrir une carte de résident de 10 ans, un Chinois marié à un Anglais à qui on refuse un visa pour venir en vacances en France, l'ambassade de France à Madrid refusant de délivrer un certificat de célibat à deux Français désirant se marier sous le régime de la loi espagnole, un Français et un Algérien amoureux depuis 6 ans et pourtant obligés de vivre dans deux pays différents, un couple dont le partenariat civil anglais n'est pas reconnu en France, mais à qui on refuse de signer un pacs puisqu'ils sont déjà liés par un contrat de ce type en Grande-Bretagne, voilà quelques uns des témoignages qui prouvent une fois de plus l'insécurité juridique la plus totale dans laquelle se trouvent les gays et les lesbiennes à travers le monde.

Rien ne semble donc avoir vraiment bougé depuis un an quant à l'attitude de la justice vis-à-vis des gays et des lesbiennes. Les attaques et les agressions physiques contre les homosexuel-le-s sont toujours bien vivaces et les tribunaux continuent à punir les agresseurs quand ils arrivent à mettre la main dessus. Mais pour quelques procès, combien d'agressions restent impunies faute d'avoir recherché les coupables ? Quant aux familles

homoparentales elles restent soumises au bon vouloir des tribunaux qui, au gré des circonstances, accordent ou n'accordent pas les droits qu'elles sont légitimement en droit de réclamer, comme n'importe quelle autre famille. Enfin, les homosexuel-le-s étrangers, célibataires ou en couple, sont encore et toujours confronté-e-s aux politiques des Etats qui visent plus à stigmatiser les étrangers plutôt qu'à leur offrir la même protection juridique qu'aux hétérosexuel-le-s.

Violence homophobe en milieu carcéral

Les tribunaux qui envoient des condamné-e-s homosexuel-le-s en prison ne s'inquiètent généralement pas des conditions carcérales particulièrement difficiles qu'ils-elles peuvent être amené-e-s à vivre.

L'homophobie en prison est une terrible réalité qui peut détruire des vies, et qui ne semble pas vraiment faire l'objet d'une préoccupation particulière de la part des autorités judiciaires. Homophobie de certain-e-s détenu-e-s qui voient dans l'homosexuel-le une proie facile pour se défouler, homophobie d'une partie du personnel pénitentiaire qui, au mieux, assiste de manière passive aux agressions, au pire participe aux brimades et humiliations subies par la victime.

Le suicide en 2008 du jeune Manuel est révélateur de la situation. En 2007, il a écopé de deux ans de prison pour infraction à la législation sur les stupéfiants. Pendant 7 mois, il va subir les brimades, vexations, insultes et coups

de la part de ses codétenus mais aussi de la part des surveillants. Obligé de se terrer dans sa cellule, et d'éviter tout contact avec d'autres détenus, il va sombrer dans la dépression. Lorsqu'il obtient une permission de sortie deux mois avant la fin de sa peine, il décide de ne pas y retourner, pour ne plus subir ces agressions. Il sera alors retrouvé par la police et réincarcéré à la prison de la Santé à Paris. C'est là qu'on le retrouvera pendu dans sa cellule quelques jours plus tard.

Alors que Rachida Dati, garde des Sceaux, avait annoncé en 2007 la mise en place dans chaque TGI d'un pôle anti-discrimination, on peut se demander si des mesures réellement concrètes sont déployées dans les centres de détention pour mettre fin à ces agressions homophobes dont l'Etat, par sa passivité et son absence de réaction, est le complice. Nous attendons du nouveau Contrôleur général des lieux de détention qu'il se saisisse de ce sujet.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 12 JUIN 2008

Homophobie dans les prisons : un sujet dont le nouveau Contrôleur général doit se saisir.

SOS homophobie salue la nomination de Jean-Marie Delarue au poste de Contrôleur général des lieux de privation de liberté. L'association l'appelle à se pencher sur la question de l'homophobie dans les prisons, qui peut être le fait de détenus comme de surveillants, comme l'a montré un récent suicide révélé par l'Observatoire international des prisons.

Le 6 mars 2008, Manuel, un jeune homme homosexuel, s'est suicidé le jour même de son incarcération à la prison de la Santé à Paris, pour ne pas avoir à subir à nouveau les coups et les injures dont il avait été l'objet de manière répétée en 2004-2005 à la prison d'Avignon. Il avait déjà fait une tentative de suicide à Avignon, et le 6 mars son état fragile n'aurait pas été signalé à l'administration de l'établissement.

SOS homophobie a reçu d'autres témoignages de détenus se disant victimes de tels agissements, et appelle l'institution judiciaire à réagir : d'une part par la sensibilisation de tous les personnels pénitentiaires (surveillants, médecins, psychologues...), dont le moins qu'on puisse attendre est qu'ils ne participent pas à la stigmatisation mais aident à y mettre un terme. D'autre part en protégeant les détenus homosexuels, hommes et femmes, de ces actes, en éloignant systématiquement les détenus homophobes.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 12 NOVEMBRE 2008

Trois millions d'homosexuel/les sont consternés

Dans un arrêt rendu ce jour, la Cour de cassation a cassé l'arrêt de la cour d'appel de Douai qui a condamné M. Christian Vanneste pour injure homophobe. La Cour de cassation paraît ainsi valider des propos qui portent atteinte à la dignité des homosexuel/les présenté/es par M. Christian Vanneste comme inférieurs moralement aux hétérosexuel/les et dangereux pour la survie de l'humanité.

A l'heure où des personnalités de tout bord s'engagent en faveur du « manifeste pour l'égalité réelle », la décision de la Cour de cassation semble relever d'un autre âge.

Le respect du principe fondamental de la liberté d'expression, tel qu'il est défini par l'article 10 de la convention européenne des droit de l'homme, ne saurait en aucune manière justifier une atteinte intolérable à la dignité de la personne des homosexuel/les. Ces derniers apparaissent une fois de plus comme une catégorie de « sous hommes » que l'on pourrait injurier à loisir. L'histoire se serait elle alors qu'un éternel recommencement faisant revivre les pires heures, celles qui précisément considéraient qu'il y avait la race et les sous races

Nous ne pouvons que déplorer l'analyse de la Cour de cassation, qui ne paraît pas conforme

à l'esprit de la loi du 30 décembre 2004 permettant la poursuite des injures homophobes. Ce dernier texte demeure la référence incontestable et permettra tôt ou tard aux 3 millions de français homosexuel/les d'être reconnus pour ce qu'ils doivent être : des citoyens à part entière.

SOS homophobie va prendre contact avec les autres associations de lutte contre les discriminations – car toutes sont concernées par cette décision – afin de définir une position et des actions communes.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 17 NOVEMBRE 2008

Pourquoi et comment les propos de M. Vanneste incitent à la haine ? Où s'arrête la liberté d'expression ?

M. Vanneste a été condamné le 25 janvier 2007 par la Cour d'Appel de Douai pour injures publiques envers un groupe de personnes à raison de leur orientation sexuelle. Sur pourvoi de M. Vanneste, la Cour de Cassation s'est prononcée dans un arrêt du 12 novembre 2008.

Elle a tout d'abord rappelé que les propos de M. Vanneste, tenus hors de l'exercice de ses activités parlementaires, ne sont pas couverts par l'immunité.

Elle a ensuite confirmé que la liberté d'expression peut être soumise à des restrictions et sanctions prévues par la loi.

Elle a enfin, de façon inattendue car sans renvoyer l'affaire et donc sans possibilité de recours national, décidé que les propos de M. Vanneste ne dépassaient pas les limites de la liberté d'expression.

Dès lors, pour la haute juridiction, il n'est pas pénalement répréhensible d'affirmer que l'homosexualité est inférieure à l'hétérosexualité.

SOS homophobie est inquiète et indignée de cette décision.

La cour s'est laissé abuser par M. Vanneste qui prétend stigmatiser non des personnes, mais des comportements. Comme si, en matière d'orientation sexuelle, les deux n'étaient pas intimement liés. Le message de M. Vanneste condamnant les comportements homosexuels est reçu comme condamnant les homosexuels. L'habileté de C. Vanneste est d'inciter à la haine sans en avoir l'air : confortés dans leurs opinions homophobes, certaines personnes se sentiront ainsi encouragés dans des exactions qui leur paraîtront désormais légitimes contre des hommes et des femmes "inférieurs".

Quel besoin peut avoir Monsieur Vanneste de diviser l'humanité entre des êtres intrinsèquement inférieurs et des êtres supérieurs ? À quelle fin ? Un bref retour sur l'histoire récente suffit pour se souvenir des horreurs auxquelles ont abouti de telles théories.

Une question est posée par l'arrêt de la cour de cassation. Fera-t-il jurisprudence ou non ? Les avis semblent diverger à ce sujet. L'ensemble de la société civile doit se pen-

cher sur les conséquences de cet arrêt. S'agit-il simplement d'un différend entre les associations LGBT et Christian Vanneste ou y aura-t-il des répercussions plus larges ? La cour de cassation valide en effet un droit à libre expression qui risque d'aboutir à légitimer toutes les discriminations et violences envers les femmes, les noirs, les juifs, les roux, les obèses, liste non limitative, à condition que les propos soient hypocritement recouverts d'un voile général philosophique, culturel ou religieux.

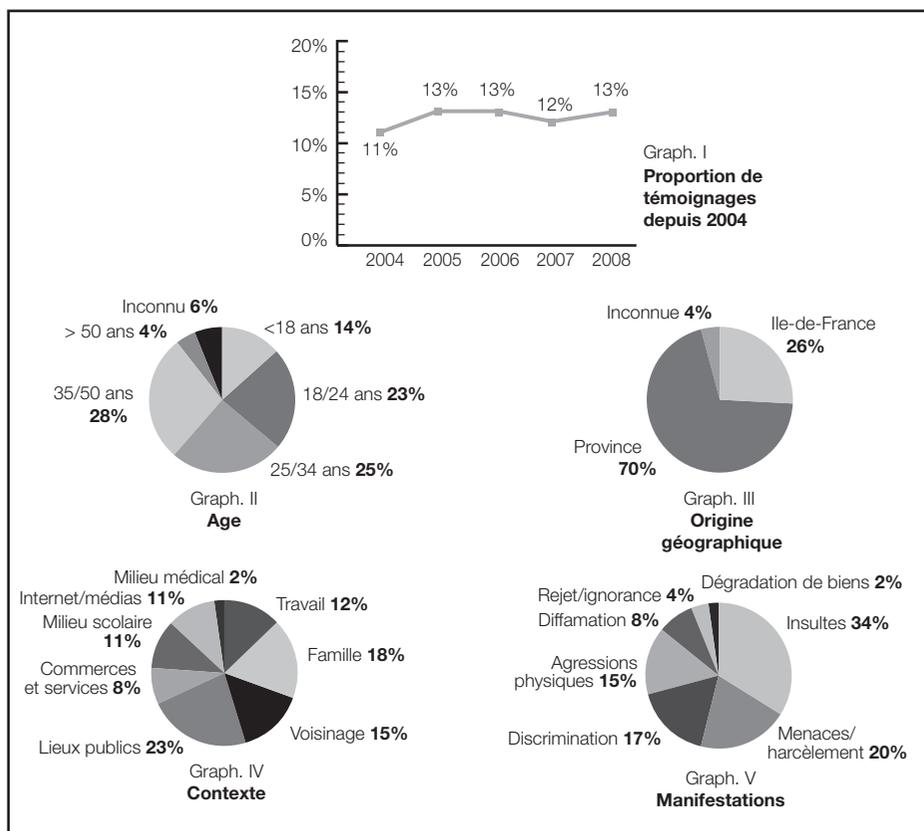
SOS homophobie réfléchit à un pourvoi auprès de la cour européenne de justice qui, si elle est justement attachée à la défense du droit d'expression, ne saurait autoriser pour autant ni injures, ni discriminations. Nous avons pris contact avec les autorités et les associations européennes, afin de lancer une concertation sur la décision à prendre à ce sujet car elle pourrait avoir des répercussions importantes sur les anciens pays du bloc de l'Est, récemment entrés dans l'UE.

SOS homophobie a déjà communiqué les éléments de cette affaire à la FRA (Fundamental Rights Agency), entité de la communauté européenne chargée de préparer une directive sur les discours de haine, en vue d'une définition plus précise de la liberté d'expression et de ses limites.

SOS homophobie appelle les politiques, associations, citoyens attachés aux droits de l'Homme à agir énergiquement en vue de dire leur indignation et de la soutenir dans les actions ou recours à venir par suite de cette inquiétante décision.

Lesbophobie – Données chiffrées

- 163 témoignages de lesbophobie, 13% du total des témoignages reçus.



Analyse

En légère hausse par rapport à 2006 (146 cas) après une légère baisse en 2007.

- **Age et origine géographique** : pas de changement par rapport aux deux années précédentes. La majorité des témoignages viennent de province et de femmes âgées de 25 à 50 ans (respectivement 69% et 60%).
- **Contexte** : les lieux publics représentent cette année le premier contexte de lesbophobie, devant

le travail. Augmentation des témoignages en milieu scolaire et sur Internet. Stabilité de la part des contextes famille et voisinage.

- **Manifestations** : les insultes restent la première manifestation de lesbophobie avec 34% des témoignages, en hausse par rapport à 2007 (31%). Forte hausse de la proportion des agressions physiques qui nous sont signalées, passant de 6% en 2007 à 15% cette année.

Chapitre 6

Lesbophobie

Sexisme et homophobie, double peine

Même si l'homophobie qui nous est rapportée se décline encore principalement au masculin, un témoignage sur cinq relève de la lesbophobie. Ces appels de lesbiennes nous rappellent qu'elles aussi sont victimes de discriminations, d'insultes et d'agressions physiques. Et si en 2007 les témoignages étaient moins nombreux qu'en 2006, ils ont à nouveau augmenté en 2008 (163 contre 146 en 2007). Un fait qui peut être mis en relation avec le travail de visibilité de la lesbophobie engagé par les associations militantes, notamment SOS homophobie dont l'Enquête a bénéficié l'année dernière d'une couverture médiatique. Les lesbiennes ont également bénéficié d'une visibilité accrue dans les médias.

Si les agressions faites aux lesbiennes ont leurs spécificités, elles semblent cette année se rapprocher de celles dont les gays sont victimes. Les lieux publics sont devenus le contexte principal. Nous constatons également que le pourcentage des discriminations et des diffamations a diminué tandis que celui des agressions physiques a augmenté.

Les formes de la lesbophobie : de la violence verbale à la violence physique

Le pourcentage de témoignages évoquant des insultes est encore en augmentation cette année.

Bien que les violences verbales soient la principale manifestation d'un comportement lesbophobe, les lesbiennes suscitent toujours un attrait-répulsion qui peut aller du simple comportement grossier à des agressions physiques aux séquelles importantes. Nous avons même reçu cette année des témoignages de viol.

Agressions verbales et menaces

L'analyse des témoignages mentionnant une agression verbale montre qu'il en ressort plusieurs types. Le type d'agression le plus fréquent est l'insulte, souvent formulée gratuitement afin d'humilier, de rabaisser la personne. Les insultes sont proférées dans tous les contextes, même si on les rencontre plus souvent dans les lieux publics, dans le voisinage et dans le contexte familial. Dans tous les cas, ces insultes atteignent fortement les lesbiennes qui nous contactent, en particulier lorsqu'elles sont répétées quotidiennement :

- *Justine nous raconte* : « Je me promenais dans les couloirs de mon collègue, quand un gars passe à côté de moi et me traite de sale gouinasse. Depuis, il vient me répéter chaque jour cette injure qui me blesse profondément ».

Bien souvent, les agresseurs vont plus loin et profèrent des menaces à l'encontre des lesbiennes : menaces de viol « afin de leur montrer ce que c'est qu'un vrai mec », ou de mort. Dans d'autres cas, rares, il peut arriver que les agresseurs s'en prennent à leurs animaux domestiques. Les agresseurs que l'on nous décrit sont majoritairement

des hommes mais certaines femmes s'en prennent également aux lesbiennes.

- *Depuis deux ans, Amandine est en conflit avec son voisin du dessous qui ne respecte pas les règles de vie en communauté (tapage nocturne, incantations religieuses bruyantes au milieu de la nuit). Depuis un an, leurs échanges verbaux ont donné lieu à des insultes et des menaces de type « Je vais t'enculer salope », « Tu n'es même pas capable de te faire baiser par un homme » et « Je vais m'occuper de toi ». La veille de son appel encore, il en a remis une couche : « Grosse gouine, tu vas crever ».*
- *Isabel vit avec sa compagne dans une cité HLM avec leur fils de 13 ans. Depuis plusieurs mois, elles sont victimes de brimades quotidiennes : bousculades dans les escaliers, insultes, menaces de tuer leur chien à coup de pied. Elles ont déposé une main courante et ont cherché de l'aide auprès de l'assistante sociale de la mairie, mais rien n'y fait, elles n'ont obtenu aucune attention. Elle nous contacte pour nous demander de l'aide car toutes les deux sont vraiment à bout : elles sont sous antidépresseurs, leur fils souffre d'anorexie et ses notes ont beaucoup chuté au collège. Elles se sentent « en danger » et ont besoin d'aide. La situation est invivable et elles sont à la recherche d'un autre logement.*

Quand les violences verbales s'accompagnent d'agressions physiques

47% des personnes insultées ont également été victimes de menaces ou harcèlement, et 28% ont été victimes d'agressions physiques en plus des insultes. La violence physique est en augmentation dans les témoignages que nous avons reçus. Et même si ce type d'agressions a toujours été moins fréquent que chez les hommes, les lesbiennes étant épargnées par les « cassages de PD », cette tendance est à surveiller dans les prochaines années.

Les lesbiennes témoignent d'agressions physiques diverses pouvant aller de la gifflée et de la bousculade

au viol collectif. Elles laissent des séquelles physiques et psychologiques importantes. Ces violences s'accompagnent aussi parfois de la dégradation de biens appartenant aux victimes.

- *Sonia nous écrit pour nous faire part de l'agression qu'elle a subie dans un bus. Elle nous raconte qu'avec sa petite amie, elles ont entendu des insultes à connotation sexuelle et que « lorsque [elles sont] sorties du bus, un jeune adolescent de 13 ans s'est levé et [lui] a craché dessus ».*
- *Rosalie témoigne que son voisin lui adresse des insultes (« sale gouinasse »), des menaces et dégrade sa voiture de façon répétée : 19 pneus crevés, carrosserie abîmée, mais aussi des insultes gravées sur le capot.*
- *Marie, 66 ans, a été agressée par un de ses voisins. Il l'a croisée un soir lorsqu'elle rentrait chez elle et a commencé à l'insulter par rapport à son orientation sexuelle. Puis il s'est mis à la frapper à la tête avec une clé à molette. Après l'avoir battue jusqu'au sang, ce voisin l'a violée.*
- *Diane nous écrit pour nous raconter son histoire. Lorsqu'elle était élève en 4ème, il y a 5 ans, elle est tombée amoureuse de sa professeure principale et lui a déclaré son amour trois ans plus tard, lors de la mutation de cette enseignante « jeune et ouverte d'esprit ». Elle nous écrit : « Comme par hasard je me suis fait violer et cracher dessus par des gars qui prétendaient la connaître et la défendre en disant « elle est trop bien pour toi, lâche-la, tu verras ce que c'est qu'un homme après ça ira mieux », bref des atrocités et aujourd'hui la prof refuse même de s'expliquer et de me voir ».*
- *Vassilia, lesbienne, a voulu témoigner du viol qu'elle a subi par deux hommes il y a 3 mois. Elle détaille les circonstances de l'agression dans son courriel.*

Une autre forme de lesbophobie : le rejet

Une tendance se fait jour dans les attitudes lesbophobes : quelques témoignages font référence à des comportements de rejet,

de mise à l'écart voire d'ignorance, qui sont vécus de façon extrêmement violente/douloureuse par les victimes. Cela concerne particulièrement le contexte de la famille et celui du milieu scolaire.

- *Amélie est actuellement en internat en bac pro et ses camarades ont appris qu'elle était lesbienne. Depuis, confie-t-elle, « leurs réactions vis-à-vis de moi ont changé : ils sont plus distants. Et je reçois des insultes de la part de filles dont celle qui était avec moi dans la chambre et qui n'a plus voulu de moi ensuite ». Amélie vit très mal le fait d'être ainsi mise à l'écart en plus d'être insultée.*

Même s'il n'y a pas d'agression verbale, être rejetée et ignorée reste très difficile à vivre. Surtout lorsqu'il s'agit de sa propre famille, ce qui est souvent le cas. Les parents, frères et sœurs des lesbiennes ne sachant comment réagir, rejettent voire excluent parfois leur fille/sœur.

- *Chloé est pacsée avec une femme d'origine gitane. Les parents de cette dernière n'acceptent pas la relation de leur fille qui a eu deux enfants. Chloé nous raconte que cela fait neuf ans qu'elle est avec sa femme et que celle-ci ne voit ses enfants qu'au bon vouloir de ses parents.*

Une des difficultés que rencontrent les lesbiennes pour identifier la lesbophobie, quand elles ne la taisent pas, est la « *double peine* » homophobie/sexisme. Nous avons ainsi reçu d'autres témoignages nous faisant part d'agressions qui peuvent passer pour sexistes et non comme liées à l'orientation sexuelle.

- *Caroline nous fait part du viol dont a été victime sa copine et nous demande des conseils. Elle nous écrit que sa copine a été agressée sexuellement par un de ses collègues à deux jours de Noël. Elle a porté plainte. L'agresseur nie les faits, et prétend qu'elle avait fait des avances à certains de ses amis ce soir-là. La police semble penser qu'elle était en état d'ivresse et consentante.*

Les contextes

Les lieux publics

Si en 2007 le principal contexte de lesbophobie était le travail, en 2008 il s'agit des lieux publics. Leur particularité réside dans le fait que les lesbiennes qui en sont victimes rapportent souvent qu'elles ont été agressées alors même qu'elles ne s'affichaient pas. Elles précisent souvent ce point lorsqu'elles se font attaquer dans des lieux qui ne sont pas réputés pour être homo (le métro, le trottoir, un centre commercial). Comme si le fait de s'afficher aurait justifié qu'elles se fassent agresser. Certaines précisent aussi que cela est arrivé alors même qu'elles se trouvaient dans un lieu dit « homo ».

- *Vanessa et sa copine ont été victimes d'une agression dans une rue du Marais à Paris. Un homme d'une cinquantaine d'années les a insultées violemment et agressées. Heureusement, un passant est intervenu. Vanessa ne sait pas ce qui se serait passé si celui-ci n'était pas arrivé.*

La famille

La famille demeure un bastion de la lesbophobie. L'enquête que l'association a menée auprès de plus de 1800 lesbiennes, publiée en 2008, faisait déjà ressortir ce contexte comme particulièrement sensible pour les lesbiennes : 44% des témoignages concernaient l'entourage familial. Les situations sont dramatiques : jeunes filles insultées ou rejetées, voire mises à la rue par leurs parents en raison de leur homosexualité.

- *Jacqueline nous écrit pour nous faire part de son désarroi. A 16 ans, son père lui a demandé de choisir entre sa copine ou ses parents. Elle nous annonce qu'elle a dû rompre avec sa copine, étant trop jeune pour risquer de perdre sa famille.*
- *Hélène mentionne les problèmes qu'elle rencontre avec le père de sa copine qui, après avoir appris leur relation, a envoyé sa fille en pension à plus de 300 kilomètres. Il tient en plus d'horribles propos lesbophobes à sa fille et l'a même violentée. Il l'a ensuite littéralement coupée de toute relation possible, lui interdisant coups de*

CE TERME, CRÉÉ DANS LES ANNÉES 1990 POUR DÉSIGNER LES MANIFESTATIONS D'HOSTILITÉ SPÉCIFIQUES ENVERS LES FEMMES EN RAISON DE LEUR HOMOSEXUALITÉ RÉELLE OU SUPPOSÉE, EST TOUJOURS ABSENT DES DICTIONNAIRES. LES LESBIENNES, DANS UNE SOCIÉTÉ ENCORE TRÈS LARGEMENT DOMINÉE PAR LES HOMMES, SONT EN EFFET DOUBLEMENT DISCRIMINÉES, EN TANT QUE FEMMES ET EN TANT QU'HOMOSEXUELLES. CE LE TABOU QUI ENTOURE L'HOMOSEXUALITÉ FÉMININE, ENTOURE ÉGALEMENT LA LESBOPHOBIE ELLE-MÊME.

Enquête sur la **LESBOPHOBIE**

D'AILLEURS, ENCORE FAUT-IL REPÉRER L'HOMOPHOBIE DERRIÈRE UNE ATTITUDE HOSTILE. LA LESBOPHOBIE, EMPREINTE DE **SEXISME**, AVANCE RAREMENT À VISAGE DÉCOUVERT, SURTOUT LORSQU'ELLE PROVIENT D'AMIS OU DE LA FAMILLE. VIOLS, MEURTRES ET **AGRESSIONS PHYSIQUES** EN SONT CERTES LES MANIFESTATIONS LES PLUS EXTRÊMES, MAIS ELLES NE SONT PAS LES SEULES, ET CERTAINEMENT PAS LES PLUS FRÉQUENTES. BIEN PLUS FACILEMENT, LA LESBOPHOBIE SURGIT AU QUOTIDIEN,

Synthèse



D'ACTES APPAREMMENT ANODINS : REMARQUES ACERBES, MOQUELERIE IMPOSÉE, INVISIBILITÉ ET LE TOUT LEQUEL LA SOCIÉTÉ TIEN

Couverture du document de synthèse de l'Enquête sur la lesbophobie, **SOS homophobie 2008**

téléphone, lettres et visites. Héléna souffre énormément de cette situation et se sent impuissante pour venir en aide à sa copine. Elle est complètement désespérée et a même fait une tentative de suicide. Heureusement ses propres parents la soutiennent.

Le travail

Si le monde du travail n'est plus au premier plan cette année, de nombreux témoignages font référence à des comportements de discrimination dans ce contexte. On retrouve alors la double peine sexisme et homophobie. Là aussi notre enquête l'avait fait particulièrement ressortir. Cette lesbophobie s'accompagne souvent de harcèlement sexuel.

- *Delphine nous déclare* : « J'ai été victime de discrimination sur mon lieu de travail, ma collègue et ma chef ont eu des propos lesbophobes à mon égard et de ce fait j'ai été virée car je suis homosexuelle ».
- *Fanny est assistante dentaire et a fait son coming out. La situation est difficile depuis* : « mon patron me provoque, il a des propos insultants et n'arrête pas de me dire qu'en étant homosexuelle je n'arriverai à rien dans la vie. Il me rabaisse constamment et me fait des propositions, il essaie de me toucher ».

Le voisinage, toujours aussi lesbophobe

Les relations de voisinage sont elles aussi toujours un contexte très propice aux réactions lesbophobes. Elles peuvent être compliquées pour tout le monde mais elles le sont d'autant plus lorsqu'il faut vivre son homosexualité à côté de voisins homophobes. Si on ajoute pour les femmes le sexisme et la perception de faiblesse qu'ont souvent les hommes à leur égard, le cocktail est explosif, et très souvent violent.

- *Jeanne nous informe de ses difficultés avec ses voisins. En effet, une mère et ses enfants l'insultent régulièrement la traitant notamment de « sale gouine » et autres insultes du même genre. Elle raconte* : « Ce matin, le fils a tenté de me frapper et m'a tiré les cheveux. Sa mère s'est mise entre

nous et il m'a dit qu'il enverrait des gens me tabasser ». *Jeanne a peur car ils habitent dans le même immeuble, elle risque de tomber nez à nez avec le fils tous les jours.*

- *Charlotte a 37 ans et s'adresse à nous car elle ne sait plus comment réagir face à ses voisins du dessus. Elle nous dit les subir depuis plusieurs années et commence à craquer. En effet, ils lancent leurs mégots de cigarette dans son jardin, tapent des pieds presque continuellement, volent du courant sur son compteur et la traitent de mots qu'elle n'ose pas nous répéter. Elle est perdue et ne sait plus quoi faire car ses moyens financiers ne lui permettent pas de déménager.*

Le milieu scolaire

La lesbophobie a également lieu à l'école et à l'université. C'est un signe de plus qui vient nous convaincre de l'importance pour notre association de multiplier les interventions de sensibilisation en milieu scolaire afin de traiter le mal à la racine. Nous avons reçu des témoignages de jeunes qui ont été exclues provisoirement ou définitivement pour des raisons qui sont en réalité liées à leur homosexualité. Ce qui peut être dramatique et pourrait donc compromettre leurs études, voire leur avenir.

- *Aurélié témoigne* : « Je me suis fait renvoyer temporairement de mon lycée, un internat, car il paraît qu'avec ma copine nous faisons exprès de choquer ».

Internet et télévision

Comme sur l'ensemble des appels, de plus en plus de témoignages émanant de lesbiennes nous signalent des propos homophobes sur les sites Internet ou même dans des émissions de télévision.

- *Deux appelantes nous contactent pour nous faire part de leur indignation face à une émission de télévision dans laquelle il était question du mouvement « Emo¹ », et dans laquelle le message*

¹ « Emotional Hardcore » : mouvement musical qui s'exprime entre autres par un phénomène identitaire androgyne.

transmis était d'après les appelantes : « attention au mouvement Emo vos enfants pourraient devenir gay ». Un autre témoignage nous raconte qu'ils décrivaient les vêtements de ces jeunes comme étant « bizarres » et « efféminés », qui attiraient l'attention des passants, et que comme ultime provocation, « ces jeunes gens, s'embrassaient dans la rue. Chacun embrassant

aussi bien les garçons que les filles ».

- *Une autre femme nous écrit pour nous signaler la présence sur Facebook d'un groupe intitulé « la lutte contre l'homosexualité » qui incite à la violence et à la haine. Cette femme est choquée de constater que ce groupe est ouvert à tous et que personne n'ait réussi à le faire fermer. Elle nous demande ce qui pourrait être fait pour pallier ce problème.*

Après une baisse en 2007, le nombre de témoignages de lesbophobie que nous avons reçus a augmenté en 2008. L'éventail de manifestations lesbophobes signalées reste inchangé, et ne se limite pas nécessairement à des violences verbales. Les lesbiennes peuvent, comme les gays, subir des agressions physiques parfois très violentes : le nombre de témoignages qui en relatent est en forte hausse cette année.

Malgré le caractère choquant de ces agressions, les lesbiennes qui appellent ont la volonté de réagir : apporter leur témoignage est une première démarche en ce sens, mais d'autres ont également décidé de porter plainte. Saluons ici le travail des associations qui fournissent une aide concrète aux lesbiennes : la Coordination Lesbienne en France a ainsi développé un fond

d'aide juridique à disposition des victimes.

Depuis la parution de la première partie de l'Enquête sur la lesbophobie en mai 2008, qui a connu un retentissement médiatique certain, la commission lesbophobie de SOS homophobie s'attache à communiquer, le plus largement et le plus fréquemment possible, les résultats de ses travaux, en France comme à l'étranger. La seconde partie sera publiée cette année. La commission s'engage également dans de nouveaux projets d'action et de communication avec pour but de visibiliser les discriminations et l'hostilité que peuvent rencontrer les lesbiennes au quotidien, de faire connaître les spécificités de la lesbophobie aux personnes LGBT comme au grand public, mais aussi de prendre la mesure de l'état de l'opinion des Français et des Françaises sur l'homosexualité féminine.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 2 JUIN 2008

Agression homophobe suite à la gay-pride de Caen

A l'issue de la Gay Pride de Caen (31 mai 2008), un buffet festif était organisé par l'association les Enfants Terribles, dans une salle de quartier à Hérouville ST Clair .

Dès le début de la soirée, un groupe de 6 adolescents (de 11 à 14 ans) est venu à l'entrée de la salle. Ils ont compris qu'il s'agissait d'une soirée où se trouvaient des gays et des lesbiennes.

Ils s'en sont pris systématiquement aux gens qui sortaient fumer sur le pas de la porte : « *t'es lesbienne, toi ? Y'a que des PD et des lesbiennes ici ? Nous, on n'en veut pas dans le quartier !* » L'un deux agitait un gourdin (morceau de bois d'un piquet de Clôture) et a menacé deux lesbiennes : « *je vais vous frapper* ».

Ils voulaient entrer dans la salle, et avaient apporté divers projectiles (couvercles de boites de conserves, bouteilles en verre). Ils ont consenti à partir, mais l'un d'entre eux, de rage, a cassé une vitre de la salle avec son poing.

Une heure plus tard, un jeune âgé d'environ 18 ans s'est embusqué au coin du bâtiment et a crié « *J'encule les PD !* », « *Moi je ne veux pas de PD dans mon quartier* » puis a canardé les personnes présentes devant l'entrée avec une bouteille en verre et une grosse pierre. Une femme a été blessée au bras, en état de choc. Elle a porté plainte pour agression physique à caractère homophobe, elle a 5 jours d'ITT.

La soirée a été interrompue, les organisateurs ont appelé les forces de l'ordre qui ont raccompagné les participants jusqu'au parking où se trouvaient leurs voitures.

Une fois de plus, nous constatons que ces insultes et agressions physiques sont perpétrées par des mineurs ou jeune majeurs. Nous assistons à une réelle radicalisation de l'homophobie chez des très jeunes, cette jeunesse des agresseurs est effrayante.

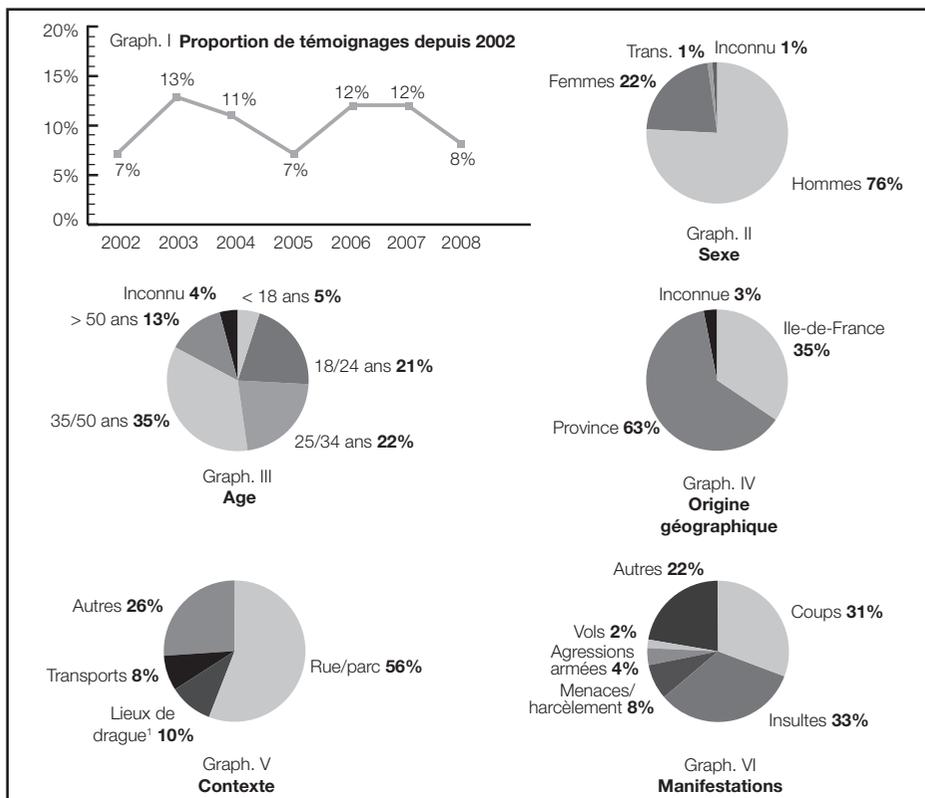
La politique de prévention envers les jeunes que nous réclamons depuis de nombreuses années est plus que jamais nécessaire.

Il est urgent de réagir et que les Acteurs locaux et Institutions engagent de réels partenariats avec nos associations.

Communiqué commun de la Délégation SOS homophobie/Normandie et de l'association Caennaise Gay et Lesbienne « Les Enfants Terribles »

Lieux publics – Données chiffrées

• 104 témoignages, représentant 8% du total.



Analyse

Nombre de témoignages relatifs aux lieux publics : 104, en baisse par rapport à 2007 (135).

- **Sexe** : comme pour les années précédentes, ce sont très majoritairement des hommes qui nous contactent (76% en 2008 et 2007, 79% en 2006).
- **Age** : la majorité des appelant-e-s (67%) a entre 25 et 50 ans, proportion en légère hausse par rapport à l'année dernière (64%). La proportion des appelant-e-s ayant moins de 18 ans augmente (5% en 2008 contre 2% en 2007).
- **Répartition géographique** : contrairement à 2007, la majorité des témoignages proviennent de province (62% contre 41% en 2007).
- **Contexte** : comme en 2006 et 2007, les agressions dans les lieux publics surviennent majoritairement dans la rue (56%), cette proportion étant en nette

augmentation (47% en 2007), ainsi que celle des faits ayant eu lieu dans les transports (8% des témoignages à comparer à 3% l'année dernière). Au contraire, le pourcentage d'actes homophobes signalés dans les lieux de drague est en baisse : de 14% en 2007 à 10% cette année.

- **Manifestations** : on peut constater une baisse du nombre d'agressions armées, qui confirme une tendance soulignée dans le rapport précédent (14% en 2006, 7% en 2007, 4% en 2008). Cette baisse peut être mise en parallèle avec celle qui concerne le nombre d'agressions sur les « lieux de drague », agressions préméditées qui sont souvent le fait d'individus armés.

¹ Sont considérés comme lieux de drague les lieux cités comme tels par les personnes qui nous contactent.

Chapitre 7

Lieux publics

Fiers d'être homophobes

Les actes homophobes dans les lieux publics se situent en 2008 au 5^e rang des motifs pour lesquels SOS homophobie est contactée. L'association comptabilise 104 témoignages relatifs à cette thématique, soit 8% du total des témoignages reçus. Le nombre de témoignages relatifs aux lieux publics pour 2008 est donc en baisse par rapport à 2007 (135). Cette baisse ne signifie pas nécessairement que les actes homophobes publics ont diminué depuis le dernier Rapport, car toutes les agressions ne nous sont pas signalées.

Toute la spécificité de cette homophobie est de s'exprimer dans un lieu public, donc ouvert, mais on y retrouve toutes les caractéristiques de l'homophobie en général : insultes et coups sont ainsi majoritaires dans les témoignages (64%) et sont même en augmentation par rapport à l'année dernière (56%). La proportion d'agressions dans la rue est en augmentation, au contraire de celles perpétrées dans les lieux de drague, traduisant un accroissement d'une forme plus quotidienne, spontanée et « épidermique » des attitudes homophobes.

Une homophobie banalisée

Les lieux publics représentent un espace spécifique pour l'expression de l'homophobie : contrairement aux espaces privés, l'homophobie,

pourtant réprimée par la loi, s'y expose dans un lieu ouvert, au vu et au su de tous. Alors qu'un voleur se dissimulera pour accomplir son méfait, celui qui commet un acte homophobe dans un espace public ne craint pas de le faire devant tous, présupposant ainsi que ce qu'il fait est acceptable par tous et donc conforme aux valeurs communes de la société. On voit par là que l'acte homophobe aurait une signification plus profonde qu'un simple fait : il signifierait que, lorsqu'il s'agit d'homosexuel-le-s, le reste de la société peut légitimement faire usage de la violence (ce qui serait aussi une façon de signifier que les gays et lesbiennes ne font pas partie du groupe social). La volonté politique actuelle de refuser aux homosexuel-le-s les mêmes droits qu'aux hétérosexuel-le-s (par exemple en matière de parentalité), ce qui en fait des citoyens de seconde zone et des êtres à part, voire potentiellement « dangereux » (pensons à l'interdiction de don du sang), ne peut-elle pas favoriser et légitimer ce genre de représentations ainsi que les formes de violence qui leur sont liées ? De l'insulte à l'agression physique, du crachat au harcèlement ou aux remarques ordurières, l'éventail est large des formes de violence qui expriment une dévalorisation et un rejet de l'homosexuel-le en tant que tel-le. Cependant, il arrive très souvent que dans les lieux publics l'expression de l'homophobie prenne une forme plus sournoise, difficile à identifier en tant qu'insulte directe ou acte « violent », comme

dans ce récit de Martine.

- *A une terrasse de café, en bord de mer, l'animateur/chanteur du bar s'adresse à un autre homme en lui disant : « Je vais prendre un verre avec toi, t'es un homme, un vrai. Y'en a marre, maintenant on ne voit plus que des PD ».*

Ce type de discours homophobe ne s'adresse à aucun individu en particulier : il s'agit d'exprimer publiquement un jugement négatif, un rejet, une dévalorisation, un dégoût, pour sans doute, par contraste, mieux se valoriser soi-même et s'identifier à un groupe reconnu comme valable. De même, il n'est pas rare qu'une altercation contienne quelques « PD », « tapette » ou « enculé ». Il en est de même pour les graffiti (« X=PD »), un certain humour graveleux entendu dans des bars ou des vestiaires sportifs, les regards insistants ou réprobateurs que n'importe quel·le homosexuel·le peut croiser dans un espace public. C'est d'abord ce type d'expression homophobe qui caractérise les lieux publics et qui, surgissant de manière répétée, fait percevoir ceux-ci comme des lieux où, effectivement, l'homophobie la plus décomplexée s'exprime de manière ordinaire et où les homosexuel·le-s sont exposé·e-s à une forme de harcèlement qui, si elle n'est pas toujours synonyme de violence physique, n'en est pas moins efficace : comment la personne homosexuelle est-elle poussée à se représenter à elle-même ou à se vivre face aux autres si ce qu'elle est ne cesse d'être, dans l'espace commun, impunément dévalorisé et réduit à des termes exprimant le mépris ou le dégoût ?

Dans les lieux publics, les insultes, les remarques ordurières, les réflexions négatives sont sans doute les manifestations homophobes les plus fréquentes, comme le souligne le témoignage de Jeanne : « Si je suis seule à me promener à Paris, je n'ai que rarement des problèmes, contrairement à ma ville natale où, lorsque j'y retourne, j'essuie les regards des passants. Mais à Paris c'est en couple que j'ai des problèmes ; si je suis

avec mon amie dans la rue ou un café et que nos gestes trahissent notre relation de couple, nous nous faisons insulter ».

De fait, à Paris ou ailleurs, les propos insultants ne sont pas rares.

- *Agathe est assise à la terrasse d'un café. Tout à coup un homme lui lance : « sale gouine ! ».*
- *Maurice se promène avec un ami à Paris. Un homme les croise et leur crie « sales PD ! Allez vous faire enculer ! ».*
- *Max marche main dans la main avec son ami sur un quai de Paris. Un homme les voit et leur crie « PD ! PD ! ».*
- *Bernard et son ami parlent entre eux dans une rame du métro. Lors d'un arrêt à une station, l'homme qui était derrière eux les bouscule pour sortir en les traitant de « PD » et continue à les insulter depuis le quai : « Sales PD ! Enculés ! Tarés ! ».*
- *Marcel : « Depuis que je me suis installé dans le sud de la France je me fais constamment insulter dans la rue ». Ce qui rejoint le témoignage de Clara, transsexuelle : « Je suis femme depuis 2002. Je vis à Sète. Dans la rue, je suis insultée très souvent, de plus en plus souvent. Je ne sais plus où aller, je crois devenir folle ».*

Fréquemment, ces remarques, insultes et propos dégradants sont accompagnés de gestes d'intimidation, voire de menaces ou d'attitudes agressives. Il arrive aussi que la victime soit l'objet d'un harcèlement systématique de la part d'un même groupe d'individus dans son quartier, son village.

- *Marie et Anna sont assises dans le bus qui les ramène du lycée. Elles se tiennent par la main. Des jeunes de 13-14 ans commencent à les insulter. Les deux filles répondent et se font alors cracher au visage.*
- *Dans la nuit, lors de la Fête de la musique, Jonathan et Cédric marchent dans la rue en s'embrassant. Depuis une voiture des individus leur crient « Sales PD ! Fils de pute ! » et jettent violemment une bouteille dans leur direction.*

- *Audrey et Vanessa attendent le bus. Un groupe de jeunes les encercle et certains leur posent des questions telles que : « Qui lèche le cul à qui ? C'est qui le mec de vous deux ? », pendant que les autres éclatent de rire. L'un des jeunes se met à caresser l'épaule de Vanessa en poussant des cris suggestifs et en demandant aux deux femmes de s'embrasser.*
- *Karine : « A plusieurs reprises, avec ma copine, nous avons eu droit à des propos tels que : T'es une meuf, alors pourquoi t'es avec une autre meuf ? Je vous prends toutes les deux et je vous nique ! Venez sucer ma queue, brousteuses de chattes ! ».*

Les témoignages provenant de femmes font fréquemment état, chez les agresseurs, d'un mélange de haine, de fantasmes sexuels et de machisme, ce qui d'ailleurs peut aussi se vérifier dans certains témoignages d'hommes. De manière générale, les témoignages reçus rendent parfaitement clair le message homophobe : l'homosexuel-le en tant que tel-le est un être « méprisable », « sale », « dégoûtant » ; elle-il n'a pas les mêmes droits que les autres puisque l'on peut à loisir l'insulter, lui cracher dessus, la-le bousculer, l'humilier, lui tenir les propos les plus orduriers. De ce point de vue, l'homophobie correspond aux mêmes schémas que le racisme et l'antisémitisme. Ce qu'est l'homophobie n'est-il pas parfaitement résumé dans ce geste, rapporté par Jean-Marc : *pendant la Gay Pride de Caen, des œufs ont été jetés sur le cortège au moment de la minute de silence en hommage aux victimes du sida.*

Cette stigmatisation diffuse et banalisée peut favoriser stress, anxiété, peur. Plusieurs témoignages font état d'une forme de « capitulation », les personnes adaptant leur comportement pour ne pas avoir à subir cette forme de harcèlement : déménager, changer ses habitudes, se « faire discret » apparaissent comme des solutions pour celui ou celle qui ne veut plus avoir affaire à

de telles situations. Dans ce cas, l'homosexuel-le n'est-il/elle pas contraint-e à une forme de négation de soi pour s'adapter à un environnement qui est perçu comme hostile ?

- *Julien rentre de son travail à pied, dans la soirée. En passant devant un magasin un groupe de jeunes l'insulte : « Sale PD ! Sale gay ! ». L'un des jeunes semble travailler dans le magasin en question. C'est la première fois que Julien est insulté ainsi. Il est depuis lors sujet à des angoisses car il craint que cela se reproduise et dégénère en violences. Dorénavant, pour ne pas avoir de problèmes, il préfère faire un détour pour rentrer chez lui.*
- *Marcel, dont nous parlons également plus haut, est installé à Antibes depuis peu. Dans la rue il est souvent l'objet d'insultes : « Cela me mine et je perds confiance en moi. Je pense que je commence à faire une dépression. Je ne sais plus quoi faire. Je pense démissionner et quitter la région ».*
- *Bertrand s'est fait violemment agresser à coups de poing et de pierre. Il a préféré ne parler à personne de cette agression : « J'ai appris à vivre avec ça », écrit-il, « parfois c'est très dur ».*
- *Gilles est attaqué par une bande de jeunes à Paris : insultes, coups de poing et de pied au visage. « Maintenant j'ai des marques physiques et psychologiques, j'ai peur de sortir de chez moi pour un petit moment je pense ».*

Casser du PD

Si l'insulte ou le harcèlement correspondent à une volonté de rabaisser et d'humilier l'homosexuel-le, il arrive que les propos agressifs formulés expriment clairement la haine profonde de celui ou celle qui les profère, comme dans le cas de Gilles, qui s'est fait ainsi insulter en ces termes dans un lieu public : « *Sale PD, les PD ça devrait mourir !* ».

L'homophobie banalisée qui se manifeste impunément par l'insulte ou l'intimidation, qui assimile l'homosexualité à une réalité méprisable

et l'homosexuel-le à un être « *inférieur* », rend plus facile le passage à l'agression physique qu'elle semble légitimer et même appeler comme sa manifestation non plus seulement verbale mais « *concrète* ». Finalement, l'insulte homophobe n'est-elle pas un rappel adressé à l'homosexuel-le de la violence physique qui plane toujours comme une menace et pourrait s'abattre sur elle-lui ?

- *John et Xavier s'embrassent sur le quai d'une station de métro vers 1h du matin. Quatre jeunes arrivent à leur hauteur en s'exclamant « Regarde les PD qui s'embrassent ! » Les quatre individus leur crachent dessus et les frappent : coups de pied au visage et à la tête. Xavier est d'autant plus choqué qu'il s'agit de la troisième agression qu'il subit.*
- *Rémi : « Je me promenais le soir avec mon copain. Un groupe de jeunes nous a insultés et roués de coups, ceci sous le regard de passants qui n'ont rien dit ni même appelé la police. Résultat : fracture de la pommette, traumatisme crânien, contusions multiples, etc. »*
- *Marc sort de son travail tard dans la nuit, accompagné d'une collègue. Dans la rue, quatre jeunes les interpellent. Ils demandent à Marc s'il est gay avant de le frapper violemment : dents cassées, lèvres fendues, contusions et hématomes divers...*

Dans la rue, dans le métro, dans un jardin public ou un supermarché, de jour comme de nuit, l'homophobe pense pouvoir s'accorder le droit de bousculer ou frapper quelqu'un en raison du simple et unique fait qu'il pense que celle/celui-ci est homosexuel-le. La plupart des agressions physiques rapportées sont extrêmement violentes, faisant état de coups très durs portés sur tout le corps, en particulier à la tête, et qui pourraient donc être mortels. Le fait que les agresseurs soient le plus souvent en groupe décuple la violence de l'agression et rend difficile toute réaction de défense. Dans ce cas, la victime se voit soumise à une violence contre laquelle il lui est difficile de se défendre. Evidemment,

de telles agressions ont des conséquences physiques graves (fractures, traumatismes, ITT, etc.) mais aussi des conséquences psychologiques lourdes.

- *Jérôme, après une agression physique violente de la part de 3 individus, avec tentative de strangulation : « Je ne dors plus, malgré les antidépresseurs. Je me sens mal chez moi. Le regard des autres me fait craquer. Pas facile d'être dans un bureau et de tout raconter. Pas facile de fondre en larmes à 40 ans. Je ne sais pas si je peux reprendre le travail, je ne peux pas passer deux heures sans fondre en larmes ».*

Si les témoignages concernant des agressions sur des lieux de drague sont en légère baisse par rapport à 2007 (10% contre 14%), il n'en demeure pas moins que de telles agressions continuent de se répéter. Leur spécificité, par rapport à celles qui ont lieu dans d'autres espaces publics, est que ces agressions semblent le plus souvent préméditées et que les groupes d'agresseurs agissent parfois avec des armes ou ce qui peut en tenir lieu (pierres, planches, batte de base-ball). Les seuls cas d'agressions mortelles qui nous ont été rapportés en 2008 concernent des agressions sur des lieux de drague.

- *Benoît et un de ses amis sont agressés par deux hommes sur un lieu de drague de Cambrai. Lors de l'agression, les agresseurs ne cessent de crier des propos homophobes. Benoît et son ami peuvent s'échapper, prévenir la police et se rendre aux urgences : contusions et traumatismes divers, plusieurs jours d'ITT ; l'ami de Benoît doit subir une chirurgie faciale. Le même jour et dans le même lieu, un peu plus tard, une autre agression a eu lieu et un homme a été tué.*

Réagir pour ne pas subir

Témoins

Les témoins d'insultes et d'agressions homophobes ont souvent tendance à ne pas intervenir,

ne serait-ce que pour appeler la police. L'indifférence ou le refus d'assistance sont fréquemment soulignés par les appelants, cette indifférence se manifestant également par le refus de témoigner, ce qui serait pourtant utile pour confirmer le caractère homophobe de l'agression ou permettre plus facilement l'identification des agresseurs.

- *John et Xavier, dont nous avons déjà parlé, sont agressés par 4 jeunes sur un quai du métro parisien : insultes, coups, etc. Les deux amis s'enfuient vers le guichet afin que le guichetier appelle la police mais celui-ci refuse !*
- *Nicolas traverse en plein jour un jardin public qui est aussi un lieu de drague. Il se fait soudain agresser par un homme qui l'insulte (« sale PD, pédale ») et tente de l'étrangler. Nicolas est d'autant plus choqué que durant la scène des gens passent sans rien dire ni lui porter secours !*

Etre insulté ou agressé devant des personnes qui n'interviennent pas renforce chez la victime le sentiment d'impuissance et la violence de l'agression : au traumatisme de l'agression s'ajoute celui d'avoir été abandonné à cette violence. Au contraire, certains témoignages faisant état d'une réaction effective des témoins montrent l'importance de celle-ci : elle permet bien sûr de protéger l'individu mais peut aussi prendre la forme d'une première prise en charge de la victime et assurer un certain réconfort psychologique.

- *Véronique* : « Avec mon amie nous avons été agressées le soir, à Paris, par un homme qui nous a insultées violemment (« sales gouines, allez vous faire enculer, chiennes, etc. »), qui s'est montré très agressif et menaçant. Il a empoigné mon amie en tentant de la faire tomber. Sans l'intervention d'un passant, je ne sais pas comment cela aurait fini. »
- *Jérôme* entre en contact avec un garçon sur Internet. Lorsqu'il se rend chez ce garçon il est attendu dans la cage d'escalier par 5 garçons

cagoulés qui le frappent, le jettent à terre et le rouent de coups. Jérôme se dit profondément choqué par la « violence inouïe » de ses agresseurs. Une voisine et son mari l'ont accueilli, ont appelé la police et les pompiers.

Police, gendarmerie, justice

Si les témoignages reçus n'indiquent cette année aucun problème dans la prise en charge des victimes par les services médicaux, en revanche ceux qui concernent l'attitude de la police mettent en évidence les mêmes dysfonctionnements que les années précédentes. La façon dont se déroule le dépôt de plainte varie sensiblement en fonction de l'agent qui reçoit la victime. L'enquête consécutive à la plainte et l'information de la victime par les services de police ou de gendarmerie semblent également variables. Plusieurs cas signalent que l'agent a déconseillé ou refusé le dépôt d'une plainte ou d'une main courante, alors même que le caractère homophobe de l'agression était évident ; parfois, de mauvaises informations concernant la législation sont données à la victime. En ce qui concerne la justice, il arrive que la motivation homophobe de l'agression, clairement enregistrée lors du dépôt de plainte, ne soit pas retenue au moment du procès.

- *Charles est insulté (« T'es habillé comme un PD, t'as une tête de PD ») et agressé par 3 individus à Paris. Une partie de la scène a même été filmée. Lorsque Charles se rend au commissariat, les policiers refusent de visionner la vidéo. Ils refusent également un dépôt de plainte ou une main courante. Lorsque Charles évoque le caractère homophobe de l'agression, un fonctionnaire de police lui répond que ce n'est pas puni par la loi.*
- *Gérard* subit une agression sur un lieu de drague qui entraîne 2 jours d'ITT. Au commissariat on lui indique qu'une ITT de 2 jours ne suffit pas pour que la plainte ait une chance d'aboutir.
- *Régis* est victime d'insultes homophobes dans un lieu public. Des personnes présentes sont

prêtes à témoigner. A la gendarmerie où il souhaitait déposer plainte on lui répond qu'aucune loi ne protège contre les propos homophobes.

- *David est violemment agressé par un inconnu armé d'une pierre. Il ne sort plus et il a peur. Il a eu 15 jours d'ITT et a déposé plainte à la gendarmerie qui depuis ne veut lui donner aucune information sur le suivi de l'enquête .*
- *Edouard et Jean-Louis ont été agressés dans un parc parisien par une quinzaine de jeunes d'environ 15 ans : coups dont certains portés à l'aide d'une béquille en fer, jours d'ITT, etc. Ils portent plainte. Quelques jours plus tard ils se renseignent auprès des policiers au sujet des suites de l'enquête ; il leur est répondu que « les services sont débordés » et que « de toute façon les enquêtes prennent des semaines, voire des mois ». Edouard et Jean-Louis avaient pourtant indiqué précisément aux policiers où trouver les agresseurs, qui traînent toujours au même endroit dans le même quartier ; ils leur avaient aussi indiqué le collègue dans lequel les agresseurs sont scolarisés.*
- *Michel est abordé dans la rue par un groupe de 7 jeunes. L'un d'eux lui dit : « T'es PD, j'aime pas les PD » avant que l'ensemble du groupe ne se mette à le rouer de coups. Michel se rend à l'hôpital public puis va déposer plainte. Les coups et blessures ainsi que « J'aime pas les PD » sont bien enregistrés. Lors du jugement, un des agresseurs a été condamné à 15 jours de prison avec sursis et un autre à 40 heures de travail d'intérêt général. Michel constate que le caractère homophobe de l'agression n'a pas été retenu.*

Mais d'autres témoignages font état d'un accueil et d'une prise en charge exemplaires de la part des policiers.

- *Suite à leur agression dans un métro parisien (cf. plus haut) John et Xavier appellent la police. Vingt minutes après l'agression les policiers arrivent et conseillent aux deux hommes de faire constater leurs blessures aux urgences et de porter plainte, leur précisant qu'ils se chargeaient*

de récupérer la vidéo de surveillance de la RATP.

- *Arnaud est roué de coups dans la rue par un groupe de jeunes. Suite à cette agression, il est hospitalisé : « La police est venue à l'hôpital recueillir mon témoignage environ 20 minutes après mon appel. Ils ont pu interpellé 3 des 4 agresseurs. Ceux-ci ont été jugés en comparution immédiate et ont été condamnés à 6 et 4 mois de prison ferme, le juge ayant retenu le caractère homophobe de l'agression comme caractère aggravant ».*

Comme nous le remarquons dans le Rapport précédent, l'accueil policier est variable et dépend surtout des individus qui reçoivent la victime. Le ministère de l'Intérieur devrait donc améliorer cette prise en charge par des directives précises concernant le traitement des actes homophobes mais aussi par une meilleure formation des personnels au sujet de l'homophobie, de ses conséquences psychologiques, de sa pénalisation effective par certains textes de loi.

Victimes

Seule face à un ou plusieurs agresseurs, la victime a souvent du mal à réagir, les témoignages soulignant parfois qu'une réaction de défense peut entraîner une violence plus grande de la part du ou des agresseurs qui s'attendent sans doute à une soumission totale. Cependant, certains d'entre eux montrent qu'une réaction face aux insultes ou à une attitude agressive fait que la plupart du temps l'agresseur hésite à continuer.

Etre agressé verbalement ou physiquement représente un choc qui peut être accompagné d'un malaise durable, d'un repli sur soi. Certain-e-s ont recours à la psychothérapie ou aux anxiolytiques, n'osent plus sortir ou même culpabilisent, changent leur mode de vie, leurs habitudes. L'individu est ainsi poussé à agir sur lui-même plutôt que sur les autres (par exemple en portant plainte). Dans tous ces cas, l'agression

continue à agir durablement sur la personne qui n'arrive pas à sortir de la violence dont elle a été la victime, ce qui dans les cas extrêmes peut conduire à la dépression ou à des idées suicidaires. Le défaut de prise en charge adaptée ne peut qu'accroître ces tendances.

Un certain nombre de victimes ne portent pas plainte, soit parce qu'elles doutent de la prise en compte de cette plainte par les services de police, soit parce qu'elles connaissent mal les procédures¹. La peur est également un motif invoqué pour ne pas porter plainte : peur des représailles mais aussi peur de devoir parler à la famille, aux amis ou à l'entourage professionnel des conditions de l'agression et d'être ainsi forcé

1 Cf. encadré "Porter plainte", chapitre Agressions physiques

On soulignera pour terminer que l'homophobie fonctionne sur des représentations qui situent l'homosexuel-le au niveau de ce qui est « sale », de l'excrémentiel, du dégoûtant, voire du « dangereux », ce qui accompagne logiquement le rejet, voire la répulsion manifestés par l'homophobe. Celui-ci, par ses paroles ou ses actes, exprime la volonté de rabaisser et dévaloriser l'homosexuel-le en l'enfermant dans une catégorie repoussante pour le plus grand nombre, ce qui semble motiver et justifier aux yeux de l'homophobe la violence qu'il exerce. En même temps, l'homophobie s'accompagne d'une volonté de normalisation : les insultes et agressions ont aussi pour but de forcer les gays et les lesbiennes à ne pas se manifester publiquement, à se conformer à une manière d'être publiquement acceptée, en tout cas à ne pas troubler celle-ci par une homosexualité manifeste. De diverses manières, ces représentations mentales et ce rapport rigide aux normes animent le discours homophobe, qu'il s'agisse de l'homophobie que l'on rencontre

à un coming-out qui n'est pas nécessairement souhaité. Si ces motivations amènent à ne pas porter plainte, elles favorisent également, d'une part, l'impunité de l'agresseur (qui se verrait par là même autorisé à recommencer) et d'autre part l'isolement et le repli sur soi de la victime. Il faut cependant souligner que de nombreux témoignages signalent un dépôt de plainte ou l'intention de le faire.

De nombreux appelants contactent SOS homophobie pour obtenir non seulement un soutien psychologique mais surtout des renseignements concernant la marche à suivre pour un dépôt de plainte, une action en justice, les coordonnées d'un avocat ou d'une association d'aide aux victimes. Ceci laisserait à penser que les recours juridiques pour lutter contre les actes homophobes manquent de publicité.

dans la rue ou de celle qui commande parfois la logique de l'Etat.

Les témoignages reçus mettent en évidence la nécessité de nouvelles mesures et actions permettant de lutter plus efficacement contre l'homophobie : constatant la jeunesse de beaucoup d'agresseurs, nous pensons que l'information et la prévention en milieu scolaire doivent être renforcées et systématisées ; doit également être mise en place une sensibilisation plus importante à la lutte contre l'homophobie, par le biais notamment d'une médiatisation de la réalité et des dégâts des attitudes homophobes mais aussi de la législation et des moyens de recours ; de même, une prise en compte réelle de l'homophobie par les institutions et instances représentatives s'impose, puisqu'une loi condamnant l'homophobie n'est apparemment pas suffisante. Cette prise en compte de la part de l'Etat doit avoir comme priorité la reconnaissance de certains droits qui jusqu'à présent sont refusés aux homosexuel-le-s, ce qui contribue à en faire, socialement, des êtres appartenant à une catégorie « à part », inférieure et stigmatisée.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 11 NOVEMBRE 2008

Édition et diffusion d'un guide gay de la drague contre les prises de risques : ne soyez pas une prochaine victime !

Le nombre d'agressions contre les gays, signalées aux associations homosexuelles, est inquiétant. Une agression physique est signalée tous les trois jours en France à SOS homophobie. De plus, des enquêtes ont prouvé que la prise de risques (rapports sexuels non protégés) est importante lors de rencontres occasionnelles.

Afin de prévenir ces agressions et ces prises de risques, SOS homophobie a mené un travail interassociatif afin de réaliser un « guide gay de la drague » qui a pour but de donner des conseils de prévention des agressions et des prises de risques.

Ce guide est destiné à toutes les personnes ayant des relations homosexuelles régulières ou occasionnelles. Certains rencontrent leur(s) partenaire(s) dans des bars, dans des boites, par internet, par réseau téléphonique, ou sur des lieux de drague. Pour beaucoup, la drague est un plaisir et elle doit le rester. Dans la plupart des cas, fort heureusement, tout se passe bien. Malheureusement, parfois, elle se termine à l'hôpital, quand ce n'est pas pire*...

Personne ne pense être agressé un jour. Aucune victime ne pensait être agressée... Personne ne pense contracter une infection sexuellement transmissible (IST) ou être contaminé par le VIH.

Certains individus s'attaquent aux homosexuels pour différentes raisons : gratuitement, parce qu'ils sont homophobes et qu'ils veulent « casser du PD » ; cela peut être sur un lieu de drague en choisissant leurs victimes au hasard, cela peut être également de manière préméditée, notamment sur internet, par exemple en se faisant passer pour un homosexuel en quête d'un partenaire et en mettant ainsi sa victime en confiance. D'autres criminels ciblent les homosexuels en pensant qu'ils sont des « *proies idéales* », plus riches que d'autres, qui ne porteront pas plainte (par honte ou par peur).

Le « guide gay de la drague », qui commence à être diffusé sur tout le territoire national notamment par le Syndicat National des Entreprises Gays (SNEG) donne des conseils pratiques afin d'éviter, autant que possible, d'être une prochaine victime. Le guide sera également disponible à la nuit des follivores du 6 décembre au Bataclan dont SOS homophobie sera le partenaire.

SOS homophobie appelle tous les médias, notamment les responsables des sites ou des magazines de rencontre, à diffuser ce guide consultable et téléchargeable sur le site : <http://www.sos-homophobie.org/>

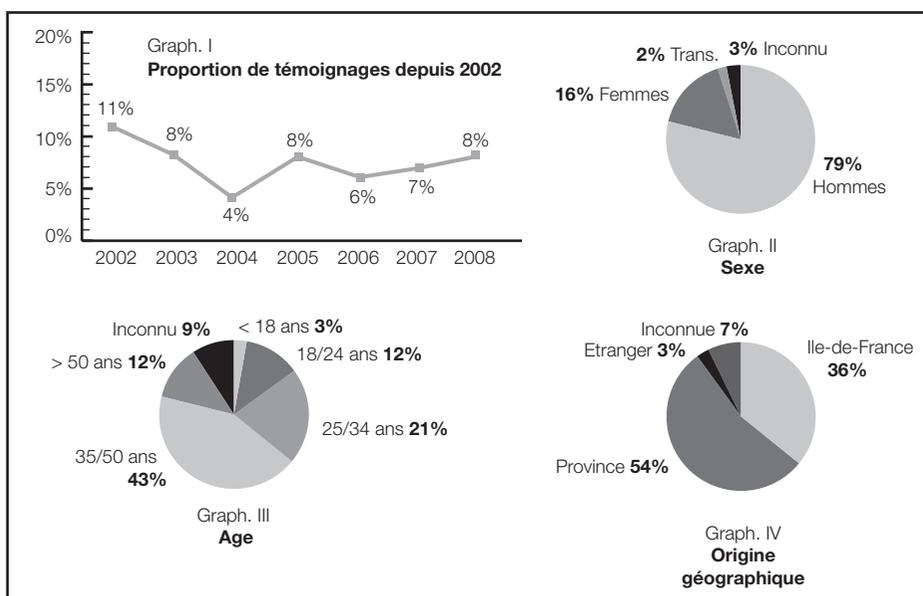
*** Quatorze meurtres homophobes ont été recensés en France par SOS homophobie entre janvier 2002 et janvier 2008 (cf. rapport annuel 2008 de SOS homophobie). Sur ces quatorze meurtres, au moins la**

moitié sont intervenus dans un contexte sexualisé : soit sur un lieu de drague, soit au domicile de la victime après une rencontre sur Internet ou dans un bar, après des relations sexuelles entre l'agresseur et sa victime ou des avances de celui-ci à celui-là.

Associations ayant participé à la rédaction de ce guide : SOS homophobie, Aides, Warning, FLAG, le SNEG, le Kiosque infos Sida, Act-up Paris, le Centre LGBT Paris IDF, ADHEOS, Le Refuge, GAGL, Couleurs Gaies.

Mal de vivre – Données chiffrées

- 93 témoignages en 2008, correspondant à 58 cas, soit 8% du total.



Analyse

Le nombre de témoignages révélant un mal de vivre lié à l'homophobie est en baisse par rapport à l'année dernière (58 cas en 2008 contre 77 en 2007), soit une part stable à 8%.

- **Sexe** : la part des hommes dans les témoignages recule en 2008 (79% des cas contre 87% en 2007) mais reste largement majoritaire, les femmes ne représentant que 16% des cas (11% en 2007).
- **Age** : les témoignages proviennent de plus en plus de personnes ayant entre 25 et 50 ans (64% des

cas en 2008 contre 49% en 2007) tandis que les témoignages de jeunes diminuent sensiblement, 15% provenant des moins de 25 ans et 3% seulement des moins de 18 ans contre respectivement 30% et 17% il y a un an.

- **Origine géographique** : la province reste majoritaire (54% des cas), même si la part de l'Ile-de-France augmente en 2008 (36% des cas contre 25% en 2007), en particulier celle de Paris (17% des cas) et de la Seine-Saint-Denis (9% des cas).

Chapitre 8

Mal de vivre

Un « fardeau » lourd à porter

Les témoignages révélant un mal de vivre lié à l'homophobie, en légère diminution cette année (58 cas contre 77), proviennent toujours majoritairement de gays âgés de 25 à 50 ans vivant en province. La part des femmes et des résidents d'Île-de-France se renforce néanmoins. Quel que soit l'âge auquel on nous contacte, les causes et conséquences de ce mal de vivre se ressemblent.

Du rejet des autres à la haine de soi, de l'homophobie sociale à une homophobie intériorisée, le mal de vivre des gays et des lesbiennes se traduit souvent par la peur des autres, la difficulté à accepter leur homosexualité et par une grande solitude. A quelles conséquences plus graves encore ce mal de vivre peut-il mener ?

Ces témoignages restent saisissants : les gays et les lesbiennes expriment généralement un besoin de parler et d'être écoutés ainsi que de rencontrer d'autres homosexuel-le-s. Quelles solutions peut-on alors leur apporter ?

Rejeté-e-s par les autres

Les homosexuel-le-s qui nous appellent ou nous écrivent pour exprimer leur mal de vivre évoquent couramment le rejet dont elles-ils se sentent victimes. L'homophobie se manifeste le plus souvent de manière directe, par des moqueries et

des insultes, voire des violences à leur rencontre. Elle peut aussi s'exprimer de manière plus indirecte : dans notre société hétéronormée, l'image de l'homosexualité est généralement négative et les préjugés sur les gays et les lesbiennes restent courants. Les homosexuel-le-s sont ainsi souvent témoins de propos homophobes, dans leur entourage, dans des discours politiques ou dans les médias, qui, même sans être des attaques personnelles, sont douloureux à entendre.

Les gays et les lesbiennes subissent ce rejet dès leur plus jeune âge. À l'école, les cas de brimades envers les homosexuel-le-s ne sont pas rares. La circulaire de rentrée de l'Éducation nationale mentionne d'ailleurs, pour la première fois en 2008, la lutte contre l'homophobie comme orientation prioritaire (cf. chapitre Milieu scolaire).

• *Alexandra est étudiante dans un Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM) et nous appelle en pleurs. En effet, elle est victime de moqueries de la part d'un groupe de filles de sa promotion. Elle doit encaisser des insultes très violentes. Ainsi, sur le quai du tramway, elle les a entendues dire : « C'est pas la peine qu'elle passe son Capes puisque l'Éducation nationale n'accepte pas les gens comme elle » ou « Je ne veux pas qu'elle me touche ». Alexandra est très déstabilisée, n'a plus envie de travailler ses cours, et se sent écrasée, seule et même « sale ». Elle ne sait*

pas vers qui se tourner : elle craint d'en parler à l'administration de l'IUFM de peur d'aggraver la situation, mais souhaite savoir ce qu'elle pourrait faire pour que cela cesse.

Plusieurs personnes nous ont contactés pour évoquer le rejet qu'elles subissent de la part de leurs proches, famille ou amis. Ce rejet est d'autant plus douloureux pour des adolescent-e-s qui se découvrent tout juste homosexuel-le-s et ont encore du mal à l'accepter. Les nombreux témoignages de rejet familial montrent que cette homophobie est présente dans tous les milieux sociaux, aussi bien en milieu rural que dans des grandes villes. Il existe néanmoins une constante au sein de ces familles, la place importante de la religion, qui considère l'homosexualité comme « un péché ».

- *Julien, jeune appelé toulousain, a peur d'être homosexuel et ainsi d'être rejeté par ses parents, qui lui ont donné une éducation religieuse stricte. Depuis quatre ans, il consulte une psychologue, avec la crainte qu'elle lui dise qu' « [il] en [est] ». Il s'oblige même à « plisser les yeux pour ne pas trop regarder les hommes et ne pas être attiré par eux ».*
- *Charles-Edouard, 18 ans, dans les Pyrénées-Orientales, appelle SOS homophobie car il s'est fait agresser par cinq jeunes de son lycée. Il subit depuis plusieurs années des insultes et moqueries homophobes. Cette agression physique l'a fortement choqué. Il ne trouve aucun réconfort auprès de sa famille, très religieuse, qui condamne l'homosexualité. Il se sent seul et vulnérable, mais dit aller mieux à la fin de l'appel.*
- *Amélie est actuellement en internat en bac pro et ses camarades ont appris qu'elle était lesbienne. Depuis, confie-t-elle, « leurs réactions vis-à-vis de moi ont changé : ils sont plus distants. Et je reçois des insultes de la part de filles dont celle qui était avec moi dans la chambre et qui n'a plus voulu de moi ensuite ». Amélie vit très mal le fait d'être ainsi mise*

à l'écart en plus d'être insultée.

Ce mal de vivre lié au rejet de ses proches peut encore se ressentir à l'âge adulte.

- *Michel, quinquagénaire de banlieue parisienne, n'a jamais réussi à accepter son homosexualité. Elevé dans une famille catholique pratiquante, il se rappelle la réaction de son père en apprenant il y a 25 ans que son frère était gay : « Ton frère est homosexuel, ce n'est plus mon fils, je ne veux plus jamais le voir et je t'interdis de me parler de lui ». Attiré sexuellement par les hommes, l'appelant s'est toujours refusé à passer à l'acte parce que « ce serait contraire à [sa] culture et à [son] éducation ». Il n'a pourtant jamais réussi à avoir de relations satisfaisantes avec une femme. Aujourd'hui encore, il veut « rester conforme à ce que la société attend de [lui] ».*

À l'âge adulte, ce mal de vivre peut s'étendre à la vie quotidienne : il est ainsi particulièrement courant au travail ou dans le voisinage et n'est pas sans conséquences morales sur les victimes.

- *Gilles, gay parisien de 38 ans, souffre de l'homophobie ambiante qui règne au travail. Ses collègues tiennent souvent des propos homophobes entre eux : « Ne me touche pas sale PD », « espèce de tarlouze ». Même si ces propos ne lui sont pas directement adressés, ses collègues n'étant pas au courant de son homosexualité, Gilles en est très affecté, n'a pas envie de s'ouvrir aux autres et se replie sur lui-même.*
- *Gérard, un Parisien de 54 ans, a été agressé sur un lieu de drague homosexuel il y a quelques années. Le policier auprès de qui il a porté plainte lui a dit : « Vous l'avez bien cherché ». Depuis, il éprouve un sentiment de honte et ne se sent plus en sécurité. Il ne sort quasiment plus de chez lui et vit dans la solitude, d'autant plus qu'il a souvent été rejeté : un prêtre lui a expliqué que « les homosexuels [étaient] habités par Satan » tandis que pour*

son psy, « deux hommes qui couchent ensemble, ce n'est pas normal ».

Le rejet subi peut se manifester sous toutes les formes, des plus courantes – moqueries, insultes et discriminations – aux plus violentes – menaces, harcèlement et agressions physiques. L'homophobie la plus violente engendre chez les gays et les lesbiennes un certain nombre d'angoisses, allant de la peur du regard des autres à la crainte de représailles.

- *Romain, adolescent des Bouches-du-Rhône, nous a contactés à plusieurs reprises. Il se décrit comme « un gay très efféminé ». Il est régulièrement victime d'homophobie : il se fait traiter de « pédale », « tarlouze », « travelo » ou de « bonne suceuse » dans la rue, dans les magasins et même dans sa famille. Se sentant « femme », il se travestit souvent mais seulement chez lui pour « ne pas choquer à l'extérieur ». Il a peur du regard des autres : « les gens sont méchants, ils nous jugent ».*
- *Pascal, 26 ans, nous appelle d'une petite ville de l'Hérault. Rejeté par des parents, protestants très pratiquants, quand il leur a révélé son homosexualité, il cache aujourd'hui son orientation sexuelle à son entourage. « Pour vivre heureux, vivons cachés » nous dit-il. Au travail par exemple, il ne veut pas « être identifié comme homo » par crainte d'être rejeté par ses collègues.*

Le rejet de soi

L'homophobie ambiante conduit souvent les gays et les lesbiennes à l'intérioriser. Comme celles et ceux qui les rejettent, ils ont du mal à comprendre et à accepter leur homosexualité, et encore plus à la vivre. Ils se disent « *mal dans [leur] peau* » et se sentent « *en dessous des autres* ». Des propos tenus par de jeunes appelants révèlent cette homophobie intériorisée : Laurent a peur d'« *avouer* » son homosexualité à ses parents tandis qu'Antoine ne supporte

plus qu'on le « *traite d'homosexuel* » à l'école. Cette difficulté à accepter son orientation sexuelle s'accompagne généralement d'un sentiment de honte. On retrouve ici le manque de représentations positives de l'homosexualité dans la société, qui exclut encore les gays et les lesbiennes et les marginalise.

- *Dans un village du sud de la France, Edouard, 30 ans, a beaucoup de mal à accepter son homosexualité : « Je n'assume pas trop le fait d'être homo ». Elevé dans une famille bourgeoise dans laquelle les propos homophobes étaient courants, il vit son orientation sexuelle comme « une punition » : « Le désir gay me culpabilise », « c'est la pire honte qui ait pu m'arriver dans ma vie ». Il se dévalorise par rapport à ses amis et a du mal à leur en parler par peur de leur réaction. Il n'a pas de vie gay car ne veut pas « être regardé comme un objet ». Pessimiste sur le reste de sa vie, il pense qu'elle ne sera pas facile, que la situation ne changera pas et qu'il ne s'acceptera jamais. Il ajoutera même que « s'[il] devai[t] mourir demain, cela [lui] serait égal ».*
- *Pour résoudre ses problèmes de dépression, Jacques, appelant de 52 ans de la région parisienne, consulte régulièrement un psychologue. Pour le thérapeute, Jacques est homosexuel mais il a toujours refoulé ses sentiments, notamment à cause de l'homophobie qui régnait dans sa famille. Il confirme être attiré par les hommes mais dit ne pas être homosexuel car il n'accepte pas l'idée d'avoir des relations avec eux. Il dit « lutter sans cesse contre son inconscient » par peur de tomber amoureux d'un homme, ce qui serait pour lui « une déchéance ». Il envisage même une relation avec un transsexuel « à l'allure féminine » pour « sauver les apparences », car vivre avec un homme est pour lui « une vision d'horreur ».*

Le rejet de soi, ou plus exactement de son homosexualité, peut parfois aller jusqu'au rejet de l'homosexualité dans son ensemble et à de la

haine envers les autres gays et lesbiennes. Un appelant homosexuel nous explique par exemple que « *les homos demandent trop de droits et se montrent trop* » et qu' « *il va y avoir un retour de bâton* ». Un autre nous dit être « *contre la Gay Pride* » car elle donnerait « *une mauvaise image des homos à ceux qui ne le sont pas* ».

- *Dans le sud de la France, le suicide d'un jeune gay de 27 ans, Guillaume, nous est rapporté par l'un de ses proches, traumatisé par ce drame. Dans une dernière lettre, le défunt exprime de la culpabilité et une haine de soi importante : « J'aurais voulu ne pas faire partie de cette race ». Cette homophobie intériorisée se traduit ainsi par une grande violence envers les autres homosexuel-le-s : « Je serais le premier à me réjouir si Sarkozy pénalisait à nouveau l'homosexualité ». Le jeune homme souffrait de son physique et se sentait rejeté par les autres homosexuels. Il ne supportait pas le « milieu gay » dans lequel il estimait que « les homos ne se respect[ai]ent pas entre eux et [étaient] les premiers à pratiquer la discrimination ».*

Des conséquences graves

Le rejet subi et la peur qui en découle, ainsi que la difficulté à s'accepter eux-mêmes, mènent souvent les gays et les lesbiennes à se replier sur eux. Comme chaque année, nous recevons de nombreux appels et courriels d'homosexuel-le-s qui souffrent de leur solitude, ne pouvant pas parler de leur orientation sexuelle à leur entourage, par crainte de leurs réactions.

- *Fabrice, jeune internaute du Nord, subit fréquemment des insultes et propos homophobes, qui l'ont amené à se couper du monde : « Je limite au maximum les sorties. Aujourd'hui je ne sors plus que pour aller travailler ». L'homophobie, présente dans sa famille et au travail, rend cette situation « difficile à vivre quand on n'a personne à qui se confier ».*

Ce repli sur soi peut aller jusqu'à une véritable désocialisation. Sur un plan professionnel, des homosexuel-le-s nous racontent que leur mal de vivre leur a fait perdre leur emploi et qu'elles-ils se retrouvent aujourd'hui dans des situations parfois très précaires. Leur vie sentimentale peut aussi être inexistante ou se résumer à des aventures sexuelles, sans amour ni tendresse. De même, leurs relations sociales peuvent être limitées s'ils-elles n'arrivent pas à s'ouvrir aux autres et nouer des liens d'amitié.

- *Jérôme, lycéen parisien de 17 ans, se découvre homosexuel et a encore du mal à l'accepter; il est mal dans sa peau et a honte de lui. Il n'ose pas en parler à ses parents et à ses amis par peur de les décevoir et d'être rejeté.*
- *Xavier, 20 ans, nous appelle de Paris pour nous parler des conséquences de son homosexualité sur sa vie. Quand il était au collège, il a été agressé verbalement et physiquement à cause de son orientation sexuelle et se sent toujours coupable et honteux. Il n'en a jamais parlé à son entourage et nous dit être « très seul ». Depuis qu'il a arrêté l'école, à 16 ans, il n'a plus aucune activité sociale, vit enfermé et sort seulement pour aller voir ses médecins. Il se sent aujourd'hui « perdu » et « dans l'isolement ».*

Les homosexuel-le-s qui nous contactent se sentent la plupart du temps seul-e-s et expriment le besoin de parler. Rémi, qui accepte mal son homosexualité, se dit par exemple soulagé de pouvoir « *partager [son] lourd fardeau* » avec nous.

Pour rompre leur solitude, les gays et les lesbiennes souhaitent aussi rencontrer d'autres homosexuel-le-s avec qui ils peuvent partager plus de choses. Une des pistes que nous leur proposons alors est de contacter des associations gays et lesbiennes ou de sortir davantage, de fréquenter des lieux de convivialité homosexuels. Le milieu homosexuel reste cependant moins développé en province que dans la capitale.

L'appelant du Sud-Ouest

Le 6 août 2008, la nouvelle a claqué comme un orage en plein été. L'appelant, qui s'était confié à nous à plusieurs reprises en mai et juin, s'est suicidé le 13 juillet. Il avait 27 ans. Dans sa lettre d'adieu, il a demandé à un collègue de nous le faire savoir... et de nous remercier de l'avoir écouté.

L'anonymat des appels, principe déontologique de la ligne, protège autant les appelant-e-s que les écoutant-e-s. Mais l'anonymat nous rapproche aussi. Car, souvent, nous accédons par ce biais à la vie privée de celles et ceux qui nous contactent. A leurs souffrances, leurs non-dits, leurs difficultés, tout ce qu'elles ou ils ne peuvent dire ailleurs, à d'autres.

Il avait 27 ans et une vision sombre de sa vie. Une vision négative de lui. Celle, peut être, sans doute, que lui renvoyait son entourage. Et pourtant, il était parvenu, seul, à surmonter l'un après l'autre les mauvais coups que le sort s'ingéniait à placer sur sa route. Mais il en est un qu'il n'a pas supporté : être rejeté par ceux qu'il

voulait aimer et ceux qu'il aimait. Après une ultime soirée avec des amis, il a renoncé à poursuivre ce combat-là. Mais il nous a encouragés à le continuer pour lui, pour que l'homosexualité ne soit pas un motif de rejet, pour que les ravages de l'homophobie, même la plus insignifiante, ne soient pas sous-estimés, pour que les homosexuel-le-s eux-mêmes apprennent aussi à s'accepter tels qu'ils sont, à accepter l'autre tel qu'il est.

Parce que c'est un 17 mai, journée mondiale de lutte contre l'homophobie, que son sort a basculé, lorsque des dépliants annonçant cet événement ont été découverts par ses parents dans sa voiture, nous ne pouvons pas dissocier notre lutte pour l'acceptation de l'autre de l'ultime message que cet « *appelant du Sud-Ouest* » nous a adressé. Nous avons tenté de l'accompagner avec nos petits moyens, mais aujourd'hui c'est lui qui nous accompagne, avec toute l'énergie qui fut la sienne, pour que plus personne ne soit rejeté pour ce qu'il est, pour ce qu'elle est.

Les écoutant-e-s de l'association

La dévalorisation, le repli sur soi et la désocialisation sont généralement des signes de dépression. Les homosexuel-le-s qui nous contactent sont souvent tristes, pessimistes, découragé-e-s, ce qui peut conduire dans les cas extrêmes à des états suicidaires. Plusieurs d'entre eux-elles sont traité-e-s pour leur dépression, à l'aide de médicaments, de psychothérapies ou de séjours en hôpital psychiatrique. Nous avons eu connaissance cette année, via des courriels, de deux nouveaux cas de suicides liés à un mal de vivre. La dépendance à l'alcool ou à la drogue est également une conséquence extrême de ce mal de vivre.

- *Hélène mentionne les problèmes qu'elle rencontre avec le père de sa copine qui, après avoir appris leur relation, a envoyé sa fille en pension*

à plus de 300 kilomètres. Il tient en plus d'horribles propos homophobes à sa fille et l'a même violente. Il l'a ensuite littéralement coupée de toute relation possible, lui interdisant coups de téléphone, lettres et visites. Hélène souffre énormément de cette situation et se sent impuissante pour venir en aide à sa copine. Elle est complètement désespérée et a même fait une tentative de suicide. Heureusement ses propres parents la soutiennent.

- *Philippe, gay de 50 ans, nous contacte pour avoir des adresses d'associations homosexuelles en Bretagne afin de « briser [sa] solitude et rencontrer l'âme sœur ». Il ne se sent pas à sa place dans les bars ou lieux de drague homosexuels et nous dit « crever de solitude ». Il est soigné depuis huit ans pour dépression et troubles du sommeil, a déjà suivi six ans*

Ce qui rend les enfans

L'éducation nationale veut combattre cette attitude qui

Pâlé ! » est une insulte courante dans les cours d'école. Dès le primaire, sans trop savoir de quoi il retourne, les garçons s'en emparent. Plus tard, au collège et au lycée, l'injure est proférée en connaissance de cause.

« Dans notre rôle d'éducateur, la lutte contre l'homophobie est à mon sens un enjeu essentiel », a estimé le ministre de l'éducation nationale, Xavier Darcos, dans un entretien accordé au magazine gay *Têtu*. Pour la première fois dans la circulaire de rentrée, celle-ci figure comme l'une des dix grandes orientations prioritaires assignées aux recteurs.

Dans le courant du premier trimestre, une campagne nationale d'affichage sera organisée dans tous les lycées publics et dans les établissements privés qui en font la demande. Objectif : mieux faire connaître la ligne Azur créée par Sida Info Service en direction des jeunes qui s'interrogent sur leur orientation sexuelle.

À la différence d'autres discriminations comme le racisme ou l'antisémitisme, l'homophobie est un sentiment complexe qui renvoie à la construction de l'identité sexuelle. « Au départ, les nourrissons baignent dans un état de neutralité et de bisexualité psychique, explique Serge Hefez, psychiatre et psychanalyste. Ils sont imprégnés d'éléments féminins et masculins. Ce n'est que petit à petit, au prix d'un cheminement difficile, qu'ils vont se reconnaître dans une identité sexuée. »

Progressivement, le petit garçon va se construire dans un rejet du féminin. Il intègre les éléments définis comme masculins, à savoir ce qui est pénétrant, actif, dominant, par opposition à ce qui est pénétré, doux, passif. La société va accentuer ce phénomène en riant aux éclats des petites filles et des petits gar-



çons selon des stéréotypes souvent caricaturaux. « Tout ce travail aboutit, chez les petits garçons, à une méfiance, une terreur pour ce qui est de l'ordre de la passivité et de la pénétration », poursuit le psychiatre. Du coup, les garçons aux comportements féminins peuvent susciter un rejet de la part de leurs camarades en ce qu'ils contrecarrent la construction difficile de leur identité sexuelle.

Ces angoisses, qui s'apaisent pendant la phase de latence entre 6 ans et la puberté, vont ressurgir plus ou moins violemment au moment de l'adolescence. Il ne s'agit plus de construire son identité, mais son orientation sexuelle. « À cette période, l'homophobie peut devenir centrale », remarque

Serge Hefez portant pas peut ment construction

Malaise et

Pour Mugué clinicien vir une hom faisant part psychosexuels la vie, les inconscients sexuel sont peur, est j d'autant plus deux hommes ce qu'il a peine reconnaître de malaise cent se ra

nts homophobes

est liée à la construction de l'identité sexuelle



SANDRINE MARTIN

z, les garçons ne sup-
chez les autres, ce qui
tre en danger leur
n identitaire.

angoisse

rielle Turchi, psycholo-
enne, « tout adolescent
phobie incontournable
ie de son développement
d ». A cette période de
fantasmes infantiles
ts autour de l'acte
réactivés. Celui-ci fait
perçu comme violent,
lus s'il s'exerce entre
es par la sodomie. Par-
sur de la sexualité, qu'il
it plus son corps, source
et d'angoisse, l'adoles-
surre au travers d'un

« hyper conformisme », caracté-
istique des jeunes de cet âge. « L'ho-
mophobie devient une sorte de code
de conduite pour maintenir les hom-
mes dans le bon chemin de la virilité
hétérosexuelle », considère Muriel-
le Turchi.

Cette période homophobe,
davantage le fait des garçons que
des filles, sera plus ou moins violen-
te et durable en fonction de la pro-
pre histoire de ces jeunes. Pour
Eric Verdier, psychologue-psycho-
thérapeute, « plus on est homophobe,
plus on a une part de bisexualité
non assumée ». Une fois adultes, les
hétérosexuels les moins homophobes
seraient ceux qui sont le plus à
l'aise avec leur propre sexualité.

Jacques Lizé, président de SOS-
Homophobie, distingue à travers

les insultes dont sont victimes les
homosexuels, trois composantes
de l'homophobie. « Folle »,
« tata », « tarlouze », « hommas-
se » viennent du fait que les rôles
traditionnellement assignés aux
hommes et aux femmes sont trans-
gressés. « Brouette-gazon », « enca-
lé », « sucrose », « salope » assimil-
ent l'homosexuel à un obédéré
sexuel. Ces deux types d'insultes
sont liés à l'influence de la religion
qui assigne à la sexualité une fonc-
tion de reproduction et pas de plai-
sir. Enfin, avec pédéraste
(« péde », « pédale »), l'ho-
mosexuel est bérigé en suspect.

Pour prévenir l'homophobie,
« il est fondamental que les éduca-
teurs et les parents interviennent et
rassurent les adolescents sur la
sexualité, l'amour et la différence »,
assure Murielle Turchi. Reste qu'il
n'est pas toujours évident pour les
associations militant contre l'ho-
mophobie d'obtenir des agré-
ments pour intervenir en salle de
classe. La Haute Autorité de lutte
contre les discriminations (Halde)
a lancé, en mai, un groupe de tra-
vail qui associe des représentants
de l'éducation nationale, les asso-
ciations et les parents d'élèves.
Objectif : identifier les blocages et
apporter des recommandations
pour faire en sorte de les lever. ■

MARTINE LARONCHE

Dans le cœur des hommes, Serge
Hefez, Hachette Littératures, 2008.
303 p., 20 €.

Comment devient-on homo ou hétéro ?
Stéphane Clerget, Ed. J.-C. Lattès,
2006. 428 p., 18 €.

*Petit manuel de gayrité à l'usage des
jeunes*, Michel Dorais et Eric Verdier,
2005. H&O. 174 p., 11 €.

Ligne azur : 0810 20 30 40
<http://www.ligneazur.org/index.php3>
SOS-homophobie 0810-108-135 ou
01-48-06-42-41,
www.sos-homophobie.org

Le Monde, 1^{er} octobre 2008

de psychanalyse et prend toujours des psychotropes. Sa dépression l'a aussi conduit à l'alcoolisme, qui lui a fait perdre son emploi il y a quelques années.

- *Une personne de son entourage nous contacte pour nous raconter l'histoire de Benoît, jeune*

homosexuel nantais. Il a perdu sa mère il y a quelques années. Il ne s'entend pas avec son père qui n'accepte pas son orientation sexuelle, et est tombé en dépression. La rupture avec son ami lui a été fatale : il s'est suicidé alors qu'il venait d'avoir 20 ans.

Dès le plus jeune âge, les enfants sont confrontés à une homophobie ambiante, homophobie qu'ils intériorisent d'ailleurs souvent eux-mêmes.

Ce rejet de soi et des autres peut mener les homosexuel-le-s à s'isoler par peur de la réaction de leur entourage ou par honte de leurs désirs amoureux. Les conséquences plus dramatiques de ce mal de vivre peuvent être une désocialisation et des troubles psychiques graves, allant de la dépression à un état suicidaire. Plusieurs études¹ ont d'ailleurs montré que le risque de suicide était beaucoup plus élevé chez les jeunes gays que chez les jeunes hétérosexuels.

Pour répondre à leur besoin de se confier, les homosexuel-le-s sont réorienté-e-s vers des lignes d'écoute spécialisées ou vers des psychologues. Même s'ils sont plus rares en province, les établissements gays et lesbiens et les associations homosexuelles leur permettent par ailleurs de rencontrer des personnes qui leur ressemblent et de se sentir ainsi moins isolé-e-s.

¹ Etude 1999-2003, Marc Shelly, médecin en santé publique à l'hôpital parisien Fernand Widal, et David Moreau, de l'association de prévention Aremedia. Enquête Presse Gay publiée le 22 juin 2007, réalisée par l'Institut national de veille sanitaire et l'Agence nationale de recherche sur le sida et les hépatites virales.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 2 MARS 2008

Plan santé des jeunes : de bonnes intentions à transformer en actes

La ministre de la Santé, Roselyne Bachelot, vient de présenter le plan « Santé des jeunes » du gouvernement. SOS homophobie salue ce plan, et est prête à collaborer avec le Ministère sur les projets visant à lutter contre l'homophobie et à favoriser une meilleure acceptation de soi chez les jeunes homosexuel-le-s. L'association soutient particulièrement l'ensemble des mesures visant à « lutter contre les souffrances psychiques liées à l'homosexualité », ainsi que les engagements à lutter contre les pratiques à risque, à développer les maisons des adolescents, à prévenir et repérer les tendances suicidaires.

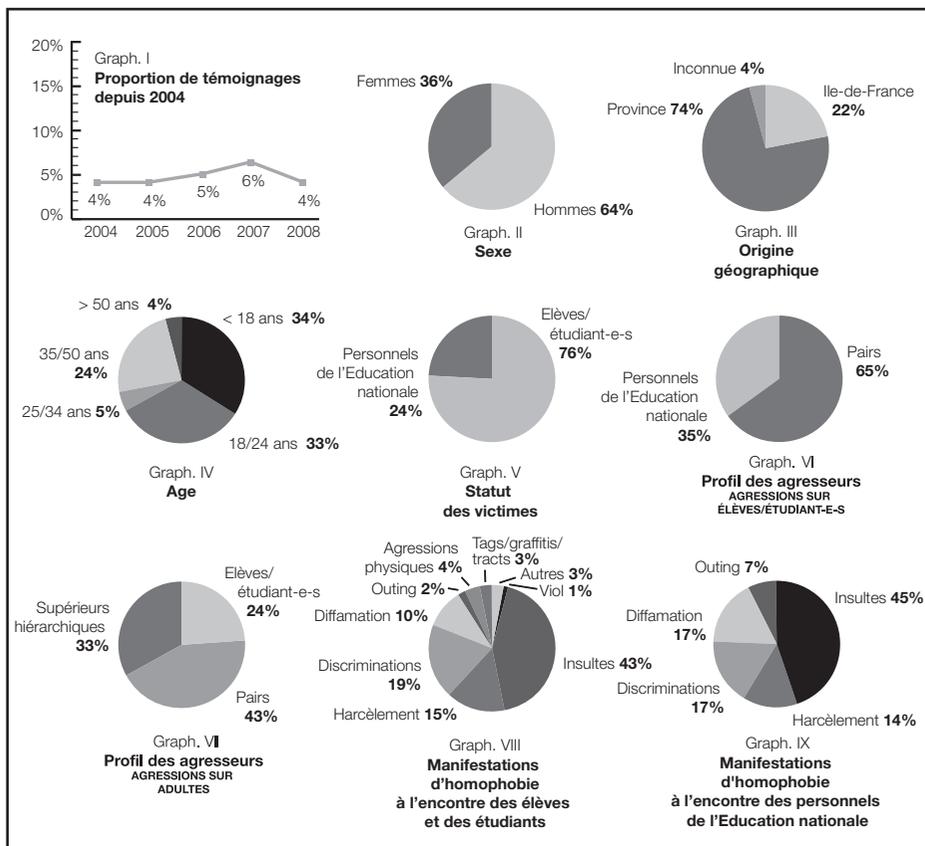
L'association est particulièrement satisfaite d'avoir été entendue sur la question du suicide des jeunes homosexuels. Elle avait en effet insisté sur la nécessité de réagir à ce fléau lors d'un entretien avec le cabinet de la ministre en septembre 2007.

En revanche, SOS homophobie ne comprend pas le choix du 1^{er} décembre 2008, journée mondiale contre le sida, pour lancer le site internet destiné à recueillir « des témoignages vidéo anonymes (ou pas) de jeunes homosexuels sur leurs difficultés à le dire, de faire témoigner les jeunes qui souhaitent parler de leur orientation sexuelle ». Pour Marion Le Moine et Jacques Lizé, co-présidents de l'association, « faire encore rimer en 2008 homosexualité avec sida, maladie et mort, n'est certainement pas le meilleur moyen d'aider les jeunes à accepter leur orientation sexuelle et à la dire. » L'association demande le choix d'une autre date pour le lancement de cette bonne initiative.

Enfin, le plan annonce plus généralement « la conduite d'une politique gouvernementale vigoureuse de lutte contre l'homophobie ». SOS homophobie s'en réjouit, et attend aussi du gouvernement qu'il applique les recommandations de la Halde relatives à la non-discrimination des couples homosexuels pacésés.

Milieu scolaire – Données chiffrées

• 53 témoignages en 2008.



Analyse

Nombre de témoignages en baisse : 53 cas en 2008 contre 73 cas en 2007 et 57 en 2006.

- **Sexe** : les hommes restent majoritaires avec 64% des témoignages mais la part des témoignages de femmes confirme sa croissance régulière depuis plusieurs années (23% en 2006, 32% en 2007 et 34% en 2008).
- **Origine géographique** : la proportion des témoignages en provenance de province reste majoritaire (74%). Contrairement à la tendance observée les années précédentes, la part des témoignages émanant d'Ile-de-France en 2008 est en baisse : 22% (contre 32% en 2007).
- **Age et statut des victimes** : cette année, les appelant-e-s sont essentiellement des élèves ou étudiant-e-s (76% contre 45% en 2007). Logiquement

la proportion des catégories d'âge plus jeune a augmenté, en particulier les moins de 18 ans (34% contre 11% l'année dernière).

- **Profil des agresseurs des élèves et étudiants** : en majorité des pairs (65%), en ligne avec l'année précédente.
- **Profil des agresseurs du personnel de l'Education nationale** : il s'agit principalement des pairs et supérieurs (respectivement 43% et 33% des cas), les agressions par les élèves représentant 24% des cas.
- **Manifestations** : les insultes restent la manifestation la plus fréquente (45% des cas, en forte augmentation par rapport à 2007 où elles représentaient 30% des cas), suivies par les discriminations (19%) et le harcèlement (15%).

Chapitre 9

Milieu scolaire

En progrès, ne doit pas relâcher ses efforts

Les témoignages concernant le milieu scolaire ont diminué en 2008, passant de 71 cas à 53. La diversité des situations exposées montre la complexité de l'homophobie à l'école, qui touche à la fois les élèves, les professeurs et le personnel administratif. Répondant à la demande conjuguée des associations et de la Halde, le ministre de l'Éducation nationale a pris en 2008 des engagements clairs concernant la lutte contre l'homophobie à l'école.

Moqueries, insultes et agressions

Les insultes représentent la majeure partie des témoignages d'homophobie que nous avons reçus. Elles marquent le début d'un processus qui mène à la violence physique, et se déclinent toujours de la même manière : mots humiliants, diminutifs péjoratifs.

Le harcèlement est une deuxième phase de ce processus. La répétition devient alors l'arme psychologique de l'agresseur, et vise à épuiser moralement la personne concernée. Ce harcèlement est aussi bien subi par les personnels de l'Éducation nationale que par les élèves et les étudiant-e-s même s'il prend une forme différente. Praticué par les pairs et surtout par la hiérarchie, il prend des formes diverses : humiliation publique devant les collègues, ou obligation de travailler dans un contexte ouvertement homophobe au sein de la classe. Chez les élèves

et les étudiant-e-s, le harcèlement débute le plus souvent par un ensemble de moqueries qui visent l'humiliation publique. Les nouveaux moyens de communication comme les chats, les blogs sont aussi l'occasion de piéger les homosexuel-le-s en constituant une preuve. Julien, étudiant de 22 ans, a ainsi été l'objet de moqueries sur un blog destiné à la vie sociale de la classe, dont il était bien entendu exclu.

La frontière entre le harcèlement et la diffamation est perméable. Inévitablement, la répétition des moqueries enferme la victime dans une caricature humiliante.

• *Valérie, 15 ans, est interne dans un lycée. Après avoir été insultée régulièrement, un groupe de filles a fait circuler une rumeur sur son hygiène. Ces propos diffamatoires ont été utilisés comme argument pour ne pas partager de chambre avec elle. Depuis elle est devenue « la fille qui est lesbienne et qui ne se lave pas ».*

En ce qui concerne le personnel de l'Éducation nationale le principe est le même :

• *Romain, 32 ans et conseiller principal d'éducation (CPE) a une collègue du même grade que lui. Elle a fait circuler une lettre le décrivant comme malade et propageant des rumeurs sur sa vie privée.*

Il arrive également que la hiérarchie relativise les insultes homophobes sous un prétexte surprenant :

- *Laurent, un enseignant, dénonce le comportement de son chef d'établissement : celui-ci a minimisé une insulte qui visait Laurent, en prétendant qu'elle devait être destinée à un élève, ce qui visiblement rendrait la chose acceptable.*

De manière générale, le harcèlement et la diffamation conduisent à l'exclusion sociale de l'homosexuel-le en la-le discréditant.

- *Damien, 16 ans, n'a par exemple plus accès aux vestiaires des hommes lors des cours de sport, car il est considéré comme une femme.*
- *Jennifer, 16 ans, a été exclue temporairement du lycée pour avoir embrassé sa petite amie. On lui reproche d'avoir voulu choquer.*
- *Philippe, un élève de 16 ans, s'entend dire : « dégage du terrain de basket, tapette! »*

Mais les témoignages reçus révèlent également des agressions physiques sur les élèves :

- *Jérémy, 16 ans, a été frappé à la tête et aux parties génitales.*
- *Pierre, 17 ans, a été bloqué par des élèves qui lui ont fait avaler « une bouteille remplie de pisse et de sperme ».*
- *Virginie, 15 ans, a été battue pour avoir affirmé son homosexualité.*
- *Laure, 19 ans, a été violée pour être, selon ses termes, rééduquée à l'hétérosexualité.*

L'engagement du gouvernement contre l'homophobie : action ou déclaration de principe ?

Pour la première fois, l'un des objectifs affichés par le ministère¹ pour la rentrée 2008 est la lutte contre l'homophobie. Interpellé depuis plusieurs années par les associations LGBT, qui considèrent qu'une politique de prévention de l'homophobie à l'école est indispensable, le ministre Xavier Darcos a décidé d'agir, se disant en particulier préoccupé par la sursuicidalité des jeunes homosexuels. La Halde a également mis en place un groupe de travail, suite

aux nombreux refus d'agrément subis par des associations souhaitant intervenir (Cf. encadré), refus qui apparaissaient comme discriminatoires. Suite à cette concertation, la Haute Autorité a émis un ensemble très complet de recommandations à l'égard de tous les acteurs concernés (Cf. ci-contre).

Le ministre a dénoncé publiquement « *l'omerta sur l'homophobie à l'école* » dans *Libération*², et a pris plusieurs engagements sur lesquels il s'est également expliqué dans le magazine gay et lesbien *Têtu*³.

Il a annoncé l'affichage du numéro de la ligne Azur dans tous les lycées, mais pas dans les collèges. Il considère qu'au collège « *c'est sur les infirmières qu'il faut s'appuyer* ». Pour lui, au collège, « *il faut surtout que les jeunes trouvent des contacts personnels pour parler de questions relevant de l'intime. Pour cela, nous préparons d'ailleurs des modules de formation spécifiques pour que nos infirmières scolaires puissent assumer cet accueil* ». Mais nous pensons que l'insulte subie en public, au sein de la classe, doit être discutée au sein même de cette classe. Ce renvoi systématique vers l'infirmière assimile implicitement l'homosexualité à une pathologie. Lorsque Julie, 14 ans, subit des insultes dans le couloir de son collège, ce n'est pas d'une infirmière dont elle a besoin mais d'un surveillant ou d'un CPE qui la défende. Pourquoi se tourner vers l'infirmière alors que le rôle du CPE est de « *créer les conditions du dialogue dans l'action éducative, sur le plan collectif et sur le plan individuel, d'organiser la concertation et la participation des différents acteurs à la vie scolaire au sein de l'établissement* »⁴. On ne peut pas se contenter d'un « service minimum » contre l'homophobie au collège, où elle se manifeste aussi fortement qu'au lycée, à cette période cruciale de l'adolescence.

¹ « circulaire de rentrée » du 4 avril 2008

² *Libération*, 25 juin 2008

³ *Têtu*, septembre 2008

⁴ Source : www.education.gouv.fr

Xavier Darcos, ministre de l'Éducation nationale :

«L'omertà sur l'homophobie à l'école est toujours présente»

MARCHE DES FIERTÉS

Le ministre de l'Éducation nationale Xavier Darcos explique à Libération comment il entend mener la lutte contre l'homophobie à l'école.

Pourquoi la lutte contre l'homophobie est si importante ?

La question de l'homophobie traverse toute la société, et spécifiquement les lieux de culture et de savoir. J'ai donc souhaité que l'école ne la méconnaisse pas. Et que tout élève qui pourrait subir des vexations, voire des violences, liées à son orientation sexuelle soit protégé.

D'abord il fallait que nous sachions ce qu'il en était. Des associations et des lycéens nous alertaient. Dans notre logiciel Crvis qui recense les violences de toutes natures, nous avons introduit les actes liés à l'homophobie. Les chiffres restent



maudites. De septembre à novembre 2007, les violences à caractère homophobe ont représenté 0,6% du total, et de décembre à février 2008, 0,3%.

Mais il s'agit de signalements, non de la réalité. L'homophobie est une attitude, elle crée un climat et ne s'exprime pas forcément par des violences. Il est en outre toujours un peu compliqué de la dénombrer.

Nous pouvons progresser. L'omertà sur tout cela est toujours présente. Des chiffres alarmants montrent que nos jeunes homosexuels ne vont pas bien et qu'ils sont victimes de leur orientation sexuelle : leur taux de suicide est près de trois fois supérieur à la moyenne. On sait aussi que les jeunes se maquinent ou insultent, facilement. Tout ceci crée des tensions et beaucoup de souffrance chez les jeunes homosexuels.

Quelles actions lancez-vous ?

D'abord, pour être certain que nos personnels se sentent concernés, j'ai décidé pour la première fois de mentionner explicitement dans la circulaire de rentrée 2008 la lutte contre

l'homophobie. C'est un point-clef qui va engager toute la maison, même si le milieu éducatif est déjà très vigilant.

Concrètement, j'ai décidé de rendre systématique à la rentrée l'affichage de la ligne *Azur* pour ceux qui se posent des questions sur leur identité sexuelle, nârf dans les lycées, ce qui permettra aux adolescents, victimes de violences homophobes ou soucieux de s'informer, de trouver des interlocuteurs formés. La brochure «Homophobie savoir et réagir» (jusqu'ici distribuée dans les rectariats) sera en outre disponible dans tous les établissements – dans les centres d'information et documentation, les infirmeries, les salles des profs.

Pourquoi exclure les collèges ?

Les collèges ont de 11 ans à 14-15 ans, ce sont des enfants et des adolescents. Il faut être plus prudent, car il n'y a pas d'homogénéité. Au collège nous préférons donc une approche explicative. Il y a des cours liés à l'éducation à la sexualité, des associations interviennent pour sensibiliser les élèves. Mais il faut surtout que les jeunes trouvent des contacts personnels pour parler de questions relevant de l'intime. Pour cela, nous préparons des modules de formation spécifiques pour que nos infirmières scolaires puissent assurer cet accueil.

Recueilli par **«Vendredi» SOULE**

Une campagne dans les facs

Une campagne de lutte contre l'homophobie sera menée dans les universités et les grandes écoles après la rentrée. La ministre de l'Enseignement supérieur Valérie Pécresse, qui a rencontré début juin les représentants de l'Inter-LGBT (Jeunesse, Gaie, Bi et Trans) et de Gay L&B (Jeux de LUMP), a donné son accord. En outre, un module de formation traitant des discriminations, dont l'homophobie, pourrait être introduit dans le cursus des futurs enseignants, dont le chantier va bientôt s'ouvrir dans le cadre de la «maîtrisation».

S.S.

Libération, 25 juin 2008

MILIEU SCOLAIRE

Suite à l'intervention du ministre, les académies de Créteil et Paris ont réexaminé les demandes d'agrément formulées par SOS homophobie, demandes qui avaient dans un premier temps été rejetées (Cf. encadré et le *Rapport 2008*, p. 109). Les interventions réalisées par SOS homophobie le sont presque toujours à la demande des établissements.

Le ministre s'est également engagé à ce que la formation initiale des professeurs inclue un module sur la lutte contre l'homophobie. C'est à nos yeux un point crucial, car les associations

ne peuvent à elles seules assurer cette sensibilisation. Les professeurs jouent bien évidemment, par leur silence ou leur intervention, un rôle crucial dans la lutte contre l'homophobie, qu'il s'agisse d'insultes, de moqueries, de mises à l'écart d'un-e élève... Et comme le ministre le reconnaît lui-même, « *il n'est pas garanti que tous nos professeurs ou tous nos encadrants sachent dire des choses utiles* », ce que notre expérience confirme.

Le ministre n'a en revanche pas eu l'occasion de s'exprimer sur la question de la place de



HAUTE AUTORITÉ DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET POUR L'ÉGALITÉ

Délibération n° 2009- 14 du 12 janvier 2009

Recommandations du Collège de la HALDE concernant la prévention des discriminations et du harcèlement discriminatoire à raison de l'orientation sexuelle au collège et au lycée

Le Collège

Vu la loi n°2004-1486 du 30 décembre 2004 portant création de la haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité,

Vu le décret n°2005-215 du 4 mars 2005 relatif à la haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité,

Sur proposition du Président,

Décide :

Dans le cadre de sa mission de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité, la haute autorité a mis en place un groupe de travail destiné à réfléchir sur la prévention des discriminations et du harcèlement discriminatoire à raison de l'orientation sexuelle au collège et au lycée. Le rapport issu des travaux de ce groupe a été examiné par le Collège le 24 novembre 2008.

Au vu de ce rapport, le Collège de la haute autorité présente les observations suivantes.

La lutte contre les discriminations, qui porte sur tous les critères, relève de la loi. La faire respecter dans le cadre de l'école est une responsabilité qui revient en premier lieu au Ministère de l'Éducation nationale. Toutefois, l'appui des associations qui mènent un travail complémentaire utile sur le sujet apparaît nécessaire pour progresser.

Si tous les critères de discriminations sont à prendre en considération avec la même vigilance, il paraît néanmoins important de mener des actions spécifiques sur des thématiques sensibles qui tendent à être occultées telles que les discriminations à raison de l'orientation sexuelle et l'homophobie.

Permettre les interventions d'associations sur ce sujet contribue à une meilleure information et sensibilisation sur les discriminations en général, dès lors que les interventions présentent les garanties de qualité nécessaires.

Sur la base des constats du rapport, le Collège de la haute autorité adopte les recommandations suivantes :

11, rue Saint Georges - 75009 Paris
Tél. : 01 55 31 61 00 - Fax : 01 55 31 61 49
www.halde.fr

Conformément aux articles 28 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux bases, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, ou s'adresser à la Direction Générale de la HALDE, 11, rue Saint Georges - 75009 Paris.

[Toute personne peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données la concernant.]

I. DANS LE CADRE DES ACTIONS A RENFORCER POUR PREVENIR LES DISCRIMINATIONS, VEILLER A ABORDER LES QUESTIONS D'HOMOPHOBIE

Dans le cadre pédagogique :

Le Collège de la haute autorité approuve les dispositions prises par le Ministère de l'Éducation nationale pour mieux lutter contre les discriminations et le harcèlement discriminatoire en raison de l'orientation sexuelle à l'école, parmi lesquelles :

- la circulaire de rentrée n°2008-042 du 4 avril 2008 fixe dix priorités, parmi lesquelles : « lutter contre toutes les violences et toutes les discriminations, notamment l'homophobie ». Cette circulaire vient compléter et renforcer la circulaire n°2003-027 du 27 février 2003 sur l'éducation à la sexualité dans les écoles, les collèges et les lycées, qui insistait sur la nécessité de lutter contre les préjugés sexistes et homophobes. Il est en effet important de saisir toutes les occasions d'aborder la prévention de l'homophobie, notamment dans le cadre global de la prévention des discriminations, lors des cours d'éducation civique et des actions d'éducation à la citoyenneté, comme dans le cadre de l'éducation à la sexualité;
- le lancement d'une campagne d'affichage dans les lycées à la rentrée 2008 afin de mieux faire connaître la ligne AZUR aux adolescents se posant des questions sur leur sexualité. La diffusion d'affiches et de brochures thématiques sur le sujet contribue à la sensibilisation sur ces questions et manifeste l'engagement de l'Éducation nationale à intervenir sur ce sujet ;
- l'introduction en 2007 des actes liés à l'homophobie dans le logiciel Sivils de recensement des violences à l'école;
- l'affirmation au travers de la circulaire du 30 novembre 2006 relative au Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, de la nécessité d'inscrire dans le cadre de la prévention de la violence toute action éducative visant à prévenir les atteintes à l'intégrité physique et à la dignité de la personne, au rang desquelles figurent les comportements homophobes.

► Le Collège souhaite être informé des actions mises en œuvre suivant ces orientations ainsi que du suivi des actes homophobes via le logiciel Sivils. Il rappelle que, pour être efficaces, ces actions doivent être renouvelées dans le temps.

Il recommande également :

► de veiller à ce que le critère de l'orientation sexuelle soit pris en compte au même titre que les autres critères de discrimination au sein des programmes scolaires et s'assurer que le sujet de l'homophobie soit explicitement abordé dans les différentes disciplines, lorsque cela peut être pertinent. Il convient d'apporter également une vigilance particulière aux représentations et stéréotypes liés à l'homosexualité (cf. délibération n°2008-218 du 17 octobre 2008 sur l'élimination des stéréotypes dans les manuels scolaires) ;

► d'encourager les enseignants à aborder la question des discriminations, sans omettre celles liées à l'orientation sexuelle ;

► de veiller, dans le cadre de la formation des enseignants et de l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale à la prévention des discriminations et la promotion de l'égalité, à ce que la question de l'orientation sexuelle et de l'homophobie soit bien traitée ;

Dans le cadre de la vie scolaire

► de veiller à ce que les règlements intérieurs des établissements rappellent l'interdiction :

- de toutes les formes de discrimination, en les nommant de manière exhaustive¹ ;
- de tout harcèlement discriminatoire défini comme un agissement subi par une personne et ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement hostile, dégradant, humiliant ou offensant, fondé sur un critère discriminatoire. Ces harcèlements discriminatoires peuvent être le fait d'élèves à l'égard d'enseignants, d'enseignants à l'égard d'élèves, mais aussi, et souvent, d'élèves entre eux ;
- des propos injurieux, dévalorisants ou diffamatoires à caractère discriminatoire, et de l'incitation à la haine, la violence liés à des critères prohibés tels que l'orientation sexuelle, le sexe, le handicap ou l'apparence physique.

2. DEVELOPPER LES ACTIONS DE PREVENTION EN MILIEU SCOLAIRE EN FAVORISANT L'INTERVENTION DES ASSOCIATIONS

Pour contribuer à cette mission d'information, le Collège de la HALDE encourage le Ministère de l'Education nationale à solliciter l'appui d'associations, dès lors qu'elles mènent un travail de qualité fondé sur une pédagogie respectueuse de la sensibilité de publics jeunes, et peuvent apporter une expertise en matière de prévention de l'homophobie. Le Collège considère que le fait d'associer les équipes éducatives des établissements scolaires à la préparation et l'évaluation de l'action représente à cet égard un gage de qualité.

Les interventions des associations en milieu scolaire doivent s'inscrire en complément des missions de l'école, dans le cadre d'un travail impliquant l'ensemble de la communauté éducative.

A cet effet, le Collège de la haute autorité recommande :

au Ministère de l'Education nationale

- d'assurer une interprétation de l'article 2 du décret n°92-1200 du 6 novembre 1992 dans un sens conforme à la circulaire n°93-136 du 25 février 1993 (obligeant notamment à procéder « à une analyse pragmatique mais rigoureuse, sans a priori d'aucune sorte »), et veiller particulièrement à ce qu'il ne soit pas fait une lecture restrictive de la notion d'intérêt général ;
- de procéder à un examen attentif et objectif des demandes d'agrément présentées par les associations proposant des actions de prévention de l'homophobie ;
- de prévoir un recours hiérarchique auprès du ministre en cas de refus d'agrément académique ;
- de prévoir une procédure permettant d'examiner les cas éventuels de refus par les chefs d'établissements d'autoriser les interventions d'associations agréées par le rectorat ou le Ministère.

¹ L'article 225-1 du code pénal interdit les discriminations à raison de l'origine, le sexe, la situation de famille, la grossesse, l'apparence physique, le patronyme, l'état de santé, le handicap, les caractéristiques génétiques, les mœurs, l'orientation sexuelle, l'âge, les opinions politiques, les activités syndicales, l'appartenance ou la non-appartenance, réelle ou supposée, à une ethnicité, une nation, une race ou une religion déterminées.

aux associations

► de proposer une démarche de sensibilisation à l'attention des parents à l'occasion des interventions qu'elles assurent en milieu scolaire ;

aux fédérations des parents d'élèves

► de veiller à un examen attentif et objectif des demandes d'agrément des associations dans le cadre des instances où elles siègent ;

► de veiller à un examen attentif et objectif des demandes d'intervention des associations dans les établissements scolaires ; de proposer le cas échéant la mise en œuvre de telles interventions ; de demander enfin que soient proposées des actions de sensibilisation ou de formation en direction des adultes de la communauté éducative ;

► d'assurer la diffusion de l'information relative à la lutte contre toutes les formes de discriminations au sein des réseaux de parents d'élèves.

* * *

Par ailleurs, le Collège de la haute autorité rappelle au Ministère de l'Éducation nationale qu'il lui revient d'assurer, dans le cadre global de la lutte contre les discriminations, une gestion de ses personnels garantissant l'absence de discrimination à raison de l'ensemble des critères prohibés, y compris celui de l'orientation sexuelle, et du harcèlement homophobe.

La présente délibération sera transmise au Ministère de l'Éducation nationale, aux associations de lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle, ainsi qu'aux fédérations des parents d'élèves.

Le Président



Louis SCHWEITZER

l'homosexualité dans les programmes scolaires, et il s'est dit opposé à la distribution de fiches pédagogiques aux professeurs, comme cela a pourtant été fait avec succès en Belgique. Partant du constat qu'« *en transmettant des savoirs, les manuels scolaires proposent des représentations de la société et peuvent véhiculer des stéréotypes susceptibles d'alimenter les discriminations* », la Halde a réalisé en 2008 une étude⁵ sur « *la place des stéréotypes et des discriminations dans les manuels scolaires* ». Ses résultats confirment ce que les associations LGBT dénoncent depuis des années : « *Concernant l'orientation sexuelle, l'étude montre que les manuels scolaires font totalement l'impasse sur ce critère lorsque sont évoquées des situations de famille, de vie ou de société. Les manuels scolaires n'évoquent l'homosexualité que dans des contextes spécifiques, voire caricaturaux. Dans les ouvrages de Sciences de la Vie et de la Terre, l'homosexualité n'est évoquée dans les chapitres liés à la sexualité que dans la partie traitant du SIDA* ». La Halde a donc émis des recommandations à l'attention du ministère et des éditeurs de manuels scolaires (Cf. Annexes).

Nous saluons l'engagement du ministre, qui a permis que le sujet de la lutte contre l'homophobie soit pour la première fois explicitement à l'ordre du jour de la rentrée. Cela répond à une demande répétée de SOS homophobie. Il est trop tôt pour en tirer le bilan, même si nous avons été plus souvent sollicités pour intervenir devant les élèves.

Nous souhaitons que le ministère réfléchisse à la prévention qui peut être faite à l'école primaire. Nous avons ainsi reçu le témoignage d'une mère, institutrice, qui a été « outée » dans son école. Les parents de Guillaume, 10 ans, nous ont appelés pour signaler les moqueries qu'il subit. Ces moqueries sévissent dès le primaire et leur non prise en compte reproduit le schéma violent qui conduit certain-e-s homosexuel-le-s à la dépression à l'adolescence. Là aussi se pose donc la question de la formation des professeurs des écoles. Cette question relève de l'urgence comme le montre l'appel de Myriam, étudiante lesbienne dans un Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM), qui subit les moqueries et le harcèlement de ses camarades, futur-e-s professeur-e-s...

Enfin, nous souhaitons que l'engagement du ministère contre l'homophobie apparaisse clairement sur son site Internet, car il est pour le moment invisible. La lutte contre l'homophobie doit y faire l'objet d'une mise en valeur et d'un suivi, au même titre que les autres grands dossiers d'actualité du ministère.

⁵ Délibération n°2008-218 du 27 octobre 2008

Pour être efficace, cette action doit bien sûr être confortée par la formation de tous les personnels éducatifs. Leur indifférence ou leur participation à des actes et propos homophobes sont contraires aux valeurs de la République et peuvent avoir des effets destructeurs sur les jeunes qui en sont l'objet. L'institution dans son ensemble doit se sentir concernée et réagir !

Pourquoi des enfants ne pourraient ils pas être élevé d'après la loi française par deux parents homosexuels ?

Rien d'autre que je s'arrête
contre les Homosexuels.
et tout ce tralala!!!

Totalement
Homophobe!!

la peine de mort est la
seul solution.

Les gens font ce qu'ils
veulent, mais il ne
faut pas qu'ils se
montrent en public

Je pense que l'homosexualité n'est pas
un problème tant que ça ne touche pas

J'aime pas cela, c'est crasseux!!!
et j'aimerais pas l'être.

qu'on les PD avouent pas leur homosexualité
qu'ils le cachent, ils doivent assumer
conséquences.

si veulent pas avoir de discrimination, ils
n'ont qu'à vivre en ménage!

Droit de mariage
A quand la législation
Mariage homosexuel?

La longue quête de l'agrément rectoral

Fin 2008, SOS homophobie a reçu des académies de Paris et de Créteil l'agrément pour intervenir en milieu scolaire au titre des associations complémentaires de l'enseignement public.

S'agissant de l'agrément de l'Académie de Versailles, la Confédération Nationale des Associations Familiales Catholiques, six autres associations familiales catholiques et trois parents d'élèves ont introduit une instance devant le Tribunal administratif en annulation de l'agrément, sur la base de deux motifs:

- un motif de fond : le sujet serait du domaine de l'éducation dispensée par la famille, non par l'école,
- un motif de forme : du fait que SOS homophobie est une association nationale - et non régionale - l'agrément n'aurait pas dû être délivré par le recteur d'académie, mais par le ministre.

Par jugement du Tribunal administratif de Versailles, le 24 juin 2008, les demandeurs ont été complètement déboutés quant au fond. Les attendus ont souligné que la lutte contre l'homophobie doit être menée en milieu scolaire, conformément aux directives ministérielles, et que c'est précisément une chance pour les jeunes qui n'en entendaient pas parler

chez eux. Le Tribunal a également souligné que SOS homophobie avait démontré ses capacités et son respect de la neutralité et de la laïcité. Ce jugement fait d'ailleurs jurisprudence pour les autres agréments, avec celui prononcé en faveur de l'association Couleurs Gaies.

En la forme, le tribunal a constaté que SOS homophobie n'était pas à l'époque suffisamment implantée dans l'académie de Versailles, et en conséquence a annulé l'agrément. Toutefois, les activités de l'association s'étant développées depuis, les interventions en milieu scolaire se poursuivent sans difficulté dans cette académie.

Enfin, SOS homophobie a déposé mi 2008 une demande d'agrément au plan national. Celle-ci devait être examinée en commission à l'automne. Cet examen, pour des raisons techniques, a été reporté au mois d'avril 2009.

Sur toutes ces questions d'agrément, SOS homophobie tient à souligner le rôle essentiel et très positif joué par la Halde, qui a publié un ensemble très important de recommandations en matière de lutte contre l'homophobie dans les établissements scolaires (cf. communiqué ci-contre et le texte intégral ci-avant, à la préparation duquel SOS homophobie et d'autres mouvements LGBT ont été associés).

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 21 MAI 2008

Prévention de l'homophobie à l'école : des associations catholiques à l'offensive

SOS homophobie dispose depuis 2004 de l'agrément du rectorat de Versailles pour intervenir dans les établissements scolaires afin de lutter contre les préjugés homophobes. Des associations catholiques attaquent le rectorat en justice afin d'obtenir le retrait de cet agrément, ainsi que des dommages-intérêts.

De nombreuses associations interviennent dans les établissements d'enseignement, notamment au titre de la prévention des discriminations racistes, sexistes, et autres. Certaines, dites complémentaires de l'enseignement public, peuvent bénéficier d'un agrément des rectorats au titre de ces interventions.

A ce titre, l'association SOS homophobie bénéficie depuis juillet 2004 d'un agrément de principe du rectorat de l'académie de Versailles, renouvelé chaque année.

Cet agrément s'inscrit dans le cadre des circulaires de l'Education nationale visant à lutter contre les stéréotypes et comportements homophobes, en proposant « une réflexion permettant aux élèves de comprendre et respecter les orientations sexuelles de chacun et de chacune ».

Menées depuis plusieurs années, les interventions de l'association ont lieu sans le moindre problème avec élèves, enseignants, et membres de la communauté éducative.

Pourtant, cette décision d'agrément causerait un préjudice moral à diverses associations familiales catholiques et parents qui poursuivent le rectorat devant le Tribunal Administratif de Versailles, demandant le retrait de l'agrément et des dommages-intérêts.

Le tribunal administratif de Versailles statuera le 27 mai 2007 sur cette demande.

Les interventions en milieu scolaire de SOS homophobie respectent les principes de stricte neutralité dans les domaines religieux, philosophique et politique, et sont effectuées dans le cadre strict de la laïcité et de l'universalisme républicain, à l'exclusion de tout communautarisme.

Si SOS homophobie dénonce régulièrement les prises de position publiques rétrogrades de divers dignitaires religieux et sectaires, et notamment la doctrine officielle du Vatican sur l'homosexualité, ces critiques ne visent en aucune manière la communauté des croyants ni ne stigmatisent les pratiques religieuses.

Comme le note le recteur de l'académie de Versailles, SOS homophobie n'a ni le désir ni le pouvoir de s'immiscer dans l'intimité des familles, dans le cadre de laquelle les parents ont toute liberté pour inculquer leurs propres valeurs, si discutables soient-elles.

L'association persistera dans la défense de l'universalisme républicain et de la liberté de conscience de chacun et chacune, et, dans cet esprit, interviendra dans la procédure pendante devant le tribunal administratif de Versailles.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 26 JUIN 2008

Prévention de l'homophobie à l'école : avancées et blocages

A la veille de la marche des Fiertés qui a cette année pour thème « Pour une école sans aucune discrimination », alors que la Halde réunit un groupe de travail pour favoriser la prévention de l'homophobie à l'école, le jour même où le ministre de l'Éducation, Xavier Darcos, s'engage sur ce sujet dans une interview au journal *Libération*, SOS homophobie se voit sans doute entravée dans son action dans ce domaine.

Le rectorat de l'académie de Versailles a accordé en 2004 à l'association SOS homophobie l'agrément régional au titre de la prévention des discriminations homophobes dans les lycées et collèges. Celui-ci a été, pendant quatre ans, le seul obtenu par une association LGBT en France. C'est dire qu'il avait valeur de symbole d'une possible ouverture des établissements scolaires et de l'Éducation nationale à la prévention de l'homophobie.

Les interventions ont lieu, dans l'académie de Versailles comme ailleurs, sans le moindre problème avec les élèves, enseignants, et membres de la communauté éducative.

Pourtant, cette décision d'agrément causerait un préjudice moral à l'Association des familles Catholiques et deux parents d'élèves qui ont poursuivi le rectorat devant le Tribunal administratif de Versailles, demandant le retrait de l'agrément et des dommages et intérêts.

Le jugement, dont le délibéré au 24 juin n'est pas connu dans son intégralité, donnerait satisfaction partielle à ces associations, en invalidant l'agrément pour motif de forme (le greffe nous a informés d'une « *satisfaction partielles des requérants* »).

Si cette décision est confirmée, SOS homophobie verrait le 24 juin 2008 son unique agrément invalidé.

Il est consternant que les représentants d'une pensée minoritaire en France gardent la faculté d'entraver l'effort, fragile encore, des associations et des pouvoirs publics afin que cessent les souffrances dont sont victimes de trop nombreux jeunes garçons et filles, homosexuels ou supposés tel, du fait de l'homophobie qui règne dans les établissements ; en sont également victimes les personnels de l'Éducation nationale, qui sont plus nombreux chaque année à contacter SOS homophobie.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 21 JANVIER 2009

SOS homophobie se réjouit des recommandations de la Halde relatives à la prévention des discriminations à raison de l'orientation sexuelle en milieu scolaire

Le Collège de la HALDE a examiné le 12 janvier 2009 le rapport issu du groupe de travail « *prévention des discriminations à raison de l'orientation sexuelle en milieu scolaire* ». Il a souhaité reprendre à son compte l'essentiel des recommandations émises par le groupe dans le cadre d'une délibération portant recommandations au ministère de l'Education nationale, aux associations de lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle, ainsi qu'aux fédérations des parents d'élèves.

Le Collège de la Haute Autorité a adopté plusieurs recommandations visant à :

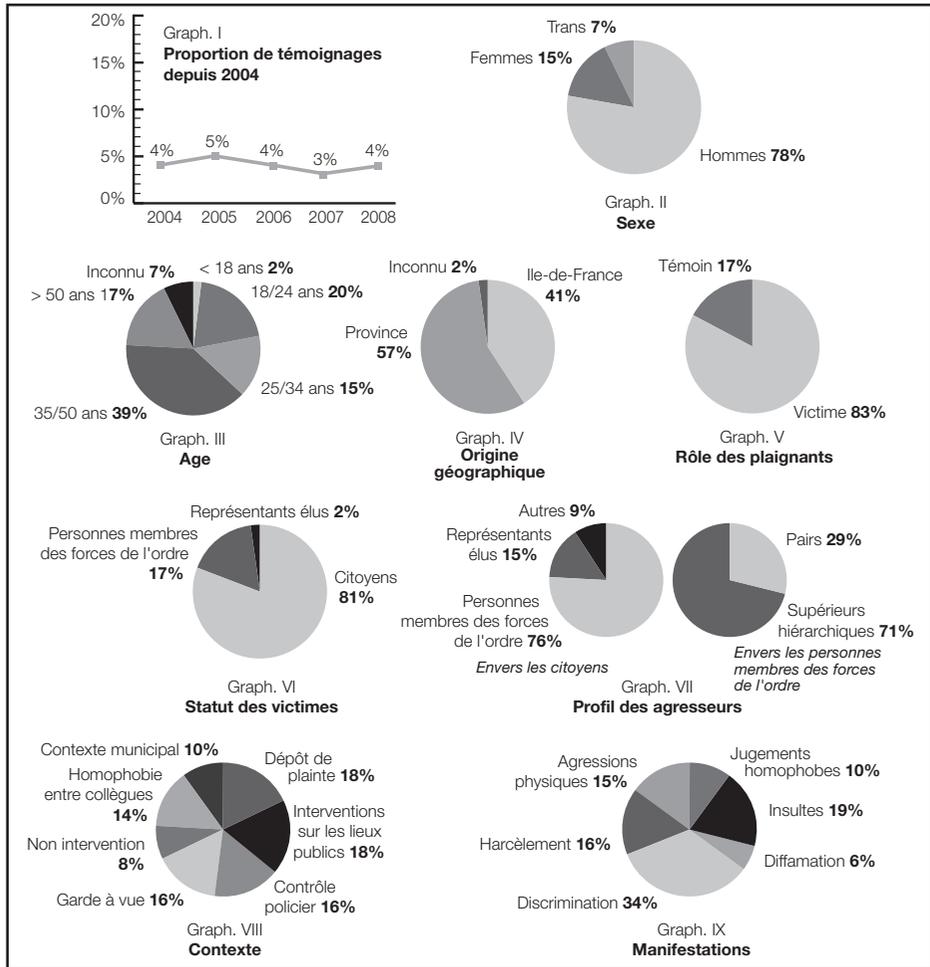
- renforcer les actions destinées à prévenir les discriminations et veiller à aborder les questions d'homophobie dans le cadre pédagogique ainsi que dans le cadre de la vie scolaire ;
- développer les actions de prévention en milieu scolaire en favorisant l'intervention des associations.

En outre, le Collège a émis plusieurs recommandations destinées au ministère de l'Education nationale, aux associations et aux fédérations de parents d'élèves visant à assurer une interprétation non restrictive de la notion d'intérêt général qui permet aux associations de lutte contre les discriminations d'intervenir en milieu scolaire. Ceci notamment afin de mettre un terme aux arguments de soi-disant prosélytisme homosexuel utilisé trop souvent pour empêcher la lutte contre les discriminations homophobes au sein des établissements scolaires.

SOS homophobie se réjouit de ces recommandations et demande au gouvernement de veiller à leur mise en œuvre.

Police et Gendarmerie – Données chiffrées

• 46 appels correspondant à 41 cas, représentant 4% du total.



Analyse

Relative stabilité des témoignages : 41 cas uniques en 2008 contre 31 en 2007, 46 en 2006 et 51 en 2005.

- **Sexe** : les hommes sont toujours majoritaires mais les témoignages des femmes augmentent : 15% contre 7% en 2007 et 2006.
- **Age** : les victimes ont en majorité plus de 24 ans (74%) mais cette proportion est en baisse (85% en 2007), en parallèle d'une augmentation des moins de 24 ans.
- **Origine géographique** : nette stabilité, la province

reste majoritaire (57%).

- **Contexte** : égalité de répartition entre les manifestations homophobes qui se déroulent à l'intérieur, ou hors du commissariat (dépôt de plainte et intervention sur les lieux publics pour 18%, contrôle policier et garde à vue pour 16%).
- **Manifestations** : prédominances des discriminations (34%) et des insultes (19%) mais niveau inquiétant du harcèlement (16%) et des agressions physiques (15%).

Chapitre 10

Police et Gendarmerie

Les forces du désordre ?

La prégnance et la stabilité, année après année, des témoignages concernant les forces de l'ordre, 41 cas cette année, amènent à se demander si notre République est vraiment capable de surmonter ses faiblesses pour construire un Etat de droit irréprochable. On dirait que les lois enjoignant de lutter contre l'homophobie n'ont pas toujours prise sur les forces de l'ordre, particulièrement en ce qui concerne la police. Quant au citoyen, il reste encore trop souvent à la merci de l'arbitraire policier. Les personnes homosexuelles ou transsexuelles ne sont certes pas les seules à subir ces injustices, mais il semble que lorsque l'on appartient à l'une ou l'autre de ces catégories, c'est un facteur aggravant aux yeux de certains agents. Alors, ignorance ? Incompétence ? Intention de nuire ? Pas toujours facile à dire quand on lit les témoignages qui suivent. Il n'en demeure pas moins que lorsque le respect de la loi fait place à l'arbitraire, on peut se demander si la force publique participe à l'ordre républicain ou, au contraire, est un facteur de désordre.

Les défaillances de l'administration

Un esprit civique dégradé

Nul n'est censé ignorer la loi ; pas même la police. Or, il semble qu'en ce domaine elle ait quelques lacunes : refus d'assistance à personne en danger,

refus de qualifier des agressions d'homophobes, policiers menaçants...

- *Au marché aux puces, Thomas reçoit des insultes homophobes de la part d'une personne qui devient de plus en plus menaçante. Or, non seulement des policiers juste à côté ne font rien, mais ils finissent par participer à la scène en adoptant des postures efféminées...*
- *A Blois, Guillaume, un homosexuel de 50 ans, s'est fait agresser et violer par cinq individus, mais les agents ont refusé d'y voir de l'homophobie.*
- *Philippe est reçu dans un commissariat par un brigadier chef dans le cadre d'une enquête, ce dernier a appris que Philippe était homosexuel et lui dit : « Vous savez qu'au temps des rois, les gens comme vous étaient passibles de décapitation? ».*

Pour pallier ces insuffisances, le ministère a jugé utile d'éditer un règlement général d'emploi de la Police Nationale par un arrêté du 6 juin 2006 (extrait en fin de chapitre), qui complète et précise un code de déontologie édicté par décret.

Pourtant les témoignages reçus par l'association montrent que les textes ne sont pas toujours parfaitement suivis :

« Les policiers ne se départissent de leur dignité en aucune circonstance » :

- *Raphaël se fait traiter de « tafiole » et de « gros pédé » par des gardiens de la paix en sortant*

d'une boîte dans le Var.

« Les policiers sont intègres et impartiaux » :

- *Un dimanche après-midi de juin, dans le bois de Vincennes, des gendarmes demandent à Jacques et Guillaume, un couple gay en train de bronzer en short et en maillot de bain, de se rhabiller, les taxant d'exhibitionnisme. Non loin de là, un homme et une femme se promenaient avec leur enfant dans une poussette; il était en short, elle en maillot de bain. Ont-ils été inquiétés?*

« Placés au service du public, les policiers se comportent envers celui-ci d'une manière exemplaire » :

- *Véronique, une transsexuelle, est arrêtée et placée en garde à vue à Grenoble suite à un contrôle d'alcoolémie positif. Lors de la garde à vue, les policiers l'appellent « Michou » et lui refusent l'accès au WC ; n'en pouvant plus, elle finit par uriner dans sa cellule, ils prennent son manteau pour essuyer son urine.*

« Les policiers portent une attention toute particulière aux victimes » :

- *Samir, élève infirmier, est victime de harcèlement et de diffamations répétées. Il a les courriers anonymes, des témoignages, mais la police a dit ne pas disposer de preuves suffisantes et n'a pas transmis la plainte au procureur.*

« Les policiers ont le respect absolu des personnes, quelles que soient leur nationalité ou leur origine, leur condition sociale, leurs convictions politiques, religieuses ou philosophiques ou leur orientation sexuelle. »

« Les policiers veillent à la proportionnalité des moyens humains et matériels employés pour atteindre l'objectif de leur action » :

- *Au Cap d'Agde, au mois de juin, Joseph et Bertrand s'embrassent dans leur voiture garée dans un parking. Six hommes les obligent à sortir de leur véhicule, les traitent de « tarlouzes », les plaquent au sol, les rouent de coups et les emmènent au poste, laissant la voiture grande ouverte avec toutes leurs*

affaires (qui seront volées). Les six hommes étaient des policiers et les interpellaient pour contrôler leur alcoolémie ! Résultat : 8 jours d'Interruption Temporaire de Travail.

« Toute personne appréhendée est placée sous la responsabilité et la protection de la police ; elle ne doit subir aucune violence ni aucun traitement inhumain ou dégradant » :

- *David et Antoine ont été placés en garde à vue à Valenciennes, la famille ne parvient pas à obtenir des informations sur pourquoi ils avaient été arrêtés ni ce qui s'était passé lors de cette garde à vue. Toujours est-il qu'en sortant, ils se sont suicidés. La famille désespérée veut comprendre mais craint que l'affaire soit classée sans plus d'informations.*

Même pas un esprit de corps

Qu'en est-il en interne? En ce qui concerne la police, ce n'est pas plus brillant. Pourtant c'est une administration qui est réputée pour son esprit de corps. Il faut croire que l'homophobie est la plus forte. Il faut dire qu'elle est enseignée de bonne heure et qu'elle est soutenue par certains membres de la hiérarchie. Elle règne parfois dans le quotidien des agents en fonction.

- *Un formateur de l'école de police de Périgueux disait en plein cours : « On ne s'encule pas comme des PD. On n'est pas dans un club de lesbiennes. On n'est pas des PD ». FLAG !, l'association des policiers et gendarmes gays et lesbiennes, a saisi le directeur de l'établissement qui a répondu qu'il s'agissait là juste de propos ressortissant « d'une culture policière virile » en réaction au prosélytisme d'un des élèves.*
- *En sortant de l'école de police, à Marseille, Florence demande une mutation dérogatoire comme ses collègues hétéros pacés. Ces derniers l'ont obtenue, pas elle.*
- *Nadine, brigadier chef à la police aux frontières dans un aéroport, et son amie Françoise, adjointe de sécurité dans la même institu-*

tion, subissent quotidiennement injures et harcèlement sans que rien ne soit fait par la hiérarchie pour que ça cesse.

Chez les syndicats de police, la situation n'est pas toujours meilleure. Il arrive que ces derniers faillent à leur mission de défense des droits des policiers.

- *Lors d'une conférence syndicale à l'école de police de Nîmes, un syndicaliste n'hésite pas à dire: « Il faut faire attention aux homosexuels, de ne pas se faire griffer ou mordre par eux lors des interventions pour ne pas risquer d'attraper le sida ».*

En définitive, les membres des forces de l'ordre victimes de l'homophobie ne peuvent pour l'instant compter que sur le soutien des associations gays et lesbiennes, en particulier l'association FLAG !. Elle rassemble les policiers/policières, gendarmes et surveillant-e-s de prisons gays, lesbiennes ou transsexuel-le-s et cherche à rompre leur isolement et à lutter contre l'homophobie au sein de l'institution.

Un manque de contrôle du politique

Les exemples précédents invitent à se demander si les administrations regroupant les forces de l'ordre ont pris toute la mesure de leurs responsabilités puisqu'une partie de leur personnel semble s'affranchir des règles juridiques républicaines et démocratiques auxquelles il est soumis.

Pourtant, à écouter le ministère de l'Intérieur, il est de bonne volonté. En février 2006, il a ainsi été décidé que la formation des gardiens de la paix intégrerait un module de deux heures de formation spécifique à la lutte contre l'homophobie. Les préférences sexuelles¹ ont été intégrées dans le règlement général en juillet 2006 parmi la liste des discriminations à combattre. Une note dont

¹ Suite à l'intervention de FLAG !, ce dernier terme a été remplacé par celui d'orientation sexuelle dans l'édition de 2007.

l'objet est la lutte contre les discriminations a été éditée en octobre 2006 et donne droit à l'association FLAG ! d'afficher des documents concernant la lutte contre l'homophobie.

Pourtant sur le terrain, la réalité est souvent autre. La mise en place du module de formation est en effet laissée à la libre appréciation du directeur du centre de formation, autant dire qu'elle n'est en place pratiquement nulle part. Et que dire de l'impact du règlement de juillet 2006 quand certains policiers appellent SOS homophobie pour connaître la réglementation en vigueur. Enfin, l'association FLAG ! a les pires difficultés pour faire afficher les documents car les commissaires y font souvent obstacle à l'aide d'arguments fallacieux, le manque de place par exemple. Par ailleurs, les policiers/policières homosexuel-le-s pacé-e-s attendent encore d'avoir les mêmes avantages que leurs collègues hétérosexuel-le-s.

En revanche, la situation chez les gendarmes est meilleure : le module de formation existe dans toutes les écoles ; le pacs permet de recevoir une indemnité de déménagement au même titre que le mariage, de même en ce qui concerne l'indemnité de charge militaire en cas de départ à l'étranger.

Or, on constate que la ministre de la Défense qui a permis ces avancées est aujourd'hui ministre de l'Intérieur. Et pourtant, rien ne bouge dans ce ministère. Nous ne pouvons l'accepter.

Des baronnies homophobes

Du côté des collectivités territoriales, la situation n'est guère plus favorable que dans les administrations centrales. Car, on l'oublie souvent, les édiles municipaux aussi ont un pouvoir de police. Or l'usage qu'en font certains laisse à désirer.

- *Tel maire interdit l'accès aux sites homosexuels sur les ordinateurs laissés à la disposition de ses concitoyens.*



MINISTRE DE L'INTERIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

DIRECTION GENERALE
DE LA POLICE NATIONALE

DIRECTION DE LA FORMATION
DE LA POLICE NATIONALE

le 16 juin 2008

ECOLE NATIONALE DE POLICE
DE
Affaire suivie par
Directeur de l'U
M. G. J.

Monsieur le Président,

Votre courrier en date du 12 juin 2008 a retenu toute mon attention. Vous vous faites l'écho de la situation énoncée par monsieur [redacted] au sein de l'Ecole nationale de Police de [redacted]

L'intéressé fait état de propos à caractère homophobe, de harcèlement, de comportement vexatoire et de façon plus générale de discrimination à son encontre de la part de deux formateurs de sa structure.

Je tiens à vous apporter des éléments sur ce dossier dans un souci de transparence la plus totale.

Monsieur [redacted] depuis son incorporation se fait remarquer par son assiduité, ses excellents résultats et le professionnalisme relatif à son orientation actuelle. Cette dernière ne regarde que lui mais je vous rejoins sur le respect qui lui est dû.

L'EN [redacted] est une école où les valeurs de respect, d'honnêteté et de dignité sont une préoccupation permanente et font l'objet de développements, présentations, interventions multiples tout au long de l'année. Les formateurs sont des gradés équilibrés, humains et à l'écoute de leurs élèves en toutes circonstances.

Les brigadiers-chefs [redacted] et [redacted] sont connus et appréciés pour leur professionnalisme, leur exigence et leur dévouement total à la mission de formation qui leur incombe.

Informé par monsieur [redacted] des propos qu'aurait tenu le brigadier-chef [redacted], j'ai immédiatement convoqué ce dernier. Il reconnaît des propos malheureux, voire maladroits mais qui s'inscrivent davantage dans une culture « policière » viciée et certes contestable que dans une démarche discriminatoire à l'égard de monsieur [redacted].

Le formateur sera justifié ses propos, lui explique en réponse des provocations répétées du jeune cadet, outrancier et provocateur.

Le brigadier-chef [redacted] jeune gradé sérieux, professionnel, équilibré et compétent, s'inscrit totalement en faux après les accusations portées par monsieur [redacted].

S'agissant du brigadier-chef [redacted], qui conserve toute ma confiance, il a fait l'objet d'une lettre de mise en garde insistant sur les dérives verbales reprochées. Il a été démenti de la storiatur sur un autre public, les élèves gardiens de la paix.

Il n'a en fait pas moins vrai que monsieur [redacted] a fait l'unanimité contre lui, que ce soit au sein de l'EN [redacted] qu'au lycée [redacted] ou deux enseignants ont eu à sanctionner ses excès.

Enfin, la procédure de licenciement repose avant tout sur des motifs répétés que sur le comportement ayant conduit à l'instauration d'une procédure judiciaire à [REDACTED]

En conclusion, sachez que la structure que je dirige revendique haut et fort ses valeurs de respect des droits absolus de la personne humaine, de discernement et que la déontologie policière que j'enseigne personnellement y occupe une place prépondérante.

En aucun cas l'orientation sexuelle de monsieur [REDACTED] ne lui a valu une quelconque discrimination. Son licenciement est la conséquence de ses dévies chroniques.

Espérant avoir répondu à vos attentes, je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'assurance de mes salutations le plus sincères.



POICET
GENDARMERIE

- *Tel autre ferme les toilettes publiques au prétexte qu'elles sont trop fréquentées par des homosexuels.*
- *Un autre enfin, fraîchement élu, accable de tracasseries administratives Benoît et Thierry, un couple de jeunes homosexuels qui tient le seul bar du bourg, dans l'espoir de les faire partir, alors même qu'ils sont bien acceptés par la population.*

C'est à se demander si ce sont encore des élus, donc mandatés par l'ensemble des citoyens, y compris des homosexuel-le-s, ou bien s'ils se croient propriétaires de leur charge, tels des seigneurs locaux, libres de l'utiliser selon leur bon vouloir.

Certes, ces témoignages sont affligeants, et il semble que certain-e-s puissent plus facilement laisser libre cours à leurs mauvais penchants, ce qui est inadmissible pour des fonctionnaires et des élus. Parce qu'elles ont la force de leur côté, ces institutions, plus que d'autres, se doivent de se conformer aux textes règlementaires et d'être exemplaires. En matière de discrimination, cela doit se traduire par le refus de l'abus de pouvoir et la reconnaissance de la dignité et du respect dus aux personnes homo-

sexuelles et transsexuelles, qu'elles soient victimes ou coupables.

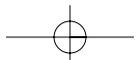
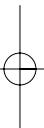
Mais nous nous devons également ici de rendre compte des témoignages soulignant le bon accueil des forces de l'ordre. Ainsi sur l'ensemble des témoignages faisant état d'un dépôt de plainte, la majorité nous a affirmé avoir reçu un bon accueil du policier ou du gendarme. Dans un cas, c'est même le policier qui a reçu Sandrine et Marie qui leur a conseillé d'appeler la ligne de l'association (Cf. Commerces et services).

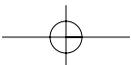
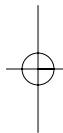
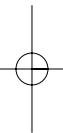
Art. 113-2. – Les fonctionnaires actifs de la police nationale sont loyaux envers les institutions républicaines. Ils sont intègres et impartiaux. Ils ne se départissent de leur dignité en aucune circonstance. Placés au service du public, ils se comportent envers celui-ci d'une manière exemplaire. Ils portent une attention toute particulière aux victimes, conformément à la teneur de la charte dite « de l'accueil du public et de l'assistance aux victimes ».

Ils ont le respect absolu des personnes, quelles que soient leur nationalité ou leur origine, leur condition sociale, leurs convictions politiques, religieuses ou philosophiques ou leur préférence sexuelle.

Art. 113-13. – Sont interdits, dans les locaux de police et leurs annexes, la rédaction l'impression, l'affichage ou la diffusion, sous quelque forme que ce soit, de journaux, périodiques, tracts ou publications quelconques présentant un caractère discriminatoire ou portant atteinte à la dignité de l'Homme (raciste, xénophobe, homophobe, notamment), appelant à l'indiscipline collective ou de nature politique, ou encore manifestant des préférences religieuses, philosophiques ou communautaires.

Règlement général d'Emploi de la Police Nationale (extraits), arrêté ministériel du 6 juin 2006





Chapitre 11

Politique

Tout devient possible...

La période mars 2008 – février 2009 a été marquée par un retour de thèmes LGBT dans le débat public, contrastant avec l'année précédente. Mais ce retour s'est d'abord illustré par la révélation de décisions consternantes du gouvernement, montrant qu'effectivement, sous cette nouvelle présidence, tout est devenu possible... déchoir un homosexuel de la nationalité française, ficher les homosexuel-le-s, piétiner une décision de justice européenne... Des avancées ont cependant eu lieu, mais leur concrétisation exigera des pouvoirs publics un effort déterminé, qui reste à démontrer.

Des décisions choquantes ont été prises en 2008 par le gouvernement de Nicolas Sarkozy. Il y a bien eu rupture mais pas dans le sens espéré, et si une promesse a été tenue c'est bien celle que tout deviendrait possible, même l'inimaginable...

Un homosexuel déchu de la nationalité française

Têtu a révélé en avril 2008 que Frédéric Minvielle, un Français marié à un Hollandais et vivant aux Pays-Bas, où il avait également obtenu la nationalité néerlandaise, avait été déchu de la nationalité française car les ministères concernés (Justice, Affaires étrangères) ne voulaient pas

reconnaître la validité de son mariage avec un homme (s'il avait épousé une Hollandaise, il aurait pu conserver la nationalité française). Cette décision choquante et humiliante a suscité la consternation dans l'opinion et une bonne partie de la classe politique, surtout à gauche. Il aura fallu l'intervention de la directrice de cabinet de Nicolas Sarkozy pour étouffer l'affaire en accélérant la réintégration de M. Minvielle dans la nationalité française.

Un rapport de Jacques Barrot¹, commissaire européen chargé de la justice et des libertés publiques et ancien ministre UMP, a confirmé que la France fait ainsi partie des nombreux pays de l'UE qui entravent la libre circulation des couples homosexuels, en violation du droit communautaire. La France en a fait une nouvelle démonstration dans l'affaire Lionel Dietzel : vivant à Munich, ce Français s'est uni en 2007 à un Allemand par un « partenariat de vie », l'équivalent allemand du pacs, et a alors pu prendre le nom de son compagnon. Le consulat de France s'est alors permis de le menacer de poursuites pour usurpation d'identité, considérant² qu'« *il a changé d'identité sans raison* »...

En matière de reconnaissance des couples homosexuels, le médiateur de la République,

¹ Rapport de la Commission européenne rendu public le 10 décembre 2008

² Réponse à *Têtu*, novembre 2008

Jean-Paul Delevoye, a pour sa part présenté le 23 février 2009 des propositions pour remédier aux « imperfections » du pacs, notamment pour la reconnaissance de contrats conclus à l'étranger. M. Delevoye souhaite également « ouvrir le droit à pension de réversion aux partenaires pacsés depuis deux ans », comme cela existe dans « la plupart des pays européens qui ont institué des partenariats civils ». Rappelons par ailleurs que la Halde avait demandé au gouvernement en février 2008 d'amender l'article L.226-1 (devenu L3142) du code du travail « afin d'étendre le bénéfice de l'ensemble des congés pour événements familiaux réservés aux seuls salariés mariés aux salariés unis par un pacte civil de solidarité, et ce dans les six mois suivant la notification de la présente délibération » (Cf. chapitre Travail). Plus d'un an après, rien n'a été fait.

Les homosexuel-le-s fiché-e-s

Dans une obsession sécuritaire qui échoue pourtant à faire diminuer les atteintes graves aux personnes, la droite a multiplié depuis 2002 les lois sur la sécurité et les fichiers policiers. Et le gouvernement UMP a même cru utile, en 2008, de tenter de ficher les homosexuel-le-s. Mi-avril 2008, on apprenait que les services de police et de gendarmerie testaient depuis janvier un logiciel nommé Ardoise (Application de recueil de la documentation opérationnelle et d'information statistique sur les enquêtes), destiné à la rédaction des procédures d'enquête, et permettant le recueil d'information telles que l'orientation sexuelle du suspect ou de la victime d'une infraction. Devant le tollé suscité, la ministre de l'Intérieur Michelle Alliot-Marie annonçait le 22 avril la suspension du logiciel. Même le syndicat de policiers Alliance s'était inquiété d'un possible usage discriminatoire d'Ardoise, et la Commission nationale informatique et libertés (CNIL) avait dû rappeler au ministère que son avis préalable était nécessaire.

Mais à peine Ardoise avait-il été suspendu que le *Journal Officiel* du 1^{er} juillet révélait la création du fichier Edvige (Exploitation documentaire et valorisation de l'information générale). Il devait permettre « de centraliser et d'analyser les informations relatives aux personnes physiques ou morales ayant sollicité, exercé ou exerçant un mandat politique, syndical ou économique ou qui jouent un rôle institutionnel, économique, social ou religieux significatif, sous condition que ces informations soient nécessaires au Gouvernement ou à ses représentants pour l'exercice de leurs responsabilités ». Il était possible d'y faire figurer, entre autres informations personnelles, des données relatives à la vie sexuelle, le fichier étant accessible à tous les agents de la police et de la gendarmerie. Et le ministère n'avait pas tenu compte des fortes réserves émises par la CNIL.

L'opposition conjuguée de certaines d'associations, de syndicats et de partis politiques, de la gauche au centre, et de 200 000 Français-e-s signataires de la pétition « Non à Edvige », conduira le ministère de l'Intérieur à annoncer le retrait du fichier en septembre. Même le comité des droits de l'homme de l'ONU avait montré³ que ce fichier contrevenait au Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Le ministère a proposé une nouvelle version du fichier, baptisée EDVIRSP (Exploitation documentaire et valorisation de l'information relative à la sécurité publique), qui exclut désormais le recueil de données controversées, notamment l'orientation sexuelle. Mais il ne suffira pas de rendre le nom du logiciel imprononçable pour atténuer la vigilance des associations...

Rappelons ici notre demande : SOS homophobie est opposée à tout fichage des homosexuel-le-s. L'association souhaite connaître le chiffre officiel des agressions et discriminations à caractère

³ Rapport du 22 juillet 2008

nement

LIBÉRATION | SAMEDI 3 ET DIMANCHE 4 MAI 2009

L'essentiel : Frédéric Minvielle, homosexuel déchu de sa nationalité française après s'être marié à un gay néerlandais, devrait la recouvrer l'année prochaine. **Le contexte :** La France ne reconnaît pas le mariage homosexuel, et apparaît en retard en Europe. Outre les Pays-Bas, la Bel-

gique et l'Espagne le reconnaissent. **L'enjeu :** De plus en plus souvent, l'application des législations nationales en Europe se heurte à la multiplicité des cas de figure. Le droit communautaire vise à mieux harmoniser ces différents textes et à faciliter la circulation des individus.

Mariage gay, la France face au cas Minvielle

Il a été déchu de la nationalité française né à Leersart, il a eu le tort de tomber amoureux et de se marier aux Pays-Bas avec un homme. Si il avait été l'époux d'une Néerlandaise, Frédéric Minvielle, 37 ans, aurait eu le droit (à condition d'en faire la demande expresse) de garder sa nationalité d'origine, tout en possédant celle de sa femme. Mais marié avec un homme, l'affaire est différente. La France ne reconnaissant pas les unions homosexuelles (légales en Espagne, au Royaume-Uni ou en Belgique), elle tient le jeune marié pour «étranger». Taux plus pour la note célèbre tout ce qu'il y a de plus officiellement le 6 décembre 2003 avec son partenaire depuis 1997.

«**Criminel**», de me ses comme un criminel, nous expliquait cette semaine Frédéric Minvielle, joint à Amsterdam, où il vit. Une édition révolutive, violente et diverse surtout, a réagi Annette Pélipetti, porte-parole du groupe 75 à l'Assemblée nationale. Les Verts, ainsi que Jean-Luc Mélenchon (conseiller régional divers droits) ont eux aussi condamné cette administration. Hier, face au télé-procès par l'affaire, le ministre de l'Immigration a fait savoir qu'il avait entamé une réflexion juridique en «dilemme» de sa situation. Avant de se demander du dossier. Finalement, les Affaires étrangères ont annoncé que Frédéric Minvielle pourra retrouver la nationalité française en 2009, après une modification de la convention qui lie la France et les Pays-Bas. «C'est plutôt une bonne nouvelle, a réagi hier son Frédéric Minvielle. Mais ce

que je veux, c'est que la France reconnaisse et respecte la loi des Pays-Bas, et donc le mariage entre deux hommes. Je suis catholique, de droite, j'ai voté Sarkozy il faut que le droit respecte l'esprit et si le prochain 6 décembre Minvielle prouve une nouvelle fois que, à l'aire européenne, la France est à la traîne. On en est en mesure ? On est sans nou-

« Je suis catholique, de droite, j'ai voté Sarkozy, il faut que la droite s'ouvre l'esprit. »

Didier Pélipetti

elles d'une des promesses de campagne de Nicolas Sarkozy destinée à satisfaire les milliers de Français des droits sans autre bous d'avis les traditionnelles de sa naissance, attachés au mariage comme institution et à la famille sur le modèle «papa maman bébé». Impossible d'aller jusqu'au mariage pour les couples homos, pas envie d'apparaître comme «rigard» ou complexé sur les questions de société, le candidat avait emprunté une troisième voie, l'abbe d'une union civile.

Nicolas Sarkozy avait sorti le joujou de son chapeau sur le plateau de TF1 en septembre 2006. Il y parlait alors de la reconnaissance de l'union homosexuelle. Et lorsqu'il a dit «l'union civile» qu'on pourrait signer en mairie et qui garantirait l'égalité des droits successoraux, sociaux et fiscaux. Depuis, tout est au point mort. Aucune décision n'a été prise pour l'instant confirmant

reconnaitre l'Égypte. Et Nadine Mirano, l'actuelle ministre de la Famille, a beau être gay-friendly et officiellement favorable à l'adoption par des couples homos, elle a juré en arrivant au ministère qu'elle n'appliquera que la feuille de route présidentielle.

Illégal. Au moment du Pacte, voté en 1999, la France était encore parmi les pionnières. En France, seuls les pays scandinaves et l'Irlande avaient alors instauré ce genre de contrat. Aujourd'hui, les pactes de ce type se sont multipliés et le mariage est ouvert dans plusieurs pays européens (lire page 9) sans parler du Canada ou de l'Amérique du Sud. En France, l'unique mariage gay, célébré par le maire Vert Noël Marrière à Bagin, en juin 2004 a été annulé par la justice française. «Il y a un décalage de sexes est bien en droit français une condition de mariage» a soutenu le tribunal de Bordeaux. Qui a aussi stipulé «l'évocation des mariés ou le respect d'un principe d'égalité pour conduire à une redéfinition du mariage, sorte d'évolution dans l'air du temps et nécessaire l'intervention du législateur lequel s'est bien gardé de toute initiative.

A gauche, les revendications d'égalité des droits ont fini par s'imposer. Au PS, Dominique Strauss-Kahn fut l'un des premiers témoins avec Jack Lang à dire publiquement, dans Libération, en 2004, qu'il était favorable au mariage et à l'adoption par des couples de même sexe. Depuis, tous les leaders lui ont emboîté le pas. Plus ou moins gay-friendly. Même Ségolène Royal qui trouvait le mariage de Bigles son pre-

POLITIQUE

homophobe en France, et non le nombre d'homosexuel-le-s qui portent plainte dans les services de police. Il s'agit là de deux notions bien distinctes, d'une part parce que bien évidemment des homosexuel-le-s déposent plainte pour des faits qui ne sont pas liés à leur homosexualité, et d'autre part parce que des hétérosexuel-le-s sont également parfois victimes d'agressions à caractère homophobe. Nous avons reçu des témoignages en ce sens.

Des engagements reniés

La ministre de la Santé, Roselyne Bachelot, avait exprimé en novembre 2007 son souhait que les gays puissent accéder au don du sang, confirmant un engagement pris par son prédécesseur, Xavier Bertrand, en juillet 2006, suite au groupe de travail réunissant les autorités et les associations concernées. Les homosexuels sont actuellement considérés comme un groupe à risque compte tenu de la prévalence des infections VIH, et donc interdits de don. Mais la ministre a finalement décidé de ne pas prendre en compte la notion de « pratiques à risque », communes aux hétérosexuels et aux homosexuels, et elle a annoncé dans *Libération* le 14 janvier 2009 qu'elle maintenait l'exclusion des gays. Nous détaillons dans les communiqués de presse du chapitre Santé les raisons de notre opposition à cette décision.

Une décision de justice européenne piétinée

En 1998, le Conseil général du Jura avait refusé l'agrément pour adopter à Emmanuelle B., invoquant son homosexualité. Emmanuelle B. s'est battue pendant 10 ans dans des procédures judiciaires, jusqu'à une victoire devant la Cour européenne des Droits de l'Homme, qui a condamné la France le 22 janvier 2008 pour discrimination fondée sur l'orientation sexuelle. Elle a alors déposé une nouvelle demande

d'agrément, qui lui a été à nouveau refusée en janvier 2009, le Conseil général invoquant des motifs en contradiction avec les avis favorables qui avaient été rendus suite aux enquêtes sociale et psychologique. Il s'agit donc bien d'une décision purement politique, une décision qui bafoue la justice européenne et témoigne, à nouveau, de l'homophobie de la droite départementale. Pourtant, le secrétaire d'Etat aux Affaires européennes, Jean-Pierre Jouyet, avait assuré⁴ : « *Nous avons pris acte de cette décision et nous en tirerons toutes les conséquences : la France doit garantir sans discrimination le droit de demander l'agrément en vue d'adopter* ». Il n'en a rien été, et le gouvernement n'a pas rappelé aux départements leur obligation de se conformer à l'arrêt de la Cour.

Notons également l'absence de réaction de l'UMP lors de l'annulation de la condamnation du député Vanneste (Cf. chapitre Justice). Il est vrai que ce parti lui avait accordé son « *soutien plein et entier* » aux élections municipales et cantonales, qu'il a perdues. Les réflexes du siècle passé de la droite conservatrice restent bien vivaces : cette droite qui refuse encore que des cérémonies de pacs soient célébrées dans les mairies (refus de la majorité UMP à Orléans le 30 janvier 2009), celle aussi qui assimile les homosexuels à des pédophiles : ainsi le sénateur Gérard Longuet s'est-il autorisé, devant le ministre de l'Education⁵, un parallèle scandaleux entre pédophilie et lutte contre l'homophobie en milieu scolaire.

Enfin, parmi les décisions lourdes de symboles, Nelly Olin, ancienne ministre déléguée à la Lutte contre la précarité et l'exclusion et ex-maire de Garges-les-Gonnesse, a été décorée de la Légion d'honneur en décembre 2008, alors même qu'elle est sous le coup d'une plainte pour dénonciation

⁴ Interview à *Têtu*, juillet-août 2008

⁵ Audition du ministre par la commission des finances du Sénat le 3 juillet 2008

calomnieuse. Sous son mandat, la mairie a en effet brisé la vie de Christophe Bridou, alors chef de la police municipale, en l'accusant de pédophilie peu de temps après que son homosexualité ait été connue (Cf. communiqué ci-dessous).

Mais également des initiatives positives

En réponse à des demandes répétées du mouvement LGBT, le gouvernement a cependant pris en 2008 quelques initiatives positives que nous avons saluées.

En recevant le 17 mai 2008 les associations engagées dans la lutte contre l'homophobie, Rama Yade, la secrétaire d'Etat aux Droits de l'Homme, a annoncé que le gouvernement français reconnaissait officiellement la Journée internationale contre l'homophobie (IDAHO⁶). SOS homophobie s'en félicite, il reste à voir de quelle manière cette journée sera déclinée dans l'agenda du gouvernement français le 17 mai 2009, et si cette reconnaissance donnera lieu à des déclarations officielles. Rama Yade s'est engagée⁷ à solliciter ses collègues « *de la Santé, des Affaires sociales, de la Culture et de l'Education nationale pour bâtir avec eux un programme de travail pour la prochaine Journée* ». La ministre a également annoncé que la France soutiendrait à l'ONU un appel à la dépénalisation de l'homosexualité dans le monde, appel initié par le fondateur de l'IDAHO, Louis-Georges Tin. La ministre a réuni 66 pays autour de cet appel et l'a défendu devant l'Assemblée générale de l'ONU le 18 décembre 2008. Ce texte a été combattu en particulier par des pays musulmans qui criminalisent l'homosexualité, ainsi que par le Vatican. Cette déclaration n'engage que ses signataires, mais c'est la première fois que la répression de l'homosexualité était débattue à l'ONU. Enfin, Mme Yade a annoncé que la France utiliserait ses contacts diplomatiques lorsque des homosexuel-le-s étranger-e-s sont emprisonné-e-s ou

menacé-e-s dans leur pays. Pour sa part, SOS homophobie a mis en place un réseau européen de soutien aux victimes LGBT (Cf. communiqué ci-dessous).

Les associations de lutte contre l'homophobie le réclament depuis des années : il est indispensable de mettre en place une politique de prévention de l'homophobie à l'école afin de sensibiliser l'ensemble de la jeunesse au respect de la différence d'orientation sexuelle. L'Inter-LGBT en avait fait le thème de la Marche des fiertés 2008, la Halde avait mis en place un groupe de travail⁸ sur le sujet (suite aux rejets de demandes d'agrément rectoral formulées par les associations), et le ministre de l'Education, également sensible à la sursuicidalité des jeunes homosexuels, a fini par reconnaître qu'il devait agir. C'est ainsi que la lutte contre l'homophobie est devenue l'un des objectifs officiels assignés par le ministère pour la rentrée 2008 (Cf. chapitre Milieu scolaire). Une décision importante que Xavier Darcos a expliquée dans la presse, de *Libération à Têtu*.

Soulignons également que le ministère de la Santé a décidé d'agir sur la question du suicide chez les jeunes homosexuel-le-s, à travers le plan « Santé des jeunes » initié en mars 2008 (Cf. chapitre Mal de vivre). Le concours de scénarios lancé dans ce cadre a connu un grand succès puisque 900 contributions ont été reçues, les films seront diffusés autour de la Journée contre l'homophobie 2009. Nous attendons la suite des mesures annoncées dans ce plan.

Par ailleurs, au rang des progrès symboliques, notons l'annonce par Roger Karoutchi de son homosexualité, en janvier 2009. C'est le premier coming-out d'un ministre en exercice, une annonce qui visait en fait à combler un déficit de

⁶ International Day Against Homophobia

⁷ Interview à *Têtu*, juillet-août 2008

⁸ Cf. Annexes pour les recommandations de la Halde

Police Le collectif opposé à la nouvelle base de données

Fichier Edvige : les points

Pour tourner en dérision l'« obsession sécuritaire » du ministère de l'Intérieur, le collectif Non à Edvige s'apprête à proposer à tous les citoyens de rédiger eux-mêmes leur fiche de police : il distribuera dans les semaines à venir de faux documents que chacun pourra remplir et adresser aux autorités. Constitué de 700 organisations qui vont de la Ligue des droits de l'homme à Force ouvrière en passant par la Confédération nationale du logement ou Sida Info Service, le collectif a déjà réuni plus de 110 000 signatures électroniques contre le fichage « systématique et généralisé, dès l'âge de 13 ans, des délinquants hypothétiques et des militants syndicaux, politiques, associatifs et religieux ».

Une continuité, selon la Place Beauvau. Pour le ministère de l'Intérieur, Edvige n'est pourtant qu'une simple « reprise » du fichier des renseignements généraux (RG) créé en 1991. Un fichier constitué de dossiers papier archivés dans les départements, mais géré par un logiciel central d'indexation : lorsqu'ils souhaitent consulter une fiche, les fonctionnaires du renseignement interrogent l'ordinateur, qui leur indique où se trouve le dossier papier qu'ils recherchent. A la suite de la réorganisation du renseignement, la Place Beauvau, qui a transféré le fichier des RG à la nouvelle direction centrale de la sécurité publique, a toiletté le décret de 1991.

Selon le ministère, l'essentiel des règles fixées en 1991 a été maintenu. Afin d'« informer le gouvernement et les représentants de l'Etat », les services de renseignement pourront ainsi continuer à fichier les personnalités politiques, économiques et syndicales et les simples militants : comme en 1991, toutes les personnes ayant « affilié, exercé ou exercant un mandat politique, syndical ou économique », ainsi que tous ceux qui, plus modestement, « jouent un rôle » politique, économique, social ou religieux significatif pourront figurer dans Edvige. Le parallèle s'arrête cependant là : avec Edvige, le ministère de l'Intérieur étend le champ du renseignement.



Le nombre de personnes concernées par le fichage augmente. Toutes les personnes « susceptibles de troubler l'ordre public » pourront désormais être fichées par Edvige, alors que le décret de 1991 ne mentionnait que celles qui avaient recouru à la violence ou qui lui apportaient un « soutien actif ». L'âge minimum requis pour le fichage de ces « futurs délinquants hypothétiques », comme les appelle la Ligue des droits de l'homme, a changé : alors que le fichier de 1991 ne recensait que les majeurs, celui de 2008 pourra s'intéresser aux jeunes dès l'âge de 13 ans.

Pour le ministère de l'Intérieur, cette extension du fichier est liée à l'augmentation de la délinquance juvénile : aujourd'hui, 20 % des mis en cause dans les procédures judiciaires sont des mineurs, souligne-t-il. « Nous sommes confrontés à des phénomènes de bande et à un développement des violences urbaines, affirme son porte-parole, Gérard Gachet. Edvige permettra de faire savoir à ces jeunes qu'ils sont fichés -

c'est un peu et "Attention, on t'a des parents qui ont droit chemin." »

Cet argument Commission ns et des libertés (C tion du 16 juin, au gouverneme lecte et de la li droit de changer assuré pour tous de demain », les

Les données sont plus non RG de 1991 per des données « gines raciales o politiques, philes, et l'apparte ajoute la santé ne pourrions fid sexualité de quel port avec sa

né...ées a déjà réuni plus de 110 000 signatures

s inquiétants pour les libertés



comme si on leur disait : 'à l'ail !' - et de convoquer sur tenter de les remettre sur le

nt n'a guère convaincu la ationale de l'informatique CNIL) : dans une délibéra- elle a - en vain - demandé ent d'« encadrer » cette col- imiter dans le temps. « Le r, le droit à l'oubli doit être s, y compris pour les citoyens sistait-elle en juillet.

s fichées par Edvige mbreuses. Le fichier des rmettait déjà de collecter sensibles » comme les ori- ph ethniques, les opinions losophiques ou religieu- nance syndicale. Edvige y et la vie sexuelle. « Nous fier la maladie et l'hom- l'que si elle est en rap- vie publique, affirme

M. Gachet. Il sera interdit, par exemple, de mentionner la vie sexuelle d'un élu qui n'évoque jamais publiquement son homosexualité. Il sera en revanche possible de rédiger une fiche sur le responsable d'un mouvement qui défend les droits des homosexuels ou sur une association de malades qui participe à des intrusions violentes dans les préfectures. » Le décret interdit en outre de sortir une liste de personnes à partir des données sensibles.

La CNIL a obtenu que les données concernant l'orientation sexuelle et la santé soient enregistrées de « manière exceptionnelle », mais elle estime cependant que cette collecte n'est pas assortie de garanties suffisantes. « La commission sera particulièrement vigilante sur ce point et utilisera son pouvoir de contrôle pour s'assurer du caractère pertinent, c'est-à-dire proportionné, de l'enregistrement de ces données », soulignait-elle en juillet.

Des vérifications encore limitées. Faute de moyens, la CNIL, qui peut

demande à tout moment la communication d'un fichier ou l'accès à un programme informatique, n'a pu contrôler qu'une seule fois le fichier des renseignements généraux de 1991. En 1998-1999, elle a ainsi effectué des vérifications sur le logiciel informatique central mais aussi sur un échantillon de dossiers papier : les équipes de la commission se sont rendues dans trois directions départementales et trois directions régionales des renseignements généraux.

Depuis 1999, les équipes de contrôle de la CNIL ont été renforcées. « En deux ans, les effectifs ont été multipliés par deux, ce qui porte désormais le nombre de contrôleurs à dix, précise son secrétaire général, Yann Padova. Avant 2004, nous réalisions une douzaine de contrôles par an, en 2007, nous en avons recensé 167. Ce n'est pas encore suffisant, bien sûr, mais cela devrait nous permettre de faire un jour du contrôle l'un des axes prioritaires de notre action. » ■

ANNE CHEMIN

notoriété dans la campagne électorale pour la région Ile-de-France, face à la ministre Valérie Pécresse. Celle-ci s'était permis de déclarer que ce qui la distinguait de M. Karoutchi était le fait d'être « *mariée et mère de 3 enfants* », une manière particulièrement inélégante et consternante d'outier un homosexuel, en surfant sur l'homophobie présumée de l'électorat pour espérer le séduire. Mais nous sommes en 2009 et un sondage⁹ indique que 75% des Français-e-s sont prêt-e-s à voter pour un candidat homosexuel à la présidence de la République...

Des progrès notables ont donc été initiés dans la lutte contre l'homophobie, mais le gouvernement et l'UMP refusent de reconnaître que l'inégalité des droits nourrit l'homophobie sociale ambiante. La lutte contre l'homophobie se doit d'être cohérente pour être efficace, elle ne s'accommode pas non plus de ces dérapages qui décrédibilisent des

Quant à M. Karoutchi, son coming-out n'est qu'une avancée symbolique dans la mesure où il refuse de prendre position¹⁰ sur des sujets tels que l'adoption par les couples homosexuels ou les propos de Christian Vanneste...

Enfin, nous tenons à saluer le rôle joué par la Halde, qui s'est engagée avec détermination notamment sur la discrimination des couples pacés et la lutte contre l'homophobie à l'école.

⁹ Sondage CSA pour VSD, janvier 2009

¹⁰ L'Optimum, février 2009

engagements présentés comme sincères.

L'année 2009 s'annonce riche en débats sur l'homosexualité, avec la décision d'instituer un statut du tiers (beau-parent) applicable aux couples homosexuels. Les premières réactions de la droite homophobe font craindre la répétition, 10 ans plus tard, des dérapages des débats sur le pacs...

COMMUNIQUÉ DU 6 MARS 2008

Elections : les villes et conseils généraux peuvent et doivent agir contre l'homophobie

Les témoignages reçus chaque année par SOS homophobie montrent que l'homophobie est un problème de société qui touche l'ensemble du territoire, les villes comme les campagnes, tous les départements, la métropole comme les DOM-TOM. A la veille des élections municipales et cantonales, SOS homophobie appelle les futurs élus municipaux et départementaux à se donner les moyens de lutter contre l'homophobie.

Que peuvent faire les municipalités ?

- lancer des campagnes d'affichage appelant au respect des différences, comme à Toulouse.
- soutenir financièrement les centres lesbiens, gays, bi et trans et les associations de lutte contre l'homophobie, comme à Paris, Saintes, Tours et Montpellier entre autres.
- diffuser les coordonnées des associations de lutte contre l'homophobie dans les bulletins municipaux.

Que peuvent faire les départements ?

- former et sensibiliser les travailleurs et animateurs sociaux, comme en Seine-Saint-Denis
- initier et soutenir des actions préventives dans les lycées et collèges, en partenariat avec les associations, comme s'y engage notamment la liste PS à Paris.

De Tourcoing à Puteaux en passant par Le Vaclin (Martinique), l'association espère que les électeurs ne cautionneront pas des candidat-e-s qui se sont illustré-e-s par leur mépris des homosexuel-le-s.

COMMUNIQUÉ DU 29 AVRIL 2008

Après le fichage des homos, la déchéance de la nationalité !

Alors qu'approche la Journée mondiale contre l'homophobie, le 17 mai, le gouvernement français se fait remarquer par des mesures particulièrement hostiles aux homosexuel-le-s.

Il y a quelques mois le ministère des Affaires étrangères demandait aux consulats de refuser les pacs binationaux dans certains pays, il y a quinze jours on apprenait que le ministère de l'Intérieur testait un logiciel permettant un fichage des homosexuel-le-s, et le journal Têtu révèle aujourd'hui qu'un homosexuel français a été déchu de la nationalité française lorsqu'il a demandé la double nationalité hollandaise, alors qu'il s'est marié avec un homme aux Pays-Bas! Une convention entre les deux pays prévoit que seules les personnes mariées peuvent se voir accorder la double nationalité. Le mariage homosexuel est reconnu aux Pays-Bas, mais le ministère français considère cet homme comme célibataire.

SOS homophobie est scandalisée par cette décision particulièrement humiliante et symboliquement inexcusable, et demande au gouvernement de réintégrer immédiatement cet homme dans la nationalité française.

Fiché-e-s, déchu-e-s de leur nationalité, quelle est la prochaine étape pour les homosexuel-le-s français-e-s? A l'occasion de la Journée mondiale contre l'homophobie, le gouvernement français n'a-t-il donc pas de message plus humain à adresser aux homosexuel-le-s?

COMMUNIQUÉ DU 11 OCTOBRE 2008

SOS homophobie sera vigilante au sein du groupe de travail sur les fichiers de police et gendarmerie

La ministre de l'intérieur a chargé Alain Bauer, Président du conseil d'orientation de l'observatoire national de la délinquance, de réunir les membres du groupe de travail sur les fichiers de police qui avait été mis en place par Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'intérieur en juin 2006.

Les missions de ce groupe de travail seraient élargies à l'examen des conditions de mise en œuvre et d'exploitation des fichiers de police judiciaire et de police administrative gérés par les services du ministère de l'intérieur et par la gendarmerie nationale.

SOS homophobie a été invitée à participer à ce groupe de travail dont la première réunion se tiendra le 13 octobre au ministère de l'intérieur.

SOS homophobie, après avoir combattu l'enregistrement de l'orientation sexuelle des citoyens dans le fichier EDVIGE, restera vigilante quant aux informations relatives à la vie privée susceptibles d'être enregistrées dans ces fichiers.

COMMUNIQUÉ DU 20 NOVEMBRE 2008

SOS homophobie se réjouit du retrait officiel du fichier policier Edvige

Un décret du ministre de l'intérieur daté de mercredi et paru au JO aujourd'hui jeudi 20 novembre officialise le retrait du fichier policier controversé Edvige, annoncé en septembre par le gouvernement.

SOS homophobie qui est, depuis le 13 octobre, membre du groupe hebdomadaire de travail sur les fichiers de police et de gendarmerie, réuni par le Ministère de l'Intérieur, y a soutenu le projet de retrait.

La nouvelle version du fichier, baptisée EDVIRSP (pour "exploitation documentation et valorisation de l'information relative à la sécurité publique"), exclut désormais le recueil de données controversées, notamment l'orientation sexuelle..

Le décret créant ce nouveau fichier est actuellement soumis à l'avis de la Commission natio-

nale de l'informatique et des libertés (Cnil), puis devra être soumis au Conseil d'Etat. SOS homophobie restera vigilante à ce sujet.

COMMUNIQUÉ DU 5 DÉCEMBRE 2008

Nelly Olin brise la vie d'un gay et ... se voit décorée de la légion d'honneur !

Le 11 septembre 2001, la vie de Christophe Bridou, chef de la police municipale de Garges-Lès-Gonesse, a basculé. Accusé par madame Nelly OLIN, sénateur-maire de la ville, d'escroquerie, de détournements de fonds et de vols. Se sont ajoutées, par plaintes pénales, des accusations de recel d'images à caractère pédophile.

L'homosexualité de Christophe ayant été révélée peu de temps avant : ceci explique sans doute cela.

Le cas de Christophe nous semble tout à fait emblématique de l'homophobie au travail qui fait l'objet, chaque année, de plus de 150 appels à notre association : en général, les propos sont tenus sans témoins et l'amalgame homosexualité / pédophilie est presque systématiquement utilisé pour stigmatiser ou harceler.

Révoqué et radié des cadres de la fonction publique, Christophe Bridou a toujours clamé son innocence. Il aura pourtant fallu six ans de mise en examen et de contrôle judiciaire pour que la justice rende une ordonnance de non-lieu disculpant totalement Christophe Bridou de tous les faits dont il était accusé.

Pour autant, la vie de Christophe Bridou a été réduite à néant, considéré comme coupable avant même que l'enquête commence : licencié sans assurance chômage, déchu de ses droits élémentaires de fonctionnaire, interdit de contact avec ses enfants...

Le 20 juillet 2007, le tribunal de grande instance de Pontoise lave de tout soupçon Christophe.

Il dépose plainte pour dénonciation calomnieuse le 28 août 2007 contre Nelly Olin qui, en tant que maire de Garges-Lès-Gonesse avait auparavant porté plainte contre lui.

Depuis, aucune suite... L'instruction se prolonge bien au delà des délais normaux : attente habituelle pour Christophe.

Les enfants de Christophe Bridou déposeront plainte contre Nelly Olin, le lundi 8 décembre 2008 pour demander réparation de l'accusation calomnieuse qui les a privés de la présence de leur père pendant plusieurs années.

Toute cette affaire a brisé une famille, une vie, une carrière.

Le tribunal administratif de Pontoise a, cet été, refusé, contre toute attente et malgré les réquisitions du Commissaire du gouvernement, sa demande de réintégration dans ses fonctions policières l'obligeant à faire appel.

Nelly Olin ex-ministre déléguée à la lutte contre la précarité et l'exclusion et ex sénateur-maire UMP de Garges-lès-Gonesse, a donné une interview au journal Le Parisien du 20 octobre 2008 indiquant qu'elle vivait pleinement sa retraite à quelques kilomètres du Val-d'Oise, dans

les Yvelines. « *Depuis un an, j'ai séjourné à Prague, Londres, Miami, New York. J'ai aussi traversé le Portugal et passé plusieurs semaines en Sardaigne, où j'ai de la famille et des amis. Dans les semaines à venir, je pars à Venise, puis je retourne en Floride et en Sardaigne* ».

Dans le livre "Calomnie", retraçant son calvaire, Christophe Bridou relate : « *Désormais, une nouvelle vie commence. Je suis SDF. Un homme de l'ombre parmi tant d'autres (...) cela va durer deux ans. De juin 2003 à septembre 2005, je vis au jour le jour. Sans toi ni perspective sérieuse* ».

Nelly Ollin a été décorée de la légion d'honneur le 4 décembre 2008.

La loi portant la création d'une légion d'honneur du 29 Floréal an X définit qu'elle récompensera : « les citoyens qui, par leur savoir, leurs talents, leurs vertus, ont contribué à établir ou à défendre les principes de la République, ou fait aimer et respecter la justice ou l'administration publique ».

SOS homophobie s'interroge sur la pertinence de décorer une élue de la République, pourtant sous le coup de plainte pour dénonciation calomnieuse pour pédophilie d'un homosexuel. Qu'elle ait été ministre de la lutte contre la précarité serait il suffisant pour oublier que sa plainte infondée a conduit à condamner un citoyen à l'exclusion ?

Quelle image donne t'on de la République vis à vis des homosexuels, hommes et femmes, et de tous les citoyens, si l'on octroie cette récompense avant que la justice ne rende son avis ? Un comité de soutien à Christophe Bridou a été créé sous l'égide de SOS homophobie. La réunion publique et presse de lancement se tiendra :

Lundi 8 Décembre 2008 à 19 heures

À La Maison des Metallos

94 rue Jean-Pierre TIMBAULT Métro : Couronnes 75011 Paris

Si vous voulez soutenir Christophe, envoyez un mail à l'adresse suivante : soutien.bridou@sos-homophobie.org

Nous demandons simplement à ce que justice soit faite avant que l'on ne récompense les accusés.

Christophe Bridou doit être réintégré et mérite des excuses.

COMMUNIQUÉ DU 10 DÉCEMBRE 2008

Droit de réponse

Copie d'une demande de droit de réponse envoyée au journal Le Monde ce jour.

"Dans un article daté du 9 décembre 2008, le Monde relate les travaux de la commission Bauer, réunie une dernière fois le 8 décembre dernier, sur les fichiers utilisés par la police. D'après cet article, SOS homophobie aurait proposé d'utiliser une grille chromatique selon la couleur de la peau, que cette idée aurait provoqué un tollé et que le ministère de l'inté-

rieur aurait fait savoir qu'il ne la retiendrait pas.

Cette information est inexacte.

En réalité, un débat s'est instauré sur la fiabilité et les risques de dérive de l'actuelle classification par types ethno-raciaux (méditerranéen, africain, maghrébin, asiatique, etc.), nomenclature sur laquelle la CNIL avait déjà émis le 16 mai 2007 de fortes réserves. A l'occasion de la discussion, et pour tenir compte de ces réserves, SOS homophobie et d'autres participants du groupe ont évoqué une classification par gamme chromatique, plus objective, et donc moins sujette à de regrettables assimilations.

Cette évocation ne constitue nullement une proposition de SOS homophobie sur ce sujet. Aucun tollé n'a pu en conséquence être provoqué.

Par, ailleurs, le rapport définitif n'était pas encore finalisé lundi et ne sera transmis officiellement aux ministères et institutions concernés qu'au cours de cette semaine. Il était donc, lundi dernier très prématuré de citer leur positions sur un rapport non encore officiellement transmis, tout au plus les avis des représentants de ces institutions présents dans le groupe de travail.

Il sera rappelé à toutes fins utiles que l'unique proposition, au sens strict du terme, apportée par SOS homophobie au rapport de ce groupe de travail portait sur le caractère peu fiable et potentiellement stigmatisant de critères portant sur la vie ou l'orientation sexuelle.

COMMUNIQUÉ DU 12 DÉCEMBRE 2008

SOS homophobie crée un réseau européen d'aide aux victimes LGBT

SOS homophobie organise à Paris, du 12 au 14 décembre 2008, un séminaire de travail qui réunira 22 structures internationales impliquées dans l'aide aux victimes d'agressions ou de discriminations en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre.

Ce séminaire se veut l'acte fondateur d'un réseau actif en matière de partage de bonnes pratiques, de coopération et de cohérence des données recueillies.

Des ateliers sur des sujets tels que l'aide aux victimes, la collaboration des associations LGBT avec la police ou sur la collecte et l'utilisation des données aux niveaux national ou international seront à l'ordre du jour.

A partir de 2009, les participant-e-s à ce séminaire ont d'ores et déjà formé la résolution d'inscrire dans la durée les activités du réseau ainsi créés.

17 pays seront représentés : le Royaume Uni, la Pologne, la Hongrie, l'Allemagne, les USA, la Slovénie, l'Italie, l'Irlande, la Suisse, l'Ukraine, l'Espagne, le Portugal, la Georgie, les Pays-Bas, la Suède, la Belgique et la France.

Un soutien fort à ce projet est apporté par l'ILGA Europe (International Lesbian and Gay Association).

Seront aussi présentes des administrations et structures gouvernementales telles que le Ministère de l'Éducation des Pays Bas (en charge des politiques d'égalité), le Commis-

sariat aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe et la Halde.

Cet événement a reçu le parrainage des Ministères des Affaires Étrangères et de la Justice, ainsi que de la Mairie du 3^e arrondissement, d'IBM et de l'OREAL.

COMMUNIQUÉ DU 16 DÉCEMBRE 2008

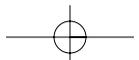
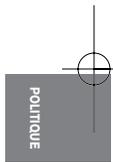
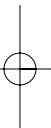
Nations Unies : Vers une dépénalisation universelle de l'homosexualité

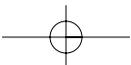
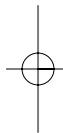
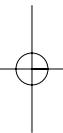
Le Comité IDAHO qui a lancé en 2006 la campagne « Pour une dépénalisation universelle de l'homosexualité » se réjouit de la Déclaration historique qui sera lue à ce sujet le 18 décembre à l'Assemblée Générale des Nations Unies, et vous invite à une conférence de presse en compagnie de la Ligue des Droits de l'Homme et de SOS homophobie. A cette occasion seront présentés au public le texte officiel de la Déclaration, la liste des pays signataires, les oppositions (celle du Vatican notamment), les enjeux du texte, l'histoire de la campagne et surtout les perspectives d'avenir.

Le 17 mai 2006, à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre l'homophobie, le Comité IDAHO a lancé une campagne « pour une dépénalisation universelle de l'homosexualité », et publié la liste des signataires, parmi lesquels figurent des prix Nobel (Desmond Tutu, Elfriede Jelinek, José Saramago, Dario Fo, Amartya Sen), des artistes de renom (Meryl Streep, Victoria Abril, Cyndi Lauper, Elton John, David Bowie, etc.), des intellectuels (Judith Butler, Noam Chomski, Bernard-Henri Lévy, etc.), des associations comme l'ILGA, Aids International, la FIDH, la LDH, SOS Homophobie, etc. De fait, aujourd'hui encore, l'homosexualité est considérée comme un crime dans plus de 80 pays à travers le monde, et elle est passible de la peine de mort dans près de 10 pays.

Le 17 mai 2008, le gouvernement français a annoncé d'une part que la France reconnaissait officiellement la Journée mondiale de lutte contre l'homophobie, et d'autre part, qu'il porterait cet appel au niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le texte sera donc lu à New York le 18 décembre prochain, avec le soutien de plus de 60 Etats issus des cinq continents, qui inscrivent ainsi clairement l'orientation sexuelle et l'identité de genre au cœur même des droits de l'Homme. Il s'agit là d'une première historique.

Nous vous invitons donc à une conférence de presse sur ce sujet. Rendez-vous au siège de la LDH, au 138 rue Marcadet, le 19 décembre 2008, à 14h30, salle Alfred Dreyfus, avec Louis-Georges Tin (président du Comité IDAHO), Jean-Pierre Dubois (président de la LDH) et Jacques Lizé (président de SOS homophobie).





Chapitre 12

Presse

Une évolution encourageante

Comment la presse écrite rend-elle compte de l'actualité et des débats autour de l'homosexualité, de l'homophobie, des droits des homosexuel-le-s ?

Donne-t-elle à ses lecteurs des clés pour comprendre les enjeux de ces questions de société ou essaie-t-elle d'orienter leur opinion ? S'en tient-elle à des éléments factuels ou alimente-t-elle la réflexion ? Pour répondre à ces questions, nous avons suivi de mars 2008 à février 2009 les principaux quotidiens et hebdomadaires nationaux : *20 minutes*, *Le Monde*, *Le Parisien*, *Libération*, *Le nouvel Observateur*, *Le Point*, *Marianne* et *L'Express*¹.

Les quotidiens

20 minutes, à l'heure gay et lesbienne

Cette année encore, notre palme d'or revient sans conteste à *20 minutes*. Nouvelle rédactrice en chef du quotidien gratuit, Corinne Sorin expose ainsi sa vision² : offrir une information « *totalemment en lien avec la société* », et que « *20 minutes joue son rôle d'entreprise citoyenne* ». Avec un record de 70 articles et brèves liés à l'homosexualité dans l'édition parisienne en 2008, le journal a été à la hauteur de ses ambitions. *20 minutes* embrasse toutes les thématiques LGBT, et fait constamment preuve de son ouverture d'esprit.

Qui eût cru en effet qu'un quotidien gratuit, genre souvent présenté comme le fast-food de la presse par les autres médias, puisse ainsi être à la pointe sur ces sujets ? Même si ce n'est le plus souvent que sous forme de brèves, *20 minutes* offre un panorama quasi-complet de l'actualité LGBT, et semble ignorer le voile de pudibonderie que jettent certains médias sur les problématiques homosexuelles. On trouve même régulièrement dans les pages du quotidien des articles évoquant le lesbianisme. Par exemple, *20 minutes* a publié les grandes lignes de l'enquête de l'Inserm sur la sexualité des Françaises³, laquelle enquête révèle qu'elles sont de plus en plus nombreuses à avoir des rapports homosexuels. Le quotidien a assuré un suivi sans faille de l'actualité relative à l'homoparentalité (décisions de justice, programmes TV⁴...), et fait montre à chaque fois d'une ouverture d'esprit exemplaire. C'est le seul quotidien à avoir fait sa une⁵ sur l'annulation de la condamnation du député UMP Vanneste. De même, l'article sur les interventions réalisées par SOS homophobie dans les collèges était-il annoncé en une, avec une photo. D'une manière générale, *20 minutes* informe sur toutes les initiatives de lutte contre les discriminations

¹ Nous regrettons de ne pas avoir été en mesure de suivre *Le Figaro* cette année.

² *20 minutes*, 2 février 2009

³ *20 minutes*, 7 mars 2008

⁴ *20 minutes*, 21 mai 2008 entre autres

⁵ *20 minutes*, 13 novembre 2008

et celles de la Halde, avec également un supplément annuel spécial Diversité⁶.

L'autre point fort de *20 minutes* est que son traitement des thématiques LGBT ne se limite pas au côté sensationnel ou catastrophique, alors que certains journaux s'en tiennent aux agressions homophobes les plus graves et présentent les homosexuel-le-s comme une population marginalisée. Le quotidien est ainsi le seul média généraliste à annoncer régulièrement des rendez-vous culturels LGBT (festivals⁷, sorties cinéma ...).

Ainsi, alors que le silence d'une partie des médias sur nombre de thématiques LGBT est assourdissant, *20 minutes* banalise complètement le sujet et le traite à l'égal des autres. Nous sommes au-delà d'une « *discrimination positive* », il s'agit tout simplement d'intégration réussie. Nous saluons *20 minutes* pour ce travail, et l'encourageons à persévérer. Seul bémol : la Journée internationale contre l'homophobie a été oubliée. Notons enfin que, face à la violence homophobe de certaines réactions, le site Internet du journal a dû se résoudre à suspendre la possibilité pour les lecteurs de réagir aux articles abordant l'homosexualité.

Le Monde, les éléments pour comprendre

Cette année encore, le « *quotidien français de référence* » s'est attaché à publier des informations et éléments de réflexion sur l'ensemble des thématiques LGBT, en France et à l'étranger.

Le Monde observe l'attitude des tribunaux et des pouvoirs publics face à l'homoparentalité, l'adoption, la validité des mariages de gays étrangers vivant en France, en notant parfois la persistance de certains blocages, en dépit des décisions de justice européennes.

De même, le quotidien évoque la question des réfugié-e-s homosexuel-le-s en France⁸, en regrettant « *le flou et l'arbitraire* » qui règnent

lors des prises de décision, « *malgré une jurisprudence abondante* ». Lors de la polémique autour du fichier Edvige, le journal rappelle les dangers pour les libertés publiques, en particulier à propos des données concernant l'orientation sexuelle⁹, et donne la parole au président de l'association Aides, ainsi qu'au porte-parole de l'Inter-LGBT.

C'est sans doute lorsqu'il est question d'homophobie et d'éducation que les positions progressistes du *Monde* sont les plus claires. La Journée mondiale contre l'homophobie donne l'occasion d'un « grand entretien »¹⁰ avec le juriste Daniel Borrillo, qui dénonce « *l'absence d'une véritable politique de prévention de l'homophobie à l'école et dans la formation des policiers ou des magistrats* » et « *le refus de l'homoparentalité et du mariage entre couples du même sexe* ». *Le Monde* observe que l'éducation est la clé de la lutte contre l'homophobie, ce qui donne lieu à un reportage particulièrement instructif sur les interventions du MAG (Mouvement d'Affirmation des jeunes Gays Lesbiennes Bi et Trans) en milieu scolaire¹¹ et à une analyse des facteurs qui rendent les enfants homophobes¹². Signalons également la parution d'un article très fouillé sur les discriminations subies par les homosexuels dans le monde du travail¹³, qui pointe l'inaction des entreprises et des syndicats.

Daniel Borrillo signe, à l'occasion de la Marche des Fiertés, une tribune¹⁴ dénonçant « *l'attitude du pouvoir à l'égard des homosexuels (...) qui entretient une exception française* ». Ce texte, cosigné par Eric Fassin, Noël Mamère et l'avocate Caroline Mécaray, provoque une réponse courroucée de la secrétaire d'Etat aux Droits de l'Homme, qui défend le bilan du gouvernement

⁶ *20 minutes*, mars 2008

⁷ *20 minutes*, 25 avril 2008 entre autres

⁸ *Le Monde*, 20 juin 2008

⁹ *Le Monde*, 3 et 7 septembre 2008

¹⁰ *Le Monde*, 18 mai 2008

¹¹ *Le Monde*, 28 juin 2008

¹² *Le Monde*, 1^{er} octobre 2008

¹³ *Le Monde*, 8 avril 2008

¹⁴ *Le Monde*, 28 juin 2008

en matière de lutte contre l'homophobie¹⁵. La polémique resurgit en fin d'année, lors de l'acquittement de Christian Vanneste par la Cour de cassation. En effet, les mêmes auteurs signent un réquisitoire contre le député et son parti¹⁶, « *qui n'a pas un mot pour [le] désavouer* », et suggèrent à Rama Yade de « *se mobiliser contre l'homophobie non seulement à l'étranger mais aussi en France* ». *Le Monde* se fait également l'écho des réactions négatives provoquées par cette décision dans le monde associatif et politique.

Enfin, l'évolution des esprits face à l'homosexualité est illustrée par un reportage du *Monde 2* sur le coming-out d'un footballeur amateur vivant dans un village du Nord de la France, lequel mobilise les habitants contre l'homophobie¹⁷.

Par ailleurs, *Le Monde* a suivi l'évolution des droits de LGBT à l'étranger, en particulier les péripéties du mariage homosexuel en Californie. A l'occasion du débat à l'ONU sur la dépénalisation de l'homosexualité, le journal a proposé un entretien sur l'homophobie dans le monde avec le fondateur de la Journée mondiale, Louis-Georges Tin.

Même s'il n'est sans doute pas aussi ouvertement engagé que *Libération*, il est certain que *Le Monde* participe au combat contre l'homophobie et qu'il contribue à une évolution positive des esprits. Mais ce jugement doit être nuancé lorsque l'on découvre les réactions parfois violemment homophobes de certains abonnés du courrier des lecteurs, sur le site Internet en particulier...

Le Parisien, aide à «Vivre Mieux»

En 2008-2009, le journal a confirmé qu'il avait définitivement dépassé la seule rubrique des faits divers, qui a fait sa notoriété, pour disséquer les questions homosexuelles jusque dans leur dimension politique. Il couvre les « grandes affaires » avec témoignages et analyses d'experts et d'associations. Outre la très suivie affaire

Vanneste¹⁸, le journal aborde régulièrement la thématique LGBT. On retrouve dans les pages politiques entre autres le soutien de Fadela Amara à l'adoption par les couples homosexuels¹⁹, le coming-out de Roger Karoutchi²⁰ ou l'homosexualité de Bertrand Delanoë²¹. *Le Parisien* a été le premier média généraliste à interviewer Frédéric Minvielle, qui avait été déchu de la nationalité française, initiant ainsi la grande médiatisation de cette affaire. A l'occasion de la Journée mondiale contre l'homophobie, axée en 2008 sur la lesbophobie, le journal a certes interviewé une lesbienne mais sur un quart de page seulement.

Dans les dossiers et enquêtes traités dans le cahier central par le journal, les homosexuel-le-s et les problématiques d'homophobie sont généralement intégrés : le dossier consacré à la venue du Pape à Paris accueille ainsi le témoignage d'un homo/catho/papa sans langue de bois²², et la grande enquête « *Qu'attendez-vous de votre futur maire ?* » donne la parole, entre autres, à la patronne d'un bar gay qui intervient sur des thèmes généraux, citoyens²³. Le cahier central de Paris met en évidence toute l'actualité LGBT. Les pages culturelles sont toujours *gay-friendly*. La chanteuse Juliette y est directement interrogée sur son homosexualité²⁴, tout comme Josée Dayan à l'occasion de la diffusion de son documentaire sur les transsexuels²⁵. Les nouveaux personnages homosexuels de *Plus belle la vie* et *Clara Sheller* donnent l'occasion d'aborder la tolérance et l'intégration.

La palme revient à la rubrique *Mieux Vivre*, qui aborde de nombreux thèmes : des papiers bien documentés sur les discriminations homo-

¹⁵ *Le Monde*, 3 juillet 2008

¹⁶ *Le Monde*, 20 novembre 2008

¹⁷ *Le Monde 2*, 31 mai 2008

¹⁸ *Le Parisien*, 13 novembre 2008

¹⁹ *Le Parisien*, 19 avril 2008

²⁰ *Le Parisien*, 24 janvier 2009

²¹ *Le Parisien*, 21 mai 2008

²² *Le Parisien*, 12 septembre 2008

²³ *Le Parisien*, 5 mars 2008

²⁴ *Le Parisien*, 3 avril 2008

²⁵ *Le Parisien*, 27 avril 2008

phobes à l'école²⁶ (la journaliste a accompagné une association lors d'une intervention dans un lycée) comme au travail, suite au rapport de la Halde²⁷, ainsi que sur l'homoparentalité²⁸, les évolutions du pacs, ou encore une enquête sur la sexualité des Françaises montrant que le fantasme de l'amour avec « *une autre femme* » est fréquemment cité.

Les évolutions positives à l'étranger sont citées en exemple, les failles françaises relevées. Nous nous étonnons dès lors que l'homosexualité n'ait pas été abordée dans les dossiers sur la sexualité des ados et *L'adoption de plus en plus difficile*. Et que penser du titre de la page consacrée à la Marche des fiertés²⁹ : *Toutes et tous à la fête... Derrière eux !* Humour ou peur de s'engager ?

Comme l'année dernière, l'approche du *Parisien* sur les questions liées à l'homosexualité nous paraît globalement encourageante.

Libération, libérateur de parole!

Événements, France, Actualité, Société, Justice, Rebonds, Grand Angle, Politiques, Monde, Portraits, Livres, Vous, Week-end, et même Sport, les thématiques autour de l'homosexualité, et la dénonciation de l'homophobie se sont immiscées dans l'ensemble des rubriques de *Libération*, tout au long de l'année. Suivant l'évolution du quotidien, ces thématiques se sont également retrouvées dans sa version digitale sur son site sous différentes formes (blogs, Libélabo, Libévilles, chats...).

A l'occasion de la Journée internationale contre l'homophobie, le quotidien a choisi de mettre la lesbophobie en une³⁰ lors de la sortie de l'enquête de la commission lesbophobie de SOS homophobie, offrant à la lutte contre cette forme d'homophobie une visibilité sans précédent !

Il a ensuite accompagné de façon militante l'ensemble des actualités de l'année et les combats LGBT, dont certains, sinon, sont peu ou pas médiatisés : l'éducation, à travers une rubrique

récurrente durant la semaine de la Marche des Fiertés³¹ et notamment une interview du ministre de l'Éducation nationale qui dénonçait alors « *l'omerta toujours présente* » sur le sujet ; le fichier Edvige, en une le 4 septembre, les affaires Minvielle³² (cf. Politique) et Vanneste³³ ; l'homophobie au travail à travers l'étude de la Halde³⁴, mais également le quotidien de victimes³⁵ ; les décisions de justice autour de l'adoption ; les dérives racistes et homophobes dans le football³⁷, l'homophobie en prison³⁸ dans un article émouvant sur le suicide d'un prisonnier qui ne supportait plus les coups et les injures dont il était victime ; le discours teinté d'homophobie des religions³⁹ ; les problématiques de santé, le sida en particulier⁴⁰ et les agressions⁴¹. Le quotidien met également à l'honneur des personnages militants, dressant par exemple le portrait de Louis-George Tin en 4^e de couverture le 28 novembre, dont le blog, l'Observatoire de l'hétérosexualité, est par ailleurs hébergé sous *liberation.fr* (tout comme celui d'Alain Piriou, ancien porte parole de l'Inter-LGBT), mais également des associations, comme dans cet article sur le Refuge⁴², association montpelliéraine d'accueil des jeunes mis à la porte de chez eux par des parents homophobes.

Les prises de position du journal sont claires et politisées : il dénonce les inégalités de droit, le retard français en matière de législation, sur le mariage et l'adoption notamment, et s'inquiète

²⁶ *Le Parisien*, 30 mars 2008

²⁷ *Le Parisien*, 7 mars 2008

²⁸ *Le Parisien*, 14 février 2009

²⁹ *Le Parisien*, 28 juin 2008

³⁰ *Libération* du 16 mai 2008

³¹ *Libération* des 23, 24, 25, 26, 27 et 28 juin 2008

³² *Libération* du 1^{er} et 2 mai 2008

³³ *Libération* du 12 septembre 2008, *Libéville* du 12 novembre 2008

³⁴ *Libération* du 6 mars 2008

³⁵ *Libération* du 6 juin 2008, du 18 mars 2008

³⁶ *Libération* des 3 et 4 février 2009

³⁷ *Libération* des 24 mars 2008, 2 et 5 avril 2008

³⁸ *Libération* du 20 mai 2008

³⁹ *Libération* 30 juin 2008

⁴⁰ *Libération* du 4 août 2008

⁴¹ *Libération* des 5 et 6 mars 2008

⁴² *Libération* du 14 mai 2008

Comment peut-on être hétérosexuel ?

Louis-Georges Tin inscrit les identités sexuelles dans l'histoire

Cherche-t-on aujourd'hui une vision morale de la courtoisie, et voilà qu'on évoque une armée chevaleresque. Sans même sentir que cette référence sémantique masque un mythe dont la résolution prit près d'un demi-millénaire. Pour mesurer l'abîme qui sépare le code de la chevalerie féodale de celui des codes d'amour, il n'est meilleure mesure que la littérature.

C'est ce qu'a pensé Louis-Georges Tin quand il s'est attaqué à un ambitieux défi : rétablir l'historicité de la question du « genre », longtemps retirée du Temps au nom du principe de Nature. On se souvient que l'universitaire, par ailleurs poète-parole du Conseil représentatif des associations locales (CRAN), a dirigé un pionnier Dictionnaire de l'homosexualité (PUF, 2003). Le voilà aujourd'hui qui interroge la littérature classique française, des chansons de geste au théâtre de Corneille, comme le discours de l'Église puis des médiations, pour comprendre l'émergence dans l'Occident du XII^e siècle du couple homme-femme qui fonde la culture hétérosexuelle. C'est là un véritable séisme dans une société où le pouvoir est confié par la sphère masculine, et d'abord celle des seigneurs (ceux qui prient) et des bellarmes (ceux qui combattent), selon la

partition de Georges Durand. Mais les historiens l'ont longtemps déglacé, jusqu'à ce qu'ils inventent, sous les auspices de Georges Duby notamment, l'histoire des femmes, puis celle du genre.

Comment passe-t-on d'un monde où le duel de Roland et Olivier, proues mythiques de la geste de Charlemagne, tourne au duel, uni dans la mort à Roncevaux, à une société courtoise ? Celle où il n'est plus besoin de philèbe pour déterminer Tristan de l'amour de son oncle, le roi Marc, comme chez Bérault, quand les successeurs du poète choisissent l'occlusion amoureuse comme substitut à l'incantation belléquoise et la quête religieuse, qui nourrissent jusqu'à la chanson de geste et le roman de chevalerie...

Vénération excessive

Plus besoin de maléfice quand la « nature » explique le retournement de la visée. En outre, la femme est bientôt prise au piège d'une vénération excessive qui épingle chaque manquement comme démoniaque. Car si les hommes s'osent refuser le nouveau modèle – trop proches des femmes, ils s'affaiblissent, trop à l'écart, ils passent pour sodomites –, les clercs comme les médecins plus tard combattent ce culte de l'amour qui inquiète les derniers tenants d'une culture homosociale.

Si la cause est aujourd'hui entendue, l'histoire de ce long débat mérite d'être faite. Et l'on saluera les intelligentes réflexions du procès des Toulpiers comme de la

L'invention de la culture hétérosexuelle

de Louis-Georges Tin

Ed. Autrement, « Histoire(s)/ sans-et-avec-genres », 208 p., 20 €

légende noire d'Henri III que Tin livre au fil de sa démonstration. Dans un monde où tout, chansons populaires et clichés publicitaires, romans de gare et presse people, célèbre le couple homme-femme, peut-on interroger le modèle hétérosexuel sans créer un effet de sidération mentale ? Comme si le postulat d'une référence « naturelle », ancrée dans le terrain sacré – à l'origine étaient Adam et Ève – comme dans le regard du généticien, ne supportait pas la mise en examen. Interroger la construction de l'identité hétérosexuelle revient à ruiner l'unicité comme l'universalité du modèle. Cette vision radicale du point de vue a le double mérite de désigner une routine sociale qui masque un empire d'autant plus fort qu'il est invisible, comme de réqualifier l'historicité du modèle. Pour espérer la généalogie d'une représentation

qui a lentement acquis son ambigu statut de référence « naturelle ».

On n'attend pas de cet essai plus qu'il n'offre : un tremplin pour dépasser les horizons convenus. Dans une conclusion qui surpasse son nom, Tin se garde de bousiller un chantier qu'il a ouvert en génère fasciné par les décombres du système qu'il a voulu provoquer. Il se contente de résoudre sa démarche dans son parcours de chercheur, convaincu de l'urgence à accomplir une rupture épistémologique qu'il considère n'être qu'un petit texte, proprement décapant puisqu'il lève une chape si commode qu'une la percevait plus, simplifiera recherches et débats, remettra en fait au travail l'historien dans le champ de la Nature, où le Temps n'a pas cours. Alors donnera-t-on quinze à l'universitaire d'avoir commenté la révolution copernicienne qu'il appelle de ses vœux. ■■

Philippe-Jean Castaldi

L'Atelier des idées

Dans le par-vois, Jean Bédaride vous présente les nouvelles figures de la scène intellectuelle et leurs travaux. Érudition, vulgarité, lecture facile du livre, chat : cette semaine, retrouvez notre invité Louis-Georges Tin, auteur de L'invention de la culture hétérosexuelle.

Le Monde, 17 octobre 2008

PRESSE

des dérives en général et homophobes en particulier du gouvernement sur les questions d'égalité (l'affaire Minvielle ou les décisions autour de l'adoption par exemple), sur les questions de sécurité (autour du fichier « *Big Edvige* ») ou encore de justice, Laurent Joffrin qualifiant la décision de la cour concernant Vanneste de « *réactionnaire* ».

Mais le quotidien ne s'arrête pas à la France et pose également un regard militant sur la situation des homosexuel-le-s dans le monde : homosexuels harcelés au Sénégal⁴³, homophobie des frères Kaczynski en Pologne⁴⁴, droits de l'Homme à l'ONU⁴⁵, initiatives de lutte contre l'homophobie au Brésil⁴⁶ ou en Australie⁴⁷, divorce gay au Pays-Bas⁴⁸...

Un seul regret cependant, et de taille : lors de la décision de la ministre de la Santé Roselyne Bachelot de ne pas lever l'interdiction faite aux gays de donner leur sang, le quotidien n'a donné la parole qu'à des médecins⁴⁹ favorables à cette décision. Le journal n'a pas permis aux associations qui avaient lutté contre cette interdiction d'expliquer en quoi cette décision reste profondément discriminatoire.

Nous saluons donc le traitement exemplaire de *Libération* qui ne manque aucune occasion, ou presque, d'afficher ses convergences de vue sur les revendications LGBT.

Les hebdomadaires

Le nouvel Observateur, à nos côtés

Que ce soit dans sa version papier ou sur son portail Internet, *Le nouvel Observateur* s'est mis pendant un temps à l'heure américaine, comme l'ensemble des médias. C'est sous cet angle que les thématiques LGBT sont le plus souvent abordées : débat sur le mariage en Californie, polémique sur l'investiture d'Obama, adoption. Dans l'Hexagone, le tollé provoqué par le fichier Edvige domine l'actualité. Enfin, le journal s'est fait cette année encore l'écho des débats agitant une Eglise toujours plus conservatrice.

Le nouvel Observateur a consacré trois grands articles⁵⁰ au débat qui a agité l'Ouest américain sur le mariage homosexuel. Alors qu'en mai la liesse gagnait San Francisco, la journaliste Louise Couvelaire décrit un mois d'octobre polémique. En novembre, l'hebdomadaire relate, trop brièvement, les propos d'un juge de Floride qui estime⁵¹ qu'il n'existe « *aucune base rationnelle* » pour interdire aux homosexuels d'adopter des enfants. Lors de l'investiture de Barak Obama, en janvier 2009, le journal évoque⁵² les contorsions politiques auxquelles le nouveau président s'est livré sur les questions LGBT, en choisissant, pour la prière de son investiture, un évêque homosexuel et un pasteur homophobe, ce dernier ayant comparé le mariage homosexuel à l'inceste et l'avortement à l'holocauste. Un compromis qui n'est pas sans source de questionnements polémiques.

En France, le fichier Edvige a suscité de nombreuses réactions hostiles. Par de brefs articles⁵³, le portail Internet de l'hebdomadaire retrace un mois de septembre ponctué de manifestations, pétitions, oppositions de presque tous y compris d'un ministre.

Le magazine est revenu sur les propos du Président : « *On peut aimer Céline sans être antisémite et aimer Proust sans être homosexuel* », qui mettent sur le même plan l'antisémite et l'homosexuel. Jacques Drillon et Fabrice Pliskin⁵⁴ lui rappellent que les antisémites nazis mettaient les homosexuels dans les mêmes chambres à gaz que les juifs.

⁴³ *Libération* du 16 janvier 2009

⁴⁴ *Libération* du 24 mars 2008

⁴⁵ *Libération* du 17 mai 2008

⁴⁶ *Libération* du 24 mai 2008

⁴⁷ *Libération* du 25 août 2008

⁴⁸ *Libération* du 28 août 2008

⁴⁹ *Libération* du 14 janvier 2009

⁵⁰ *nouvelobs.com*, 23 juin 2008, *Le nouvel observateur*, 23 octobre 2008

⁵¹ *nouvelobs.com*, 27 novembre 2008

⁵² *nouvelobs.com*, 12 décembre 2008, 13 janvier 2009

⁵³ *Le Monde*, 2 novembre 2007, cf. p. 138

Les quelques avancées en matière de discrimination sont reprises par le journal tout au long de l'année : reconnaissance fiscale des mariages des couples belges, néerlandais et espagnols⁵⁵ ayant une imposition en France, condamnation de la France par la Cour européenne des Droits de l'Homme pour avoir refusé le droit d'adoption à une enseignante homosexuelle. Il cite la déclaration⁵⁶ de M^e Mécaray, l'avocate de la plaignante.

Dans son article du 15 mai, Faouzia Marouf s'arrête sur les difficultés des lesbiennes d'origine maghrébine en banlieue, où l'homosexualité est liée à l'interdit. Elle décrit leur vie de clandestines, avec une famille qu'elles ne veulent pas faire souffrir, et leur mariage par dépit. L'une d'elle conclut malgré tout par une note d'espoir : « *je suis née libre, je mourrai libre* ».

Le journal s'est encore fait le témoin de l'incompréhension face au conservatisme inébranlable de l'Eglise catholique. Il cite la révérende anglicane⁵⁷, Sharon Fergusson qui trouve les propos du pape totalement irresponsables et inacceptables lorsqu'il condamne l'homosexualité et la transsexualité. Selon elle c'est un alibi pour justifier la persécution homophobe. « *Le pape propage la crainte que les homosexuels menacent la planète. C'est tout simplement aberrant* ».

Enfin, l'hebdomadaire s'est fait l'écho de la polémique entourant les propos rapportés de la reine d'Espagne. Celle-ci ne reconnaît pas l'existence du mariage homosexuel, bien qu'il soit légal⁵⁸.

Le nouvel Observateur continue à être un relais des évolutions législatives et sociétales liées à l'homosexualité. L'importance qu'il accorde aux avancées sur les droits des gays et des lesbiennes à l'étranger nous renvoie une image de la France où l'évolution vers l'égalité semble

figée. Nous souhaiterions peut-être, notamment dans sa version papier, que *Le nouvel Observateur* soit plus revendicatif, initiateur de réflexions et propositions.

Le Point, zéro pointé

Comme les années précédentes, *Le Point* n'a édité en 2008 aucun article de fond traitant de l'homosexualité. En outre, le choix des quelques informations relayées au sujet de l'homosexualité apparaît surprenant voire inquiétant.

En 2008, un seul article a titré sur l'homosexualité dans un article très court consacré à la Roumanie⁵⁹, pour montrer que ce pays a décidé d'interdire explicitement le mariage homosexuel. Si le site Internet du *Point* relaye de nombreux articles traitant de l'homosexualité en diffusant les dépêches de l'AFP (affaires Vanneste, Minvielle...), ou des articles rédigés par des journalistes de l'hebdomadaire, les parutions papier sont nettement plus limitées. Les articles publiés prennent la forme de brèves et n'apportent aucune information ni sur les discriminations, les violences homophobes en France et dans le monde, ni sur les avancées des droits des homosexuel-le-s dans certains pays.

Le journal n'est pas pour autant amnésique sur l'existence des homosexuel-le-s, mais les sujets traités se veulent légers et « divertissants », ce qui contraste avec l'image du journal. Nous notons ainsi : un démenti sur l'homosexualité de Enrico Berlinguer, politicien italien, révélée lors de la publication du *Dictionnaire des homosexuels et bisexuels célèbres*⁶⁰, ou bien une brève sur le sujet de lettres au bac en Italie où il était indiqué que la poésie d'Eugenio Montale était inspirée par une femme, alors qu'il s'agit d'un

⁵⁴ *Le nouvel Observateur*, 22 janvier 2009

⁵⁵ *nouvelobs.com*, 6 septembre 2008

⁵⁶ *nouvelobs.com*, 23 juin 2008

⁵⁷ *nouvelobs.com*, 23 décembre 2008

⁵⁸ *nouvelobs.com*, 6 novembre 2008

⁵⁹ *Le Point*, 21 février 2008

homme⁶¹, deux lignes sur le coming-out d'Olivier Rouyer, ex-footballeur et commentateur pour Canal+⁶². Mais lorsque la même anecdote illustrée de photos concernant le mariage avec un homme de Georges Takei, acteur de la série *Star Trek*, apparaît dans deux numéros différents⁶³ à la rubrique Carnet, nous ne pouvons ressentir qu'une certaine raillerie de la part de l'hebdomadaire.

Une approche laconique de sujets de fond témoigne bien du désintérêt du journal pour les questions homosexuelles. Certaines informations doivent être complétées, critiquées et analysées. Un encart intitulé *Homosexualité et Fertilité* relate, en quelques lignes, une étude tentant d'expliquer que l'homosexualité masculine est plus fréquente dans les lignées où les femmes sont plus fécondes que la moyenne, et de conclure qu'il s'agit de ces mêmes gènes qui permettent le maintien de l'homosexualité au fil des générations⁶⁴. Le journal se fait également l'écho d'une polémique en Allemagne concernant la publication des *Bienveillantes*, de Jonathan Littell, en dénonçant trop timidement les propos du *Süddeutsche Zeitung* sur ce livre : « *Homosexualité, inceste, diarrhées et vomissures* »⁶⁵.

Seules quelques pages évoquent l'homosexualité sans ambages. Un article est consacré au coming-out du ministre Roger Karoutchi, en soulignant l'ouverture d'esprit du président de la République qui l'a toujours invité accompagné de son ami, aussi bien dans le cercle privé qu'aux réceptions officielles⁶⁶.

L'homosexualité n'est sinon abordée directement que dans les pages culturelles : un portrait de l'empereur Hadrien rappelle ses amours avec Antinoüs⁶⁷, la sortie de *Trois Cœurs*, d'Eric Jourdan, est l'occasion d'évoquer la censure autour de *Les Mauvais Anges*⁶⁸, et une critique de *Et la nuit seule entendit leurs paroles*, de Patrick Besson, rappelle les relations tumultueuses entre Verlaine et Rimbaud⁶⁹.



Le Point, 26 juin 2008

Le traitement de l'homosexualité, sous une forme lapidaire et sur un fond quasi inexistant, démontre ainsi une volonté de retirer du débat public les revendications concernant la lutte contre l'homophobie et l'égalité des droits des homosexuel-le-s. A l'évidence, *Le Point* pense que son lectorat ne veut surtout pas qu'on lui impose ces sujets sensibles.

Marianne souffle le chaud et parfois le froid

Marianne, en cette année 2008-2009, s'est montrée une alliée constante dans notre combat contre l'homophobie. Des améliorations dans le traitement de l'actualité LGBT, qui dans l'ensemble a été plus respectueux et moins « sensationnel », ont été visibles. La thématique des revendications homosexuelles a notamment commencé cette année à intégrer progressivement l'actualité générale, en cessant peu à peu de faire l'objet d'un traitement à part. Quelques dérapages ou oublis criants sont malheureusement encore à déplorer.

⁶⁰ *Le Point*, 31 juillet 2008

⁶¹ *Le Point*, 26 juin 2008

⁶² *Le Point*, 21 février 2008

⁶³ *Le Point*, 26 juin et 18 septembre 2008

⁶⁴ *Le Point*, 26 juin 2008

⁶⁵ *Le Point*, 28 février 2008

⁶⁶ *Le Point*, 29 janvier 2009

⁶⁷ *Le Point*, 7 août 2008

⁶⁸ *Le Point*, 3 juillet 2008

⁶⁹ *Le Point*, 7 août 2008

La première des améliorations que nous avons pu constater est le suivi beaucoup plus régulier de la question homosexuelle en France. Nous déplorions en effet l'année dernière un traitement quasi-inexistant par *Marianne* des faits d'homophobie sur le territoire national. Du fichier Ardoise au combat du policier Christophe Bridou⁷⁰, en passant par la réélection du député Vanneste, on a enfin l'impression que l'homophobie n'est plus seulement un problème qui n'existerait qu'à l'étranger.

Le traitement de la question homosexuelle est toujours très anecdotique, et ne se fait encore bien souvent que sous forme de brèves. Mais, le thème de l'homophobie fait tout de même surface beaucoup plus fréquemment qu'en 2007-2008. On retrouve également de plus en plus souvent la question des revendications homosexuelles intégrée à un article consacré à un tout autre sujet : au sein d'une enquête sur le parlement européen par exemple⁷¹, ou encore lors d'une des multiples dénonciations des dérives de l'Eglise catholique. De même, lorsque l'hebdomadaire choisit de consacrer sa série littéraire estivale à la « première fois » de huit écrivains, il n'oublie pas d'y intégrer le récit d'un auteur gay⁷².

Pour autant, quelques bourdes sont, hélas, toujours à déplorer, écrites par hétérocentrisme peut-être, mais plus sûrement par maladresse. Lorsque l'hebdomadaire publie un article sur une soirée ayant mal tourné chez un cadre supérieur, précisant que « *niveau sexe il sait ce qu'il veut : des mecs et des produits dopants. Plus trash, difficile* »⁷³. Que doit-on comprendre ? Que les auteurs ne savent pas qu'il est effectivement facile de trouver plus « *trash* », ou qu'ils ont plus simplement cédé à la tentation de la formule choc ? Beaucoup plus grave et particulièrement inquiétant, l'idée de faire un numéro consacré à « *la tyrannie des minorités* »⁷⁴, usant d'une rhétorique insupportable. La jaquette annonçait tapageusement un article sur « *les ayatollahs gays* » qui dénonçait en fait le mode d'action des

militants contre le sida comparés à des fanatiques. Des amalgames plus que douteux.

Le seul regret réel qu'il nous reste, à la lecture de cette nouvelle année de *Marianne*, est la formidable occasion manquée par l'hebdomadaire de montrer qu'il a saisi combien la thématique de l'homosexualité imprègne notre société en profondeur, et à quel point le combat contre l'homophobie est un combat pour des valeurs allant bien au-delà d'une simple logique communautaire. Ainsi, lorsque *Marianne* consacre un long article sur le malaise adolescent⁷⁵, que n'aborde-t-elle le thème (presque trop évident) de l'homosexualité ? L'homophobie est pourtant toujours une des principales causes de suicide chez les jeunes. Enfin, il faut bien souligner que *Marianne*, qui ne manque pas une occasion d'épingler les promesses électorales non tenues de notre cher président, ne mentionne pas une seule fois celle qui concerne la reconnaissance des couples homosexuels.

En définitive, nous souhaitons encourager *Marianne* lorsqu'il témoigne d'un réel respect envers les homosexuel-le-s, en gommant l'aspect sensationnel qui accompagne encore trop souvent dans les médias la thématique. Souhaitons que l'hebdomadaire, soucieux des valeurs démocratiques, accorde progressivement à la problématique de l'homosexualité ni plus ni moins que la place qui est la sienne : celle des personnes dont la vie transparaît au travers de l'actualité, au titre de citoyens à part entière. En revanche, nous déplorons que l'hebdomadaire puisse faire sa une sur l'épouvantail usé et nauséabond du soi-disant lobby des minorités.

⁷⁰ *Le Point*, 31 juillet 2008

⁷¹ *Le Point*, 26 juin 2008

⁷² *Le Point*, 21 février 2008

⁷³ *Le Point*, 26 juin et 18 septembre 2008

⁷⁴ *Le Point*, 26 juin 2008

⁷⁵ *Le Point*, 28 février 2008

Minorité
chiite alaouite



Minorité
chiite alaouite
gay



TIGRAUS

Sida

Un groupuscule de robespierristes gays

Tous salauds, tous coupables ! Voilà, depuis 1989, la ligne directrice d'Act Up, mouvement créé à l'origine aux États-Unis pour sensibiliser l'opinion, les médias et la classe politique au drame de l'épidémie du sida. En presque vingt ans d'existence, la branche française a fait couler beaucoup d'encre, cauchemarder quelques élus homosexuels menacés d'outing*, et elle a même réussi le tour de force de compter parmi ses généreux donateurs des laboratoires pharmaceutiques menacés de boycott. Pour le bien des malades ? Question jugée évidemment insultante, comme toutes les interrogations suscitées par le message volontairement « exhaunt » d'un groupuscule ne souffrant aucune critique. Mais n'oubliant jamais de convoquer les médias pour étudier ses interventions musclées (les « raps »). Qui n'était pas d'accord avec Act Up était contre Act Up. Autant dire forcément homophobe puisque très vite l'association s'est enracinée dans une identité « pédé séropositif ». Et forcément complice de l'injustice faite à tous les porteurs du virus. En somme forcément « criminel ». Une logique paranoïaque qui a justifié une agit-prop sans nuance dont le caractère « spectaculaire » ne pouvait que séduire les gogos toujours prompts à s'écarter des dernières « modes ». Les journalistes amis et les gentils « potes » du show-biz ont ainsi préféré fermer les yeux sur le relativisme historique d'une affiche de l'association réduisant la France à

une nation d'éternels lâches et collabos : « En 1940, ils regardaient passer les milis, aujourd'hui ils contemplent l'écroulement... » Act Up assume.

Loin de chercher à élargir son recrutement, depuis quelque temps l'association préfère se recentrer exclusivement sur une imaginaire « communauté homosexuelle » dont elle prétend incarner tous les maux, les aspirations et les revendications. Ce n'est pas toujours légitime à défaut d'être réellement efficace. On peut ainsi comprendre la poignée de militants venus dénoncer en plein rasoir « sarkozien » le député UMP du Nord, Christian Vanneste, qualifiant l'homosexualité d'« *hybride et plus dangereuse que l'hétérosexualité* ». Dans ce cas de figure, l'association traduit un sentiment qui va bien au-delà des seules « victimes » immédiates de l'été homophobe et condamné comme tel par la justice. Elle montre en revanche son visage le plus sectaire et hypocrite en organisant un simulacre de mariage entre deux militants dans la nef de Notre-Dame de Paris pour ensuite se plaindre de l'intervention du service d'ordre de l'église. En conclusion de son « programme » affiché sur tous les murs de la capitale, Act Up indiquait en 2004 : « *La communauté que nous voulons n'est pas celle que nous avons.* » Une manière d'affirmer en creneau droit des minorités d'imposer leurs modèles et leurs valeurs au reste de la société • **Alain Léautaud**

* Dénonciation publique, et sans son consentement, des choix secrets d'un individu.

L'Express évoluerait-il ?

Cette année, *L'Express* n'a guère publié d'articles de fond sur les questions LGBT, hormis dans le cadre d'un événement particulier.

Ainsi, la condamnation de la France pour avoir refusé l'adoption d'un enfant à un couple de femmes est abordée de façon très générale⁷⁶, l'article reste très basique et ne contient aucune analyse. A l'inverse, un article, sur l'investiture aux municipales de Christian Vanneste, le candidat de l'UMP⁷⁷, avait quelques semaines auparavant permis de donner la parole à Act Up, l'Inter-LGBT et au Parti Socialiste qui condamnaient les propos du candidat.

C'est à l'occasion de la Journée mondiale de la lutte contre l'homophobie⁷⁸ que la parole sera de nouveau donnée aux associations, dont SOS homophobie. En revanche, aucun article ne couvre la Marche des fiertés et sa thématique, l'éducation.

En fin d'année, *L'Express* fera une place dans ses colonnes au premier pacs homosexuel célébré dans la mairie PS de Toulouse⁷⁹.

Du côté de l'information internationale, le référendum en Californie, autour de la proposition 8 (amendement constitutionnel reconnaissant uniquement le mariage femme-homme en Californie)⁸⁰ fait débat aux USA. Le magazine en informe ses lecteurs dans un sujet de fond plutôt bien écrit. Il est d'ailleurs suivi, un mois plus tard à l'approche de l'investiture de Barack Obama, d'une nouvelle publication sur le sujet puisque le référendum en Californie a suscité de nombreuses réactions de protestation⁸¹. Le journaliste y développe le problème de la société américaine prise entre ses valeurs traditionnelles et son envie d'évoluer. L'année s'achève par une brève sur l'entrée en

vigueur en Norvège de la nouvelle loi sur l'égalité, accordant aux couples homosexuels les mêmes droits que les couples hétérosexuels au sujet du mariage, de l'adoption et de l'insémination artificielle⁸².

Le principal sujet d'actualité LGBT traité par l'hebdomadaire en janvier 2009 porte sur l'exclusion des homosexuels du don du sang. L'auteur du papier donne la parole à un médecin ainsi qu'à des élus locaux autour de la décision de Roselyne Bachelot qui est revenue sur sa promesse. L'article, pédagogique, apporte tous les éléments sur la situation et l'incohérence de la décision⁸³. Quant à l'annonce de l'homosexualité du ministre Roger Karoutchi, une brève en fait état à l'occasion de la publication de son livre⁸⁴. Enfin, à la veille de la Journée mondiale de prévention du suicide, le journal prend pour angle « *le suicide chez les jeunes hommes homosexuels* »⁸⁵.

L'Express semble faire preuve d'une plus grande ouverture d'esprit et donne par exemple davantage la parole aux associations LGBT dans les parutions liées aux événements en France. Même si cela peut rester léger parfois, comme cet article sur la désignation du footballeur Yoann Gourcuff « *bombe du mois* » par le magazine *Têtu*, *L'Express* semble prendre davantage position dans la rédaction de ses contenus.

⁷⁶ *L'Express* 22 janvier 2009

⁷⁷ *L'Express*, 14 janvier 2009

⁷⁸ *L'Express*, 16 mai 2008

⁷⁹ *L'Express*, 7 novembre 2008

⁸⁰ *L'Express*, 6 novembre 2008

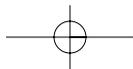
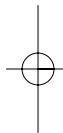
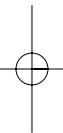
⁸¹ *L'Express*, 24 décembre 2008

⁸² *L'Express*, 31 décembre 2008

⁸³ *L'Express*, 16 janvier 2009

⁸⁴ *L'Express*, 5 février 2009

⁸⁵ *L'Express*, 5 février 2009



Chapitre 13

Religions

Et l'homophobe créa Dieu

Cette année encore, l'association n'a reçu qu'un nombre limité de témoignages sur la thématique des religions (4). Cependant, il est toujours aussi saisissant de lire ou d'entendre des propos haineux, profondément homophobes, et toujours aussi frustrant de ne pas entendre des voix plus progressistes et ouvertes. Les mouvements religieux restent ainsi les seules institutions ouvertement et officiellement homophobes. Certain-e-s homosexuel-le-s vivent pourtant très douloureusement cette haine, cette exclusion dont elles-ils font l'objet. Et pourtant, religion ne signifie-t-il pas étymologiquement « ce qui relie » ?

Nous avons listé ici les principales interventions des autorités religieuses de mars 2008 à février 2009. Parmi elles, le catholicisme y occupe une place de choix. Le pape Benoît XVI n'a pas manqué une occasion d'insister sur la valeur de la famille et du mariage hétérosexuel.

- Dans le programme du Christival¹, qui s'est tenu en 2008 en Allemagne sous le haut-patronage de la ministre de la Famille, figurait un séminaire sur la guérison de l'homosexualité, qui entendait trouver « les causes et les solutions pour sortir de l'homosexualité ». Il a été annulé sous la pression des associations LGBT et de partis politiques.
- Le 10 mai, le pape a demandé aux évêques

de s'opposer « à la reconnaissance publique des unions homosexuelles (...) cause d'une morale relâchée qui contribue à la crise de l'institution familiale (...) et d'une baisse draconienne des naissances ». Il réitérera ses propos le 19 janvier 2009, dans un message adressé aux 6^{èmes} Rencontres mondiales de la famille à Mexico.

- En juin, en Norvège, un pasteur tente de s'opposer à la bénédiction religieuse d'un couple homosexuel alors que l'Eglise est financée par l'Etat et que ce dernier vient d'autoriser le mariage des couples homosexuels.
- A l'été 2008, un schisme manque d'être provoqué au sein de l'Eglise anglicane dont les membres les plus traditionalistes refusent l'ordination des femmes et des homosexuels.
- Au Royaume-Uni, le 6 octobre, un pasteur anglican recommande de tatouer les homosexuels.
- En 2008, le Vatican autorise le recours à des psychologues pour détecter des signes d'immaturité parmi les candidats à la prêtrise. Au nombre de ces signes, qualifiés « *d'inaptitudes psychiques, plus ou moins pathologiques* » figurent « *une identité sexuelle incertaine* » et « *des tendances homosexuelles fortement enracinées* ».
- Le 7 décembre, les évêques de Croatie font signer devant les parvis de toutes leurs églises

¹ Congrès de la jeunesse chrétienne

une pétition contre l'ouverture du mariage aux homosexuels et l'avortement.

- Tentant de justifier l'opposition du Vatican à la proposition française de dépénalisation universelle de l'homosexualité, le cardinal Martino s'exprime lors d'une soirée en l'honneur du 60^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme : il critique une vision individualiste des droits de l'homme par rapport à une vision catholique qui comprendrait sa relation à Dieu.
- Dans un éditorial du 10 décembre 2008 consacré à cet anniversaire, le journal du Vatican, *L'Osservatore Romano*, indique que l'appel français visant à dépénaliser l'homosexualité, risque de supprimer aussi les discriminations et les préjugés concernant les homosexuel-le-s, et du même coup de transformer en droits le mariage, l'adoption ou la procréation assistée. Mi-février 2009, lors d'une discussion sur cette proposition à l'ONU, le Vatican a ainsi rejoint l'Iran, l'Arabie Saoudite et le Nigéria, Etats qui exécutent des homosexuels, dans leur opposition à ce texte.
- Lors de son discours de Noël, le pape Benoît XVI a déclaré : « *Tout ce que l'on*

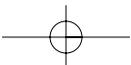
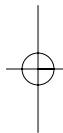
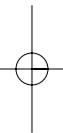
désigne communément par le terme d'émancipation de l'identité de genre, se traduit en définitive par l'émancipation par l'homme de la création et de son créateur... ». L'homme étant ainsi coupable de vouloir « *se faire seul et de disposer seul de ce qui le concerne* ».

Les autres religions monothéistes, et les Etats religieux qui s'en revendiquent, quoique moins prolixes, ne sont pas en reste ... Les propos sont moins médiatisés en Europe mais les faits n'en sont pas moins inquiétants.

- En Arabie Saoudite, lors du premier semestre 2008, plus d'une centaine d'homosexuels ont été arrêtés.
- En septembre 2008, les autorités religieuses du Koweït ont proclamé les changements de sexe compatibles avec l'Islam mais rappellent que les homosexuels violent la loi divine, pratiquant la sodomie.
- En Israël, des intégristes religieux ont tenté une nouvelle fois d'interdire la Lesbian and Gay Pride.
- En Egypte, un baiser lesbien dans un film a provoqué la polémique.

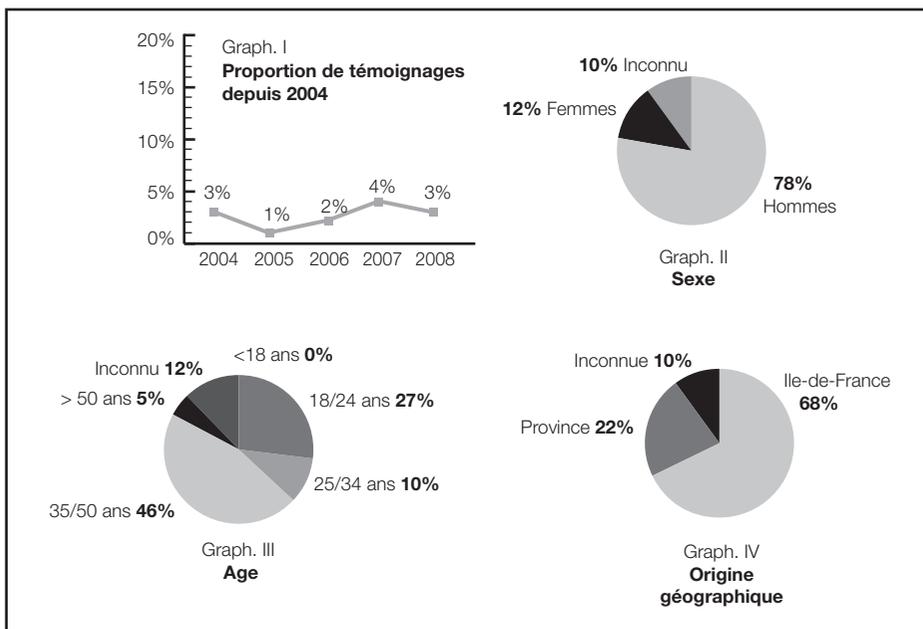
Malheureusement, le discours religieux homophobe trouve encore un certain écho en France, pourtant laïque. Il renforce le sentiment d'impunité de certains agresseurs, et il exclut de fait les homosexuel-le-s, refusant à celles et ceux qui le souhaitent la possibilité de vivre sereinement leur foi.

Souhaitons-leur que les religions sortent enfin de leur conservatisme et entendent les voix progressistes qui les invitent à une autre lecture des textes sacrés. Car c'est bien l'interprétation de ces textes qui est déterminante, et ce ne sont sans doute pas tant les religions que certains religieux qui sont homophobes.



Santé Médecine – Données chiffrées

• 40 témoignages, soit 3% du total.



Analyse

- **Origine géographique** : la province redevient majoritaire.
- **Sexe** : 78% d'hommes, les lesbiennes n'étant pas visées par l'exclusion du don du sang.
- **Age** : forte augmentation de la part des moins de 25 ans, passée de 13 à 28%.
- **Contexte** : 35% des témoignages sont liés à l'exclusion du don du sang, 30% à des visites médicales humiliantes.

Chapitre 14

Santé - Médecine

Don d'homophobie

Cette année encore, le nombre de témoignages relatifs à l'homophobie dans le milieu médical est peu élevé (40 cas), même s'il est en augmentation par rapport aux 28 cas de 2007. Il n'en demeure pas moins que le milieu médical, qui ne devrait songer qu'au bien-être des patient-e-s, n'est donc pas épargné par l'homophobie. Elle y est d'autant plus pernicieuse que celles et ceux qui consultent le personnel médical sont déjà fragilisé-e-s.

Plus du tiers des témoignages concerne l'interdiction du don de sang faite aux gays, une décision discriminatoire réaffirmée en janvier 2009 par les institutions sanitaires.

L'exclusion du don du sang, injustifiable

SOS homophobie est engagée depuis 2006 avec d'autres associations pour faire cesser l'interdiction du don de sang qui vise tous les homosexuels masculins¹. Deux ministres de la Santé, Xavier Bertrand et Roselyne Bachelot, ont successivement pris l'engagement de lever cette interdiction, pour faire prévaloir la notion de « pratiques à risque » sur celle de « groupes à risque ». Ils ne s'y sont pas tenus.

L'exclusion motivée par l'appartenance à une « population à risque » ?...

Donner son sang ! Jérôme, Marc et Alex, âgés de

18 à 21 ans, étaient « fiers » de leur initiative avant de monter dans le véhicule itinérant chargé de la collecte. Mais ils se sont rapidement vu objecter : « Vous ne pouvez donner votre sang parce que vous êtes homosexuel » ; « Désolé ! Vous faites partie d'un groupe à risque. Nous ne pouvons pas accepter votre don » ; « Vous appartenez à une population à risque au même titre que les toxicomanes ». Ils en sont sortis « choqués, indignés, révoltés ».

« Honteux », comme Cyril, étudiant, qui nous déclare : « aujourd'hui j'ai voulu donner mon sang, j'étais tellement fier de pouvoir faire cet acte mais j'ai vite déchanté lorsque le médecin m'a posé tout un tas de questions en finissant par celle-ci : "avez-vous déjà eu des rapports sexuels avec un homme ?" Tout bêtement j'ai répondu oui, pour moi c'était normal et sa réponse a été très directe : "Vous ne pouvez pas donner votre sang car vous êtes homosexuel". Pour Cyril, « cette discrimination contribue à alimenter les préjugés sur les homosexuels », elle l'a « fait pleurer » et l'a « laissé mal à l'aise toute la semaine ». Il ajoute qu'il a « heureusement pu bénéficier du soutien de ses parents et de ses amis ».

D'autres jeunes gays rapportent des faits similaires sur la ligne d'écoute de l'association et disent s'être sentis « bafoués », « humiliés », « en colère ».

¹ Les lesbiennes ne sont officiellement pas visées par cette interdiction.

Certains sont très surpris de découvrir cette discrimination. Ainsi André, la cinquantaine, était-il loin d'imaginer que la législation n'avait pas changé, alors que son don avait été refusé il y a 20 ans.

En colère ! A l'instar d'Étienne, éducateur social, qui nous interroge sur « *les conséquences d'une telle discrimination sur " l'estime de soi " des homos, mis une fois de plus au ban de la société parce que différents* ».

L'appartenance à « un groupe », « une population à risque ». Tel est l'argument systématiquement mis en avant pour justifier le refus du don de sang auprès des homosexuels.

Comme nous l'expose fort judicieusement Hervé, 39 ans : « *...j'ai voulu donner mon sang lors de la collecte du Centre de Transfusion Sanguine (CTS) organisée à Paris. Après avoir rempli les formulaires d'usage j'ai rencontré un médecin qui m'a demandé si j'avais eu des relations homosexuelles. J'ai répondu que je vivais en couple avec un homme depuis 10 ans, que mon HIV était négatif et que je n'avais aucun comportement dit "à risque". La réponse du médecin fut immédiate et sans appel. Il me dit que mon don n'était pas souhaitable, qu'il ne faisait qu'appliquer les directives ministérielles et me pria de regagner la sortie. Je lui ai dit que je ne sortirai qu'après qu'il m'ait rédigé et signé une attestation comme quoi ma démarche était rejetée en raison de ma sexualité. Il refusa, le ton est monté et ce fut très vite un scandale dans le local du CTS* ».

La démonstration de Romain, 42 ans, est tout aussi exemplaire : « *Depuis longtemps je souhaitais donner mon sang. De nombreuses campagnes de sensibilisation, des journées*



Affiche officielle Établissement français du sang

internationales de don du sang, des personnes qui viennent vous voir dans la rue, tout ça pour sensibiliser sur la nécessité aujourd'hui de donner son sang... J'ai donc souhaité agir comme tout bon citoyen. Après avoir rempli le questionnaire et vu le médecin, on m'a refusé le droit de donner mon sang avec pour raison unique le fait que j'étais homosexuel. Pourtant, je n'ai pas vécu en Grande-Bretagne, je n'ai pas de piercing ou de tatouages, je n'ai pas été transfusé ou greffé, je ne suis pas enceinte, je n'ai pas pris de drogue par voie intraveineuse, je n'ai pas changé de partenaires ces six derniers mois (je vis avec le même depuis 9 ans...)... Je suis juste... homosexuel».

Enfin Rodolphe, 35 ans, nous écrit : « *Aujourd'hui j'ai été refusé au don du sang. Cela faisait pourtant 13 ans que je donnais. Je suis avec le même homme depuis 10 ans, séronégatif*



Affiche détournée SOS homophobie

tant plus contrarié que le site a l'air d'être des plus sérieux :

" Il est certain que la population à risques devrait se faire tester (ce sont les homosexuels, les prostitués et les drogués) de manière à prendre les précautions d'hygiène élémentaire pour ne pas contaminer leur entourage. Il faut cependant noter que la maladie se répand de plus en plus dans la population normale et hétérosexuelle. "

" Le sida est une maladie épidémique qui sévit en foyer surtout dans les grands centres urbains. Sa distribution est encore spécifique de certaines populations : les homosexuels, les prostituées et les drogués, mais tend à se répandre de plus en plus et de plus en plus vite dans la population normale. " *Je suis homosexuel, je suis donc anormal... J'ai envoyé un mail sur ce site afin de les faire réfléchir sur les conséquences du mot " normal " dans ce contexte et n'ai pas obtenu de réponse. J'en conclu donc que cela*

et je suis fidèle. Pas de conduite à risque donc. Aujourd'hui j'ai simplement oublié de mentir sur mon orientation sexuelle. Je suis en colère et je suis humilié par cette discrimination. IL FAUT QUE CELA CHANGE ».

Lorsque l'appartenance à un « groupe » motive l'exclusion

Est-il pertinent d'associer un « groupe » d'individus, en l'occurrence les gays, à une « population à risques »... ?

...Car il devient dès lors facile d'en imposer l'exclusion.

Ainsi, Michaël, un internaute francilien de 24 ans, nous interpelle : « *Je vous fais part de formules extraites d'un site Web médical, rubrique " SIDA Symptômes " qui m'ont d'au-*

a été fait en connaissance de cause ».

...Car il devient dès lors difficile d'en justifier l'exclusion.

Erick, trentenaire, nous explique : « *J'essaie depuis deux jours d'alerter qui veut bien m'entendre sur le fait que, sur son site Internet, l'Etablissement Français du Sang dissimule l'exclusion du don pour les homosexuels. Il n'est fait mention de celle-ci nulle part sur le site, alors que les autres exclusions sont expliquées sur plusieurs pages différentes. Cette constatation me scandalise d'avantage encore que l'exclusion elle-même ! J'ai fait quelques recherches ; il semble que personne n'a relevé ça avant moi (peut-être est-ce récent ?). J'ai envoyé quelques mails à des organes de presse, mais j'ai peur de me heurter à un mur... »*

Des médecins à l'éthique douteuse

Malheureusement, le milieu médical n'est pas exempt de médecins dont l'homophobie aboutit à des pratiques médicales douteuses. Leur attitude change mystérieusement lorsque la patient-e exprime qu'elle-il est homosexuel-le, les examens sont plus « poussés », la délicatesse disparaît, les commentaires se font moqueurs ou désobligeants, les préjugés et plus rarement les insultes réapparaissent. Il n'est pas toujours facile d'identifier de l'homophobie dans le traitement méprisant de ces médecins, qui peuvent ne pas réserver leur méchanceté aux patient-e-s homosexuel-le-s qu'ils reçoivent.

- *Julien, la cinquantaine, se rend à une visite médicale dans un hôpital, n'ayant pas les moyens de consulter un spécialiste privé. Reçu par un interne, il répond au questionnaire classique pré-examen, et évoque son homosexualité. Le médecin qui le reçoit ensuite lui demande de se déshabiller totalement pour l'ensemble de la visite, et se moque ouvertement de lui avec les internes qui l'assistent. Il a finalement écrit à l'hôpital qui s'est dit « désolé » et a promis que de tels agissements ne se reproduiraient pas.*
- *Eric se fait renvoyer de sa consultation par un infirmier qui ne « soigne pas les folles » et lui lance son sac en plein visage.*
- *Lors de sa consultation avec un sexologue, Philippe se voit adresser des allusions à la pédophilie.*

1 Il est alarmant de constater ces dérives homophobes, les conséquences pouvant être dramatiques pour les patient-e-s. Le suivi médical peut en être affecté, ou inadapté, y compris lorsque cette homophobie oblige les patient-e-s à taire leur orientation sexuelle.

Plus grave, certains médecins refusent de soigner des homosexuel-le-s, ou n'ont soudainement plus de disponibilités dans leur planning.

- *Delphine demande un rendez-vous de puériculture pour préparer l'accouchement de sa compagne. Lorsque le médecin comprend qu'il s'agit d'un couple lesbien, il prétend ne pas avoir de disponibilité pour les recevoir. Mais lorsqu'elle rappelle pour prendre un rendez-vous se faisant passer pour une femme hétérosexuelle, elle réussit à obtenir un rendez-vous très rapidement.*
- *Le gynécologue de Sylvie lui annonce qu'il ne veut pas continuer à la suivre car elle n'a pas de rapport sexuel avec des hommes.*

Les personnels médicaux sont également concernés par ces dérives et dérapages homophobes. Un appelant nous a ainsi contactés pour nous informer des propos homophobes tenus par l'un des responsables de sa formation d'infirmier. Le milieu médical, n'est pas épargné, en tant que milieu professionnel, par les formes de l'homophobie au travail (Cf. chapitre Travail).

Les institutions médicales et sanitaires ne sont par ailleurs pas en reste quand il s'agit de faire des amalgames douteux. Ainsi, nous avons été contactés par l'association de défenseurs des tatoueurs qui nous signale des propos homophobes dans le rapport de l'Académie nationale de médecine sur les complications liées aux actes de tatouage et de piercing. Ce document établit des liens supposés entre tatouage, piercing, mauvaise intégration sociale, précocité des rapports sexuels et homosexualité !

Il est donc capital que les personnels médicaux soient formés de façon exemplaire sur ces questions, ce qui n'est pas le cas. Sur l'interdiction du don de sang, nous détaillons dans les communiqués de presse les raisons de notre opposition à cette mesure discriminatoire.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 13 JUIN 2008

Homosexuels toujours interdits du don de sang : que vaut la promesse d'un ministre ?

Le 14 juin est la journée mondiale des donneurs de sang. À cette occasion, SOS homophobie rappelle que des milliers d'homosexuels, n'ayant pas de pratiques à risques, sont toujours interdits du don de sang du seul fait de leur orientation sexuelle, en dépit des engagements pris par deux ministres de la Santé.

En 2006, 44 associations avaient rejoint SOS homophobie dans une campagne de promesse de dons de sang, afin qu'un débat ouvert pour que raisons pour lesquelles les homosexuel-le-s sont exclus du don de sang soient clairement étudiées. Au cours de cette action, 3 000 promesses de dons avaient été collectées auprès d'homosexuels et de lesbiennes séronégatifs-ves, promesses qui devaient être transformées en dons effectifs si l'exclusion cessait.

En mai 2006, cette action avait conduit Xavier Bertrand, alors ministre de la Santé, à mettre en place une série de réunions avec des associations LGBT et de lutte contre le VIH, la Halde, l'Établissement Français du Sang et la Direction Générale de la Santé.

Au terme de ces entretiens, Xavier Bertrand, avait annoncé le 7 juillet 2006 mettre fin à cette discrimination : il le confirmait dans des entretiens avec Têtu et Le Monde (10 juillet) : « La contre-indication permanente actuelle visant " les hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes " ne me semblait pas satisfaisante, car elle stigmatisait de facto une population et non des pratiques. Elle va donc disparaître », « J'entends que l'on ne parle plus à l'avenir de " populations à risque " mais bien de "pratiques sexuelles à risque" », précisait le ministre toujours dans Le Monde. Dans le questionnaire médical que tout candidat au don doit remplir, la question « Avez-vous eu des rapports homosexuels? » devait donc être changée en « Avez-vous eu des pratiques sexuelles à risque ? »

Comme la levée de cette interdiction tardait à venir, SOS homophobie a, en septembre 2007, demandé audience au cabinet de Roselyne Bachelot, pour connaître le point de vue de la nouvelle ministre de la Santé. Le 27 novembre 2007, la ministre annonçait à la presse sa décision d'ouvrir le don de sang aux homosexuels. Sur France Info, elle qualifiait cette mesure de "démarche discriminatoire qui n'est pas tolérable" et ajoutait que cette suspension interviendrait "d'ici quelques jours".

Or à ce jour rien n'a changé. Contre toute attente, Jacques Hardy, Président de l'Établissement Français du Sang, annonçait sur RTL le 17 mai 2008 (journée mondiale de lutte contre l'homophobie) que la question concernant l'orientation sexuelle resterait dans le nouveau questionnaire, et que l'interdiction serait inchangée. Seul un changement de place de la question serait opéré afin, paraît-il, de sembler moins stigmatisante...

SOS homophobie et les associations engagées dans cette revendication regrettent d'avoir donné tant de temps et d'énergie pour convaincre deux ministres successifs, puisqu'appa-

remment leurs promesses, pourtant post-électorales, resteront sans suite.

La décision d'interdire le don de sang aux seules personnes ayant des conduites sexuelles à risque constituait la meilleure mesure de prévention. Nous restons persuadés que cet immobilisme traduit en fait des conceptions discriminatoires vis-à-vis des homosexuels souhaitant, dans un acte citoyen et responsable, donner leur sang. Nous souhaitons bien sûr à l'EFS une pleine réussite des collectes du 14 juin.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 19 JANVIER 2009

Pour la ministre de la santé, le don de vie est interdit aux homosexuels

Le don de vie (sang, organes, moelle osseuse) a été déclaré grande cause nationale 2009. D'emblée, la ministre de la santé, Roselyne Bachelot, revient sur ses promesses d'ouvrir le don du sang aux homosexuels.

Rappelons que, dans les faits cette interdiction s'étend parfois également aux lesbiennes et aux transsexuel-le-s puisque des témoignages récoltés par SOS homophobie prouvent bien qu'en pratique, des lesbiennes sont souvent exclues du don.

Dans le cadre d'une campagne menée par SOS homophobie, 6 000 homosexuels ayant déclaré sur l'honneur ne pas avoir de pratiques à risque se sont déclarés prêts à donner leur sang et 12 000 personnes interrogées se sont déclarées prêtes à recevoir ce sang alors même que l'EFS déplore l'insuffisance des dons. Cette campagne de promesses de don est toujours ouverte sur notre site (rubrique pétitions).

L'annonce de la ministre ne surprend pas SOS homophobie, car le 17 mai 2008, le président de l'EFS avait déclaré sur une radio périphérique qu'il s'opposait à la levée de cette interdiction. (voir notre communiqué de presse du 13 juin 2008).

Même si la prévalence des promesses non tenues est très forte chez beaucoup de politiciens, les homosexuels continuent de voter. Considérant sans doute qu'il s'agit d'un comportement politique à risque, plus que le fait d'un groupe à risque.

Plusieurs saisines de la Halde et de la CNIL (puisque l'EFS établit un fichier d'homosexuels exclus du don) sont en cours.

SOS homophobie reste opposée aux raisons invoquées pour cette mesure qu'elle juge donc discriminatoire.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 7 FÉVRIER 2009

Don du sang des gays : quel débat ?

En début de semaine, le conseil de Paris a voté à l'unanimité un voeu visant à l'ouverture d'un débat sur l'arrêté de la ministre de la Santé qui maintient l'exclusion des homosexuels masculins des dons de sang.

SOS homophobie salue cette résolution consécutive à la position de la ministre de la Santé, mais doute de l'utilité d'un débat qui a déjà eu lieu.

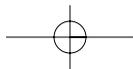
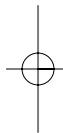
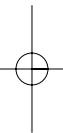
En effet, un groupe de travail a déjà été réuni au ministère de la santé en 2006* alors que les données scientifiques à l'époque étaient les mêmes qu'aujourd'hui. Le ministre s'était alors prononcé pour ouvrir la possibilité aux homosexuels de donner leur sang.

Pour justifier son changement de position, la ministre a précisé les conditions auxquelles les gays pourraient donner leur sang : prévalence égale entre homosexuels et hétérosexuels. SOS homophobie est révoltée par ces propos puisque cela signifierait qu'il faudrait, soit le décès des nombreux gays séropositifs, soit la nouvelle contamination de nombreux hétérosexuels.

Cette condition est absurde : autant dire clairement que les homosexuels ne pourront jamais donner leur sang. Cela serait plus honnête.

En fait, c'est bien, comme le rappelle Act Up Paris, du taux de nouvelles contaminations dont il faut tenir compte puisqu'il indique bien les comportements actuels des deux groupes vis à vis du VIH et de sa prévention. Et il montre clairement que le taux de contamination est plus important chez les hétérosexuels que chez les gays. Mais ce constat scientifique impliquerait alors, par le même principe de précaution, d'interdire de don les hétérosexuels...

- En mai 2006, Xavier Bertrand, alors ministre de la Santé, avait conduit une série de réunions avec des associations LGBT et de lutte contre le VIH, la Halde, l'Établissement Français du Sang et la Direction Générale de la Santé. Au terme de ces entretiens, Xavier Bertrand, avait annoncé le 7 juillet 2006 mettre fin à cette discrimination : il le confirmait dans des entretiens avec *Têtu* et *Le Monde* (10 juillet) : « *La contre-indication permanente actuelle visant "les hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes" ne me semblait pas satisfaisante, car elle stigmatisait de facto une population et non des pratiques. Elle va donc disparaître* », « *J'entends que l'on ne parle plus à l'avenir de "populations à risque" mais bien de "pratiques sexuelles à risque"* », précisait le ministre toujours dans *Le Monde*. Dans le questionnaire médical que tout candidat au don doit remplir, la question « *Avez-vous eu des rapports homosexuels?* » devait donc être changée en « *Avez-vous eu des pratiques sexuelles à risque ?* ». Comme la levée de l'exclusion des homosexuel-le-s tardait à venir, SOS homophobie avait, en septembre 2007, demandé audience au cabinet de Roselyne Bachelot, pour connaître le point de vue de la nouvelle ministre de la Santé. Le 27 novembre 2007, la ministre annonçait à la presse sa décision d'ouvrir le don de sang aux homosexuels. Sur France Info, elle qualifiait cette mesure de « démarche discriminatoire qui n'est pas tolérable » et ajoutait que cette suspension interviendrait « d'ici quelques jours ».



Chapitre 15

Sport*Les championnats d'homophobie*

Le faible nombre de témoignages reçus cette année encore par l'association, 13 sur la totalité de 2008 (6 en 2007 et 5 en 2006) ne permet surtout pas de conclure que l'homophobie n'est pas présente dans ce domaine. Au contraire, elle illustre l'immense tabou qui règne dans le milieu sportif, et le silence qui en découle. En témoigne le nombre extrêmement faible de sportif-ve-s de haut niveau ayant fait leur coming-out : 2 en France seulement¹, et la récurrence des affaires d'insultes homophobes dans le milieu du football en particulier.

Par ailleurs, le succès des associations sportives et des tournois gays et lesbiens peut se lire comme un vrai besoin de se retrouver entre homosexuel-le-s pour pratiquer un sport de façon sereine.

Le rôle clef des associations sportives LGBT

Le paysage sportif gay et lesbien en France est en effet en grande forme, le vif succès des associations et manifestations sportives se confirme d'année en année : la Fédération Sportive Gaie et Lesbienne (FSGL) compte ainsi plus de 3 000 adhérents, et le Tournoi International de Paris (TIP) a regroupé cette année plus de 1 400 participants. Dans un article paru dans *Têtu*², l'un des responsables de la FSGL³ explique en

effet qu'il y a « une pratique du sport gay et lesbien ». En effet, si la relation au sport, la recherche de la technique, de la progression, du dépassement de soi est universelle, pratiquer un sport dans un cadre gay et lesbien permet de le faire sans se cacher, sans craindre de se faire ostraciser, rejeter, insulter ou violenter. Les personnes interrogées dans cet article soulignent toutes l'importance de pouvoir être « soi à 100% », et d'oser parler de sa vie privée par exemple. Même si les performances sportives de ces équipes sont désormais reconnues, elles représentent également un endroit de convivialité important, parfois même salutaire pour certain-e-s.

Des règles du jeu normées et hétérosexuelles

Effectivement, homosexualité et sport apparaissent « *exclusifs l'un à l'autre* »⁴. Dans le sport se jouent des jeux de genre extrêmement normés. Ainsi, il existe des sports dits de garçon, empreints de force physique, de virilité (rugby, football, lutte...) et des sports dits « féminins » que le sociologue Simon Louis-Lajeunesse qualifie « *d'esthétiques* »⁵ (danse,

¹ Amélie Mauresmo, joueuse de tennis et Carole Péon, triathlète

² *Têtu*, juin 2008, Les gays du stade

³ Michaël Bardet vice-président de la FSGL

⁴ Sylvain Ferez, *Le Corps homosexuel en jeu*

⁵ Simon Louis-Lajeunesse, *L'épreuve de la masculinité*

patinage...). Et même si cette frontière tend à s'estomper, les clichés persistent : les femmes pratiquant un sport « dit masculin » sont souvent qualifiées de garçons manqués et soupçonnées d'homosexualité. De même, les garçons qui pratiquent des sports dits féminins, les « *sports de tapette* », sont perçus comme homosexuels, femmelettes, Simon Louis-Lajeunesse les appelle les « *traîtres à la masculinité* ».

Dans son essai, paru en 2008, ce sociologue décortique les relations qui existent entre le sport et l'homosexualité, en suivant des groupes de sportifs canadiens (sports collectifs et individuels) et comment elles aboutissent à l'homophobie. Tout dans ces sports collectifs tend en effet vers la masculinisation : les codes de communication, les rituels, les vestiaires, le rapport au corps... Même les gestes et attouchements, nombreux dans ces sports, sont hautement normalisés, codifiés car ils pourraient être perçus comme « homosexués » en dehors d'un cadre sportif.

Et au vu de ces rituels, par exemple dans les vestiaires ou les après matches, où les conversations sont excessivement hétérocentrées, et certains rites d'initiation où la sodomie est utilisée comme marqueur d'infériorité, on réalise mieux la souffrance que certains ont pu ressentir, leur incapacité à poursuivre ce type de sports et leur impossibilité de se dire homosexuel. Il explique que dans le sport l'hétérosexualité est évidente, présumée pour tous. Le soupçon d'homosexualité d'un membre de l'équipe est alors perçu comme une menace pour la masculinité et la virilité dans lesquelles ces garçons baignent. On retrouve l'ensemble de ces problématiques dans le témoignage⁶ de Yoann Lemaire, joueur du FC Chooz dans les Ardennes, qui a fait son coming-out au sein de son équipe. C'est rien de moins que l'unique coming-out dans le football. Il y dénonce l'importance du tabou, de l'omerta complète qui règne dans ce sport, et les réflexes d'insultes qu'il entendait trop souvent sur le ter-

rain. C'est grâce à l'association Paris Foot Gay (PFG) qu'il se sent désormais fier de son club, qui a signé la charte contre l'homophobie, le premier à le faire (depuis seul le PSG a également signé cette charte).

Le football, 1^{er} sport français pour son nombre de licenciés et pour son homophobie

Le football regroupe cette année encore la grande majorité des témoignages qui nous sont parvenus. On nous signale des chants de supporters aux paroles hautement homophobes, largement tournées vers la sodomie comme si elle rabaisait et ridiculisait les équipes adverses : « *Paris, on t'encule* », « *Laval on t'encule* ».

L'insulte « *pédé* » ou « *tapette* » est encore très largement utilisée pour rabaisser ses adversaires. C'en est presque un réflexe : « *les Parisiens c'est des pédés* », pour désigner des joueurs moins performants ou des supporters des équipes adverses. Ainsi, ce jeune homme qui nous contacte après avoir lu sur un forum de supporter de Saint-Etienne : « *espèce de sale PD tu ne dois pas valoir grand-chose je suppose que tu dois soutenir tes gros PD de Parisiens* », ou cet autre internaute qui avait vu sur un site quelqu'un qui proposait comme définition des initiales PSG « *Pédés sur Gazon* ».

Ces insultes sont presque institutionnalisées et font totalement partie d'un certain esprit football. Ainsi, M. Orlanducci, président du club de Bastia, considère qu'il ne faut pas s'offusquer qu'un joueur puisse être traité d'enculé : « *ce n'est pas un incident à relever ça quand même ! Ca se passe chaque semaine dans les stades* ».

⁶ *Le Monde* 2, 31 mai 2008. Homophobie et Football. La leçon de Chooz

société

Homophobie et football

La leçon de Chooz

[De notre envoyée spéciale à Chooz (Ardennes), Pascale Krémer | Photo Olivier Cullmann pour Le Monde]

Chooz, 784 habitants, sa centrale nucléaire, son footballeur homosexuel... Le coming out de Yoann Lemaire - cas unique dans un club de la Fédération française - a bouleversé la vie du village des Ardennes. Malgré des résistances, les habitants sont aujourd'hui convertis à la lutte contre les discriminations.

Trois bonnes heures de route, en voiture, depuis Paris. Passer Charleville-Mézières, gagner la pointe des Ardennes, cette avancée française en territoire belge, y dériver paisiblement le bourg de Chooz, 784 habitants. Pour enfin rencontrer Yoann Lemaire, jeune homme d'exception puisque tout à la fois détenteur d'une licence de la Fédération française de football (il joue au FC Chooz) et homosexuel assumé. Le seul en France, croit savoir l'association Paris foot gay, qui se bat pied à pied depuis cinq ans pour faire reculer l'homophobie dans le milieu du foot. A eux seuls, les 280 kilomètres parcourus disent toute la persistance du tabou.

ville comme technicien dans une usine locale de briques réfractaires. Son univers est là : les collines boisées à perte de vue, l'étang pour pêcher, un peu de chasse, davantage pour se promener et boire un coup que pour ramener du gibier, et le club de foot où il joue depuis ses 13 ans avec les copains. En division d'honneur régionale, pendant un temps, puis en première division de promotion du département, où Chooz est champion cette année.

Agressivité intempestive

Idyllique bonheur rural, qui aurait pu vivre au carreau. Car voilà qu'à 22 ans, Yoann se découvre homosexuel. « Depuis mes 16 ans, j'avais une relation cachée avec un

réalisateur qu'il en souffre. « J'étais dans un milieu... j'étais donc vraiment homo... Le drame ! Et, l'homosexualité est une tare, un vice même, même amalgamé à la pédophilie... » Plus grave, encore, à ses yeux : « Chooz, c'est le gros efféminé qui ne sait pas taper dans une balle ! »

Le décès prématuré de son père achève de le déstabiliser. Yoann frôle la dépression et collectionne les cartons rouges. Il se sent obligé de se justifier auprès de son entraîneur. « Je lui ai dit que j'étais "homo avec tel joueur", comme si je n'étais pas en général... et que je ne supportais plus toutes ces insultes, en permanence, sur le terrain. Les "pédé", "pédophile", "tapette". Que ça me faisait péter les plumes, même si je n'étais pas directement visé. »

« C'est un gamin du pays que je connais depuis l'adolescence, qui a toujours participé à la vie du club. On devait tout faire pour éviter qu'il soit rejeté » **Le président du FC Chooz**

Joueur amateur, Yoann Lemaire, 26 ans, n'a pas le profil militant. Plutôt le genre précurseur involontaire. Jovial et direct, une bouille de gamins trop vite montés en grains, cheveux roux ébouriffés, yeux bleus et taches de rousseur sur un corps d'athlète (1,90 m, 94 kg). L'arrière du FC Chooz n'aime rien tant que sa tranquillité. Il est né dans la pointe des Ardennes, y a toujours vécu, tra-

outer joueur de foot. On ne se disait pas homos. On n'était pas des pédés quand même ! On préférait penser qu'on entretenait une amitié particulière... Faut être pur des Ardennes, on s'en occupe même jamais vu physiquement. Et ici, dans les collines de la pointe des Ardennes, on vivait des gens de la campagne, par rapport à tout ça, on n'este très basique... »

Parce qu'on commence à jouer, du jour au lendemain, son ami le quitte. Yoann

L'entraîneur, Pierre Cochaux, un ancien joueur professionnel que Yoann tient en grand respect, réagit avec stoïcisme. Cela lui est égal. Au moins comprend-il désormais l'agressivité intempestive de son joueur. Progressivement, sur le ton de la plaisanterie, Yoann poursuit donc les confidences. Ses coéquipiers n'en font pas une affaire. « Ils savent, ils s'en fientent, on peut en dire un peu. » Soulagement.

SPORT

Le Monde 2, 31 mai 2008

Homophobie 1, clubs et fédérations 0

Nous déplorons le manque quasi complet d'actions menées par les clubs et les fédérations et le manque de réaction de ces institutions lors des affaires où l'homophobie est en cause.

Ainsi, en décembre 2008, lors d'une rencontre Olympique Lyonnais-Olympique de Marseille, des supporters ont déployé une banderole au caractère explicitement homophobe à l'encontre du dirigeant de l'OM Pape Diouf : « *Pape Diouf, tes initiales te vont si bien* », P et D se détachant en clair. Le club lyonnais avait réagi 3 jours après, par le biais d'un communiqué de presse dans lequel le caractère manifestement homophobe de la banderole n'était pas évoqué !

De même, et bien qu'elle ait signé une convention de partenariat contre le racisme et une charte contre l'homophobie à l'occasion du 4^e tournoi « *b. yourself* » organisé par le PFG, la Ligue Professionnelle de Football Français (LFP) n'a réagi dans l'affaire du SMS de Nîmes que devant l'insistance des associations. Dans cette affaire, Laurent Nicollin, président délégué du club de football de Montpellier avait envoyé un SMS à un supporter à la veille d'un match de ligue 2 : « *On va les enculer, ces PD de Nîmois* » et s'est excusé de façon peu convaincante sur son site : « *J'ai commis l'erreur d'utiliser un langage supporter pour convaincre mon interlocuteur (...). J'étais*

stressé et pressé, mon souci était d'assurer le destinataire d'une volonté de victoire ». Les associations avaient instamment réclamé des sanctions, Paris Foot Gay avait alors appelé la Ligue de Football Professionnel « *à prendre enfin le problème de l'homophobie dans le football à bras le corps et à respecter ses engagements* » ; le Collectif contre l'homophobie (CCH) de Montpellier avait de son côté demandé « *au préfet de l'Hérault et au procureur général de la Cour d'appel de Montpellier de diligenter toutes les suites qu'il conviendra de donner à cette affaire* » et a saisi la LFP. Cette dernière a finalement répondu au Collectif que le comportement de Laurent Nicollin relevait du Conseil National de l'Éthique (CNE) de la Fédération Française de Football. La plainte a donc été transmise à cet organisme (créé en 2002 et présidé par Dominique Rocheteau), qui l'a instruite et a entendu Laurent Nicollin, mais a estimé que les faits reprochés à celui-ci relevaient plutôt de la commission de discipline de la Ligue de Football Professionnel...

Conscients que l'homophobie ne s'arrête pas au football, nous avons également sensibilisé les principales fédérations sportives (rugby, hand-ball, volley-ball, judo...) en leur faisant parvenir notre Rapport annuel 2008, sans obtenir de réponse de leur part. Bernard Laporte, contacté également en tant que secrétaire d'État aux Sports, à la Jeunesse et à la Vie associative, nous a simplement remerciés de notre « *délicate attention* ».

Le sport, de par son importance dans l'espace social, son rapport au corps et à la construction de l'identité, est un terrain particulièrement sensible pour l'homophobie. Les initiatives de sportifs et sportives pour démonter les clichés, le célèbre calendrier des rugbymen par exemple, et l'acceptation désormais actée des sportives ayant effectué leur coming-out, cachent mal l'homophobie, le tabou

et le silence complet qui règnent dans ce milieu. Nous saluons la visibilité assumée du champion olympique 2008 de plongeon, l'Australien Matthew Mitcham. Nous continuerons à sensibiliser les acteurs et institutions qui doivent prendre des dispositions pour éradiquer l'homophobie. Espérons que le succès grandissant des manifestations sportives nationales et internationales LGBT les amènera enfin à réagir.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 15 OCTOBRE 2008

Homophobie dans les tribunes de football : ça suffit

Les médias se sont fait l'écho ces dernières années des dérives racistes, xénophobes et anti-sémites dans les tribunes de certains supporters.

Les insultes homophobes ne sont malheureusement pas en reste bien que les médias n'en parlent quasiment pas. Seul le PSG s'est engagé aux côtés du Paris Foot Gay et de SOS homophobie pour combattre le phénomène.

Afin d'engager d'éventuelles actions en justice contre les supporters homophobes et les clubs qui laissent faire, SOS homophobie et le PFG recherchent des personnes qui pourraient témoigner de chants, slogans et autres propos homophobes lors de matches de Ligue 1.

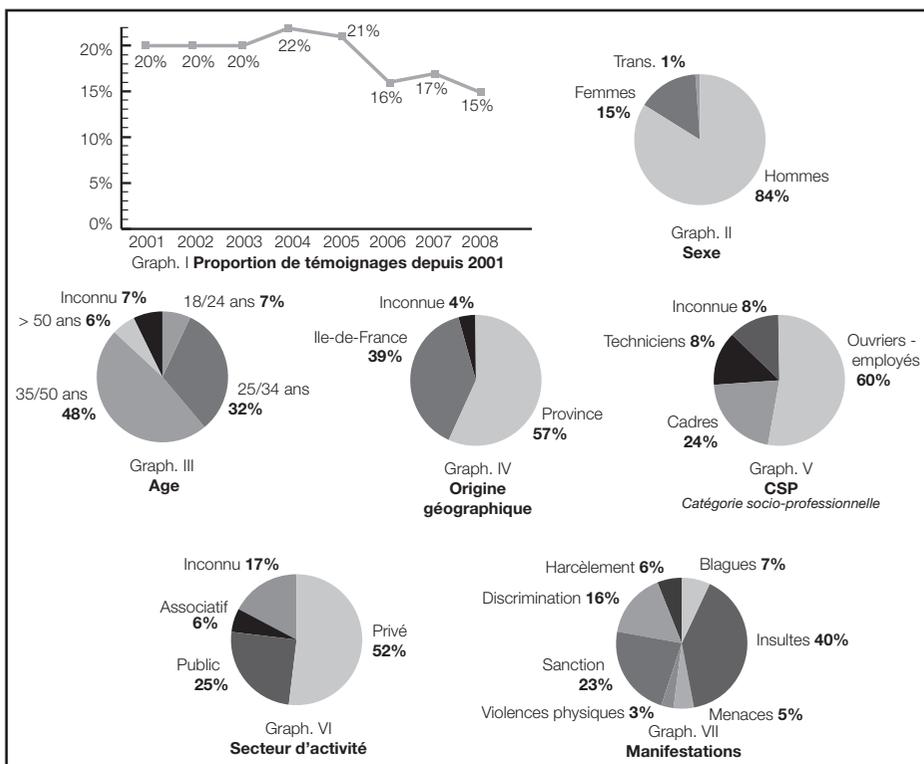
Envoyez vos témoignages, ainsi que la photocopie recto verso de votre carte d'identité à notre adresse :

SOS homophobie
Centre LGBT IDF
63, rue Beaubourg
75003 Paris

SOS homophobie lance un appel aux médias afin qu'ils diffusent cet appel à témoin et s'engagent ainsi dans cette lutte contre l'homophobie au même titre que la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

Travail – Données chiffrées

• 184 cas, correspondant à 15% du total des témoignages en 2008.



Analyse

Stabilité du nombre de cas.

- **Sexe** : à près de 85%, ce sont les hommes qui contactent la ligne.
- **Age** : la tranche 25 à 49 ans représente 80% des témoignages.
- **Origine géographique** : la répartition Ile-de-France et Province se maintient dans une

proportion de 40% / 60%.

- **Catégories socioprofessionnelles** : les employés/ouvriers représentent près de 60% des témoignages, en hausse par rapport à 2007.
- **Manifestations** : hausse des sanctions (licenciement) : plus de 22% des témoignages contre 13% en 2007.

Chapitre 16

Travail

Travail et homophobie, c'est pas la santé

Confirmant une tendance lourde, le travail reste la première source des témoignages reçus par l'association, avec 15% du total, proportion stable par rapport à 2007. Les sanctions et les discriminations représentent 38% des causes d'appels et de courriels, quasiment au même niveau que les insultes (40%).

Comme les années précédentes, toutes les régions, tous les secteurs d'activités, toutes les catégories socio-professionnelles sont concernés par les actes homophobes au travail.

Les difficultés rencontrées par les homosexuel-le-s dans le monde du travail restent en général mal connues des autres travailleurs, des organisations syndicales et des employeurs. Elles sont pourtant réelles et très répandues. Ainsi, selon une étude de la Halde, 85 % des gays et lesbiennes salariés ont au moins une fois ressenti une homophobie implicite, tandis que 40 % disent en avoir été directement victimes : blagues, insultes, violence ou chantage¹.

Dans un contexte économique tendu, le respect des homosexuel-le-s semble encore plus loin des préoccupations du monde du travail, s'il a jamais été une réelle priorité ! Pourtant, les entreprises utilisent réguliè-

ment le concept de diversité dans leur communication. Mais quand il ne s'agit pas simplement d'un concept tendance, les actions se résument assez souvent aux questions de la parité femmes-hommes et des minorités visibles. Dans l'esprit des employeurs, mais aussi des salarié-e-s, voire des organisations syndicales, ce qui n'est pas visible n'est pas mesurable, ce qui n'est pas mesurable n'existe pas. La priorité est donnée aux discriminations les plus « visibles », et peu aux discriminations « invisibles » comme celles liées à l'orientation sexuelle. Les « politiques diversité » des entreprises ignorent le plus souvent l'orientation sexuelle.

Les formes prises par l'homophobie au travail

Bien que le code du travail fasse de l'orientation sexuelle l'un des motifs de discrimination prohibés par la loi depuis 2001, les homosexuel-le-s semblent relativement démunis-e-s et sans véritable soutien face à des agressions liées à leur sexualité.

Les insultes, les blagues, les moqueries

La parole tient toujours un rôle majeur dans

¹ *Homophobie dans l'entreprise* – La Documentation française - étude publiée en 2008 par la Halde, menée auprès de 1413 salariés gays et lesbiennes et des DRH de 14 grandes entreprises, sous la direction de Christophe Falcoz.

l'homophobie au travail. Soit cette parole vise directement la personne, soit elle est indirecte et peut refléter dans l'entreprise un climat d'homophobie, tout aussi invivable pour celles et ceux qui en sont victimes.

Les insultes, les blagues, les moqueries peuvent être considérées comme une forme discriminatoire « légère » qui serait banalisée. Ces comportements « ordinaires » sont alors non seulement difficiles à éradiquer, mais aussi difficiles à faire reconnaître dans le milieu du travail.

Pourtant, d'une année sur l'autre, le cortège des insultes ne change pas beaucoup, bien que certains appelants sont encore très surpris que l'on puisse les injurier en raison de leur sexualité.

- *Ronan, agent de la police nationale, nous écrit ce qu'il entend de la part de ses collègues au quotidien* : « Tu vas à la gay pride samedi, toutes les tarlouzes font la gay pride », « Tu me sucés quand ? Je me suis toujours demandé ce que cela faisait de se faire pomper par un mec, toi tu dois le savoir ! », « Ton treillis doit bien te serrer, ça te fait un joli petit cul de meuf », « Attention mon collègue va te fouiller, mais on t'avertit il est un peu homo », « La police recrute n'importe quoi aujourd'hui des noirs, des pédés, des brouteuses ».

Il termine son courrier en nous disant : « *Etre policier de la République c'est aussi lutter contre l'homophobie et plus généralement contre l'ensemble des discriminations et je m'interroge sur les capacités de ces fonctionnaires à servir la population sans discrimination avec un tel état d'esprit. Je veux juste être respecté comme il se doit pour pouvoir remplir correctement ma fonction* ».

On peut aussi citer : « *Avec toi, c'est plutôt rue de la gaieté* », « *Tu devrais venir en drag-queen on s'amuserait plus* », « *Les gants roses pour faire ton travail t'iraient mieux* », « *Tu ne peux pas porter*

c'est trop lourd pour tes faibles bras », « *Tas besoin d'un homme, un vrai* ».

Le harcèlement

Qu'est ce que le harcèlement à l'encontre des gays ou lesbiennes ? C'est l'atteinte répétée portée à la dignité d'un individu dans le cadre de la relation de travail résultant d'un comportement d'un supérieur hiérarchique, d'un collègue ou d'un client motivé par l'orientation homosexuelle du salarié, connue ou supposée par son auteur².

Le harcèlement résulte avant tout de la perception par son auteur d'une vulnérabilité chez la victime potentielle. Le harcèlement est dans la grande majorité des cas le fait d'une même catégorie d'individus à l'encontre de victimes « traditionnelles » dont les homosexuel-le-s. Ainsi les différents harceleurs ont en commun une conception de catégorie et de genre, les homosexuels les dérangeant car sortant de ce cadre, et une vision dominatrice du genre masculin s'accompagnant de comportements sexistes. La lesbienne y est donc particulièrement exposée, elle qui dans la représentation traditionnelle défie son genre et est susceptible dans le travail de subir une double violence à la fois d'ordre sexiste et homophobe, tant de la part d'un homme que d'une autre femme.

Au-delà de l'abus de pouvoir individuel, l'existence de facteurs liés à l'organisation de l'entreprise favorisent de tels comportements et renforcent chez le harceleur la perception de son impunité. Les directions ne sachant ou ne voulant pas réagir, elles ne sanctionnent pas les comportements homophobes en interne, ce qui conforte les comportements discriminatoires qui peuvent ainsi s'exprimer en toute impunité.

L'engagement de l'entreprise dans la lutte contre

² *Homosexualité et discrimination en droit privé*, Daniel Borrillo et Thomas Formond, La Documentation française.

le sexisme est une condition de la réussite des politiques de lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle.

- *Olivier est directeur adjoint d'un service des parcs et jardins d'une mairie en Ile-de-France. Il a été recruté avec comme objectif de réorganiser et d'améliorer le fonctionnement d'un service de plus de 200 personnes. Il nous raconte ce qu'il vit depuis 2008 : véhicule tagué en rose paillettes et recouvert d'huile, messages de morts sur le pare-brise, papiers explicites dans les jardins des voisins, courriers anonymes reçus à domicile, cambriolage de son appartement, vol du matériel informatique. Il déposera 8 plaintes auprès du commissariat, son employeur fera de même. Depuis ces événements, Olivier a fait jouer son droit de retrait dans le cadre de l'existence d'un danger grave et imminent.*
- *Fanny est assistante dentaire. Depuis son coming-out, la situation est difficile : « mon patron me provoque, il a des propos insultants, n'arrête pas de me dire qu'en étant homosexuelle je n'arriverai à rien dans la vie. Il me rabaisse constamment et enfin me fait des propositions, il essaie de me toucher ».*
- *Jean, chargé de nettoyer des trains, nous raconte comment ses collègues régulièrement le harcèlent par des actes de sabotage de son travail : par exemple après avoir nettoyé les toilettes, il y retrouve des canettes, des mégots, des traces d'urine et doit recommencer. Il fait part de sa peur d'aller au travail, de rencontrer ses harceleurs.*

La législation française a été renforcée en 2008, par transposition d'une directive européenne. La loi du 27 mai 2008 interdit désormais, dans les entreprises privées comme dans les administrations publiques, tout agissement lié notamment à l'orientation sexuelle, au sexe, à l'état de santé, ou à connotation sexuelle, qui a pour objet ou pour effet de porter atteinte à la dignité

des personnes visées en créant un environnement hostile, humiliant, dégradant ou offensant. La violation de cette interdiction n'est pas pénalement sanctionnée. Toutefois, cette disposition donne aux personnes homosexuelles une base juridique pour demander à leur employeur de mettre un terme à tout comportement hostile, humiliant, dégradant ou offensant lié à leur orientation sexuelle. L'employeur a une obligation de prévention des actes de harcèlement. En cas d'inaction de l'employeur, le-la salarié-e peut s'appuyer sur ce texte pour saisir le Conseil des Prud'hommes. Cette loi interdit également de prendre toute mesure défavorable à l'encontre d'une personne qui témoigne ou relate de bonne foi de tels comportements.

Les sanctions et les discriminations

L'orientation sexuelle du salarié ne peut évidemment pas constituer une faute sanctionnable, une telle mesure serait nulle de plein droit. Cependant l'homosexualité du salarié, réelle ou supposée, constitue encore trop souvent dans les faits le motif explicite ou implicite, direct ou indirect de la fin de la relation de travail. Quand l'entreprise punit, elle n'hésite pas à utiliser les sanctions les plus graves à savoir le licenciement, voire le licenciement pour faute grave. 22% des appels ou des courriels concernent des personnes faisant ou ayant fait l'objet d'une procédure de licenciement.

En revanche, lors de ces procédures de licenciement l'homosexualité n'est quasiment jamais évoquée comme la raison réelle de la rupture du contrat de travail mais toujours habillée et masquée sous les formes habituelles de l'insuffisance professionnelle, de l'exécution fautive du contrat de travail, des actes malveillants, de la mésentente ou de l'incompatibilité d'humeur, de la faute, voire de harcèlement sexuel.

- *Aurélié, en CDD depuis 7 ans, ne verra pas la couleur d'un CDI que la plupart des salariés semblent obtenir beaucoup plus rapidement.*

Motif invoqué au cours d'un entretien annuel : « tu n'as pas le niveau de compétence et ta manière d'être est différente : on se pose des questions sur ton profil, tu es à la marge ». Elle n'a trouvé aucun soutien auprès de son délégué syndical CGT.

- *Emilien est intérimaire pour le compte d'un constructeur automobile. Il est convoqué à un entretien préalable de licenciement pour faute grave avec mise à pied conservatoire. Chez le constructeur automobile, on lui a tenu les propos suivants : « tu es trop lent, tout le monde se plaint de toi, on ne t'aime pas, on ne supporte pas ce que tu représentes », « on ne veut pas de pédé dans ce service ».*
- *Elise et Lucie, employées depuis un an et demie dans une chaîne de restauration rapide, sont licenciées à la suite de leur coming-out auprès de leur employeur et collègues. A l'annonce de leur pacs, elles ont subi brimades, mise à l'écart et propos diffamatoires devant les clients avant d'être licenciées.*

Au vu des témoignages, certaines entreprises semblent donc effectivement préférer promouvoir une personne moins compétente mais hétérosexuelle plutôt qu'une personne compétente mais homosexuelle, sans le dire clairement. L'homosexualité peut donc être un facteur de blocage de la carrière.

C'est d'autant plus sensible pour les lesbiennes qui subissent déjà en tant que femme le « plafond de verre ».

- *Marianne est employée dans un hypermarché des Alpes-Maritimes, son homosexualité est connue de tous, de même que sa capacité à ne pas se laisser marcher sur les pieds. Récemment, elle a été la cible de propos homophobes de son supérieur hiérarchique. Depuis son arrivée dans l'hypermarché, Marianne se faisait draguer par ce supérieur qui lui avait même fait des propositions pour pouvoir assouvir son fantasme de coucher avec une lesbienne. Marianne a donc cessé de lui*

parler, suite à quoi il l'a prise en grippe. Il y a quelques semaines, alors que Marianne entre avec une collègue dans la salle de repos, elle tombe sur le supérieur qui discute avec le Directeur du magasin et lui dit à haute voix : « c'est pas du café de... », Marianne complète avec aplomb « pédé », ce qui provoque la colère du responsable hiérarchique qui lui reproche de trop la ramener et finit par lui dire « vous les homos, vous êtes dans l'anormalité et vous voulez que tout le monde soit comme vous ». Elle demande un entretien au PDG, qui ne le lui accordera pas. En réponse, elle reçoit une lettre de convocation à entretien préalable pour licenciement : acte d'insubordination.

Travail, santé et homosexualité

La répétition des propos, des injures, des brimades, des moqueries, des actes malveillants et des coups bas use le moral des victimes. A la fin, elles craquent tant sur le plan psychologique que physique. Ce mal-être au travail a comme corollaire des arrêts maladie de plus ou moins longue durée et la peur de reprendre le travail car dans la plupart des cas, rien n'a changé.

Le seuil de souffrance peut atteindre un niveau tel que certain-e-s appelant-e-s ne pourront pas reprendre une activité professionnelle. Entendre des propos et des violences homophobes devient à la longue insupportable. Ces années de souffrance sont à l'origine de bon nombre de troubles psychosomatiques : anxiété, brûlures d'estomac, hypertension artérielle, douleurs musculaires..., et même de dépressions pouvant conduire au suicide. Les appelant-e-s perdent progressivement l'espoir d'une amélioration de leurs conditions de travail.

- *Pierre est fonctionnaire, il nous dit avoir vécu toute sa vie dans le dénigrement de ses capacités. « Toute ma carrière on m'a accusé de ne servir à rien et d'être PD. Actuellement, je suis dans un placard, sans avoir eu la moindre*

promotion depuis 20 ans bien que j'aie réussi le concours de rédacteur en 1993. Actuellement, on ne se gêne pas pour me montrer de manière très ostentatoire que je ne sers à rien. J'ai 55 ans. Pas le moindre travail donné à part faire des copies et répondre au téléphone. J'en ai marre, j'en ai marre de prendre des médicaments, de me faire mettre en arrêt maladie, d'aller voir un psy, je n'ai plus que l'horizon de la retraite pour m'en sortir. »

- *François, formateur dans le BTP, a travaillé sans problème pendant 6 ans jusqu'au jour où son chef l'a harcelé pour connaître sa vie sexuelle : « tu ne parles jamais de ta copine, tu aimes les femmes ? ». A bout, il a annoncé qu'il était homosexuel. « J'ai fait la plus grosse bêtise de ma vie car tout a changé à partir de ce moment. Du jour au lendemain, je n'étais plus bon à rien car dans ce monde là, on ne mange pas de ce pain là ». Il a fini par craquer, s'est mis en arrêt maladie pour dépression, après avoir été déclaré inapte par le médecin du travail de l'entreprise.*

Vie privée – vie professionnelle

Le lieu de travail est un endroit où l'orientation sexuelle, hétérosexuelle, est omniprésente, au travers des conversations ou des confidences quotidiennes concernant la vie privée, la vie familiale, la vie associative, la vie sportive ou la vie sexuelle.

Certes l'orientation sexuelle des salariés n'a en principe rien à voir avec le contrat de travail. Mais tout-e salarié-e s'inscrit dans un univers professionnel c'est-à-dire un lieu de sociabilité. De nombreux-ses salarié-e-s font état de leurs craintes que leur orientation sexuelle soit découverte par leur employeur ou leurs collègues de travail. Et que par voie de conséquence leur crédibilité, leur autorité, leur compétence, leur carrière voire leur emploi soient remis en cause.

De nombreux témoignages ou appels rapportent l'existence de commentaires peu flatteurs, d'insultes parfois quotidiennes. Pour ces raisons, des salarié-e-s gays ou lesbiennes n'imaginent pas de partager avec leur environnement de travail leurs problèmes de couple, leurs rencontres, ou leurs vacances avec leur partenaire. Il est difficile d'assumer son orientation sexuelle sur son lieu de travail encore aujourd'hui. L'absence quasi systématique du critère de l'orientation sexuelle dans les politiques de diversité conforte cette image de minorité non visible. L'existence du label Diversité, sous l'impulsion de l'ANDRH³ et de l'AFNOR⁴ pourrait aider à corriger cette situation.

- *Emmanuel a été vu dans une petite ville de Loire-Atlantique avec son compagnon, sa période d'essai a été rompue, avec comme commentaire : « par rapport à ta vie privée et à la clientèle du magasin (dépôt – vente) ce n'est pas gérable ». Demandant des précisions, le responsable du dépôt vente lui précise : « tu es gay, c'est ton choix, tu l'affiches, je ne veux pas de ça dans mon magasin ».*
- *Anthony appelle pour demander si son employeur peut lui interdire de venir à la galette des rois avec son compagnon alors que les couples hétérosexuels mariés sont invités. En fait Anthony connaît la réponse, car son employeur lui a déjà proposé de lui présenter des filles car il s'étonnait qu'il ne soit pas encore marié. Il nous dit que c'est très dur à vivre, il pensait le monde du travail plus ouvert après avoir vécu difficilement son homosexualité au lycée.*
- *Luc travaille dans un foyer pour handicapés mentaux sous tutelle d'un conseil général. Malade, il reçoit à l'improviste à son domicile la visite du comptable de l'entreprise, qui tombe sur son compagnon. A son retour au travail changement d'ambiance, et quelques semaines plus tard, convocation à un entretien pour*

³ Association Nationale des Directions des Ressources Humaines

⁴ Association Française de Normalisation

licenciement, motif : manque d'application professionnelle.

- *Joël était chef de service dans une fédération professionnelle. Il a pris la défense d'un collègue qui était traité de malsain en raison de son homosexualité. « A cette occasion j'ai révélé mon homosexualité pour le défendre. Quelques jours plus tard, j'ai été convoqué par le directeur et la présidente qui m'ont dit qu'ils ne voulaient pas de problèmes de mœurs. J'en ai été malade puis hospitalisé, le climat régnant dans la fédération était détestable. A mon retour, les délégations de signature m'ont été retirées, on a réduit mes équipes. Des propos violents ont été tenus par ce directeur : « je voudrais te coller la tête au mur ». La présidente a demandé à l'inspectrice du travail l'autorisation de me licencier, refusée car j'avais un mandat syndical. A ce moment changement dans le registre de comportement de la direction, des rumeurs ont commencé à circuler sur ma supposée pédophilie (dans une fédération traitant d'éducation). À la fin de mes protections syndicales, j'ai été licencié pour faute grave, avec information du ministère de tutelle. Cela fait 2 ans que les faits ont eu lieu et je n'ai toujours pas retrouvé de travail car la réputation qui m'a été faite me colle à la peau. »*

- *Fabrice est stagiaire pour devenir chef d'établissement dans la région lyonnaise, mais il est victime d'un inspecteur particulièrement homophobe qui depuis 2 ans met tout en œuvre pour faire échouer sa titularisation. Au départ tout s'est bien passé, mais au bout de quelques mois, quand l'inspecteur s'est rendu compte de l'homosexualité de Fabrice, les relations se sont dégradées, des informations calomnieuses sur lui ont circulé, ainsi que des informations confidentielles sur son état de santé, sur son statut de pacsé et sur sa vie privée. Sa nomination au poste de chef d'établissement est en jeu.*

- *Joachim est vendeur chez un grand distributeur d'électroménager. Au cours de son entretien d'évaluation annuel, alors qu'il demande quel est son avenir professionnel, son manager lui répond : « tu n'évolueras pas chez nous car t'es pas comme les autres, t'es pas normal, t'as une vie dissolue, et tu ne pourras jamais avoir un poste d'encadrement chez nous, même si tu es le meilleur vendeur. D'ailleurs il vaudrait mieux que tu cherches ailleurs ».*

42 % des homosexuel-le-s ne sont pas visibles au sein de leur entreprise. 66% d'entre eux expliquent cette non-visibilité par peur de représailles. Selon ce sondage datant de 2007 mené par l'association l'Autre Cercle, c'est la peur qui incite les salarié-e-s au silence et au déni de soi. Un deuxième sondage réalisé en mai la même année auprès de DRH, en collaboration avec l'ANDRH, révélait que 80% des répondants confirmaient la difficulté d'assumer son orientation sexuelle dans l'entreprise.

C'est sur cette question que nous avons demandé à Christophe Falcoz de nous faire part de son expérience de sociologue du travail (Cf. encadré).

Réagir

Les comportements discriminatoires perdurent à l'égard des homosexuel-le-s dans le monde du travail. Il convient donc au niveau des entreprises, mais aussi des branches professionnelles, des syndicats de salariés et des organisations patronales, de mener des politiques actives contre l'homophobie. Les entreprises les plus avancées dans leurs politiques de diversité reconnaissent la nécessité de programmes de formation du personnel afin d'accroître la sensibilisation aux discriminations homophobes.

Comment agir face à une discrimination fondée sur l'orientation sexuelle au cours de l'exécution du contrat de travail.

Le principe de non discrimination est consacré par les articles L 1132- 1 du code du travail. Selon cet article, « *Aucune personne ne peut être écartée d'une procédure de recrutement (...), aucun salarié ne peut être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire, directe ou indirecte, notamment en matière de rémunération... en raison de son sexe, de ses mœurs, de son orientation sexuelle...* ».

Différentes voies vous sont ouvertes dans l'entreprise de droit privé (des spécificités existent pour les salariés de la fonction publique). Vous pouvez contacter ou saisir :

- l'un des délégués du personnel de votre entreprise s'il existe (les délégués peuvent être élus à partir d'un effectif d'au moins 11 salarié-e-s) ;
- le délégué syndical, si une ou plusieurs organisations syndicales sont présentes dans votre entreprise (vous pouvez également les contacter si elles ne sont pas représentées dans votre entreprise). Les principales organisations syndicales sont les suivantes (certaines ont une cellule dédiée aux discriminations) :
 - CFDT
 - CFE/CGC
 - CFTC
 - CGT (CGT Discrim, dédiée aux questions de discriminations, mail : discrim@cgt)

- FO
- Solidaires
- UNSA
- FSU ;
- la direction des ressources humaines ou la direction générale. Certaines directions des ressources humaines sont dotées d'un correspondant Diversité ;
- la médecine du travail, en particulier pour des questions de harcèlement ;
- l'Inspection du travail (l'entreprise a l'obligation d'afficher le nom de l'Inspecteur du travail et ses coordonnées) ;
- les instances représentatives de l'entreprise qui peuvent être amenées à traiter de discrimination ou de harcèlement :
 - le CE (Comité d'entreprise)
 - le CHSCT (à partir de 50 salariés) : Comité Hygiène Sécurité et Condition de Travail
 - les DP : délégués du personnel (cf supra) ;
- les Prud'hommes : c'est la juridiction compétente pour traiter les litiges entre employeur et salariés et entre les salariés d'une même entreprise, si ce litige a pour origine le travail. Le Conseil compétent est, sauf exception, celui dans le ressort duquel se trouve l'établissement où est effectué le travail.

La ligne d'écoute de SOS homophobie saura, en fonction de la nature de votre demande, vous réorienter vers les interlocuteurs les plus adaptés.

On le voit, l'homophobie au travail est une problématique lourde. Des idées d'actions fortes ont pourtant été mises en œuvre dans certains pays. Par exemple, des associations gays californiennes ont lancé le "*Day Without A Gay*" : un jour sans gay au travail ! Les homosexuel-le-s américain-e-s sont invité-e-s à ne pas aller travailler pour la journée mondiale des Droits de l'Homme, le 10 décembre.

Le droit peut être efficace dans les cas graves d'homophobie mais semble inefficace pour combattre l'homophobie ordinaire, en grande partie à cause des difficultés que les victimes rencontrent pour prouver que les discriminations relèvent d'homophobie, pour trouver des témoins, et par manque d'interlocuteurs formés et impliqués sur le sujet. La sensibilisation et la formation sont donc essentielles,

dans le cadre des politiques de la diversité dans l'entreprise.

La gestion de la diversité est un concept managérial et non juridique. Elle vise un objectif ambitieux : faire évoluer les représentations pour éliminer tout comportement discriminatoire dans l'entreprise et instaurer une culture de la tolérance qui permette l'inclusion de chacun avec ses apports et ses différences éventuelles. Elle représente un certain idéal : construire une entreprise dans laquelle chacun se sente bien et souhaite s'impliquer, valoriser les apports de tous dans leur variété et ne pas animer d'hostilité entre les différents groupes sociaux. Philosophie qui commence à être développée dans certains grands groupes internationaux comme IBM, et des groupes dans lesquels des associations homosexuelles voient le jour : la SNCF, EDF, Air France, PSA, RATP.

Grand témoin : Christophe Falcoz

Christophe Falcoz⁵ a dirigé une enquête intitulée *Homophobie dans l'entreprise*, commanditée par la Halde et publiée à La Documentation française en mars 2008. Nous lui avons demandé de revenir sur quelques résultats de cette recherche, et nous l'avons également interrogé sur le sens qu'il pouvait donner à la permanence du travail comme principal domaine de discrimination homophobe depuis le premier rapport de 1997 publié par SOS homophobie.

SOS homophobie : Les salarié-e-s gays et lesbiennes ont-ils tendance à cacher ou à dévoiler leur homosexualité ?

Christophe Falcoz: La tendance est clairement au non dévoilement, puisque 66 % des répondant-e-s disent n'avoir plutôt pas dévoilé leur orientation sexuelle durant leur parcours professionnel. Toujours parmi les 1413 personnes interrogées, 17 % n'en ont jamais parlé au travail. Bien sûr, se cacher peut être un choix, mais aussi une stratégie pour éviter d'avoir à subir des injures, du harcèlement, des menaces... 88 % d'entre eux disent avoir subi au moins une fois une homophobie latente, explicite ou avoir été témoin d'homophobie. On comprend donc pourquoi une telle prudence ! Ainsi, à l'embauche, les problèmes de discrimination sont relativement inexistantes (8 % ont eu au moins une fois à la subir), mais cela se gâte dans les relations au quotidien, notamment avec les collègues.

Que se passe-t-il alors dans l'entreprise après l'intégration ?

Les lesbiennes et les gays se trouvent plongés une fois de plus dans un milieu hétéronormé dans lequel la frontière vie privée / vie professionnelle est totalement poreuse, sauf pour les minorités dont ils font partie qui cherchent souvent à la rendre étanche. Des stratégies

d'intrusion, volontaire ou non et avec le désir ou non de nuire, sont alors fréquentes de la part des salariés hétérosexuels pour savoir pourquoi telle personne « *n'est toujours pas mariée malgré son âge, n'a toujours pas d'enfant, ne parle jamais de son petit ami de sexe opposé...* ». Ainsi dans l'enquête, les répondants rapportent des questions indiscrettes fréquentes en particulier lors de manifestations à caractère professionnel et privé (déjeuner, déplacement avec un-e collègue, activités du comité d'entreprise...), mais aussi que des remarques négatives peuvent être émises fréquemment sur leur apparence, surtout sur la tenue vestimentaire.

Tout ceci relèverait d'une volonté de faire se conformer le collègue aux codes hétérosexuels ?

Tout à fait ! Il faut bien voir que l'entreprise est probablement - avec la sphère du sport - l'une des dernières maison-des-hommes où la masculinité dominante a libre cours. On ne s'étonnera pas que la principale discrimination dont souffrent les répondant-e-s, les gays en tête, est celle liée à la carrière (12 % disent avoir eu au moins une fois à subir une telle discrimination durant leur parcours professionnel). Les gays, stéréotypés comme des femmes, ne peuvent pas plus que les lesbiennes qui ne sont même pas considérées comme des femmes puisqu'elles se refusent à une sexualité avec les hommes, se voir proposer un poste d'encadrement. « Le plafond de verre » est donc une réalité pour les lesbiennes et les gays dans ce bastion de la virilité que sont les entreprises publiques et privées. Le top management dûment sélectionné se doit d'être masculin, hétérosexuel,

⁵ Docteur en sciences de gestion, chercheur associé au CERAG/CNRS, Université Pierre Mendès France - Grenoble, dirigeant du cabinet de conseil RCF Management basé à Lyon.

blanc, chrétien... et donc conforme aux valeurs, attitudes, goûts que les préjugés attendent des personnes qui détiennent le pouvoir.

Comment faire alors évoluer les mentalités pour espérer voir s'éradiquer cette homophobie au travail ?

Avant de les faire évoluer, faut-il que les responsables d'entreprise prennent conscience de l'existence du problème, voire du fait que des gays et des lesbiennes travaillent dans leur entreprise ! La deuxième partie de l'enquête qui consistait en des interviews de directeurs-trices des ressources humaines dans 14 grandes entreprises l'a bien montré. Il y a ceux qui pensent qu'il doit bien y avoir des gays mais qu'ils ne les connaissent pas et ignorent combien, ceux qui considèrent que *« tout ceci est du domaine du privé et de l'intime et ça n'a rien à faire au travail »* et aussi celles et ceux qui sont porteurs de nombreux stéréotypes masquant mal leur ignorance du sujet : *« c'est un choix, une préférence »*, *« je connais un cadre supérieur d'apparence très normale dont je sais qu'il vit en couple avec un jeune homme un peu efféminé paraît-il »*... Il faut donc commencer par un travail de sensibilisation et d'information pour tenter de montrer l'infini champ des possibles de l'homosexualité, des modes de vie gay parfois proches du stéréotype communautaire, parfois éloignés.

Pourtant l'homosexualité est plus visible dans la société et les médias ?

Oui, mais entre l'image et la réalité, il y a une frontière. Beaucoup de personnes, lors des entre-

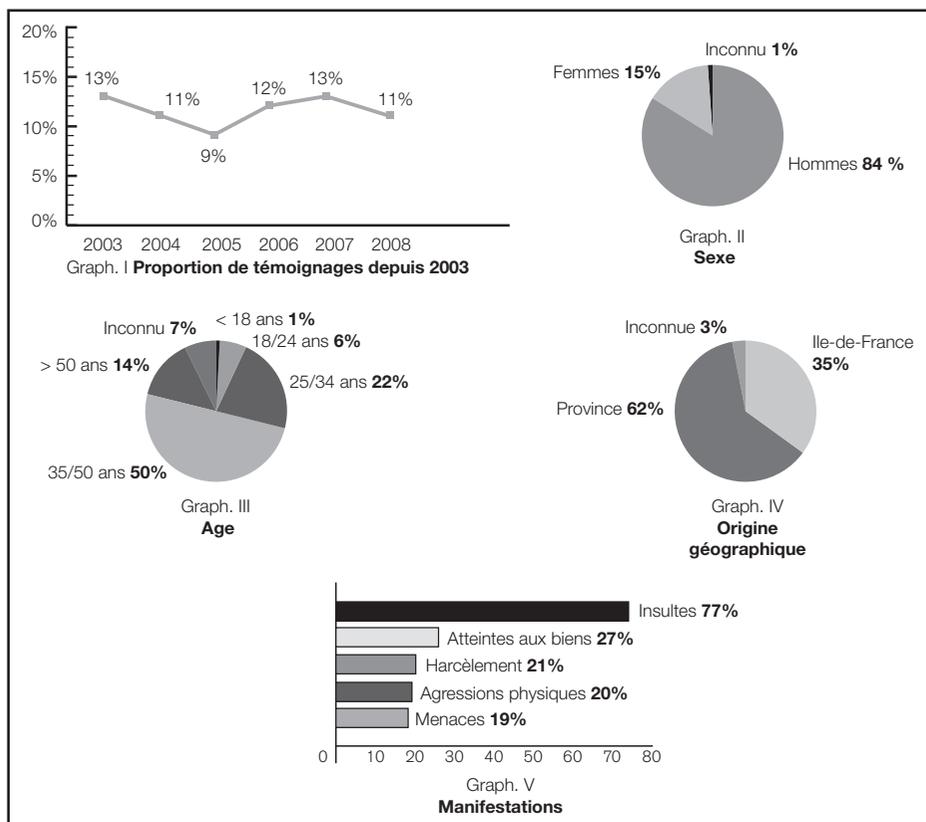
tiens, ont commencé à rentrer dans le débat lorsqu'elles ont pu parler d'un « cas » vécu personnellement dans leur famille, leur réseau amical ou au travail. Et puis, il existe dans leurs discours tout un ensemble de « bonnes raisons » de ne rien faire. Parmi celles les plus prégnantes, j'ai pu notamment entendre : *« c'est une minorité tête d'épingle, ils sont super pas nombreux »*, *« aucun problème d'homophobie ne remonte, donc pourquoi en parler ? »*, *« le sujet est trop tabou, il vaut mieux commencer par des motifs plus simples comme le sexe ou le handicap »*... Il faut donc commencer, en argumentant de façon fine, par dégoupiller ses raisons qui empêchent de faire avancer un débat pouvant lui-même initier des démarches concrètes.

Justement, qu'est-ce que les entreprises peuvent faire ?

Elles doivent garantir que, si une personne lesbienne ou gay souhaite se dévoiler au travail, elle puisse le faire sans risque. Elle doit aussi valoriser et tirer partie des différences et chercher à rendre l'environnement de travail moins hétérosexué. Cela veut dire que des formations doivent être mises en place, en partant des stéréotypes homophobes, des préjugés, des « bonnes raisons » de ne rien faire, tout en informant. Une direction exemplaire en la matière, des sanctions systématiques face aux injures homophobes, des politiques diversité qui nomment explicitement l'orientation sexuelle, une égalité entre tous les partenaires inscrits en tant que couple, une communication qui ne met pas en scène que des duos homme/femme... voilà autant de pistes à explorer.

Voisinage – Données chiffrées

• 117 cas (pour 141 fiches) en baisse par rapport à l'année dernière (-20%).



Analyse

Les témoignages concernant l'homophobie dans le voisinage représentent encore une part très importante du total avec plus de 11% des cas. C'est le troisième motif d'interpellation derrière le travail et Internet.

• **Sexe** : très nette surreprésentation masculine (85%),

en ligne avec les années précédentes (82% l'an dernier).

• **Age** : on note un vieillissement des appelants avec 64% de plus de 35 ans à comparer aux 57% de 2007.

• **Origine géographique** : les appels de province restent majoritaires (62%).

Chapitre 17

Voisinage

Mon voisin l'homophobe

L'homophobie dans le voisinage représente encore cette année une part très importante des témoignages reçus par l'association, 117 cas, soit 11% du total. C'est le troisième motif d'interpellation de l'association après le travail et Internet, confirmant ainsi la tendance croissante observée depuis quelques années. Cette homophobie s'installe le plus souvent dès l'emménagement et pour longtemps : certain-e-s appelant-e-s en sont ainsi victimes depuis plusieurs années, et même dizaines d'années. Elle se manifeste malheureusement dans tout type d'habitat, urbain ou rural, en résidence, en pavillon ou en appartement. Et si celles et ceux qui nous appellent ont entamé des démarches auprès de la police, de leur bailleur ou de leur syndicat de co-propriété, l'homophobie reste difficile à prouver, les agresseurs prenant des précautions, proférant des insultes sans témoin par exemple ou se cachant derrière des prétextes de faux problèmes de voisinage (nuisances sonores, problème de poubelles, de parking...).

De l'injure à l'agression

L'injure reste, comme dans beaucoup d'autres contextes, la première manifestation de cette homophobie de voisinage. Les registres sont classiques « sale PD », « vieille gouine », « sale

petit pédé », « sale gouine », et dérivent facilement vers des menaces physiques, voire des menaces de mort : « je vais te faire la peau », « t'as pas le droit de vivre », « les PD faut les gazer »... Malheureusement ces insultes sont efficaces, un climat de peur s'installant dans le quotidien des victimes qui connaissent leurs agresseurs et vivent dans leur voisinage. La menace peut alors surgir à tout moment, dans le hall, l'ascenseur, les escaliers...

- *Séverine, étudiante dans la Marne, est insultée régulièrement par un de ses voisins qui la traite de « sale gouine », et menace d'envoyer des gens « la tabasser ». Elle nous explique qu'elle a vraiment peur car cet homme « habite dans mon immeuble » et qu'elle « risque de tomber nez à nez avec lui presque tous les jours ».*
- *Gérard, résident d'une commune du Nord, nous contacte car il est insulté par sa voisine dès que leurs « chemins se croisent ». Cette situation dure depuis presque 2 ans malgré les mains courantes qu'il a déjà déposées.*

Enfin, les violences physiques, loin d'être rares (13 cas cette année), sont d'autant plus traumatisantes pour ces appelant-e-s qu'elles se déroulent chez eux. Ne se sentant plus en sécurité sous leur propre toit, les victimes sont particulièrement choquées et angoissées.

- *Steve, parisien, vient de se faire molester par son voisin. Ce dernier était descendu frapper à sa porte tout en l'insultant « sale PD, je t'encule ».*

- *Eric s'est fait agresser devant sa porte. Alors qu'il rentrait chez lui, son voisin lui a pris la tête et l'a cognée contre la porte.*

Mais un arsenal démultiplié par la proximité...

Les voisins utilisent en effet un large arsenal de dégradations et d'humiliations au quotidien, que leur fournit la proximité avec la victime : jet de détritus dans les jardins ou sur les terrasses, crachats, paillasons souillés, portes d'entrées ou de garages bloquées ou obstruées, voitures dégradées, portes ou serrures cassées, pneus crevés, vol de courrier, tags ou graffitis, bruits incessants, intrusions dans la vie privée, espionnage non-stop. Certain-e-s soupçonnent même leurs agresseurs de vol ou de cambriolage.

- *Christian, la quarantaine, vit en couple avec son ami depuis plusieurs années dans un immeuble parisien. Il nous appelle pour « une stupide histoire de voisinage » : sa voisine du dessus a commencé à jeter des détritus sur leur terrasse : des cheveux, des mégots, de la poussière... Il a contacté son bailleur qui a envoyé un courrier à cette voisine, mais la situation n'a fait qu'empirer et plusieurs violentes altercations verbales ont eu lieu depuis.*
- *Dorothee a ouvert à sa voisine, venue se plaindre des allées et venues de son chat. Le ton est monté, sa voisine l'a traité de « sale gouinasse » et lui a donné une claque.*
- *Bernard et son ami sont victimes des plaintes incessantes de leurs voisins au sujet du soi-disant bruit qu'ils font même lorsqu'il ne s'agit que d'une soirée durant laquelle ils regardent un film. Malgré toutes leurs précautions et leurs efforts, ils sont constamment dérangés par ce voisin qui vient sonner pour se plaindre. Ce dernier a même envoyé un courrier à leur propriétaire.*
- *Julien a trouvé dans les quinze derniers jours à deux reprises des écrits sur son pare-brise de voiture avec des insultes homophobes :*

« sale PD, je vais te défoncer le fion ! ». Sa voiture a également été taguée en rose. Il est inquiet, méfiant et soupçonne même que le cambriolage dont il a été victime récemment soit lié à ces agressions. Il a porté plainte à chacun de ces sinistres, et ne sait plus comment se défendre.

La vie entre voisins fournit également un panel de prétextes que les agresseurs utilisent pour soudainement déverser leur haine sur les victimes : travaux sanitaires, rénovation, place de stationnement... , alors que parfois, aucun problème d'homophobie n'avait été déploré. Les agresseurs se saisissent de l'occasion, et la situation dérape.

- *Yves, un sexagénaire marseillais, nous contacte suite à des insultes proférées par son voisin. Il est installé dans son immeuble depuis 10 ans, et tout se passait bien jusqu'à des problèmes de co-propriété récents au sujet de la rénovation de l'immeuble. L'un de ses voisins, prétendument venu lui poser des questions sur l'avancée des travaux a fini par l'insulter : « de toute façon, vous n'êtes pas un homme, vous êtes une merde ». Il nous contacte car il ne veut pas laisser faire, mais n'a pas de témoins.*
- *Jacques habite à Paris et a obtenu l'accord du syndic pour mettre des affiches dans la résidence sensibilisant les habitants à un problème de prolifération des cafards. Il a retrouvé sur sa porte son affiche taguée : « l'homosexualité est plus dangereuse que les cafards, elle est porteuse du SIDA ».*

...et la diffamation

Mais certains voisins n'en restent pas là, et refusant de continuer à habiter près d'homosexuel-le-s, ils usent alors de fausses rumeurs, accusations et diffamations, pour les discréditer auprès du plus grand nombre et les obliger à déménager. Faussement outrés ou dérangés, ils n'hésitent pas à appeler la police, déposer des mains courantes, porter plainte, envoyer des cour-

riers aux bailleurs ou syndicats de copropriété dénonçant leurs problèmes de voisinage avec les appelant-e-s. Les faux prétextes sont nombreux : nuisances sonores provoquées par la télévision, les soirées, les allées et venues, les animaux domestiques, mais aucun propos homophobe n'est jamais prononcé.

- *Jean-Louis, 60 ans, est installé avec son ami dans une maison des Sables d'Olonne depuis plusieurs années. Ils n'ont jamais eu de problèmes de voisinage jusqu'à ce que tout dégénère lorsqu'ils ont demandé à la mairie d'installer des poteaux de stationnement devant leur maison afin qu'ils puissent s'y garer. La voisine, qui tient un cabinet de médecine libérale, n'a pas supporté cette place en moins pour ses clients, et a commencé à les harceler, déposant plainte pour des motifs complètement fantaisistes, comme par exemple le jet de douzaines d'œufs sur sa façade !*
- *Laurent a emménagé récemment dans un studio de la région parisienne. Son voisin a mal pris son arrivée et se plaint du bruit, il a fait venir la police à plusieurs reprises... qui a constaté qu'il n'y avait aucun bruit.*

Certains de ces voisins peu scrupuleux n'hésitent pas à lancer des rumeurs de prostitution, de pédophilie au sujet des homosexuels qu'ils veulent voir fuir, sûrs de l'effet dévastateur de telles rumeurs auprès du reste du voisinage. Ils cherchent en fait à obtenir le soutien des autres voisins, en installant le soupçon. Certains, comme les voisins de Cyril, organisent même des pétitions pour « virer le gay de la résidence ».

- *La voisine de Jean l'a pris en grippe, elle multiplie les remarques désagréables, les insultes et l'a même agressé avec une bombe lacrymogène. Elle a récemment laissé un message à sa propriétaire, insinuant que Jean est pédophile et a essayé de séduire son petit-fils.*

Sans preuve, « *quelle autre solution que déménager ?* »

Tous ces faux prétextes permettent aux agresseurs de dissimuler l'homophobie, la vraie raison de leur comportement, et ce faisant, ne permettent pas aux victimes d'entamer des démarches efficaces. De même dans le cas des insultes et menaces, les agresseurs sont très vigilants et s'arrangent pour les proférer dans des lieux privés, sans témoin.

Le vrai problème que soulèvent nos appelants est effectivement celui de la preuve. Car si la grande majorité des appelant-e-s a entamé une démarche auprès de la police, de la gendarmerie, ou des bailleurs privés et publics, très peu ont eu des résultats, quand ils ne sont pas découragés d'aller plus loin. Pourtant, certains policiers compréhensifs acceptent d'enquêter et d'interroger les personnes concernées.

- *Bertrand habite dans son appartement de la région parisienne depuis le début des années 80 et se fait insulter par ses voisins, par ailleurs extrêmement bruyants. Il a souhaité porter plainte mais les gendarmes ont refusé au motif qu'il n'avait pas de preuves et que c'était donc inutile.*
- *Nadia, 50 ans, habite à Marseille avec son amie qui a une fille de 7 ans. Elles sont victimes du harcèlement d'un de leurs voisins, qui les insulte toujours sans témoin. Sans preuve à présenter à la police, elle ne sait que faire.*

Sans recours, la situation des appelants devient plus que difficile, puisqu'ils sont confrontés à cette homophobie tous les jours. Et même si certaines affaires peuvent paraître bénignes, elles n'en restent pas moins insupportables pour celles et ceux qui en sont victimes. La meilleure solution qu'ils envisagent pour y mettre fin, est de partir : si certain-e-s appelant-e-s ont eu la possibilité de le faire et ont quitté leur logement, ou vendu leur bien, elles-ils ont alors l'impression de voir leurs agresseurs « gagner ». Mais encore faut-il en avoir

les moyens, ou la possibilité, ce qui est loin d'être toujours le cas, le logement allant de pair avec une vie sociale, amicale, professionnelle, et parfois familiale. La situation financière de certain-e-s victimes ne leur laisse pas le choix. Celles et ceux qui doivent rester vivent donc dans la peur permanente, lorsqu'ils sortent de chez eux, lorsqu'ils partent travailler et reviennent, et finissent par adapter leurs horaires et mode de vie pour ne pas croiser leurs agresseurs.

- *Laure et Claire viennent d'emménager dans une cité marseillaise avec leur petit garçon d'une dizaine d'années. Elles subissent insultes et brimades en tous genres : bousculades, menaces de tuer leur chien. Elles sont sous anti-dépresseurs, et les notes de leur fils sont en nette baisse. Elles ne parviennent pas à obtenir un nouveau logement malgré leur demande auprès de la mairie.*
- *Louis habite un immeuble d'une cité dans le Var depuis 8 ans et subit constamment les insultes de ses voisins. La situation se dégrade.*

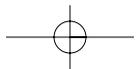
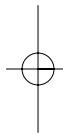
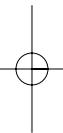
La problématique de l'homophobie dans le voisinage est complexe car diffuse et cachée sous de faux prétextes. Elle est extrêmement pénible à vivre et même dramatique pour certain-e-s homosexuel-le-s,

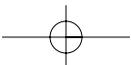
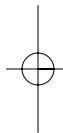
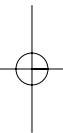
Il n'ose plus rentrer et sortir de chez lui et ne peut pas inviter sa famille de peur qu'elle ne subisse des insultes.

- *Michel se fait harceler par des jeunes qui l'insultent dès qu'ils l'aperçoivent autour de son immeuble. Le jour de son appel, terrorisé, il n'a pu se rendre à son travail de peur de sortir de chez lui.*
- *Sophie et son amie sont harcelées par leurs voisins qui les insultent, et dégradent leurs véhicules, gravant « salope » sur le capot. Malgré plusieurs mains courantes, rien ne change et elles nous contactent quelque peu désespérées : « Que faut-il faire ? Subir encore et encore ? Déménager ? (...) mais voilà encore un individu qui s'en sort indemne et nous qui payons et subissons ».*

Dans quelques rares cas, les appelant-e-s obtiennent le soutien du reste du voisinage. Ainsi Jean-Louis (voir plus haut) a obtenu 60 signatures à sa pétition pour qu'il conserve sa place de parking.

et la part croissante des témoignages concernés est chaque année plus préoccupante. Des démarches de sensibilisation vont être entreprises auprès des bailleurs, et des acteurs du logement.





Chapitre 18

Divers

Comme chaque année, nous regroupons dans ce chapitre l'ensemble des appels, courriels et courriers ne relevant pas des chapitres précédents. Cela représente cette année encore une part relativement importante du total avec 10%. Si la proportion est en ligne avec les années précédentes, le nombre de ces fiches a en réalité progressé de façon importante par rapport à 2007 (+20%) en grande partie en raison de la multiplication des témoignages consacrés aux dérapages remarqués dans les médias.

Suivent ensuite les thématiques suivantes :

- Notre association et son actualité : actualités dans lesquelles l'association est engagée (nous avons ainsi reçu des mails ou appels de soutien suite au délibéré de l'affaire Vanneste), demande de renseignements ou d'informations (dossiers étudiants notamment), demandes d'interventions, cotisations, dossiers en cours, remerciements
- Juridique : demandes d'ordre général, avocats recommandés,...
- Culture : appels nous signalant des propos homophobes dans des publications, ou des chansons (le chanteur Capleton nous a ainsi encore été signalé cette année).
- Publicité : où l'on nous signale des propos ou des clichés homophobes.
- Associations : contacts d'autres associations,...

- Etrangers témoignant de cas d'homophobie dans les pays étrangers.
- Témoignages divers ou peu compréhensibles.

Enfin, nous avons reçu cette année le témoignage insultant d'un homme qui ne tolère pas « *l'image que nous donnons à ses enfants* », nous trouve aberrants, obscènes et nous dit approuver Monsieur Vanneste.

Médias

Nous avons reçu cette année 48 témoignages nous faisant part de propos homophobes entendus ou vus dans les médias, en forte hausse par rapport à l'an dernier.

Tous les médias sont concernés, même si c'est majoritairement à la télévision qu'on nous signale des propos homophobes. Les dérapages sont de plusieurs ordres : propos tenus dans des émissions par des présentateurs ou des personnalités invitées, souvent sous couvert d'humour et de dérision des genres, dans des jeux, des reportages ou dans des téléfilms dans lesquels le traitement de l'homosexualité paraît inquiétant voire choquant. Les appelants dénoncent la persistance des clichés véhiculés, de blagues potaches, de gestes efféminés. Conscients de l'impact des médias incriminés, nous contactons ces supports, sans obtenir de réponse dans la majorité des cas.

Nous nous inquiétons également du nombre de signalements de dérapages d'émissions de jeunesse, en radio ou télévision (câble / satellite) où les animateurs usent très souvent du terme « *enculé* », et font encore des allusions graves à la pédophilie lorsqu'ils parlent de personnalités homosexuelles.

On nous relate également les propos lus dans les supports de programmes TV (Internet ou magazines). Ainsi, le commentaire de *Télé Star*, qui avait cité l'exemple de 2 hommes s'embrassant comme scène choquante dans un article intitulé *Alerte à la violence TV*, a soulevé de nombreux commentaires.

The screenshot shows the website interface for Télé Star. At the top, there is a navigation bar with links for 'Programmes TV', 'News', 'Photos', 'Abonnement', 'Boutique', and 'Contacts'. Below this is a banner for 'PROGRAMMES TV' with the text 'A la télé ce soir - Maintenant -'. A newsletter sign-up form is visible on the left side, with a 'Revenez sur la page' button. The main content area features the article title 'Non, Télé Star n'est pas homophobe !' and a sub-header '15 décembre 2008 à 10h52'. The article text discusses a controversy on the channel's website regarding a 'Next' magazine photo of two men kissing. The author, Catherine Rambert, is identified as the director of the website.

Non, Télé Star n'est pas homophobe !

Dans le *Télé Star* n° 1678 du 10 décembre 2008, nous avons consacré un article sur l'explosion du nombre de...

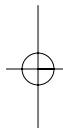
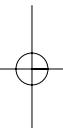
... programmes écoresponsibles aux mineurs à la télévision. Un phénomène dont l'actualité le CSA a diffusé une nouvelle campagne de sensibilisation à la signalétique jeunesse.

Pour traiter le sujet, nous avons choisi deux photos de sites montrant des scènes sanguinolentes (FBI : portés disparus, les Experts : film), mais également une photo de l'émission de rencontre "Next", écoresponsibles au moins de 15 ans et diffusée dans l'après midi, et sur laquelle un couple d'hommes s'embrassait.

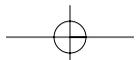
Beaucoup d'entre vous se sont émus d'un éventuel amalgame entre "images violentes et choquantes" et homosexualité. Il va de soi qu'à aucun moment, nous n'avons envisagé qu'un tel recours aurait pu être fait dans l'esprit de nos lecteurs. Nous tenons donc à présenter nos excuses à ceux d'entre vous qui se sont sentis blessés par ce sujet.

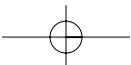
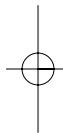
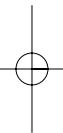
Catherine Rambert
Directrice de la rédaction

Site Internet de TéléStar, 15 décembre 2008



DIVERS





Annexes

Les recommandations de la Halde concernant la place des stéréotypes et des discriminations dans les manuels scolaires

Délibération n° 2008-218 du 27 octobre 2008

Recommandations du Collège de la HALDE sur l'élimination dans les manuels scolaires des stéréotypes susceptibles d'alimenter les discriminations.

En transmettant des savoirs, les manuels scolaires proposent des représentations de la société. Ils peuvent véhiculer des stéréotypes susceptibles d'alimenter les discriminations. C'est la raison pour laquelle la haute autorité a fait réaliser une étude sur « la place des stéréotypes et des discriminations dans les manuels scolaires ». Les résultats de cette étude conduisent le Collège de la HALDE à adresser des recommandations au Ministère de l'Éducation nationale et aux éditeurs.

Le Collège

Vu la loi n°2004-1486 du 30 décembre 2004 portant création de la haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité,

Vu le décret n°2005-215 du 4 mars 2005 relatif à la haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité,

Sur proposition du Président

Décide

Dans le cadre de sa mission de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité, la haute autorité a fait réaliser une étude sur la place des stéréotypes et des discriminations dans les manuels scolaires dont l'objectif était :

1. d'évaluer le traitement de la question de l'égalité et des discriminations dans les manuels scolaires d'éducation civique,
2. de repérer dans les manuels scolaires de manière générale la présence des stéréotypes associés à des critères de discrimination.

Cette étude porte sur toutes les disciplines du collège et du lycée, avec une attention plus particulière concernant les manuels d'éducation civique, mais également d'histoire et de géographie, de sciences économiques et sociales, de français, d'anglais, de sciences de la vie et de la terre, et de mathématiques. Les critères étudiés sont le sexe, l'origine, le handicap, l'orientation sexuelle et l'âge.

Sur le premier point, les résultats font apparaître que l'information et la sensibilisation sur la lutte contre les discriminations dans les manuels d'éducation civique peuvent être améliorées.

Ainsi par exemple, les liens entre principe d'égalité et discrimination ne sont pas toujours clairs et pertinents ou donnent lieu à des confusions. A ces imprécisions des contenus s'ajoutent des problèmes de forme, comme le démontre l'étude dans son analyse de l'accès à l'information (analyse cognitive). La conception même des manuels se rapproche de plus en plus du modèle du « cahier d'exercices » caractérisé par peu de textes dans l'ouvrage, une grande importance accordée à l'image, des contenus éclatés, des propositions d'exercices pour mener l'élève à établir seul des liens, leur faisant ainsi perdre leur fonction de référence du savoir.

S'agissant de la question de la place des stéréotypes et des discriminations, il ressort de l'analyse, à partir de l'échantillon étudié, que les manuels scolaires véhiculent effectivement un certain nombre de représentations stéréotypées et ceci quelles que soient les disciplines enseignées.

L'image des femmes et des hommes continue de connaître un traitement différencié : les hommes sont plus souvent représentés que les femmes. Sur l'ensemble des illustrations étudiées qui incarnent le milieu professionnel, 1046 présentent des hommes, 341 des femmes. La place des femmes est encore fortement marquée dans la sphère domestique où leur rôle est réduit à celui de mère et d'épouse. Elles sont peu représentées dans les sphères économique et politique.

Les personnes d'origine étrangère sont souvent représentées dans des situations dévalorisantes. Dans les manuels de géographie, par exemple, les chapitres sur l'Afrique et le Maghreb mettent trop souvent l'accent sur la pauvreté avec des photos d'enfants de la rue, ou de paysans traditionnels. Ces représentations stéréotypées ne sont que rarement contrebalancées par des images de modernité de réussites, de développement.

Le handicap est rarement évoqué. Les personnes handicapées n'apparaissent quasiment que dans des contextes qui leur sont propres, en lien avec leur handicap. Dans les manuels de Sciences de la Vie et de la Terre, par exemple, les illustrations relevées montrent des personnes handicapées pour traiter de l'étiologie ou des conséquences d'une pathologie ou d'un accident. Dans les manuels d'anglais étudiés, les personnes handicapées ne sont présentes que dans le cadre de la présentation des jeux paralympiques.

Les représentations des seniors dans les manuels scolaires relèvent d'une image négative. Les seniors y sont en effet présentés dans des contextes très stéréotypés : problèmes de santé, isolement, déficiences physiques, inactivité, etc. Cependant, le contexte le plus fréquent dans lequel apparaissent les seniors est la maladie et la dégénérescence du corps. Ces stéréotypes ne sont pas contrebalancés par une image positive des seniors, touchant à la valorisation de leur expérience, et/ou de leur rôle citoyen, familial, associatif ou bénévole.

Concernant l'orientation sexuelle, l'étude montre que les manuels scolaires font totalement l'impasse sur ce critère lorsque sont évoquées des situations de famille, de vie ou de société. Les manuels scolaires n'évoquent l'homosexualité que dans des contextes spécifiques, voire caricaturaux. Dans les ouvrages de Sciences de la Vie et de la Terre, l'homosexualité n'est évoquée dans les chapitres liés à la sexualité que dans la partie traitant du SIDA.

Sur la base de ces constats, le Collège de la haute autorité recommande :

Concernant l'enseignement de la prévention des discriminations et de la promotion de l'égalité dans les manuels scolaires d'éducation civique

1°-Au Ministère de l'Éducation nationale

► de proposer l'enseignement de la prévention des discriminations et de la promotion de l'égalité dans l'ensemble des programmes d'éducation civique du secondaire au-delà de la seule classe de 5^{ème}, au fur et à mesure de la révision des programmes.

2°-Aux éditeurs

► de donner une définition exacte de la discrimination conforme aux lois, d'informer sur le fait que la discrimination est un délit grave sanctionné pénalement ;

► d'actualiser la présentation du dispositif public de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité, et notamment présenter la haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité et ses missions.

Concernant les stéréotypes dans tous les manuels scolaires, y compris ceux d'éducation civique

Le collège de la haute autorité recommande :

1°-Au Ministère de l'Education nationale

► de s'engager en faveur de la prévention de toutes les formes de stéréotypes dans les manuels scolaires. A cette fin, une attention devrait être portée aux programmes eux-mêmes afin que cette question y soit clairement prévue. Les programmes scolaires, dont les manuels scolaires ne sont que des traductions, devraient ainsi devenir un moteur déterminant du changement ;

► de généraliser la formation de l'ensemble des personnels de l'Education nationale sur la question de la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité afin de passer d'une pratique intuitive reposant sur le bon sens de certains ou certaines face aux discriminations, au développement d'une compétence individuelle et collective.

2°-Aux éditeurs

► de s'assurer que soient évités et / ou corrigés, au fur et à mesure de l'édition ou de la réédition des ouvrages, les stéréotypes que les manuels scolaires peuvent induire, en évitant les représentations inutilement dévalorisantes ou stigmatisantes, tout en veillant à la véracité des faits rapportés ;

► de veiller à la féminisation des fonctions, des métiers et des activités sociales, et de porter une attention à leurs intitulés;

► de s'assurer d'une réelle représentation de la société en veillant à inclure toutes les personnes, y compris celles souffrant d'un problème de représentation, et pour ces dernières en les faisant figurer, autant que possible, dans des situations ordinaires en interaction avec d'autres personnages ;

La HALDE recommande aux éditeurs de mettre en place une grille d'analyse à cet effet. Un guide d'application tel que celui édité par l'UNESCO¹ représente à cet égard une initiative intéressante. La haute autorité propose d'apporter son appui à l'élaboration d'un tel outil.

Enfin la HALDE fera régulièrement une étude sur la présence des stéréotypes et des discriminations dans les manuels scolaires pour assurer l'observation de leurs contenus au regard de cette problématique. L'étude sera étendue à l'ensemble des critères de discrimination, notamment ceux de l'activité syndicale et des convictions religieuses. Les résultats seront communiqués à la commission des programmes du Ministère de l'Education nationale ainsi qu'au Haut Conseil de l'Education.

Le Président

Louis SCHWEITZER

¹ UNESCO, *Comment promouvoir l'égalité entre les sexes par les manuels scolaires, guide méthodologique à l'attention des acteurs et actrices de la chaîne du manuel scolaire*, 2008.

Le droit français face à l'homophobie¹

L'homophobie, circonstance aggravante

Si le mobile d'une agression physique, sexuelle, verbale ou écrite, d'un viol ou d'un meurtre est l'orientation sexuelle de la victime, le droit prévoit des peines plus lourdes : l'homophobie est considérée comme une circonstance aggravante.

Voici le détail des peines prévues par la loi quand la motivation homophobe d'une agression, d'un crime ou d'un délit est reconnue :

- **meurtre** : prison à perpétuité (art. 221-4-7 du Code pénal)
- **tortures et actes de barbarie** : vingt ans de prison (art. 222-3 du Code pénal)
- **violences ayant entraîné la mort sans intention de la donner** : vingt ans de prison (article 222-8 du Code pénal)
- **viol** : vingt ans de prison (art. 222-24 du Code pénal).
- **violences ayant entraîné une mutilation ou une infirmité permanente** : quinze ans de prison (article 222-10 du Code pénal)
- **agressions sexuelles autres que le viol** : dix ans de prison et 150 000 euros d'amende (art. 222-30 du Code pénal)
- **extorsion** : dix ans de prison et 150 000 euros d'amende (art. 312-2-3 du Code pénal)
- **vol** : cinq ans de prison et 75 000 euros d'amende (art. 311-4- 9 du Code pénal)
- **violences ayant entraîné une incapacité de travail supérieure à huit jours** : cinq ans de prison et 75 000 euros d'amende (article 222-12 du Code pénal)
- **violences ayant entraîné une incapacité de travail inférieure ou égale à huit jours ou n'ayant entraîné aucune incapacité de travail** : trois ans de prison et 45 000 euros d'amende (article 222-13 du Code pénal)
- **menaces** : la menace de commettre un crime ou un délit contre une personne est punie de deux ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende si elle est « *soit réitérée, soit matérialisée par un écrit, une image ou tout autre objet* » et si elle est motivée par l'orientation sexuelle de la personne menacée. S'il s'agit d'une menace de mort, la peine est de cinq ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende. La menace de commettre un crime ou un délit faite avec

¹ Ces informations sont extraites du Guide pratique contre l'homophobie édité par SOS homophobie et dont une nouvelle édition doit paraître courant 2009. La version complète de ce guide est téléchargeable sur le site de l'association.

l'ordre de remplir une condition et motivée par l'orientation sexuelle de la personne menacée est également punie de cinq ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende. S'il s'agit d'une menace de mort, la peine est de sept ans d'emprisonnement et 100 000 euros d'amende (articles 222-17 à 222-18-1 du Code pénal)

- **injure publique** : six mois d'emprisonnement et 22 500 euros d'amende
- **diffamation publique** : 45 000 euros d'amende et/ou un an d'emprisonnement
- **appel à la discrimination, à la haine et/ou à la violence** : un an d'emprisonnement et/ou une amende de 45 000 euros.

Discrimination

Le Code pénal définit la discrimination comme une distinction opérée entre des personnes physiques ou morales à raison notamment de leur orientation sexuelle (art. 225-1).

L'article 225-2 du Code pénal envisage six comportements discriminatoires :

- refuser de fournir un bien ou un service
- gêner l'exercice normal d'une activité économique
- faire dépendre de l'orientation sexuelle la fourniture d'un bien ou d'un service
- faire dépendre de l'orientation sexuelle une offre d'emploi, une demande de stage ou une formation en entreprise
- refuser d'embaucher, sanctionner ou licencier une personne
- refuser une personne à un stage.

Le même article punit ces comportements discriminatoires de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. Cependant, l'article 225-3 prévoit certaines exceptions.

D'autre part, l'article 432-7 du Code pénal prévoit que la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et commise par une personne dépositaire de l'autorité publique dans l'exercice de ses fonctions est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende lorsqu'elle consiste à :

- refuser le bénéfice d'un droit accordé par la loi
- entraver l'exercice normal d'une activité économique.

Récapitulatif des communiqués de presse de SOS homophobie

2008

- 2 mars Plan santé des jeunes : de bonnes intentions à transformer en actes p. 107
- 5 mars Bagneux : un jeune homme victime de violences antisémites
et homophobes..... p. 39
- 6 mars Elections : les villes et conseils généraux peuvent et doivent agir
contre l'homophobie p. 139
- 29 avril Après le fichage des homos, la déchéance de la nationalité!..... p. 139
- 21 mai Prévention de l'homophobie à l'école : des associations
catholiques à l'offensive p. 119
- 2 juin Agression homophobe suite à la Gay-Pride de Caen p. 87
- 12 juin Homophobie dans les prisons : un sujet dont le nouveau
Contrôleur général doit se saisir p. 77
- 13 juin Homosexuels toujours interdits du don de sang :
que vaut la promesse d'un ministre ? p. 167
- 26 juin Prévention de l'homophobie à l'école : avancées et blocages p. 120
- 11 oct. SOS homophobie sera vigilante au sein du groupe de travail
sur les fichiers de police et gendarmerie. p. 140
- 15 oct. Homophobie dans les tribunes de football : ça suffit. p. 175
- 11 nov. Édition et diffusion d'un guide gay de la drague contre les prises de risques :
ne soyez pas une prochaine victime! p. 96

12 nov.	Trois millions d'homosexuel/les sont consternés	p. 77
17 nov.	Pourquoi et comment les propos de M. Vanneste incitent à la haine ? Où s'arrête la liberté d'expression ?	p. 78
20 nov.	SOS homophobie se réjouit du retrait officiel du fichier policier Edvige	p. 140
5 déc.	Nelly Olin brise la vie d'un gay et... se voit décorée de la légion d'honneur ! . . .	p. 141
12 déc.	SOS homophobie crée un réseau européen d'aide aux victimes LGBT	p. 143
16 déc.	Nations-Unies : Vers une dépénalisation universelle de l'homosexualité	p. 144

2009

19 janvier	Pour la ministre de la santé, le don de vie est interdit aux homosexuels.	p. 168
21 janvier	SOS homophobie se réjouit des recommandations de la Halde relatives à la prévention des discriminations à raison de l'orientation sexuelle en milieu scolaire	p. 121
7 février	Don du sang des gays : quel débat ?	p. 168

Table des documents

<i>Libération</i> , 14 mai 2008 « Réfugiés de l'homophobie »	p. 55
<i>chick.com</i> , bande dessinée	p. 60
<i>20 minutes</i> , 13 novembre 2008 « La Cour de cassation blanchit Vanneste »	p. 70
<i>20 minutes</i> , 13 novembre 2008 « Vanneste pas pris au mot »	p. 74
<i>Le Monde</i> , 1 ^{er} octobre 2008 « Ce qui rend les enfants homophobes »	p. 104
<i>Libération</i> , 25 juin 2008 Interview de Xavier Darcos	p. 111
Recommandations de la Halde concernant la prévention des discriminations et du harcèlement discriminatoire à raison de l'orientation sexuelle au collège et au lycée, 12 janvier 2009	p. 112
Recommandations de la Halde concernant la place des stéréotypes et des discriminations dans les manuels scolaires, 27 octobre 2008	p. 201
Des réactions d'élèves suite aux interventions de SOS homophobie en 2008	p. 117
Réponse du directeur d'une Ecole nationale de police suite à l'intervention de l'association	p. 126
Extraits du Règlement général d'emploi de la Police nationale	p. 128
<i>Libération</i> , 3 mai 2008 « Mariage gay, la France face au cas Minvielle »	p. 133
<i>Le Monde</i> , 8 septembre 2008 « Fichier Edvige, les points inquiétants pour les libertés »	p. 136

<i>Le Monde</i> , 26 juin 2008	
« Comment peut-on être hétérosexuel ? »	p. 151
<i>Le Point</i> , 26 juin 2008	
« Homosexualité et fertilité »	p. 154
<i>Marianne</i> , 6 avril 2008	
« Sida. Un groupuscule de robespierristes gays »	p. 156
Campagne de l'Etablissement français du sang, affiches officielle et détournée	p. 164
<i>Le Monde 2</i> , 31 mai 2008	
« Homophobie et football. La leçon de Chooz »	p. 173
<i>Le Monde</i> , 8 avril 2008	
« La solitude des homosexuels face aux discriminations »	p. 183

Informations pratiques

- **Vous êtes victime ou témoin**

- de discriminations homophobes par votre entourage, sur votre lieu de travail, dans un lieu public,...
- d'insultes, de menaces ou de violences homophobes.

- **Vous avez besoin d'être écouté/e**

- **Vous recherchez des informations (juridiques, pratiques, etc.)**

- **Vous vous posez des questions**

Contactez nous :

- **Par téléphone :**

Notre ligne d'écoute :
0 810 108 135 /
01 48 06 42 41

Lundi : 18h-22h

Mardi : 20h-22h

Mercredi : 18h-22h

Jeudi : 20h-22h

Vendredi : 18h-22h

Samedi : 14h-16h

Dimanche : 18h-20h

(sauf jours fériés)

- **Par Internet :**

Notre site : www.sos-homophobie.org
Notre mail : sos@sos-homophobie.org

- **Par courrier :**

SOS homophobie
c/o Centre LGBT Paris IDF
61- 63 rue Beaubourg
75003 PARIS

Remerciements

SOS homophobie tient à remercier :

La Fondation Pierre Bergé – Yves Saint-Laurent

Le Ministère de la Santé, des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative

Le ministère des Affaires Etrangères

Le ministère de la Justice

Le Conseil régional d'Ile-de-France

Le Conseil régional de Picardie

Le Conseil général de Seine-Saint-Denis

La Mairie de Paris, la Mairie du 3^{ème} arrondissement et les Maisons des Associations

La Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité

Le Conseil national de la jeunesse

Le Centre Lesbien, Gay, Bi et Trans de Paris-Ile-de-France

ILGA Europe

Act Up-Paris

Le SNEG

Paris Foot Gay

Adheos, les centres LGBT de Rennes et Nantes

Maneo

Le CRIPS

Flag !

Podium Paris

Le Gai Moulin

Jack T., organisateur des Follivores

Le Festival parisien de théâtre gay et lesbien

L'ensemble de nos partenaires associatifs

Les commerces qui soutiennent notre action

Le Centre Régional d'Information pour la Jeunesse de Basse-Normandie

L'Orchestre Universitaire de Caen

Illico, Têtu, et les médias qui ont relayé notre action

Les établissements scolaires qui ont accueilli les intervenant-e-s de SOS homophobie

Les organisateurs de salons et de conférences auxquels SOS homophobie a participé

Tous les membres de SOS homophobie pour leur formidable investissement, ainsi que les donateurs-trices et sympathisant-e-s de l'association.

BULLETIN D'ADHESION ET DE SOUTIEN

Bulletin à découper et à retourner accompagné de votre règlement libellé à l'ordre de SOS homophobie, à :
SOS homophobie c/o Centre LGBT Paris IDF - 61-63 rue Beaubourg - 75003 Paris

Adhésion

J'adhère à SOS homophobie et je verse la somme de :

- 30 € : Adhésion individuelle, cotisation normale (coût réel après réduction d'impôt* : 10 €)
- 16 € : Cotisation réduite (études, chômage, RMI, service national, AAH)
- 30 € : Association à but non lucratif
- 50 € : Couple (coût réel après réduction d'impôt* : 17 €)
- 80 € : Commerce, entreprise

L'adhésion est valable un an.

Soutien

Je soutiens SOS homophobie et je verse la somme de :

- 15 € (coût réel après réduction d'impôt* : 5 €)
- 45 € (coût réel après réduction d'impôt* : 15 €)
- _____ €

Bon de commande

Je désire recevoir :

- le Rapport annuel au prix de 13,02 € (frais de port inclus)
- le Rapport de l'enquête sur la lesbophobie au prix de 10,22 € (frais de port inclus)

Coordonnées

Nom/Raison sociale :

Prénom :

Pour les personnes morales, nom, prénom et fonction du représentant légal :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone (facultatif) :

E-mail :

Comment avez-vous connu SOS homophobie ?

Fait à :

le :

Signature :

Ces données confidentielles feront l'objet d'un traitement informatique interne à l'association. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.

* Les dons effectués à SOS homophobie peuvent faire l'objet de réduction de l'impôt sur le revenu (oeuvre à caractère social), conformément à l'article 200 du Code Général des Impôts. SOS homophobie n'est pas pour l'instant reconnue d'utilité publique, et il ne nous est donc pas possible de recevoir des legs.

Votre avis nous intéresse

Nous aimerions connaître vos réactions à la lecture de ce 13^{ème} *Rapport sur l'homophobie* en France. Nous vous remercions de répondre à ces quelques questions et d'envoyer cette page à l'adresse suivante :

SOS homophobie – Rapport annuel 2009
c/o Centre LGBT Paris IDF
61-63 rue Beaubourg
75003 Paris

Qu'avez-vous le plus apprécié dans ce Rapport ?

.....
.....
.....
.....

Qu'avez-vous le moins apprécié ?

.....
.....
.....
.....

Que devrions-nous ajouter ?

.....
.....
.....
.....

Que devrions-nous supprimer ?

.....
.....
.....
.....

Commentaire libre :

.....
.....
.....
.....
.....

ISBN 978-2-917010-04-4
EAN 9782917010044

Dépôt légal à parution,
publication de SOS homophobie, association loi 1901
Parution : Mai 2009

© SOS homophobie - Photo : DR
Création couverture : Marty de Montereau

